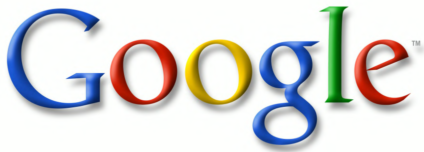


PRÉCIS STATISTIQUE

SUR LE

CANTON DE COMPIÈGNE,

ARRONDISSEMENT DE COMPIÈGNE (OISE).

§. 1er. *Topographie physique.*

Le canton de *Compiègne* est situé dans la région orientale moyenne du département de l'Oise et sur la limite Sud de l'arrondissement dont il porte le nom. Il est compris entre la vingt-septième minute 4s et la dix-huitième minute 3s du quarante-neuvième degré de latitude Nord, et entre la vingt-quatrième minute 30s et la trente-huitième minute 16s de longitude orientale de Paris.

Le périmètre qu'on ne saurait rapporter à aucune figure régulière, présente cependant un contour obscurément ovalaire sur une direction principale du Sud-Ouest au Nord-Est. Le territoire est divisé en trois sections par le cours des rivières d'Oise et d'Aisne. Il comprend au Nord une petite partie de la forêt de Laigue; sa section méridionale est couverte presqu'entièrement par la forêt de *Compiègne*.

Il y a vers l'Est une saillie assez considérable du territoire de *Vieuxmoulin*, qui s'avance entre les communes de Trosly-Breuil et de Pierrefonds canton d'Attichy. Un autre saillant est dirigé au Sud-Est entre Pierrefonds et Morienval du canton de Crépy. On remarque vers le Sud un prolongement bizarre, long de quatorze cents mètres, à peine large de deux cents, entre les territoires d'Orrouy et de Béthisy-Saint-Pierre. Il y a au contraire un rentrant ou une large échancrure vers l'Ouest, déterminée par les communes de Rivecourt, du Meux et d'Armancourt, canton d'Estrées.

La plus grande étendue du canton, du Nord au Sud, est de

dix-sept mille cent cinquante mètres, étant mesurée sur la perpendiculaire à deux parallèles, dont l'une passerait par la limite Nord extrême de la commune de *Choisy*, touchant à Longueil, dans le lit même de l'Oise, et dont l'autre passerait au point de rencontre des territoires de Béthisy-Saint-Pierre et d'Orrouy, à l'extrémité dn prolongement dont il vient d'être parlé.

La plus grande dimension de l'Ouest à l'Est, paraît être de seize mille cent soixante-dix mètres, mesurée de même sur la perpendiculaire à deux parallèles, passant, l'une au point où le chemin de *Jaux* à Remy (canton d'Estrées) franchit la limite un peu au nord de *Bouquy* et de la route de Rouen, l'autre vers l'Est au point de contact, sur la route de la Mariolle, des territoires de *Vieuxmoulin*, de Cuise-Lamotte et de Pierrefonds.

La plus grande étendue, indiquée dans la direction du Nord-Est au Sud-Ouest, peut être évaluée à vingt mille sept cent soixante mètres depuis le sommet de l'angle saillant au Nord-Est, de la forêt de Laigue, marquant la limite entre les territoires du Plessis-Brion canton de Ribécourt et de Rethondes canton d'Attichy, jusqu'à l'angle saillant du territoire de *Saint-Sauveur*, vers Saintines canton de Crépy.

Le canton de *Compiègne* ne correspond à aucune division naturelle; sa délimitation est purement administrative.

Sa contenance totale, d'après le résultat des opérations cadastrales, comprend dix-neuf mille six cent soixante-dix-neuf hectares 02 cent. 35.

Il est limité à l'Est par le canton d'Attichy; au nord, par le canton de Ribécourt; au Nord-Ouest, sur une très-petite étendue, par celui de Ressons; à l'Ouest, par celui d'Estrées-Saint-Denis; au Sud-Ouest, par le canton de Pont-Sainte-Maxence; au Sud enfin, par celui de Crépy-en-Valois.

Météorologie. Les variations habituelles du thermomètre s'effectuent entre le septième degré au-dessous de zéro et le vingtième degré au-dessus. Cette dernière limite monte même jusqu'à vingt-quatre degrés dans les années réputées chaudes.. Les chaleurs plus fortes sont considérées comme phénoménales. On conserve le souvenir du treize août 1832, jour pendant lequel le thermomètre s'éleva à vingt-sept degrés; des mois de juillet 1826 et 1828, dont la plus haute température fut instantanément de vingt-huit degrés.

Dans le grand hiver de 1830, le froid atteignit, le deux février, quinze degrés, et seize le dix-sept janvier. La rivière d'Oise fut glacée complètement à trois reprises pendant cette période ex-

ceptionnelle qui dura, comme on sait, depuis le mois de novembre jusqu'au douze février.

Les rivières charient, c'est-à-dire transportent des glaçons, au-dessous de quatre degrés. Si le froid continue, sans augmenter toutefois d'intensité, elles sont prises sur toute leur surface.

Dans l'hiver de 1834, le thermomètre ne descendit pas une seule fois au-dessous de zéro. Il y avait des fleurs à *Compiègne* dès le quinze janvier.

La période froide dure ordinairement depuis le dix décembre jusqu'au commencement de mars. Le tems le plus rigoureux est compris entre les premiers jours de janvier et le quinze février.

Les chaleurs permanentes règnent du quinze juin au quinze août.

La neige est passagère; il est très-rare qu'elle persiste quinze jours, et seulement dans les communes à droite de l'Oise, dont le sol est argileux et dont la superficie est découverte.

Il y a des gelées habituelles en avril, en mai, et quelquefois au commencement de juin, notamment sur la lisière des forêts de *Compiègne* et de Laigue; le dommage qu'elles causent n'est pas considérable, leur effet portant seulement sur les seigles et les cultures légumières. Cependant le territoire de *Venette* éprouva en 1827 une perte qui ne fut pas évaluée à moins de quarante mille francs.

La grêle est plus fréquente dans le canton de *Compiègne* que dans aucune autre partie du département. On attribue ses accidens répétés à la présence des grandes forêts combinée avec celle de deux larges vallées. Les chutes de la foudre accompagnent presque toujours les orages.

Don Gellison historien de *Compiègne*, rapporte que, pendant un séjour de six ans dans cette ville, il a vu plusieurs fois, chaque année, le tonnerre en frapper les divers monumens.

La foudre tomba en 1516 sur le grand clocher de l'église Saint-Jacques qui fut dévasté; elle descendit jusqu'au rez-de-chaussée, fondit les gonds du portail, brisa l'horloge et se jeta dans une maison voisine.

Le vingt-huit juillet 1634, le tonnerre tomba de nouveau sur la même église, au moment où l'on sonnait; il rompit les vitres de la chapelle de la Trinité et précipita sur la place une énorme pierre détachée de la bordure des voûtes.

Un accident analogue fut répété en 1639 sur le même édifice.

En 1624, la commune de *Venette* avait été complètement abîmée par la grêle et par des inondations consécutives qui couvrirent le territoire de ravines. La terre arable fut entraînée, les

vignes furent arrachées, grand nombre de maisons abattues.

Le jeudi dix août 1769, la foudre tomba sur l'abbaye de *Royalieu*. Elle entra dans la chambre de l'abbesse, cousuma entièrement les bas, chaussons et mules que cette dame portait, sans lui faire aucune blessure.

On signale, dans les tems plus rapprochés, les faits suivans comme les plus remarquables :

Le trente messidor an 4 (1796), ouragan qui abat quatorze cent cinquante-un gros arbres de la forêt de *Compiègne*, dans un espace de soixante-douze hectares.

Le vingt-six février 1806, autre ouragan qui détruisit près de quatorze hectares de futaie dans les bois des Grueries, route de Champlieu.

— neuf mars 1817. Grêle très-abondante pendant un quart-d'heure sur la ville de *Compiègne*.

— seize août 1817. Orage violent sur les territoires de *Choisy-au-bac*, *Clairoix*, *Compiègne*, *Saint-Jean*, *Vieuxmoulin*. La grêle tomba pendant huit minutes; certains grêlons pesaient soixante-quatre grains. La perte, non compris le dommage éprouvé par les bois, fut évaluée à trente-quatre mille francs.

— vingt-cinq mai 1819. Orage qui dura trois quarts-d'heure au-dessus de *Compiègne*, *Margny* et *Venette*. Le vent soufflait N. N. O.; grêlons du volume d'une noisette; dommage évalué trente-neuf mille francs.

— premier juillet 1821. Grêle considérable à *Vieuxmoulin*.

— dix juin 1822. Ouragan sur la ville et la forêt de *Compiègne*, le thermomètre marquant vingt-un degrés. Un chêne, haut de trente mètres, sur la route de la place aux veaux, est coupé en deux par le tonnerre. Incendie par la même cause, de meules de foin dans les champs de *Mercière*. L'orage se continue par *Margny* et *Clairoix* vers le canton de Ressons.

— cinq mars 1823. Grêle très-forte à *Compiègne*. Elle tomba pendant huit minutes.

— vingt juillet même année. Désastre pareil sur le territoire de *Saint-Sauveur*.

— douze et treize avril 1824. Grêle abondante, à plusieurs reprises, sur *Compiègne*.

— vingt-deux novembre 1825. Grêle abondante, pendant dix minutes, sur presque toute l'étendue du canton.

— quinze décembre 1825. Même accident au *Vivier-Corax*. Des arbres, en grand nombre, sont mutilés ou renversés.

— deux juillet 1827. Orage très-considérable au-dessus de *Compiègne*, par une chaleur de vingt-cinq degrés.

— six mars 1828. Ouragan accompagné d'éclairs et de tonnerre sur la forêt. Un peuplier au bord des étangs de *Saint-Pierre-en-Chastres*, est fendu du haut en bas par la foudre. Un chêne est arraché et soulevé près de *Saint-Jean-aux-bois*.

— vingt-deux du même mois. Autre orage dans la vallée de l'Aisne. Un peuplier est brisé par la foudre près du *Berne*. Les éclats sont lancés à quatre-vingts mètres de distance.

— vingt-deux juin 1829. Orage et ouragan sur le canton de *Compiègne* et les pays limitrophes. Un chêne est foudroyé à *Royalieu*. Un autre arbre est arraché sur la grande route près de *Janville*. Plusieurs bestiaux périrent dans les champs.

— 1834. Plusieurs orages se succèdent dans la vallée de l'Oise, ravageant les territoires de *Choisy-au-bac, Jaux, Janville*.

— vingt-quatre juin 1844. Destruction à *Saint-Sauveur* de toutes les récoltes, par un ouragan accompagné de grêle.

Le pays est plus exposé aux inconvéniens de l'humidité prolongée qu'à ceux résultant de la sécheresse.

Les vents dominans sont : en automne, le Sud et l'Ouest, avec leurs composés qui amènent ou maintiennent la pluie; au printems, le rumb de l'Est; en été, le Sud ou le Nord passant rapidement de l'un à l'autre, ce qui détermine, dit-on, les orages; en hiver, les vents du Nord et d'Est, favorables au froid permanent.

La température habituelle du pays est douce, agréable, assez uniforme, sauf les accidens d'orages.

Eaux. Le canton dépend tout entier du bassin de l'Oise. Cette rivière traverse le territoire dans la direction générale du nord-nord-est au sud-sud-ouest, en le divisant en deux parties inégales, dont la plus étendue est à gauche de son lit.

L'*Oise (Isara, Isura, Esura, Isera, Isa, Hisa, Issa, Esia, Æsia)* pénètre dans le canton entre les territoires de Longueil-sous-Thourotte (canton de Ribécourt) et de *Choisy-au-bac;* elle décrit ainsi de l'est à l'ouest une ligne de neuf cents mètres, après laquelle elle tourne au sud-sud-ouest, puis au sud-est, pour arriver par une courbe ondulée jusqu'à la rencontre de l'Aisne. Elle porte le nom de *petite-Oise* dans cette partie de son cours qui présente un développement total de deux mille mètres.

Elle forme ensuite une ligne à-peu-près droite, de deux mille six cents mètres, du nord-est au sud-ouest, en passant devant *Compiègne* jusqu'au-delà de *Venette;* de là elle s'infléchit un peu au sud-sud-ouest pour descendre par une courbe jusqu'à l'entrée de *Jaux,* et par une autre courbe jusqu'à l'extrémité de ce vil-

lage, après lequel elle forme limite entre les cantons de *Compiègne* et d'Estrées-Saint-Denis, après avoir parcouru depuis *Venette* une distance d'environ quatre mille cinq cents mètres.

La longueur totale de l'Oise, dans le canton ou sur les limites, est à-peu-près de neuf mille cent mètres.

Son lit sépare les territoires de *Janville*, *Clairoix*, *Venette* et *Jaux*, placés sur la rive droite, de ceux de *Choisy-au-bac* et *La Croix-Saint-Ouen*, situés sur la rive gauche. Le territoire de *Compiègne* appartenait aussi en entier à la gauche; mais on a franchi la limite naturelle pour lui adjoindre, de l'autre côté, une petite partie de la plaine basse de *Margny*.

La largeur de la petite-Oise est variable entre trente-cinq et quarante mètres; elle a cette dimension à-peu-près au confluent de l'Aisne.

Après le confluent, on trouve une largeur moyenne de soixante-quatorze mètres, qui a été diminuée par l'industrie humaine dans la traverse de *Compiègne*. Au-dessous, la plus grande largeur, est au barrage de *Venette*, de soixante-quinze mètres; au-dessus de *Jaux*, de soixante-sept mètres; à *La Croix-Saint-Ouen*, de soixante-deux mètres.

La hauteur d'eau varie, au milieu, entre deux mètres et deux mètres quarante centimètres. Les basses eaux descendent à soixante-dix centimètres. Le lit est plus profond ou plus creusé vers le bord droit que du côté opposé.

Il y a des trous assez nombreux, de trois et quatre mètres, produits par des sources montant de fond.

Les *bassiers* principaux, c'est-à-dire les points d'exhaussement du lit, sont le *pertuis* de *Venette* ou *bassier des trois trous Jean-Pré*; la *Bosse des Cordeliers*, vis-à-vis le premier bac de *Jaux*; *L'Estroit* de *Jaux*, au-dessous de cette commune; la *Bosse des Tourterelles*, près de *La Croix-Saint-Ouen*; *la Basse-Queue*, un peu au-dessous du port de *La Croix*.

Le fond de la rivière est un gravier reposant, dans la petite-Oise sur les argiles à lignites, depuis le confluent jusqu'à *Compiègne* sur les sables glauconieux inférieurs, et de *Compiègne* à *La Croix*, sur la craie.

Il y a quelques îlots dans l'étendue du cours. Les principaux constituent un groupe nommé les îles de la Roquette ou des Capucins, vis-à-vis le chantier de construction de *Compiègne*. Ils sont au nombre de neuf, occupant ensemble une longueur d'environ cent soixante mètres. Ils sont élevés d'un ou deux mètres au-dessus de l'eau et garnis de quelques saules.

Ces îlots varient sans cesse dans leur nombre comme dans leur

forme. Ils présentent le phénomène curieux, en apparence, de descendre constamment selon le cours de l'eau, quoique, par un mouvement presqu'insensible; on attribue ce déplacement à l'influence des débâcles et à l'action des glaçons charriés pendant les grands froids.

L'île dite du *brin de foin*, placée au-dessous du pont de *Compiègne*, est permanente et presqu'aussi haute que les bords naturels de la rivière. On y avait fait un établissement de bains sous le règne d'Henri II.

L'îlot de *Tourterelle*, en face de *Jaux*, fait partie de cette commune.

L'île du *grand Peuple*, vis-à-vis *La Croix-Saint-Ouen*, dépend du territoire d'Armancourt, canton d'Estrées-Saint-Denis.

Un autre îlot, désigné sous le nom de *bouche d'Oise*, était placé vis-à-vis le cap entre l'*Oise* et l'*Aisne*. Il a disparu, ainsi que d'autres dont l'existence, due à des remous passagers et aux destructions des berges causées par les grandes crues, ne durent jamais plus de quelques années.

Le cours de l'Oise fut modifié devant *Compiègne*, lorsqu'on projetait déjà, sous le règne de Louis XIV, l'établissement d'un nouveau pont, construit plus tard. La rivière occupait alors l'emplacement du cours actuel qu'on nommait la pallée. On refoula les eaux vers le nord en donnant une plus grande profondeur au lit.

La rivière pousse presque constamment vers la rive droite qui est appuyée dans une grande partie de sa longueur sur le pied de coteaux, tels que le Ganelon et les collines de *Jaux*, tandis que la berge gauche aboutit à une plaine basse. Les eaux rongent sans cesse les contreforts du Ganelon, de manière à compromettre dans l'avenir quelques maisons de la commune de *Janville*.

C'est aussi à droite que se portent de préférence les grandes eaux des crues subites. La rivière dépasse alors la route de Compiègne à *Clairoix* pour jeter des courans jusqu'aux approches des carrières de *Margny*, dans le village même, et s'écouler par le grand ravin de *Venette*.

Les autres cours d'eau sont des affluens directs ou médiats de l'Oise.

Il y a d'abord sur la petite-Oise *l'Egoux* ou *ru de Choisy*, qui naît dans la forêt de Laigue sur le chemin du Plessis-Brion au *Francport*, et qui se réunit à la rivière vis-à-vis *Janville*, après un cours sinueux d'environ deux mille cent soixante-trois mètres.

L'*Aisne* (*Axona*) entre dans le canton en séparant, pendant quinze cents mètres environ, les territoires de Rethondes (canton d'Attichy) et de *Compiègne*. Dirigée du sud-est au nord-ouest, elle pénètre, pour ne plus le quitter, sur le territoire de *Choisy*, décrivant devant le *Francport* une courbe qui la ramène dans la direction de l'ouest; elle se continue par une succession de courbes jusqu'à *Choisy* et jusqu'à sa réunion à l'Oise. Son trajet complet est de six mille cinq cents mètres, et en ligne directe de cinq mille neuf cents mètres seulement. La distance par eau de *Choisy* au confluent est de deux mille quatre cent cinquante mètres.

La largeur de cette rivière est variable; on la trouve en terme moyen de soixante-dix mètres au *Francport*, de soixante-sept à *Choisy*, et de quarante-deux mètres au confluent. Comme son embouchure est plus large que celle de la petite Oise, et que le lit de la grande Oise continue celui de l'Aisne sans aucun angle ou mouvement, certains auteurs ont été portés à penser que ces deux cours formaient une même rivière, dont la petite Oise était seulement un affluent. On sait que l'opinion contraire a prévalu.

La pente totale paraît être d'un mètre 95 c.

La hauteur d'eau varie selon les lieux et les saisons, depuis cinquante centimètres jusqu'à six et sept mètres. Elle est constamment plus considérable vers le bord droit, et la profondeur moyenne peut être fixée à un mètre soixante centimètres.

L'Aisne suit le même régime que l'Oise; elle déborde dans les grandes crues, en inondant les prairies et taillis de la rive gauche.

Le lit est creusé dans une couche de gravier mêlé de galets et de grès en bloc, superposée aux sables et argiles à lignites. On peut voir sur les rives, au *Francport* et au-dessus, des sources assez abondantes dont les eaux noirâtres portent l'empreinte des terres pyriteuses qu'elles ont traversées.

Il y a deux îlots : l'un dit du *Carendeau*, au-dessous du *Francport*, long de soixante-dix mètres. Le deuxième est l'*île de Choisy*, près de ce lieu; sa longueur dépasse cent mètres. Il se forme, d'ailleurs sur divers points des atterrissemens temporaires que les grandes eaux font disparaître.

Le seul affluent de l'Aisne sur sa rive droite est le rû d'*Erloy* (*Erloyum*, *Elloyum*) ou du *Plat-Port*, appelé par corruption rû des *Lois*. Il appartient par sa source au canton d'Attichy et forme la limite entre les territoires de Rethondes et de *Choisy-au-bac*. Il est grossi par un ruisselet venant de l'étang des *Bons-hommes*.

Le *rû de Berne (Rivus Urticæ en 1269)*, affluent de la rive gauche, vient du canton d'Attichy aux étangs de *Saint-Pierre* qu'il traverse; il passe ensuite entre le Mont-Collet et le *Mont-Saint-Pierre* dans les prairies de *Vieuxmoulin*, laisse le village à gauche, ainsi que le *Vivier-Frère-Robert*, puis, tournant au nord, coule à l'ouest de l'*Ortille* pour entrer dans la vallée de l'Aisne et se réunir à la rivière entre le *Pont-de-Berne* et le carrefour de Cerbère. Sa longueur peut être évaluée à neuf mille mètres.

Ce rû est grossi par celui dit du *Pré-Tortu* qui naît dans les plantations du Mont-Arcy, et après un trajet de deux mille neuf cents mètres autour de *Saint-Pierre-en-Chastres*, vient se perdre au-dessus de *Vieuxmoulin*.

Un autre ruisselet nommé rû des *Prés-de-l'Ortille*, venant aussi du Mont-Arcy, se réunit au *rû de Berne* dans les étangs de *Saint-Pierre*. Il a deux mille trois cents mètres de développement.

Il n'y a point d'autre affluent de l'Oise de ce côté avant *La Croix-St-Ouen*; mais au-dessus et près de *La Croix* vient aboutir le *rû des Planchettes*, dont la source est au carrefour des Sablons, sur la route de Batigny à *Saint-Jean-aux-bois*, au pied de la Tête-Saint-Jean. Ce ruisseau, dont le parcours est fort sinueux dans une étendue totale de quatorze mille mètres, prend sa direction générale à-peu-près d'Est vers Ouest. Il passe successivement à *Saint-Jean*, à *Malassise*, aux carrefours de l'Oiseau, du Belancé, du Faune, de l'Embrassade, à l'ouest du *Vivier-Corax*; il traverse la grande route de Paris près du carrefour du Grand-Veneur, sort ensuite de la forêt et court vers le sud-ouest, pendant quatre mille quatre cents mètres, pour se jeter dans l'Oise près du port de *La Croix*.

Il reçoit comme affluens :

1° le rû du *Pain-Cher*, qui sort de la mare Beauval, près de *La Muette*, vient en serpentant au carrefour Barrière, de là près du puits du Roi, ensuite au *Vivier-Corax* après lequel il se confond avec le *rû des Planchettes*, sur son bord droit;

2° le rû de *Saint-Nicolas* qui, sortant du canton de Crépy, fait sa jonction dans *Saint-Jean-aux-bois*;

3° un autre ruisselet descendant des petits monts, se perdant à l'ancien étang de *Saint-Jean*, près de *Lalande-Blin*;

4° le rû de la *Bréviaire*, qui vient de Vaudrempont, canton de Crépy, traverse l'étang de Sainte-Périne et le village de *la Bréviaire*, après lequel il rejoint la rive gauche du rû des *Planchettes*;

5° un autre ruisselet naissant de deux sources près du carre-

four du Longpont, se perdant dans l'étang de *Sainte-Périne*;

6° le rû de la *Michelette*, prenant aussi naissance auprès du carrefour du Longpont, traversant la Michelette, passant près des carrefours du Pont-de-l'Ange et des Plaideurs, et tournant ensuite vers le carrefour du Faune, pour atteindre le rû principal après un trajet de cinq mille trois cents mètres.

Le dernier affluent de l'Oise, ou le rû *Gaudru*, naît au pied des Grands-Monts, au-dessous du carrefour de Calisto. Son cours très-sinueux passe près du carrefour des Princesses, dans les prés du Rozoir; il se prolonge ensuite dans la direction du grand octogone jusqu'à la hauteur du carrefour de Volière, où il se détourne vers l'ouest pour traverser la route de Paris au pont de la Reine, toucher au carrefour Irrégulier, et atteindre l'Oise vis-à-vis Bois-d'Ageux (canton d'Estrées), après un trajet d'environ neuf mille trois cent cinquante mètres.

Il est grossi : du ruisseau de la *Fontaine-Saint-Jean*, dont la source est à la fontaine de ce nom, sur la route de Tillaru, et dont les eaux le rejoignent après deux mille mètres de parcours, près de la route de Saintines;

du rû des *Molineaux*, qui a plusieurs sources au-dessous du Hazoy (canton de Crépy), et qui court assez directement pendant deux mille deux cents mètres, laissant à droite le carrefour des Molineaux, et à gauche celui du Tonnerre;

et du rû des *Feuilles*, qui prend naissance sur la route aux Feuilles, dans les prés du Rozoir, et qui se réunit au cours principal assez près du carrefour du Hourvari.

Tous ces ruisseaux ont leurs sources dans les argiles de la glauconie inférieure, au pied des coteaux qui forment la région méridionale de la forêt de *Compiègne*.

Les plus petits sont quelquefois à sec pendant les grandes chaleurs.

Le principal et le plus élevé des affluens de l'Oise, sur le bord droit, est la rivière d'Aronde:

L'*Aronde*, venant du canton de Ressons, forme limite entre le territoire de Coudun et celui de *Bienville* : elle prolonge ensuite du nord-ouest au sud-est le coteau du Ganelon, en laissant *Bienville* à droite et *Clairoix* sur la gauche; elle passe au bout de *Clairoix*, sous la route de Saint-Quentin, et se réunit ensuite à l'Oise un peu au-dessus du confluent de l'Aisne. Son cours très-sinueux peut être évalué à cinq mille mètres. Sa largeur à l'embouchure est de quatorze mètres.

On a remarqué que l'Aronde ne gelait point, ce qu'on attribue à la quantité de sources montant de fond, dont son lit est parsemé.

Dans les débordemens de l'Oise, l'Aronde devient un canal de décharge pour les grandes eaux; elle rebrousse vers son origine et se déverse au pied des coteaux de *Margny*.

Elle coule sur un lit de sable glauconieux, recouvert de tourbe sur quelques points.

Deux petits cours d'eau, naissant sur le territoire de *Jaux*, se perdent aussi dans l'Oise.

Le rû *Saint-Pierre* a sa source sur les pentes de la colline qui domine l'église; il traverse le cimetière, et, courant de l'ouest à l'est, rejoint bientôt la rivière. Ce ruisselet disparaît presqu'en entier pendant l'été.

Le rû des *Rageaux* ou des *Ragots* naît sur la colline du même nom, près du hameau de *Dizocourt*, de deux sources dont les produits se réunissent pour traverser le village de *Jaux*, au lieu dit le *Couleau*. Il se dirige comme le précédent, de l'ouest à l'est. Tous deux sortent des argiles et sables glauconieux inférieurs.

Indépendamment de ces cours d'eau, il existe un certain nombre de fontaines ou sources sans écoulement constant.

On peut indiquer sur les pentes du Ganelon : à *Janville*, la fontaine du *larris à pierre*; — celle de *Brumots* ou *Grandjean*, voisine du bac à l'aumône; — celle de *Marivaux*, qui, après avoir fourni un ruisseau, est devenue intermittente; — les fontaines de *Boyenval*, du *Maréquinier*, du *Pré-Blanchet*, des *Osereuils*, qui fournissent de tems à autre un ruisselet; — sur le territoire de *Bienville*, la fontaine de *Guichard*, celles de *Billeau* et du *Ganelon*.

Les sources sont nombreuses sur la pente qui regarde le village de *Clairoix*. L'une des principales est la fontaine du Roi qui peut donner trente muids d'eau par jour; elle a été muraillée vers 1730. On peut indiquer ensuite les fontaines du *Presbytère*, aussi abondante que la précédente; — de l'*Eglise*, traversant le cimetière; — de *Huart*, des *Beugnons*, de la *grande rue d'Annel* qu'on a mise sous voûte, de la rue du *Bitton*; — et sur le revers du midi, les sources des *Argentaux*, des *haies-Durand*. Toutes coulent du nord au sud à un même niveau, entre les roches de calcaire grossier et une couche d'argile; elles ne tarissent point.

On ne peut guère citer sur le territoire de *Choisy-au-bac* que

la fontaine du *Barri*, près des *Bons-hommes*; elle est entourée d'un bassin et monte de fond dans un sable blanchâtre glauconieux.

La forêt de Compiègne en a quelques-unes situées la plupart autour de *Saint-Pierre-en-Chastres* et vers *Saint-Sauveur*. On indique sur les pentes de *Saint-Pierre*, la source de l'*Auge*, presqu'au sommet, fournissant un ruisselet dont les eaux se perdent en descendant; — celle dite de la *Montagne*, dans la haute futaie de hêtre; — celle de *Carquier* ou *Vivier*, près des bâtimens; — et la fontaine *Saint-Pierre*, encastrée dans les anciens murs conventuels.

La fontaine du *Longpont* est placée au bord du chemin des Brioleurs, près du *Vivier-Frère-Robert*; elle fournit une eau excellente.

Celle du *Terrier-à-Renard* source sur la pente des Beaux-Monts.

Les pentes des Grands-Monts ont beaucoup de pleurs et quelques sources dont une, plus abondante, est nommée fontaine *Favier*; elle est placée au pied du mont Béthizoy, sur le chemin de *Saint-Sauveur* à la vente de Champlieu, dans le voisinage d'une autre source inomminée; l'un et l'autre fournissent des filets d'eau temporaires qui, réunis, se rendent au ruisseau de la fontaine *Saint-Jean*. Non loin de là est la fontaine *Ronsin*, près du carrefour de la Sente-aux-Poireaux.

Le territoire de *Saint-Sauveur* a des pleurs nombreux, mais sans importance; certaines parties du sol sont comme imbibées.

Les collines de *Jaux*, outre les sources des rûs des *Rageaux* et de *Saint-Pierre*, en ont encore trois sur le tertre voisin de *Varenval*, et nommées par ce motif les *Trois-Fontaines*. Quelques autres, à sec pendant l'été, mais abondantes en hiver, rendent impraticable par leur écoulement le chemin dit des Anes, qui conduit au Meux. Une autre fontaine nommée la *Sylvie*, près de *Dizocourt*, sort de l'argile plastique; l'eau en est assez abondante pour qu'on ait eu autrefois la pensée d'en tirer parti comme moteur.

On peut en signaler encore une au sommet du tertre du Boquet. Tous ces coteaux sont couverts de pleurs et d'exhudations.

Il y a un étang près des *Bons-hommes*, commune de *Choisy*. Un autre beaucoup plus considérable, divisé par des chaussées, forme dans la forêt de *Compiègne* et dans la vallée de *Berne*, les étangs de *Saint-Pierre*. Au-dessous de ceux-ci sont les étangs du *Vivier-Frère-Robert* et de l'*Ortille*. Ces lacs sont factices, l'in-

dustrie humaine ayant profité de la disposition naturelle des lieux, pour y creuser des viviers à l'usage d'établissemens monastiques.

Configuration du sol. Le canton, considéré dans son ensemble, présente l'aspect d'une vaste plaine bornée au nord-ouest par un plateau plus élevé, limitée sur presque toute l'étendue de sa circonférence par quelques collines ou buttes.

Le plateau inférieur comprend la plus grande partie de la forêt de Compiègne, une section de la forêt de Laigue, les deux vallées de l'Oise et de l'Aisne.

L'étage supérieur est constitué par la plaine qui s'étend à l'ouest depuis la vallée d'Aronde par *Margny*, *Venette*, *Corbaulieu*, vers le canton d'Estrées-Saint-Denis. Les collines découpées de *Jaux* s'élèvent sur la limite de l'ouest. Leur série s'abaisse ensuite pour livrer passage à l'Oise.

On retrouve leur continuité sur la limite sud, dans les pentes des grands et petits Monts, ainsi qu'à la tête Saint-Jean. C'est la bordure vers le nord du plateau qui sépare la vallée d'Automne de la basse forêt de Compiègne et de la vallée de l'Oise. Cette limite se prolonge à l'est dans le canton d'Attichy, où elle tourne vers le nord-ouest pour former, sous le nom du mont Saint-Marc, le flanc gauche de la vallée de l'Aisne. L'extrémité du mont St.-Marc, au-dessus de *Vieuxmoulin*, appartient au canton de *Compiègne*. Le mont Saint-Pierre en est une dépendance isolée vers le sud-est. En reprenant au nord-ouest du mont Saint-Marc, les tertres ou groupes connus sous les noms des Beaux-Monts et du Tremble continuent cette série de coteaux autour de la forêt.

Elle est représentée sur la rive droite de l'Aisne par les tertres du Mont-Renard, du Mont-Moyen et du Chatelet qui terminent, en décroissant, le plateau appelé la montagne de Soissons.

La longue colline nommée le Ganelon est interposée entre la petite Oise et la vallée d'Aronde qui la sépare du plateau de *Margny*.

On a déjà fait remarquer que le pays est divisé artificiellement en trois sections par les rivières d'Oise et d'Aisne.

La section comprise entre les deux rivières, la plus petite des trois, est une plaine couverte en partie par la forêt de Laigue, suppportant vers le cours de l'Aisne, les trois buttes indiquées ci-dessus.

L'église de *Choisy-au-bac* est cotée à 37 mètres au dessus du niveau de la mer, — le confluent de l'Aisne avec l'Oise à 35 mètres; — les buttes du Chatelet, du Mont-Moyen et du Renard,

très-déprimées à leur base, sont retusès à leur sommet. La côte de la sommité du Chatelet est de 118 mètres; celle du Mont-Renard, de 107 mètres.

Le mont-Ganelon est une colline allongée dans la direction du sud-est au nord-ouest, appartenant pour les deux tiers au canton de *Compiègne*. Elle a environ deux mille six cents mètres de développement sur une longueur moyenne, au sommet, de sept cents mètres. Le plateau qui la couronne paraît horizontal quoiqu'il incline d'environ six mètres vers la vallée de l'Oise; la côte de nivellement dans la partie correspondant au village de *Clairoix* est de 146 mètres. Les bords de la face tournée vers le sud-ouest sont découpés en vallons ou gorges alternant avec des caps irréguliers, désignés sous les noms de Mamelon du Pierret ou de l'Eglise, Monicart, Mamelon de la justice, du Montant-Berger, Gennegotte, Cochonval ou Guichard, Montagne Fondue et Mamelon Bullarrion ou du Temple. La face du nord-est présente aussi quelques découpures, mais elles sont moins tranchées, parce que les talus de ce côté sont plus adoucis. Les caps principaux sont nommés Mamelons de l'Hermitage, du Val-Thierry et des Broches.

Le village de *Clairoix* qui est placé à la base du talus, tout-à-fait au sud, a pour hauteur prise à l'église, une côte de 36 mètres. L'église de *Bienville* est à 34 mètres.

La largeur moyenne de la vallée d'Aronde, mesurée entre la base du Ganelon et l'origine des rampes qui conduisent sur le plateau de *Margny*, est de trois cents mètres.

Le plateau de *Margny* ou de Coudun est découvert, à superficie un peu inégale, divisé par des plis qui s'approfondissent graduellement, deviennent des ravins étagés du côté de l'Aronde, et montrent des pentes abruptes sur le versant de l'Oise. La bordure de cette vallée est escarpée au-dessus et au-dessous de *Margny*; elle se radoucit en approchant de *Venette*, et le pays se confond plus à l'ouest avec les plaines du canton d'Estrées. Il y a deux ravins principaux de *Margny* à *Venette* et de *Venette* à *Jaux*.

Les hauteurs mesurées dans cette étendue ont donné à *Corbaulieu*, 85 mètres; — vers le milieu de la plaine, 107 mètres; — à l'étoile de la route, au-dessus de *Margny*, 96 mètres; — à l'église de *Venette*, 42 mètres; — à *Bouquy* sur la limite ouest, 84 mètres.

Le terrain devient inégal et tourmenté en allant vers le sud; on arrive ainsi aux collines de *Jaux*, qui s'étendent du nord au

sud parallèlement au cours de l'Oise, et qui constituent un groupe à sommets inégaux, dont les principaux portent les noms de monts des Tartres, du Boquet, de Jaux, des Valadents, des Harets et de Watelets. On a constaté une côte de 102 mètres pour le moulin de *Jaux* qui domine ces hauteurs, et seulement 76 mètres au moulin des Cailloux, au nord du village de *Jaux*.

La grande section à gauche de l'Oise forme une vaste plaine sans inégalité sensible ou prononcée, depuis le nord de la rivière jusqu'aux limites des cantons de Crépy et d'Attichy. Les côtes observées ont donné 41 mètres au carrefour d'Aumont, sur la route de Soissons; — 44 mètres au pied de l'église Saint-Jacques de *Compiègne*, et 34 mètres à l'Hôtel-de-Ville; — 63 mètres au moulin de la Folie au sud de la ville; — 48 mètres à *Royalieu*; — 40 mètres à *La Croix-Saint-Ouen*; — 50 mètres au carrefour de l'Abbaye, entre *Royalieu* et *Mercière*.

Si l'on se reporte sur la limite sud, on trouve une hauteur de 68 mètres pour l'église de *Saint-Sauveur* qui est adossée aux pentes du plateau de Béthizy.

Les talus découpés des Grands-Monts et de leur continuité vers Pierrefonds, par la Tête Saint-Jean, n'appartiennent qu'en partie au canton de *Compiègne*.

Les nivellemens pris sur les hauteurs qui dominent au nord et à l'est la vaste étendue de la forêt, ont donné 137 mètres pour le plateau du mont de *Saint-Pierre-en-Chastres*; — 131 mètres pour le mont Saint-Marc; — 139 mètres pour le sommet des Beaux-Monts. Quelques autres buttes moins élevées existent autour de celles-ci.

La comparaison de ces côtes indique une différence moyenne de 90 mètres entre la basse forêt et les coteaux.

Le point le plus élevé du canton est vers le milieu du Ganelon. Le plus bas est le lit de l'Oise à la limite au-dessous de *Jaux*, 34 mètres. La différence entre les deux côtes est de 112 mètres.

Les environs de *Compiègne* sont renommés pour l'agrément et la variété de leurs sites. La réunion de deux larges vallées, la présence de rivières navigables, le contraste entre le plateau découvert qui règne au nord-ouest et l'immense forêt de la section méridionale, multiplient en tous sens les aspects gracieux et les tableaux pittoresques. Les paysages de la vallée de l'Aisne qui est couverte de bois des deux côtés, sont plus agrestes, ceux de la vallée de l'Oise ont plus d'animation et de lumière.

Cambry (1) a décrit avec vérité, quoiqu'avec une sorte d'enthousiasme, les vues intérieures de la forêt de *Compiègne* qui ressemble sans doute à beaucoup d'autres, mais qui est mieux percée, sans que la multiplicité des routes ait rien ôté au caractère imposant de ses futaies éternelles. « Par un assez beau jour, dit-il, » je fis un premier voyage dans la forêt de Compiègne. Il est im- » possible de peindre la variété des sensations que j'éprouvai » dans cette route ; on voyage tantôt sur un gazon humide, sur » des mousses de toutes couleurs, tantôt sur des sables arides, » tantôt sur des montagnes de camérines : une obscurité reli- » gieuse environne le voyageur ; le ciel entier se couvre ; on ne » l'aperçoit souvent que comme un point blanchâtre à l'extrémité » d'une allée sombre. A des arbres énormes, vieux comme le » tems, couverts jusqu'au sommet d'une mousse luisante comme » le velours, verte comme l'émeraude, dont les masses espacées » laissent pénétrer l'œil dans une vaste profondeur, succèdent » des plants vigoureux qui semblent atteindre le ciel; plus loin » ces aspects mâles et sublimes sont remplacés par le hideux » coup-d'œil d'arbres sortant à peine de terre, rongés de mous- » ses, et présentant une vieillesse précoce et décrépite, à côté » des beaux plants qu'on vient d'abandonner. On se hâte de » quitter ces lieux inféconds pour s'enfoncer dans des allées de » chêne, dont les dômes majestueux voilent l'éclat des plus » beaux jours : quelle variété dans les masses, dans les formes » et dans les teintes de ces colosses monstrueux ! quelles douces » espérances on conçoit en passant à côté de ces jeunes plants de » frênes et de bouleaux destinés à nos descendans ! Aux jouis- » sances que ces voûtes, que ces allées prodigieuses, que ces » antres profonds richement couronnés, que ces colonnades im- » pénétrables à l'œil, que ces vastes amphithéâtres procurent, » ajoutez ces masses de couleurs que l'automne répand sur des » tapis verts, d'un jaune d'or, rembrunis ou pourprés; ces » lieux qui sembleraient l'asyle du désespoir; ceux qui pour- » raient donner quelques soulagemens à la noire mélancolie. Là » des vallons délicieux ne rappèlent que des scènes d'amour; ici » l'on croit entendre le bruit des cors, le hurlement des chiens, » et voir passer sous différens costumes le brillant cortége de » nos rois; plus loin ce tertre couvert de fleurettes champêtres » est un site de bergerie : l'imagination et la mémoire transpor- » tent dans les siècles reculés, où, près des antres sombres et » des chênes majestueux, nos vénérables druides instruisaient

(1) Description du département de l'Oise, tom. 1, pag. 340.

» les enfans des Gaules, et répandaient au clair de lune cette » sainte terreur qui retenait les hommes dans le sentier de la » vertu.... Si la forêt de Compiègne présente dans les beaux » jours tant de tableaux et tant de jouissance, elle offre dans les » grands hivers un spectacle plus étonnant, plus majestueux » encore : voyez ces troncs prodigieux revêtus d'une glace » épaisse, ces branchages énormes cédant au poids des glaçons » qui les brisent; voyez briller les rayons du soleil au milieu de » ces glaces réfractaires, qui versent au loin des torrens de lu- » mière et de couleurs étincelantes; quelquefois des vents fu- » rieux aussi terribles que les avalanches des Alpes, déracinent » dans un moment, sur une étendue prodigieuse, ces géants qui » couvraient la terre. Attachez à ce grand théâtre tous les phé- » nomènes, tous les météores du ciel, de l'air et des saisons, » vous aurez une idée complète du tableau dont j'ai tenté de » vous donner l'idée. Qu'on ne croie pas qu'on puisse appliquer » à d'autres lieux ce que jai dit de la forêt de Compiègne : j'ai » parcouru la forêt Noire et les Ardennes, les Alpes, l'Améri- » que, Valombreuse, les Camaldules, et n'ai point éprouvé, » dans l'âge de l'imagination et de la poésie, les sensations, les » souvenirs que je viens d'essayer de peindre ».

La vue du Ganelon est l'une des plus remarquables du département. De ce plateau qui domine tout le reste du pays, on remonte la vallée de l'Aisne jusqu'aux environs du Crocq et de Croutoy; on embrasse toute l'étendue de la forêt de Laigue, tout l'ensemble de la forêt de *Compiègne*, au-dessus de laquelle dominent les sommets des Beaux-Monts, de Saint-Pierre, des Grands-Monts, et à l'horizon les points culminans de la forêt de Retz. L'œil suit le cours de l'Oise jusqu'à Verberie, se portant au-delà vers les hauteurs de Pont-Sainte-Maxence et de Saint-Christophe-en-Halatte; le tableau s'étend vers l'ouest jusqu'aux collines de Liancourt, aux environs de Clermont, d'Argenlieu; on embrasse ainsi une étendue de près de dix lieues en tous sens.

Géognosie. Les terrains tertiaires inférieurs reposant sur la craie constituent l'ensemble géologique du canton.

La craie occupe toute la section à droite de l'Oise, depuis la vallée d'Aronde jusqu'aux approches de *Jaux*.

Elle est recouverte, dans toute la plaine de *Margny*, par le limon argileux et fertile qui, en Picardie, accompagne partout l'étage crétacé. Mais la roche est à nu dans les plis de terrain qui descendent vers la vallée d'Aronde du côté de *Bienville*, ainsi que dans le ravin de *Venette*. On la voit d'ailleurs très-nettement aux

carrières qui couronnent le coteau de *Margny-les-Compiègne.*

En suivant la route d'Abbeville, au-dessus du village, la craie affleure sous la terre végétale, en fragmens bréchoïdes, unis par un ciment jaunâtre. Les entailles des carrières montrent au-dessous :

la craie blanche brisée en fragmens parallélipipèdes irréguliers;

un calcaire jaunâtre parsemé de points noirs, divisé en petites plaques horizontales;

ensuite le calcaire exploité, consistant en plusieurs bancs d'une roche jaunâtre mélangée de blanc, chargée de points noirs; les couches qui inclinent légèrement vers le lit de l'Oise, sont divisées par des fissures irrégulières.

La roche contient des fossiles et de gros silex pyromaques tuberculeux épars dans la masse. Il y a aussi des silex en plaques tabulaires continues à-peu-près horizontales. Plus bas, les bancs deviennent durs, un peu grisâtres, à textures inégales, étant mélangés de nœuds ou parties compactes qui résistent à l'action de l'atmosphère, tandis que les parties tendres tombent en poussière. On trouve dans leurs retraits du fer sulfuré en boule, et du quartz cristallisé en rose.

Le calcaire crayeux des environs de *Corbaulieu* est mélangé de jaune, de blanc, de grisâtre, et parsemé de nœuds abondans et de silex volumineux assez rares.

En descendant de là vers le sud, on voit la craie disparaître à-peu-près à la hauteur du bois de Plaisance, sous une couche de sable accompagnée de galets noirs. C'est la partie inférieure des sables glauconieux qui contiennent aussi des amas de lignite.

L'un de ces amas, exploité près de *Bouquy*, donne la coupe suivante :

sable argileux, jaunâtre, avec galets, huîtres et autres fossiles	1^{m}	60^{c}
sable glauconieux verdâtre	2	»
argile jaune propre à la confection des briques.	2	»
marne argileuse, noirâtre, feuilletée, avec fossiles lacustres	1	»
lignite terreux, avec cordons de marne coquillière lacustre	1	»
argile grisâtre, avec fossiles et bois pétrifié	»	60
lignite terreux comme ci-dessus.	1	»
argile noirâtre, avec niveau d'eau	(non traversé)	

Bouquy est sur le sable qui forme aussi la base de toutes les buttes dont la réunion constitue les collines de *Jaux*. Mais ce

massif armacé recèle de nombreuses couches d'argile, des marnes calcaires d'eau douce qui retiennent les eaux, et font de cette petite contrée un petit pays marécageux, presqu'impraticable en hiver. En descendant de *Bouquy* vers *Jaux* on traverse une couche interrompue de marne calcaire grisâtre, endurcie, brisée, un lit de marne argileuse, et du sable avec huitres en lit horizontal, galets, et fragmens de grès ferrugineux. *Jaux* est sur l'argile et sur le sable.

Il y a de nombreux galets au-dessus du village; en montant vers le hameau de *Dizocourt* on traverse d'abord de l'argile compacte, puis du sable avec galets, encore de l'argile au-dessus de laquelle règne un banc d'huitres et de galets; au-dessus encore de l'argile avec des galets épars à la surface des champs.

Les mêmes couches existent vers les hameaux des *Tartres* et de *Varenval* ainsi que vers le *Pré-Griset*; il y a de plus, dans ce dernier lieu, des affleuremens de lignite.

Le banc d'huîtres, accompagné de galets dans un sable jaunâtre, est apparent vis-à-vis le Boquet entre les *Tartres* et *Varenval*, ainsi que sur les chemins qui conduisent au Meux et à Longueil, canton d'Estrées.

Les puits percés aux *Tartres* et à *Varenval* traversent un banc d'argile épais de deux à cinq mètres, du sable glauconieux avec galets, au-dessous duquel est un niveau d'eau. On est très-près de la craie, et cette roche elle-même est à jour, sous l'argile plastique, à la carrière Watelet, et à celle des Valadents à l'extrémité de *Jaux*.

Le Mont Ganelon est une masse de sable glauconieux, couronnée par les bancs inférieurs du calcaire grossier. Le sable est comme divisé en deux assises dont la ligne de jonction est marquée par une terrasse, au tiers des talus. On voit près du village de *Clairoix* une sablonnière dont l'escarpement présente, de bas en haut, les détails suivans :

sable glauconieux mélangé de gris et de jaunâtre, coupé de lignes ochreuses, endurci et grossièrement feuilleté vers le haut;

sable glauconieux, fauve, avec fossiles appartenant à la zone moyenne de cet étage; toutefois le lit de fossiles n'est pas continu, les coquilles forment plutôt des poches ou amas;

sable très-glauconieux, à gros grains, sans fossiles;

sable plus fin, grisâtre, avec des lits irréguliers de roche calcaire tendre à texture inégale.

Cette première masse est recouverte par le dépôt diluvien et aboutit à une terrasse qui règne tout autour des coteaux.

La seconde masse commence par un sable rempli de concrétions calcaires tuberculeuses, qui prennent, à mesure qu'on s'élève, une forme plus déprimée, puis une apparence tabulaire; en allant à l'ouest vers *Bienville*, cette roche montre une stratification presque régulière.

Au-dessus existe un calcaire dur, blanchâtre, un peu coquillier; il forme une seule couche désignée sous le nom de *banc franc*, et fournit d'excellens matériaux pour les constructions hydrauliques;

ensuite *banc de volée* ou calcaire à texture inégale, brisé en fragmens, dont les joints sont remplis de chaux pulvérulente;

sable calcaire blanchâtre, fin;

calcaire fragmentaire rempli de nummulites; il se décompose en un sable grisâtre, et les fossiles couvrent la superficie du plateau.

Ces couches diverses n'existent pas avec une égale puissance dans toute l'étendue du Ganelon. Les bancs calcaires sont amincis du côté de l'Oise, et c'est à cette circonstance qu'on doit attribuer les pentes douces des talus qui sont escarpés sur l'autre face où le groupe est assez épais pour être exploité.

La carrière dite de Ganelon montre de haut en bas :

calcaire blanc, brisé en fragmens : *tuf* des ouvriers..	2m	»c
calcaire jaunâtre, brisé en blocs ou fragmens plus volumineux; épais de deux mètres vers le centre de la masse, il finit en bizeau dans le sable................	2	»
sable jaunâtre avec nummulites....................	1	30
banc de volée avec nummulites abondantes.........	»	80
sable calcaire blanc...............................	1	»
banc franc ou pierre de Ganelon..................	»	50

Une autre carrière située au-dessus de *Blainville*, présente les détails qui suivent :

terrain superficiel sablonneux	0m	30c
calcaire blanchâtre tendre, brisé en moellons........	1	»
banc de volée, fissile, avec nummulites............	1	»
sable calcaire avec nummulites.....................	»	80
banc franc, très-dur.............................	»	50

Le banc de volée, plus épais vers le centre du plateau, est exploité comme pierre dure.

La petite section comprise entre l'Oise et l'Aisne, appartient, en plus grande partie, au système inférieur des sables glauconieux. Le terrain de transport de l'Oise s'avance vers l'est jusqu'aux approches de la butte du Châtelet et jusqu'au carrefour des

Plattes-Noues. Le surplus de la forêt de Laigue est sur un sable argileux, traversé par des lits de marnes argileuses pétries d'huîtres et de cyrènes; des galets sont épars à la surface. L'argile détermine l'excès d'humidité qui règne dans cette partie du bois.

Les galets sont assez communs au puits d'Orléans, ainsi qu'à la Trouée des Bons-hommes.

Les buttes du Châtelet, du Mont Moyen et du Mont aux Renards sont des massifs de sable glauconieux jaunâtre, contenant des rognons calcaires tuberculeux; à la base est un dépôt assez puissant d'argile rougeâtre recouvrant un lit de fossiles décomposés, qui forment par leur agglomération et leur état de détritus une sorte de marne blanche; ces fossiles sont ceux de la zône moyenne. Plus bas, au niveau d'une terrasse qui entoure la butte, on rencontre des huîtres libres ou pétrifiées et quelques autres coquilles de la glauconie inférieure.

La bordure de l'Aisne appartient au terrain de transport.

La plaine basse couverte par la forêt de *Compiègne*, a pour base la craie qui est visible en plusieurs lieux, et notamment sur les bords de l'Oise. Les parties hautes de la ville reposant sur la roche même, recouvrent des carrières étendues qui s'étendent sous le château, sous la place au Blé, la rue Saint-Jacques, etc. On retrouve dans plusieurs de leurs galeries les assises de silex pyromaques, caractéristiques de cet étage; on y voit aussi des stalactites.

Les sondages effectués en 1834 pour établir un puits artésien vers le centre du petit parc, sont demeurés dans la craie, après avoir traversé les couches suivantes :

terre végétale	0m	50c
limon terreux et fragmens de craie	»	80
craie blanche, tendre	16	»
première nappe d'eau :		
continuation de la craie	4	»
deuxième nappe :		
craie marneuse, fragmentaire, avec enduit ochracé	27	»
craie compacte, dure	10	»
On s'est arrêté à	58m	30c

Le calcaire crayeux se continue sur la lisière ouest de la forêt, jusqu'à *Royalieu* où l'on voit une carrière, ensuite jusqu'à *Mercière-aux-Bois*; il arrive au-dessus de *La Croix-Saint-Ouen*, allant de là vers l'est, aux carrefours de la Bouverie, du Pélican, au sud du Puits-du-Roi, au carrefour du Nord et à *Malas-*

sise; puis, vers le nord-est, au carrefour de Laigle et à *La Muette* d'où il revient vers *Compiègne* par *la Faisanderie*. L'intervalle compris entre ces lieux est souvent recouvert d'une légère nappe de sable, mais la craie avec ses silex est visible en plusieurs points, notamment sur la route de Crépy et près de *La Bréviaire*.

Le sable devient épais à mesure qu'on s'éloigne de *Compiègne* pour aller vers les coteaux méridionaux, le massif des sables glauconieux inférieurs se développant dans cette direction. La couche fossilifère inférieure reconnaissable à ses *Ostrea Bellovacina* entoure la base du mont de Saint-Pierre, du coteau de La Héronnière, de la Tête Saint-Jean, se continuant au pied des Grands-Monts jusqu'à *Saint-Sauveur*.

Saint-Sauveur est sur le sable; il y a dans le voisinage plusieurs tertres qui recèlent des lignites exploités. Les entailles d'extraction donnent la coupe suivante :

terre argilo-sablonneuse superficielle	0m	40c
sable jaune contenant une immense quantité de fossiles d'eau douce et d'huîtres; puissance variant entre 60c et	2	50
sable grisâtre glauconieux	1	»
marne bleuâtre avec fossiles lacustres	1	»
lignite terreux	»	60
argile smectique, verdâtre	1	30
lignite xyloide, friable	»	25
marne noirâtre, fossilifère, nommée *cordon* par les ouvriers	»	15
lignite xyloïde plus dur	»	20
marne calcaire jaune-blanchâtre, dure, feuilletée, avec fossiles	»	30
lignite compacte, dur, noir, à reflets bleuâtres, avec végétaux et ossemens de crocodiles et de lophiodons : *charbon* des ouvriers	1	30
marne argileuse bleue avec cristaux de chaux sulfatée	1	»
argile blanche	1	60
sable glauconieux grisâtre, avec niveau d'eau	2	50

En allant de *Saint-Sauveur* à *La Croix-Saint-Ouen* par le Pont-la-Reine, on ne quitte pas le sable, qu'on suit à *Sainte-Périne* où il est mélangé de fossiles, et au hameau de *La Bréviaire* près duquel il y a lit d'argile plastique assez profond pour être exploité en puits et galeries.

La coupe de ce dépôt présente la succession suivante :

sable glauconieux grisâtre	0m	40c
sable et galets	0	60

argile grossière bleuâtre 0 60
marne calcaire blanchâtre 0 60
argile rouge 0 60
argile compacte jaunâtre, maculée de rouge 1 30
ces deux couches sont propres à la confection de tuiles et carreaux;
argile fine, grise, employée pour la poterie 0 60

Le village de *Saint-Jean* est aussi sur le sable. Les puits qui descendent jusqu'à vingt mètres traversent :

du sable fin ochracé;
du sable argileux avec huîtres, cyrènes et autres fossiles;
sable argileux noirâtre, mêlé de pyrites;
marne calcaire endurcie, un peu sableuse;
sable grisâtre;
sable blanc;
lignite terreux, brunâtre;
sable très-argileux, contenant un niveau d'eau.

Les coteaux au-dessus de *St-Sauveur* appartiennent au calcaire grossier inférieur avec cérite géant; en descendant vers *Sainte-Périne*, on traverse les sables à nummulites, et plus bas ceux à lenticulites qui représentent la zone moyenne de la glauconie. Ces sables règnent seuls sur les pentes qui forment la limite méridionale du canton.

Le mont de *Saint-Pierre-en-Chastres*, couronné par un plateau de calcaire grossier, présente tout le développement des sables glauconieux. Le calcaire de la surface est tendre, granuleux, peu épais, passant à un sable calcaire rempli de nummulites. Au-dessous la glauconie grossière est formée en bancs endurcis, irréguliers, mais elle devient bientôt meuble et repose à huit ou dix mètres plus bas sur un lit d'argile qui contient un niveau d'eau. Le sable glauconieux moyen montre, au-dessous de l'argile, les beaux fossiles qui le caractérisent. Il est mêlé plus bas de concrétions calcaires tuberculeuses pareilles à celles du Châtelet. On remarque vers la base de la butte, des grès en blocs assez volumineux, et la couche fossilifère inférieure qui a déjà été signalée.

L'extrémité du mont Saint-Marc, dépendant du canton de *Compiègne*, est renommée pour ses carrières percées dans le calcaire grossier. La roche existe à trente centimètres sous la terre végétale. La première couche est granuleuse, délitée, brisée en fragments; il y a immédiatement au-dessous quatre bancs, épais ensemble de trois mètres, d'un calcaire tendre mais solide, à

grain fin, homogène, sans défaut, c'est-à-dire sans moules de gros fossiles ou vides laissés par la destruction de ceux-ci. Plus bas on rencontre les sables à nummulites, formés en roche dure, puis du sable glauconieux avec les fossiles de la zone moyenne, et du bois pétrifié en quantité, du sable à rognons, et au pied des coteaux, des argiles, des sables avec des huîtres, et quelques lits de calcaire d'eau douce. Ces couches descendent d'un côté vers le *Berne*, de l'autre vers le *Vivier-Frère-Robert* et le village de *Vieuxmoulin* qui est sur le sable.

Le tertre des *Beaumonts*, en avant du mont Saint-Marc, n'a plus de calcaire grossier régulier. On trouve seulement au sommet des fragmens endurcis de glauconie supérieure à gros grains de quartz; il y a très-rarement des fossiles. Toutes les pentes sont couvertes de rognons calcaires, et vers la base, de plaquettes de calcaire lacustre qui, peut-être, dépendent du terrain diluvien. En arrivant sur la plaine, au niveau de *Compiègne*, le sable est sans mélange.

Le mont du Tremble est constitué comme celui des Beaux-Monts.

Le terrain de transport de l'Oise consiste en un lit de sable renfermant des blocs de grès, de calcaires à nummulites, des bois pétrifiés, des galets, des fossiles et autres débris des roches qui constituent les coteaux latéraux, mêlés à des fragmens de roches plus éloignées, transportés par les eaux anciennes; on sait d'ailleurs qu'il contient aussi des ossemens d'éléphans, rhinocéros, chevaux, cerfs, etc. Cette couche diluvienne occupe une partie de la forêt de Laigue, mais du côté opposé elle n'a pu s'étendre à cause de l'obstacle apporté par le mont Ganelon. Elle est recouverte dans la vallée de la petite-Oise par une alluvion, dont les fouilles de l'écluse de Pintrelle, tout près de *Janville*, ont fait connaître la composition. On a traversé en effet, un dépôt épais d'un mètre, de matières diverses éparses dans une terre grisâtre argilo-sableuse, contenant des bois de cerf, des ossemens de sanglier, de bœuf, et autres animaux dont les espèces existent encore. Le terrain de transport commençant au-dessous comprenait :

sable graveleux, jaunâtre, avec petits galets.....	2^{m}
greve ou gravier composé de cailloux semi-roulés, de petits galets siliceux noirâtres, de grès, de calcaire, de fossiles brisés et de sable................	1 50
argile remaniée, grise-bleuâtre, feuilletée, pyriteuse, provenant des lignites........................	1 et plus.

Si l'on eût continué, la craie aurait été rencontrée à une faible profondeur.

Le terrain de transport de la vallée de l'Aisne est composé des mêmes élémens ; mais en général les débris paraissent plus volumineux que dans la vallée de l'Oise. La coupe de l'écluse du Carendeau, ouverte près de *Choisy-au-bac*, a montré de haut en bas :

gravier ou sable de rivière, grisâtre . . . . 2^m 60^c

sable glauconieux grisâtre 1 50

gravier ancien, composé de sable grossier, grisâtre, mélangé de roux, avec ossemens de pachydermes, galets en lits horizontaux, troncs d'arbres couchés, et blocs volumineux de grès quartzeux . . . . 2 »

argile noirâtre, sulfureuse, mélangée de greve, d'ossemens et de gros silex . . . . 1^m.

On n'a pas été au-delà.

Le gravier ancien occupe, à droite de la rivière, la plaine qui règne entre Rethondes (canton d'Attichy) et le *Francport*, remontant un peu vers les *Bons-hommes*, se continuant de là vers *Choisy*. Il s'élève bien plus haut sur la rive gauche, car ses débris couvrent un espace assez considérable de la forêt de *Compiègne*, entre le mont du Tremble et la plaine de *Choisy*. Ils forment, au lieudit le Buissonnet, près le carrefour d'Aumont, un tertre surbaissé dont la couche superficielle est un sable grossier rougeâtre, épais de cinquante centimètres, superposé à un massif de trois mètres environ, composé de silex émoussés, de galets ovalaires et d'autres débris ; il y a vers le milieu un lit irrégulier de sable jaunâtre, rempli d'ossemens brisés, de nummulites roulées, d'huîtres, de bois pétrifié ; on remarque, un peu plus bas, une zone entièrement composée de petits galets noirs.

Plus près de la rivière et au-dessous du Buissonnet, au lieu dit le Carendeau, il y a un autre massif de galets, puissant de plus de deux mètres sous la terre de bruyère ; les cailloux sont gros comme des œufs et posent sur un banc de poudingue au-dessous duquel on rencontre encore des galets et du sable.

Le sable jaunâtre, mêlé de gravier, se continue de là vers la ville de *Compiègne* et vers le lit de l'Oise, jusqu'à ce qu'il soit recouvert par l'alluvion marécageuse moderne. Il existe à fleur de terre sous la rue de la Comédie.

Au-dessous du confluent et sur la rive droite de l'Oise, le gravier reparaît à l'entrée de la vallée d'Aronde ; il constitue toute la plaine basse comprise entre le lit de la rivière et les coteaux de *Margny* ; les fosses dans lesquelles on l'extrait pour le service des routes, ont environ trois mètres de profondeur ; les galets sont accumulés dans le fond. Le dépôt diminue d'épaisseur en allant vers les coteaux, et finit en coin sur les talus.

Le diluvium est recouvert par les matières alluviennes en aval de la ville; cependant on en voit des indices vis-à-vis *Venette* et près de *Royalieu*. Entre *Venette* et *Jaux*, il est mêlé avec les galets de la glauconie inférieure, en sorte qu'il est difficile de distinguer les élémens de chaque époque.

Mais on le retrouve à gauche de l'Oise, sur l'espace dépourvu de bois qui entoure le village de *La Croix-Saint-Ouen*, jusqu'aux approches de la Vieille-Muette, dans la forêt de *Compiègne*. Les cailloux semi-roulés sont à la surface du sable glauconieux avec des bélemnites frustes, des bois pétrifiés, des silex d'eau douce, des fragmens de meulière, etc.

. . . .

Si l'on récapitule, selon l'ordre géologique, l'ensemble des strates qui viennent d'être signalés, on obtient de bas en haut la série suivante :

craie jaunâtre noduleuse : à *Margny*;
craie blanche : à *Compiègne*, *Royalieu*;
sables glauconieux et lignites : à *Bouquy* et *Saint-Sauveur*;
sables glauconieux avec rognons calcaires et fossiles : les Beaux-Monts et les autres buttes;
calcaire grossier : Ganelon, mont Saint-Marc, etc.;
terrain de transport de l'Oise et de l'Aisne.

On doit remarquer que la craie noduleuse de *Margny*, quoique inférieure à la craie blanche, lui est supérieure de niveau : le plateau est élevé en effet de soixante mètres environ au-dessus du pont de *Compiègne* et de la partie basse de la ville. On en conclut que le calcaire noduleux a été amené dans sa position actuelle par l'effet d'un soulèvement accompagné ou suivi de la destruction des couches supérieures. Cet accident est borné dans le canton de *Compiègne* au seul plateau de *Margny*, car en allant au nord-est on voit la craie s'abaisser vers l'Aronde et s'enfoncer au-dessous des couches tertiaires du Ganelon.

Règne végétal. Le canton de *Compiègne* est celui de tout le département dans lequel la végétation forestière a conservé la plus grande étendue; elle couvre presque les trois-quarts de la superficie, occupant une grande partie de la section entre Aisne et Oise, et la presque totalité de la section méridionale.

Les parties de la forêt de *Compiègne* qui appartiennent au canton, constituent le sol forestier de cette section. La division de la forêt de Laigue, dépendant du territoire de *Choisy-au-Bac*, représente le sol boisé à la droite de l'Aisne. Ces deux masses forment presque toute la contenance forestière.

Le chêne pédonculé, surnommé chêne *blanc*, est l'essence dominante, et selon toute apparence c'est l'arbre qui constituait à l'origine les forêts naturelles. Il y a aussi une certaine quantité de rouvre ou chêne à fleurs sessiles. Le hêtre, assez commun sur les coteaux calcaires de la forêt de *Compiègne* qui dépendent du canton de Crépy, est beaucoup moins répandu dans la plaine basse, dont le sol argilo-sableux lui est peu favorable. Le charme, l'orme, le frêne, occupent aussi une partie notable des forêts, et après eux l'aune, le saule marceau, les cerisiers, pommiers et poiriers sauvages, le tilleul, le bouleau, le peuplier noir.

Les taillis et les buissons naturels sont peuplés d'alisiers, viornes (*Viburnum opulus*), coudriers, pruniers, cornouillers, etc.

Le châtaignier, fort commun autrefois, a été détruit, à titre d'essence générale, dit-on, par l'hiver de 1709. Cet arbre est devenu rare étant sans cesse attaqué, dans sa jeunesse, par le gibier fauve qui habite les grands bois.

Les autres arbres ou plantes ligneuses qu'on peut remarquer, notamment dans la forêt de *Compiègne*, y ont été plantés, bien que quelques-uns par leur développement présentent l'aspect d'une végétation spontanée. Tels sont l'acacia, le cytise ou faux-ébénier, le lilas, le sycomore, l'aylanthe, le *Rhus typhinum*, le *Planera ulmifolia*, le hêtre à feuillage pourpre, les *Quercus fastigiata, rubra, macrocarpa, ferruginea, toza*, diverses espèces conifères;

et encore dans les buissons, les *Spiræa hypericifolia*, *sorbifolia*, *salicifolia*, *crenata*, *opulifolia*.

Il y a d'ailleurs, dans cette forêt, une école d'essai pour la culture des arbres exotiques.

On trouve, tant dans la forêt de *Compiègne* que sur d'autres points quelques exemples extraordinaires de végétation.

Ainsi un chêne placé entre le village de *Saint-Jean-aux-bois* et le carrefour du Boquet-Colin a neuf mètres et demi de circonférence au sortir de terre, et cinq mètres à la hauteur de quatre mètres.

Un autre chêne du carrefour de Lucifer sur les Beaux-Monts, a sept mètres de circonférence.

Le chêne de la Malmaire, qui servait autrefois de lieu de repos dans les chasses royales, a cinq mètres de circonférence à hauteur d'homme.

Le hêtre dit pyramidal, en descendant des Beaux-Monts vers l'*Ortille*, est haut de vingt-sept mètres, avec une circonférence de trois mètres.

Un noisettier planté sur la route de *Saint-Jean* à Saint-Nicolas

de Courson, a deux mètres de diamètre et quatorze mètres de hauteur.

Un bocquetier ou pommier sauvage conservé à la *Faisanderie* présente une circonférence de deux mètres et demi.

On voit sur le mont Saint-Marc deux gros hêtres greffés par approche.

Deux autres arbres de la même essence situés près de la route tournante des prés Saint-Jean, éloignés de quatre mètres à la base, présentent aussi, à cinq mètres d'élévation, un exemple de greffe par approche.

On peut remarquer près du village des *Tartres* un bouquet de soixante-quinze buis dont chacun est haut de dix mètres.

On a eu long-tems, dans le jardin des minimes de *Compiègne*, des houx qui avaient seize à dix-sept mètres de tige et un mètre de circonférence.

L'arbre nommé le *fau-chandelier* (1) dans la forêt de Laigue, entre le *Francport* et le puits d'Orléans, a cinq mètres de tour et vingt mètres de hauteur; il est très droit contre l'ordinaire des vieux hêtres, ce qui lui a valu le surnom de chandelier On a établi par des calculs basés sur l'époque à laquelle la futaie de Laigue a été convertie en taillis, que cet arbre devait être âgé de quatre cent vingt-cinq années.

La flore proprement dite comprend une multitude d'espèces; et le pays présente toutes les conditions nécessaires à la richesse de la végétation, des coteaux arides, de vastes forêts, des plaines de sable, de grandes rivières, des marais, etc. La zone botanique est la même que celle des environs de la capitale, toutefois avec un moindre développement, à cause de la latitude plus septentrionale du canton. On n'a pas rencontré, jusqu'à présent, d'espèces étrangères au rayon de Paris.

La végétation dite cryptogamique, favorisée par la continuité des futaies, est aussi riche ici qu'en aucune partie de la France: les mousses, les hépatiques, et les champignons surtout y fournissent des récoltes inépuisables aux recherches des naturalistes.

Voici l'indication des espèces phanérogames remarquables à un titre quelconque, dont l'ensemble peut faire apprécier le caractère de la végétation naturelle.

Thalictrum flavum, bords de l'Aisne à *Choisy*, bords de l'Oise.
Anemone ranunculoides, commune au *Pont-de-Berne*, à *Vieux-moulin*, au carrefour du bordage.

(1) *Fau*, de *fagus*, hêtre.

Anemone sylvestris, butte d'Angoulême près de *Saint-Sauveur*.
——— *pulsatilla*, bois de Plaisance, Ganelon.
Adonis citrina, plaine entre *Compiègne* et *Choisy-au-bac*.
Ranunculus lanuginosus, forêt de *Compiègne*.
——— *lingua*, marais de *Vieuxmoulin* et du *Vivier-Corax*.
Helleborus viridis, bosquets des *Tartres*, commune de *Jaux*.
——— *fœtidus*, coteaux de *Saint-Sauveur*.
Actœa spicata, extrémité de la forêt de *Compiègne* vers *Saint-Sauveur*.
Corydalis bulbosa, forêt de *Compiègne*, à *Royalieu*, carrefours Bellicart, Buissonnet.
Fumaria parviflora, Ganelon au-dessus de *Clairoix*.
Nymphœa alba, étangs de *Saint-Pierre-en-Chastres*.
Nuphar luteum, étang des *Bons-hommes*, confluent de l'Aisne, le *Francport*, étangs de *Saint-Pierre*.
Cochlearia armoracia, bords de l'Aisne.
Cardamine amara, forêt, au *Berne*.
——— *hirsuta*. étang de la Rouillie.
——— *impatiens*, forêt de *Compiègne*, étang de la Rouillie.
Neslia paniculata, moissons, plateau de *Margny*.
Helianthemum appeninum, sur le Ganelon.
——— *guttatum*, carrières de *Saint-Sauveur*.
——— *fumana*, Ganelon.
Cucubalus bacciferus, forêts de *Compiègne* et de Laigue.
Lychnis viscaria, forêt de *Compiègne*, à la *Faisanderie*.
Elatine alsinastrum, étangs de *Saint-Pierre-en-Chastres*.
Stellaria nemorum, forêt de Laigue.
Linum tenuifolium, coteaux de *Margny* et de *Clairoix*.
Malva moschata, pentes du Ganelon vers *Bienville*, forêt de *Compiègne* au puits Dauphin.
Hypericum montanum, forêt de *Compiègne*.
——— *hirsutum*, forêt, au triage de la mare d'Epernon.
Geranium sanguineum, commun dans la forêt, surtout vers la lizière de l'ouest ; Buissonnet.
Impatiens noli tangere, mont Saint-Marc.
Oxalis corniculata, mont de *Saint-Pierre-en-Chastres*.
——— *acetosella*, lieux ombragés des forêts.
Rhamnus catharticus, forêt de *Compiègne*.
Ononis natrix, Ganelon, au montant-Berger.
Ulex europœus, commun au Ganelon, rare dans les forêts.
Spartium scoparium, très-rare dans les futaies, très-commun après l'abattage.
Genista anglica, *Saint-Pierre-en-Chastres*.

Medicago apiculata, champs de *Clairoix*.
Trifolium rubens, forêt de *Compiègne*.
——— *ochroleucum*, autour de *La Croix-Saint-Ouen*.
——— *medium*, bosquets du Ganelon, au-dessus de *Clairoix*.
Lotus siliquosus, marais du *Vivier-Corax*.
Ornithopus perpusillus, champs autour de *Saint-Sauveur*.
Vicia lathyroides, carrefour du chêne vert, forêt de *Compiègne*.
—— *lutea*, haies de la forêt de *Compiègne*.
Lathyrus tuberosus, tirés du parc de *Compiègne*.
Astragalus glyciphyllos, sur le Ganelon.
Prunus padus, forêt, *Vieuxmoulin, Le Vivier-Frère-Robert*.
Malus acerba, n'est pas rare dans la forêt de *Compiègne*.
Pyrus pyraster, forêt, au *Berne*.
Spiræa filipendula, commune dans la forêt de *Compiègne*.
Geum rivale, lieux humides, à *Jaux*; rare dans la forêt de *Compiègne*.
Rubus idæus, commune dans les éclaircies, au Mont-Saint-Marc.
Tormentilla reptans, forêt de *Compiègne*, lieux ombragés.
Cratægus torminalis, forêt de *Compiègne* où il est peu commun; *Saint-Corneille*, *La Faisanderie*.
Epilobium spicatum, commun dans la forêt de *Compiègne*.
——— *virgatum*, forêt de Laigue.
Hippuris vulgaris, dans l'Oise, devant *Compiègne*.
Lythrum hyssopifolium, bois de Plaisance, vis-à-vis *Bouquy*.
Corrigiola littoralis, champs à *Saint-Sauveur*.
Tillœa muscosa, forêt de *Compiègne*, entre le puits du Roi et le carrefour du Réclamé.
Chrysosplenium oppositifolium, étang de la Rouillie.
Crassula rubens, — *Saint-Pierre-en-Chastres*.
Caucalis latifolia, champs à *Venette*.
Peucedanum oreoselinum, à la basse queue, entre *Saint-Sauveur* et *La Croix-Saint-Ouen*.
Pimpinella rubra, Hopp., taillis des Beaux-Monts.
Ammi majus, champs à *Compiègne*, *Margny*.
Athamantha libanotis, carrières de *Margny-les-Compiègne*, et dans la forêt.
Œnanthe pimpinelloides, marais de l'Ortille.
Valerianella coronata, plaine de la Justice à *Compiègne*.
——— *auricula*, champs de *Choisy-au-bac*.
Dipsacus pilosus, près de *Clairoix*.
Cineraria campestris, forêt de *Compiègne*, à *Vieuxmoulin*.
Senecio paludosus, bords de l'Aisne; forêt de *Compiègne*, au

marais de l'Ortille, au marais des Planchettes, et au Pont-la-Reine.
Doronicum plantagineum, forêt de Laigue, forêt de *Compiègne,* au *Berne* et sur le chemin de Pierrefonds.
Inula salicina, pentes des Beaux-Monts.
——— *britanica,* bords de l'Oise.
Gnaphalium dioicum, sur le plateau du Ganelon.
Achillœa ptarmica, bords de l'Oise au bac de *Jaux;* forêt de *Compiègne.*
Artemisia campestris, sur le Ganelon.
Sonchus palustris, bords de l'Aisne.
Lactuca virosa, forêt de *Compiègne,* au Buissonnet; carrières de *Margny.*
Vaccinium myrtillus; pentes de *Saint-Pierre-en-Chastres*, et aux étangs.
Pyrola rotundifolia, bosquets du Ganelon.
——— *minor,* fourrés des Beaux-Monts, bosquets de *Clairoix.*
Campanula persicifolia, bosquets de *Saint-Sauveur.*
Phyteum spicata, forêt de Laigue, rare dans celle de *Compiègne.*
Villarsia nymphoides, l'Aisne au *Francport,* l'Oise à *Jaux.*
Gentiana cruciata, friches du Ganelon, forêt de *Compiègne,* à la Faisanderie.
——— *germanica*, pelouses du Ganelon.
——— *pneumonanthe*, prairies des *Bons-hommes.*
Lithospermum purpurocœruleum, forêt de *Compiègne,* au puits Dauphin.
Physalis alkekengi, vignes de *Clairoix*, de *Bienville.*
Atropa belladona, commune dans la forêt de *Compiègne,* notamment sur la route de Crépy, au mont Saint-Marc, au carrefour de la belle Image.
Datura stramonium, autour de *Saint-Corneille-au-bois.*
Verbascum nigrum, pentes du Ganelon vers *Clairoix.*
Digitalis purpurea, commune dans la forêt de *Compiègne.*
Digitalis lutea, pentes calcaires de la forêt de *Compiègne,* mon Saint-Marc, forêt de Laigue.
Limosella aquatica, dans la grande rue de *Jaux.*
Veronica verna, autour de *Saint-Jean-aux-bois.*
——— *montana*, forêt de *Compiègne,* notamment aux Beaux-Monts, au mont Saint-Marc, près de l'*Ortille.*
——— *spicata,* assez commune sur les lieux élevés de la forêt de *Compiègne,* et sur les tertres de la forêt de Laigue.
Salvia sclarea, champs sur les coteaux de *Jaux* et de *Varenval.*

Ajuga genevensis, coteaux de *Clairoix*.
Teucrium montanum, friches du mont Ganelon.
——— *scordium*, forêt de *Compiègne*, au tiré du *Berne*.
Melissa officinalis, forêt de *Compiègne*.
Melittis melissophyllum, bois ombragés.
Scutellaria minor, forêt de *Compiègne*, au carrefour de l'embrassade.
Pinguicula vulgaris, marais du *Francport*, *Choisy-au-bac*, autour des Beaux-Monts, autour de l'*Ortille*.
Utricularia minor, marais de *Bienville*.
Lysimachia nemorum, forêt de Laigue, étangs de *Saint-Pierre-en-Chastres*, de la Rouillie.
Centunulus minimus, forêt de *Compiègne*, au puits du Roi.
Primula elatior, autour de l'*Ortille*.
Globularia vulgaris, coteaux de *Saint-Sauveur*.
Polycnemum arvense, autour de *Compiègne*, de *Saint-Sauveur*, mont Ganelon.
Blitum virgatum, — *Choisy-au-bac*.
Rumex paludosus, étangs de *Saint-Pierre-en-Chastres*.
Polygonum dumetorum, forêt de *Compiègne*, bois de Plaisance.
Daphne laureola, forêt de *Compiègne*
Aristolochia clematitis, carrefour des Princesses, forêt de *Compiègne*, bosquets de *Bienville*, de *Clairoix*.
Buxus sempervirens, coteaux de *Jaux*.
Euphorbia platyphylla, forêt de *Compiègne*, au carrefour de la belle Image, à la Tête-Saint-Jean, au mont Saint-Marc.
Ulmus effusa, promenades de *Compiègne*, étang de *Saint-Jean-aux-bois*.
Salix repens, marais de *Jaux*.
——— *monandra*, bords de l'Aisne, vis-à-vis le *Berne*.
——— *triandra*, bords de l'Oise.
Butomus umbellatus, l'Aisne à *Choisy*.
Alisma ranunculoïdes, étang de la Malmaire.
Orchis viridis, mont Saint-Marc, carrefour de *Compiègne*, collines de *Jaux*.
——— *odoratissima*, forêt de Laigue, fontaine Saint-Jean près *Saint-Sauveur*.
——— *laxiflora*, prairies de *Jaux*.
——— *palustris*, marais de *Choisy-au-bac*.
——— *galeata*, taillis près de *Compiègne*.
——— *simia*, taillis près de *Compiègne*, au polygone, bois de *Janville*.

Orchis coriophora, forêt de *Compiègne*, dans les prés du Maupas, marais de Tillaru.
—— *pyramidalis*, taillis près de *Compiègne*.
—— *hircina*, pentes du Ganelon vers *Bienville* et *Clairoix*, tirés de la forêt de *Compiègne*, *Saint-Sauveur*.
Ophrys aranifera, polygone de *Compiègne*.
Epipactis nidus avis, forêt de *Compiègne*, bois de *Janville*.
—— *ensifolia*, taillis des Beaux-Monts.
—— *rubra*, taillis autour de *Compiègne*, forêt de Laigue.
Limodorum abortivum, pentes du Ganelon vers *Clairoix*, taillis autour de *Compiègne*.
Mayanthemum bifolium, forêt de Laigue, butte du Terrier-à-Renards; forêt de *Compiègne*, route de *Royalieu*, au pied des Beaux-Monts.
Ruscus aculeatus, forêt de *Compiègne*, route du marché Dupuis, chemin de Pierrefonds, etc.
Phalangium liliago, forêt de *Compiègne*, entre le carrefour du Saut-du-Cerf et celui de la Belle-Image.
Ornithogalum luteum, port à charbon de *Compiègne*, plateau de *Margny*, les Beaux-Monts.
—— *minimum*, bords de l'Aisne, à *Choisy*.
—— *pyrenaicum*, pentes des Beaux-Monts, environs du *Berne*.
Allium vineale, autour de *Choisy-au-bac*.
—— *ursinum*, forêt de *Compiègne*.
Luzula maxima, mont du Tremble.
—— *Forsteri*, forêt de *Compiègne*.
Typha angustifolia, étang du *Vivier-Corax*.
Cyperus fuscus, étangs de *Saint-Pierre-en-Chastres*.
Scirpus ovatus, marais de *Bienville*.
Cladium mariscus, forêt de *Compiègne*, au carrefour des Princesses.
Schœnus nigricans, forêt de *Compiègne*, prairies du Rosoir.
Carex arenaria, commun dans la forêt de *Compiègne*.
—— *pilulifera*, autour de *Vieuxmoulin*.
—— *ericetorum*, mont Ganelon, forêt de *Compiègne* au puits du Roi.
—— *digitata*, mont Saint-Marc.
—— *filiformis*, forêt de *Compiègne*, au carrefour de l'*Ortille*.
—— *Mairii*, commun dans la forêt de *Compiègne*.
—— *Hornschudiana*, forêt de *Compiègne*.
—— *depauperata*, forêt de *Compiègne*.
—— *pallescens*, champs argileux près de *Bouquy*, *Clairoix*.

Carex maxima, vallon entre l'*Ortille* et le *Berne*.
—— *ampullacea*, autour du *Berne*.
—— *vesicaria*, vallon de *Vieuxmoulin*.
Danthonia decumbens, avenue des Beaux-Monts.
Bromus giganteus, bois de *Janville*.
Festuca heterophylla, bois de *Bouquy*.
Nardus stricta, autour de *Vieuxmoulin* et de *Saint-Sauveur*.
Hordeum secalinum, forêts de Laigue et de *Compiègne*.
Botrychium lunaria, plateau du Ganelon.
Osmunda regalis, étangs de *Saint-Pierre-en-Chastres*.
Polypodium phægopteris, forêt de *Compiègne*, au carrefour d'Orbais.
———— *dryopteris*, forêt de *Compiègne*, pentes des Beaux-Monts, etc.
Aspidium aculeatum, forêt de *Compiègne*.
———— *thelipteris*, forêt de *Compiègne*.
Lycopodium clavatum, forêt de *Compiègne*, au carrefour du Parquet du bois et à celui de Morpiguy.

Le *Myrica gale* qui croît abondamment aux étangs de *Saint-Pierre-en-Chastres*, y a été planté vers 1815 par M. *Marsaux*.

L'*Ænothera biennis*, commune dans les parties basses de la forêt de *Compiègne*, est considérée comme espèce exotique.

Quelques plantes échappées de jardin ou semées, se reproduisent d'elles-mêmes : telles sont *Lychnis flos Jovis* au polygone de *Compiègne*, *Barkausia rubra*, autour du parc; *Centaurea montana* sur les pentes des Beaux-Monts et ailleurs, *Vinca major* dans les taillis voisins de la ville.

Règne animal. La faune est plus nombreuse aux environs de *Compiègne* qu'en aucune autre partie du département; la grande étendue du sol forestier donne aux petits mammifères et aux oiseaux une protection naturelle qui leur permet de vivre et de se reproduire paisiblement.

Le loup commun autrefois, attiré par le gibier des forêts qui lui fournissait une nourriture assurée, est devenu très-rare depuis que la surveillance des bois s'est accrue, et qu'on a pu lui faire une guerre persévérante. On tua pendant les années 1816 et 1817 soixante loups ou louves dans les forêts de *Compiègne* et de Laigue. Il est vrai qu'à la suite des invasions, ces animaux effrayés avaient successivement passé des forêts d'Allemagne à celles de Belgique et de France. On n'en voit plus qu'accidentellement, lors des battues pratiquées vers les Ardennes ou dans le département de l'Aisne.

Le *renard*, très-commun dans la forêt de Laigue, l'est beaucoup moins dans celle de *Compiègne*, les futaies lui convenant moins que le taillis. On s'est attaché d'ailleurs dans cette deuxième forêt à sa destruction ; il en fut tué deux cents dans la seule année 1817. Le bois de *Plaisance* en recèle quelques-uns.

Le *blaireau* multiplie dans les coteaux de la Héronnière, de la Tête Saint-Jean, du mont Saint-Marc; il est plus rare dans la forêt de Laigue. Il habite aussi le bois de *Plaisance*, ainsi que les collines de *Jaux* et de *Clairoix*, productrices de raisins dont cet animal est très-friand.

Le *sanglier*, commun anciennement dans les forêts, ne s'y est pas maintenu, les bois étant trop percés et trop parcourus pour ses habitudes. On estimait qu'en 1830, il y en avait quatre-vingts dans la forêt de *Compiègne*. On l'y rencontre rarement aujourd'hui, et il n'y multiplie que par exception.

Les bêtes fauves, comprenant les *cerfs*, *daims* et *chevreuils*, se plaisent au contraire sous les grandes futaies ; leur conservation était d'ailleurs l'objet de soins particuliers. Les *chevreuils* étaient nombreux dans la forêt de Laigue. On a calculé que celle de *Compiègne* à l'époque de 1830 recélait environ six cents individus de l'espèce du cerf, et quatre-vingt-dix de celle du daim. Il y avait aussi quelques cerfs d'Amérique (*Cervus canadensis*) : quant aux chevreuils, le nombre en était considérable, car on en détruisait au moins deux cents pendant chaque saison de chasse, sans qu'il y parut. Toutes ces races existent encore, toutefois avec une notable diminution.

Les cerfs habitant la forêt de Laigue sont, dit-on, plus forts que ceux de la forêt de *Compiègne*.

Les petits carnassiers, tels que *putois*, *fouines*, *belettes*, *martes*, sont communs partout. L'*hermine* habite la forêt de *Compiègne* où elle est néanmoins assez rare.

On trouve le *hérisson* dans tous les sols sablonneux.

Le *chat sauvage*, c'est-à-dire le chat échappé des villes et vivant de proie, n'est pas rare autour de *Compiègne* ; il n'est pas certain qu'il multiplie à l'état libre.

L'*écureuil* était fort commun dans les grands bois ; mais cet animal étant devenu l'objet d'un commerce soutenu avec Paris, le nombre en a diminué. Quelques habitans de *La Croix-Saint-Ouen* les prenaient jeunes pour les vendre aux marchands de la capitale ; ils vendaient aussi, sous le nom de furet, de jeunes *loirs*.

Les forêts de *Compiègne* et de Laigue fournissent plusieurs espèces de *chauve-souris*, des *muscardins*, deux espèces de *musa-*

vaignes : ces dernières existent aussi à *Clairoix* et dans plusieurs autres lieux. La croyance populaire prétend que lorsqu'une *musette* ou musareigne commune (*Sorexaraneus*) passe sur un cheval ou sur une vache, l'animal demeure éreinté.

Les *rats* d'eau, le *rat des bois* et le *mulot* sont très-répandus, de même que la *taupe*.

On prend de tems à autre des *loutres* aux étangs de *Saint-Pierre* et à *Choisy*. Le *lièvre* et le *lapin* existent partout.

Les oiseaux de proie sont assez nombreux dans la forêt de *Compiègne*. On y trouve l'autour (*falco columbarius*), la bondrée (*falco apivorus*), le *busard* (*falco rufus*), l'épervier, la cresserelle, l'émerillon, le hobereau, le milan, et quelquefois le faucon. On y a pris de tems à autre l'aigle commun (*falco fulvus*); les différentes buses y séjournent en passage.

Les nocturnes sont plus multipliés comme individus; le moyen-duc (*strix ulula)*, le hibou (*strix otus)*, l'effraye, la hulotte, la cheveche, le scops existent dans tous les triages de même que dans la forêt de Laigue.

On tua en 1807 à *Saint-Pierre en Chartres* un grand duc (*strix bubo*), qui sans doute était égaré.

L'orfraye ou aigle pêcheur paraît assez souvent dans le vallon de *Vieuxmoulin*.

Le corbeau commun, la corneille mantelée, le freux, le choucas ou *corbillard*, très-abondans, sont considérés comme ennemis du gibier, et poursuivis à ce titre, mais sans pouvoir être détruits.

Les pies, les geais et autres de la même tribu, existent partout.

Le *loriot* est commun dans la forêt de Laigue..

On trouve à peu près partout les pies-grièches, merles, litornes, grives, les petits insectivores et passereaux.

Le bec-croisé, le pinson des Ardennes, se montrent dans la saison des passages.

Les pics noir, vert, varié, cendré, la petite épeiche, habitent les futaies.

On rencontre encore le torchepot, le grimpereau, l'engoulevent, la huppe. Le martin-pêcheur habite les bords des rivières, notamment de l'Aisne.

Parmi les gallinacés, le plus remarquable et le plus nombreux est le faisan, dont la multiplication est, comme on sait, l'objet de soins assidus. Les chasses en détruisaient autrefois onze à douze cents par année. Outre l'espèce ordinaire, on élève aussi le faisan à collier, et le blanc (*Phasianus nycthemerus*).

La *bartavelle* et la *perdrix-rouge* qu'on rencontre dans les taillis, proviennent de naturalisation.

On peut citer parmi les échassiers de la forêt de *Compiègne*, le butor, le héron brun, le héron cendré, le héron roux, le blongios, le courlis, plusieurs chevaliers. Tous ces oiseaux habitent aux étangs de Saint-Pierre et dans la vallée de l'Aisne. La bécassse est plus rare; elle ne s'arrête guère que dans les tirés des Molineaux, du côté de *Saint-Sauveur*.

Les palmipèdes sont représentés par plusieurs espèces de grebes, de canards, de harles. Les troupes de cignes sauvages séjournent presque toujours au confluent des deux rivières. Les oies s'arrêtent dans les forêts; les grues y demeurent plus rarement. On n'y voit que par hasard des cigognes.

Les goélands et hirondelles de mer se montrent en passage sur l'Oise et sur l'Aisne.

Le lézard vert, celui des souches, et le lézard occellé habitent les parties sablonneuses des forêts. Les raines existent dans la forêt de *Compiègne*, mais non dans celle de Laigue.

L'orvet est commun autour de *Margny, Clairoix, Venette*. La couleuvre à collier multiplie dans tous les lieux humides.

La vipère a été rencontrée plusieurs fois, notamment sur les pentes des Beaux-Monts, dans la route Bellicart, du côté de *Saint-Sauveur*. Les bûcherons qui distinguent très-bien ce reptile des couleuvres, le nomment *grosse lézarde*.

On rencontre la grosse salamandre dans les lieux humides, sur les bordures de la forêt de Laigue, dans le vallon du Berne, etc., et la salamandre à queue comprimée, dans le ruisseau de la Michelette.

Les poissons les plus communs des rivières appartiennent aux espèces des brochet, meunier, barbillon, perche, brême, goujon, lotte, anguille. La tanche est assez rare, la carpe encore plus.

Plusieures de ces espèces, la carpe notamment, peuplent les étangs de *Saint-Pierre*.

On pêche quelquefois à *Compiègne* des truites saumonées (*Salmo trutta*), des aloses et même des saumons qui suivent les bateaux chargés de sel.

La rivière d'Aronde nourrit des truites et des anguilles.

On y trouve aussi des écrevisses ainsi que dans l'Oise et dans l'Aisne.

Les étangs de Saint-Pierre et le *Vivier-Frère-Robert* nourrissent la sangsue noire et la sangsue médicinale.

Plusieurs espèces de guêpes et de frélons habitent les futaies. Il y a des essaims naturels d'abeilles près de *La Croix Saint-Ouen* au puits Dauphin, à la Glacière, à la table ronde, etc.

Les deux forêts abondent en insectes de tous les ordres.

L'Oise et l'Aisne nourrissent toutes les espèces de mollusques propres aux grands cours d'eau du nord de la France.

§. 2. *Population*.

Le tableau ci-après présente l'état numérique de la population par commune à huit époques successives, dans une période de cent vingt-six années. Ses élémens sont puisés pour l'année 1720, dans le Dénombrement du royaume par Généralités (in-4° 1720); pour l'année 1760 dans des recensemens analogues manuscrits, et pour les autres époques, dans les recensemens administratifs. Les dernières colonnes donnent le rapport de la population de chaque commune à sa contenance territoriale.

COMMUNES.	ANNÉES.								Contenances (fractions négligées).	Nombre d'hectares par individu.
	1720	1760.	1790.	1806	1821.	1831.	1836.	1846	hect.	
Bienville	180	194	225	220	206	195	215	231	351	1,51
Choisy-au-bac	712	690	693	797	800	834	814	869	1624	1,86
Clairoix	512	504	536	584	584	674	659	650	470	0,72
Compiègne	5744	6320	7523	6053	7228	8879	8895	9762	5310	0,54
Janville	168	158	214	221	218	226	218	209	82	0,39
Jaux	1120	1106	1139	1276	1240	1200	1176	1100	863	0,78
La Croix-St-Ouen	568	800	759	1000	1084	1143	1152	1250	2082	1,66
Margny-les-Compiègne	332	378	656	493	527	532	541	590	665	1,12
St-Jean-aux-bois	280	298	211	350	366	395	402	404	3763	9,31
Saint-Sauveur	576	620	591	634	641	758	759	811	1853	2,28
Venette	580	692	677	852	799	829	860	888	846	0,95
Vieuxmoulin	258	296	281	346	344	286	387	436	1765	4,04
TOTAUX	11050	12056	13505	12806	14037	16051	16074	17220	19674	
	ajoutant pour fractions négligées								5	
	terme moyen pour le canton								19679	1,14
et en déduisant la ville de *Compiègne*, dont la population est hors								9762	5310	
de proportion avec celle des autres localités								7458	14369	1,92

La population s'est accrue, dans l'intervalle de cent vingt-six années, de 6,190 individus, ou des quatre-septièmes environ du contingent de 1720.

L'augmentation entre 1720 et 1760 est de 1,026, ou d'un onzième seulement.

On trouve entre 1760 et 1790 un accroissement de 1,449, égal au huitième environ de la population de 1759.

Il y a entre 1790 et 1806 une diminution de 699, due en partie à la translation à Châlons de l'école des arts-et-métiers qui avait été établie dans le château de *Compiègne*.

La période de 1806 à 1821 signale au contraire une augmentation de 1,231 individus, ou de près d'un douzième.

L'augmentation est de 2,014 ou d'un septième, entre 1821 et 1831, et de 1,169 ou de plus d'un quinzième, dans la période de 1831 à 1846.

L'accroissement général entre 1720 et 1790 est de 2,475, ou de 4 $^{45}/_{100}$, et de 3,715, ou de 3 $^{63}/_{100}$ entre 1790 et 1846.

L'augmentation moyenne annuelle est de 25 $^{65}/_{100}$ entre 1720 et 1760;

de 48 $^{63}/_{100}$ entre 1760 et 1790;

de 66 $^{33}/_{100}$ entre 1790 et 1846;

Et de 49 $^{12}/_{100}$ en 1720 et 1746, ce qui équivaut à la deux cent vingt-quatrième partie du contingent de 1720.

La population de *Jaux* a diminuée de vingt individus, ou d'un cinquante-sixième.

Il y a accroissement dans les autres communes, mais selon des proportions différentes.

Ainsi l'augmentation est d'un septième seulement à *Choisy-au-bac*; — d'un quart à *Janville*; — d'un tiers environ à *Bienville*, *Clairoix*, *Saint-Sauveur*; — de deux cinquièmes à *Margny* et *Saint-Jean*; — de plus de moitié à *La Croix-Saint-Ouen*, *Venette*, *Vieuxmoulin*; — et de quatre-cinquièmes environ pour *Compiègne*.

La réduction de 699 individus constatés entre 1790 et 1806, porte sur les communes de *Bienville*, *Compiègne*, *Margny*.

La ville de *Compiègne* a perdu dans cette période un cinquième de sa population, par l'effet des changemens politiques survenus dans le gouvernement de l'état, et dans la période quarantenaire qui a suivi 1806, il y a eu accroissement de plus de moitié.

La population de *Venette* est restée à-peu-près stationnaire à la suite des désastres éprouvés par cette localité dans l'invasion de 1814.

La population moyenne actuelle par commune est de quatorze cent trente-cinq individus, et, déduction faite de la ville de *Compiègne*, de six cent soixante-dix-huit.

La population de *Compiègne* est avec celle du canton dans le rapport de 1 $^{76}/_{100}$: 1.

Les communes rurales les moins peuplées eu égard à leur superficie sont celles de *Saint-Jean-aux-bois*, *Vieuxmoulin*, *Saint-Sauveur*, dont les territoires sont couverts par la forêt de *Compiègne*. Celles de *Janville*, *Clairoix*, *Jaux*, présentent les agglomérations les plus nombreuses, proportionnellement à l'étendue de leur territoire.

Le tableau suivant fait connaître la division de la population, par sexe et par état civil des individus, selon les résultats du recensement nominatif exécuté en 1831.

COMMUNES.	Garçons.	Filles.	Hommes mariés.	Femmes mariées.	Veufs.	Veuves.	Militaires aux armées	TOTAL.
Bienville	49	52	39	39	2	13	1	195
Choisy-au-bac	200	198	183	183	9	48	13	834
Clairoix	163	151	160	150	13	32	5	674
Compiègne	2159	2428	1752	1681	220	575	64	8879
Janville	56	50	44	49	9	15	3	226
Jaux	248	286	292	292	23	50	9	1200
La Croix-Saint-Ouen	273	316	235	236	28	41	14	1143
Margny-les-Compiègne	110	128	123	123	9	35	4	532
Saint-Jean-aux-bois	97	84	93	94	6	19	2	395
Saint-Sauveur	182	188	171	171	14	30	2	758
Venette	208	180	196	196	12	51	6	829
Vieuxmoulin	90	102	79	79	8	27	1	386
TOTAUX	3835	4163	3367	3293	353	916	124	16051

Voici le résumé de ce tableau, rapproché des résultats obtenus par les recensemens de 1806 et de 1821.

	1806	1821	1831
Garçons	3542	3396	3959
Filles	3542	3807	4163
Hommes mariés	2385	2903	3367
Femmes mariées	2422	2903	3293
Veufs	268	250	353
Veuves	647	778	916
Différence en plus dans le nombre des veuves	379	528	563
Proportion à la population totale.	33e	26e	28e

	1806	1821	1831
Proportion à la population masculine	16ᵉ	12ᵉ	13ᵉ
Population militaire	151	122	124
Sa proportion à la population mâle	44ᵉ	53ᵉ	62ᵉ
Sa proportion à la population totale	84ᵉ	115ᵉ	129ᵉ
Total des hommes	6195	6549	7679
Total des femmes	6611	7488	8372
Différence en plus dans le nombre des femmes	416	939	693
Proportion à la population totale	30ᵉ	14ᵉ	23ᵉ
——— à la population masculine	14ᵉ	7ᵉ	11ᵉ
Population libre	7084	7203	7998
——— mariée	4807	5806	6660
——— veuve	915	1028	969
Sa proportion à la population totale	14ᵉ	13ᵉ	16ᵉ
Sa proportion à la population mariée	5ᵉ ½	5ᵉ 3/5	6ᵉ 4/5

Le tableau suivant présente la division de la population par âges, selon le recensement de 1831.

COMMUNES.	5 ans et au-dessous	5 à 10.	10 à 15.	15 à 20.	20 à 30.	30 à 40.	40 à 50.	50 à 60.	60 à 70.	70 à 80.	80 à 90.	90 à 100	TOTAL
Bienville	17	25	15	19	26	27	18	24	13	9	2	»	195
Choisy-au-bac	99	75	76	88	143	139	91	57	43	22	1	»	834
Clairoix	66	68	67	50	99	107	88	53	51	24	1	»	674
Compiègne	1150	845	783	805	1323	1332	1021	730	539	293	54	4	8879
Janville	26	25	19	22	21	39	21	19	15	7	2	»	226
Jaux	87	98	127	114	204	175	139	143	83	26	4	»	1200
La Croix-St-Ouen	142	104	118	132	201	158	116	91	58	18	5	»	1143
Margny-les-Compiègne	51	50	48	49	74	80	74	41	46	15	3	1	532
St-Jean-aux-bois	44	45	48	37	55	53	56	23	23	9	2	»	395
Saint-Sauveur	99	76	73	70	106	105	78	69	63	16	3	»	758
Venette	112	91	61	68	113	129	126	54	44	29	2	»	829
Vieuxmoulin	48	38	42	36	71	63	41	24	16	6	1	»	386
TOTAUX	1941	1540	1477	1490	2436	2407	1879	1328	994	474	80	5	16051

Le nombre des enfans de cinq ans et au-dessous comprend presque la huitième partie du contingent total.

La population au-dessous de quinze ans (4,958) est, avec le nombre total, dans la proportion de 1 : 3 $^{1}/_{5}$.

Celle comprise entre quinze et trente années (3,926), équivaut presque au quart.

Le nombre des sexagénaires (1,553), est dans le rapport de 1 : 10 $^{3}/_{10}$.

Celui des septuagénaires (559) répond à la vingt-huitième partie, et celui des octogénaires à la deux-centième.

Il y a un nonogénaire sur 3,210 habitans.

Le tableau ci-après expose l'état du mouvement de la population pendant la période décennale comprise entre 1822 et 1833.

COMMUNES.	NAISSANCES.	PROPORTION annuelle à la population.	MARIAGES.	PROPORTION annuelle à la population.	DÉCÈS.	PROPORTION annuelle à la population.
Bienville	38	55e	42	46e	43	45e
Choisy-au-bac	232	35	136	61	214	38
Clairoix	184	36	110	61	180	37
Compiègne	3136	28	620	14	2394	37
Janville	61	37	36	62	59	40
Jaux	270	44	250	48	245	48
La Croix-Saint-Ouen	347	32	228	50	307	37
Margny-les-Compiègne	132	40	78	68	113	47
Saint-Jean-aux-bois	130	30	64	61	100	39
Saint-Sauveur	243	31	132	57	165	46
Venette	277	29	146	56	182	45
Vieuxmoulin	125	50	86	44	113	34
	5175	31e	1928	85e	4113	39e

Le rapport des naissances à la population est supérieur de huit à celui des décès.

La commune de *Bienville* est la seule où le nombre des décès soit supérieur à celui des naissances, ce qui explique la diminution de la population pendant la période décennale de 1821 à 1831.

La proportion des mariages aux naissances est comme 1 : 2 $^{68}/_{100}$; celle des mariages aux décès, comme 1 : 2 $^{13}/_{100}$. Le rapport des décès aux naissances est comme 1 : 1 $^{25}/_{100}$.

Le nombre total des naissances excède celui des décès de

1,062, ou de près d'un quart. Ce fait correspond à un accroissement de population d'un septième dans la période de 1821 et 1831. Il constate à la fois le mouvement naturel de la population et une immigration.

La ville de *Compiègne* entre dans cet accroissement pour 1,650, c'est-à-dire pour les quatre-cinquièmes.

Un recensement exact effectué tant sur les registres des paroisses et des hôpitaux que sur ceux de l'état civil, a fait connaître que pendant la période comprise entre les années 1666 et 1826, le nombre total des décès, dans la ville de *Compiègne*, s'est élevé à 44,688.

Si l'on prend comme terme moyen de la population, le chiffre donné par le recensement de 1720, on trouve que dans l'espace de cent soixante ans, la population a été renouvelée entièrement sept fois et demie, ce qui donnerait pour la durée d'une génération, un contingent d'environ vingt-une années.

La mortalité moyenne calculée sur ces bases serait, par an, de 279 au lieu de 239, chiffre indiqué ci-dessus dans le relevé décennal de 1822 à 1833.

En comparant les chiffres réels des mortalités annuelles, on trouve que dans la période de 1666 à 1746, le taux moyen de la mortalité a été dépassé quarante-sept fois, tandis qu'il ne l'a été que cinq fois dans la période comprise entre 1746 et 1826. Cependant pendant la première période la population était plus faible puisqu'en 1760, elle ne donnait encore qu'un chiffre de 6320, tandis qu'en 1826 elle dépassait huit mille âmes. Ainsi la mortalité a diminué tandis que la population augmentait, signe évident d'amélioration dans l'état des individus.

L'année la plus meurtrière de cette période de cent soixante ans, est 1694, dont le chiffre de mortalité a été trouvé de 1116, équivalant au sixième de la population. Les contingens de 1691, 1692 et 1693 donnaient déjà un chiffre total de 1404.

Le terrible hiver de 1709 occasionna une mortalité annuelle de 537 ou un douzième de la population.

On trouve un contingent aussi considérable en 1719.

Ces chiffres ne se sont pas reproduits jusqu'en 1794, dont les tables mortuaires donnent un contingent de 1011, suivi en 1795 d'un autre contingent de 652. Les deux réunis forment presque un cinquième de la population.

Le recensement a encore fait constater, pendant la période de cent soixante ans, un chiffre total de 46,914 naissances, excédant par conséquent de 2226 le chiffre des décès.

Dans ce contingent sont comprises cent trente-six naissances doubles, savoir : quatre-vingt-sept jumeaux et quarante-neuf jumelles, formant, bien entendu, deux cent soixante-douze individus.

Dans le nombre sont aussi compris 1341 enfans trouvés ou abandonnés, qui, à partir de 1804, figurent pour un contingent moyen annuel de 58.

Le nombre des adoptions est de deux seulement, et celui des reconnaissances de onze. Ces deux catégories appartiennent au dix-neuvième siècle.

Le contingent moyen annuel des naissances serait de 293, chiffre inférieur de vingt, au terme moyen donné par le relevé décennal de 1822 à 1833.

Le contingent annuel des naissances est plus considérable antérieurement à l'année 1750, concordant, en cela, avec le mouvement de la mortalité, ce qui est une confirmation de la loi suivant laquelle le mouvement des naissances est réglé, en tems ordinaire, sur celui des décès.

Le nombre des mariages est de 9868, donnant pour cent soixante ans un terme moyen annuel de 61 $^{3}/_{10}$. C'est la population actuelle puisque le terme moyen entre 1822 et 1833 a été trouvé de 62, fractions écartées.

La proportion des mariages aux naissances est comme 1 : 4 $^{75}/_{100}$.

Le nombre des divorces a été de 32. Ces actes appartiennent presque tous à la période comprise entre 1796 et 1802.

La population du canton de Compiègne forme près de la cinquième partie de celle de l'arrondissement et un peu plus de la vingt-quatrième partie de la population totale du département.

Constitution physique. La population n'a point d'homogénéité, de caractère commun qui lui soit propre, la diversité du sol ayant réagi dès l'origine sur la constitution des individus, et par suite sur celle des familles. Les habitans des communes forestières sont en général faibles, débiles, mal développés, de petite taille. Ceux des villages situés dans les plaines découvertes reproduisent au contraire le type picard, plutôt sanguin que lymphatique, à muscles prononcés, à membres vigoureux, à stature quelquefois fort-haute. La population des bords des rivières est intermédiaire aux deux autres.

Les cheveux noirs ou bruns dominent dans les lieux humides, tandis que la coloration blonde ou châtaine est presqu'exclusive sur les plateaux.

La population de la ville de *Compiègne* présente cette diversité propre aux villes de l'Isle-de-France, dans lesquelles le mouvement continuel de la civilisation, les relations avec Paris, l'établissement fréquent d'étrangers, ont fait disparaître le type de la race primitive. Toutes les variations de forme et de couleur s'y rencontrent. En général les visages sont plutôt arrondis qu'ovales, le teint assez vif pendant la jeunesse, les traits fins, l'embonpoint médiocre.

Le relevé des opérations du recensement militaire pendant les dix années comprises entre 1831 et 1840 a fait constater les résultats numériques exposés ci-dessous, relativement à la taille des jeunes gens et aux causes des réformes :

Individus ayant moins de 1m	570	(4 pieds 10 pouces)..	3
—	598	(4 pieds 11 pouces)..	33
—	625	(5 pieds)...........	37
—	652	(5 pieds 1 pouce) ...	79
—	679	(—— 2 pouces)...	49
—	706	(—— 3 pouces)...	61
—	733	(—— 4 pouces)...	41
—	761	(—— 5 pouces)...	18
—	788	(—— 6 pouces)...	11
—	815	(—— 7 pouces)...	3
—	842	(—— 8 pouces)...	1
			336

La taille moyenne est d'un mètre six cent soixante-six millimètres, ou cinq pieds un pouce six lignes.

Nombre total des individus ayant concouru au tirage : 1,345. — Nombre moyen par an : 134. — Nombre d'individus examinés en conseil de révision : 827. — Nombre moyen par an : 83 (remplacés : 77). — Nombre d'individus réformés : 358. — Nombre moyen par an : 36.

Cause des réformes.	*Nombre des cas.*
Perte de doigts..............................	3
Perte de dents..............................	16
Perte de membres ou autres organes..............	9
Surdité et mutisme..........................	2
Goître....................................	17
Claudication................................	5
Autres difformités..........................	50
Maladies des os............................	3
Myopie....................................	10
Autres maladies des yeux.....................	7

Teigne	6
Maladies de la peau	4
Affections scrophuleuses	15
Maladies de poitrine	2
Hernies	20
Maladies diverses	49
Faiblesse de constitution	111
Défaut de taille	29

Le nombre des réformes est à celui des individus examinés dans le rapport de 1 : 2 $^3/_{10}$.

Les réformes par défaut de taille et faiblesse de constitution comprennent les deux cinquièmes des cas. On doit les attribuer d'une part à la précocité de l'âge légal du recrutement, eu égard au développement de l'espèce humaine, d'un autre côté, à l'état généralement débile des populations forestières.

Les réformes pour scrophule ou goître, équivalant presqu'au dixième du nombre total, s'appliquent en partie aux populations forestières, et en partie à la ville de *Compiègne*, dans laquelle on fait usage d'eaux de puits séléniteuses.

Le nombre connu des sourds-muets est de neuf.

Celui des aveugles de naissance comprend quinze individus, dix desquels habitent la ville de *Compiègne*.

Le pays a été rarement le siége d'épidémies caractérisées. La diversité du sol et de l'exposition semblerait s'opposer d'ailleurs à la généralisation de toute affection grave; mais certains lieux sont comme voués à des endémies. C'est ainsi que la suette milliaire, dont le développement est si singulièrement favorisé par le voisinage des grands bois, est pour ainsi dire permanente dans le village de *La Croix-Saint-Ouen* et de *Vieuxmoulin*, sans toutefois qu'elle atteigne en même-tems un grand nombre d'individus. Les fièvres intermittentes sont fréquentes à *Janville*, à *Saint-Jean-aux-bois*, à *Saint-Sauveur* et dans le village de *Jaux*, dont les habitations, quoiqu'exposées à l'action de l'atmosphère dans une position salubre en apparence, reposent sur un sol argileux qui entretient une constante et pernicieuse humidité.

Les populations de la contrée découverte à droite de l'Oise, sont plus disposées aux affections cérébrales et aux inflammations des organes pulmonaires, qu'à celles de l'appareil digestif.

La ville de *Compiègne* jouit d'une réputation de salubrité qui semble justifiée par son assiette sur un sol incliné favorable à l'écoulement des eaux, par la proximité d'une vaste forêt assez

éloignée néanmoins pour que les habitations n'en soient pas immédiatement entourées, par le voisinage d'une assez grande rivière, qui facilite le renouvellement continuel de l'atmosphère, et encore par son exposition au vent du nord. Cependant les traditions du moyen-âge conservent, comme dans la plupart des autres lieux considérables de Picardie, le souvenir de *pestes* ou d'épidémies désastreuses sur le caractère desquelles il n'existe aucun document certain. Il est bien probable que ces calamités devaient leur intensité meurtrière à l'ignorance absolue de l'hygiène publique, à l'accumulation de la population dans des logemens insalubres, et surtout à la misère générale résultant des guerres qui désolèrent si long-tems le pays.

C'est à dater surtout du quinzième siècle qu'il en est question. Ainsi on trouve la mention d'une procession solennelle avec les saintes reliques, faite au mois de septembre 1453, à Notre-Dame de *Bouquy* par la ville de *Compiègne*, à cause de la peste.

On apprend par les archives municipales qu'en 1483 il régnait une grande *incommodité* et mortalité dans la ville.

En 1492, Charles VIII devant venir à *Compiègne*, envoya le vingt-sept mars son maréchal-des-logis pour s'informer s'il n'y avait pas de danger à cause de la *peste*.

Le quatrième dimanche de septembre 1496, on faisait des prières publiques pour obtenir la cessation de la maladie.

En 1513, ordonnance du cinq octobre pour faire sortir de la ville tous ceux atteints de contagion.

En 1554 on bâtit au bout du faubourg Saint-Germain des logettes pour placer les pestiférés. D'autres furent mis aux hospices de Saint-Nicolas et de Saint-Jean-le-Petit, alors existant.

En 1637, autre épidémie meurtrière. Le mal fut si intense que les gouverneurs et attournés firent vœu d'un voyage à Notre-Dame-de-Liesse, et de la construction d'une chapelle dédiée à saint Roch et saint Sébastien. La chapelle fut bénie en présence de tous les corps de la ville. On avait été obligé de créer de nouveaux cimetières.

On a signalé en 1694 une mortalité qui détruisit un sixième de la population; elle ne pouvait provenir que d'une violente épidémie.

On ne trouve pas de trace, pendant le dix-huitième siècle, d'un pareil fléau. La suette-milliaire régna dans *Compiègne* pendant deux mois de l'année 1760. Il y eut un grand nombre de malades, mais peu de victimes.

La grande épidémie de choléra asiatique, arrivée avec le printems de l'année 1832, frappa cruellement le canton de *Compiègne*.

Elle se développa dans la ville dès le sept avril, après l'arrivée de personnes fuyant de Paris, et qui cependant n'avaient eu, ni n'eurent d'accidens cholériques.

De la ville elle gagna successivement toutes les communes rurales, pénétrant, le onze avril, à *Margny* et *Venette*, le quinze à *La Croix-Saint-Ouen*, le dix-huit à *Jaux*, le dix-neuf à *Choisy* et *Vieuxmoulin*, le vingt-huit à *Clairoix* et *Janville*, le six mai à *Saint-Jean-aux-bois*, et le neuf à *Saint-Sauveur*.

A *Compiègne*, le choléra s'établit (1) « dans les rues abîmées » de paupérisme. Il décime la rue du Donjon, se jette dans la rue » aux Chevaux, parcourt la rue des Jacobins; il reprend la rue » du Vieux-Pont, suit le quai de Harlay; il attaque le bas de la » rue d'Ardoise et revient sur ses pas; il abandonne le centre de » la ville, s'échappe au loin vers les faubourgs; il gagne les hau- » teurs occupées par la misère, et ne rentre dans l'intérieur de » la ville que pour passer le pont et balayer tout le quai opposé » du Petit-Margny.. Le plateau supérieur de la colline (en ville) » habité par la bourgeoisie et le commerce, a été constamment » oublié par l'épidémie. »

Le choléra se développa jusqu'au dix-sept avril, puis demeura stationnaire pendant quelques jours pour manifester une recrudescence à dater du vingt-huit. Il se continua jusqu'au vingt-six mai, et après une suspension de trois mois, finit le vingt-quatre août, par cinq cas, tous mortels.

Le tableau suivant indique la date des invasions et des disparitions dans chaque localité, le nombre et le sexe des malades et des victimes.

---

(1) Choléra-morbus, observé à Compiègne et spécialement à l'Hôtel-Dieu de cette ville; Compte rendu par MM. Devivier et Villette, docteurs-médecins, pag. 2, 3. — Compiègne, in-8°, 1832.

COMMUNES.	DATE de L'INVASION.	MALADES.		DÉCÈS.		DATE de la CESSATION.
		Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
Bienville	»	»	»	»	»	»
Choisy-au-bac	19 avril	46	75	14	12	1er juillet.
Clairoix et Janville	28 avril	9	13	7	11	24 juin.
Compiègne	7 avril	92	129	48	56	25 août.
Jaux	18 avril	42	37	23	20	14 juin.
La Croix-Saint-Ouen	15 avril	39	25	31	19	5 juin.
Margny-les-Compiègne	11 avril	12	14	2	3	6 juin.
Saint-Jean-aux-bois	6 mai	14	7	4	3	20 juin.
Saint-Sauveur	9 mai	17	17	14	11	16 juin.
Venette	11 avril	19	24	4	6	22 juin.
Vieuxmoulin	19 avril	44	62	7	9	2 juin.
		334	403	154	150	
		737		304		

La durée totale de l'épidémie, non compris la recrudescence passagère du mois d'août à *Compiègne*, fut de quatre-vingt-huit jours. Sa plus grande durée eut lieu à *Choisy-au bac* et à *La-Croix-Saint-Ouen*. Elle atteignit à *Choisy* un septième de la population, à *Vieuxmoulin* près du tiers, à *La Croix* un dix-septième, à *Compiègne* un quarantième, à *Jaux* un quinzième. Elle frappa en total la vingt-deuxième partie de la population des lieux attaqués.

Le rapport général de la mortalité au nombre des cas, fut 1 : 2 $^2/_5$; mais cette proportion varie selon les lieux. Ainsi à *Compiègne* les décès furent de 1 : 2 $^1/_{10}$, — à *Margny*, 1:5, — à *Vieuxmoulin*, 1: 6, — à *Venette* et à *Choisy*, 1 : 4, — à *St-Jean*, 1 : 3, — à *Jaux*, 1 : 1 $^4/_5$, — tandis que près des trois quarts des malades moururent à *Clairoix*, et les cinq-sixièmes à *La Croix-Saint-Ouen*.

En somme, le choléra emporta la vingt-unième partie de la population.

Le rapport des hommes et femmes attaqués fut dans la proportion de 3 à 4, mais la progression de la mortalité est différente selon les sexes. On la trouve de 1 : 2 $^2/_{10}$ pour les hommes, et seulement de 1 : 2 $^3/_5$ pour le sexe féminin.

Vaccine. Les premières vaccinations datent de 1804; elles

furent effectuées dans la ville de *Compiègne*, sous la protection de l'autorité municipale. La connaissance de ce préservatif si précieux se répandit lentement dans les campagnes, où le procédé de la vaccine éprouva la résistance passive que les innovations rencontrent presque toujours parmi les populations rurales. M. *Leclerc*, curé de *Choisy-au-bac*, donna un exemple utile et encore nécessaire en 1811, en opérant lui-même presque tous les jeunes enfans de sa paroisse.

Depuis, l'habitude de la vaccination est entrée peu à peu dans les mœurs populaires, par l'action persévérante de l'administration et les conseils des praticiens. Son emploi, désormais compris dans la clientèle médicale ordinaire, paraît suivre assez exactement le mouvement de la population.

Habitations. Le tableau ci-dessous expose le nombre des maisons de chaque commune en 1790, 1806, 1831, avec le rapport de chaque contingent ou chiffre de la population.

COMMUNES.	NOMBRE DES MAISONS EN					
	1790.	Nombre moyen d'habitans par maison.	1806.	Nombre moyen d'habitans par maison.	1831.	Nombre moyen d'habitans par maison.
Bienville.........	52	4 3/10	67	3 1/5	59	3 3/10
Choisy-au-bac....	181	3 4/5	194	4 1/10	197	4 1/5
Clairoix.........	145	3 3/5	148	3 9/10	197	3 2/5
Compiègne.......	1228	6 1/10	1281	4 7/10	1273	6 9/10
Janville.........	58	3 3/5	58	3 4/5	67	3 3/10
Jaux............	304	3 7/10	336	3 1/2	364	3 1/5
La Croix-St-Ouen.	159	4 7/10	248	4	313	3 3/5
Margny-les-Compiègne.	187	3 1/2	123	4	152	3 1/2
St-Jean-aux-bois..	54	3 9/10	73	4 7/10	111	3 1/2
Saint-Sauveur....	160	3 3/5	184	3 2/5	210	3 3/5
Venette.........	226	2 9/10	200	4 1/5	239	3 2/5
Vieux-moulin.....	77	3 3/5	97	3 1/2	109	3 1/2
TOTAUX.....	2831	4 7/10	3009	4 1/5	3291	4 4/5

Le nombre des maisons s'est accru de 178 pendant l'intervalle compris entre 1790 et 1806, chiffre qui équivaut à la quinzième partie du contingent de 1790, et qui correspond à un état stationnaire de la population.

L'augmentation entre 1806 et 1831 est de 282, équivalant au onzième environ du contingent de 1806, pendant que la population s'est accrue d'un sixième.

L'augmentation totale entre 1790 et 1831 est de 460, ou un sixième environ du contingent de 1790; elle est un peu plus faible que l'accroissement de la population dans la même période.

Le nombre des maisons a diminué dans la commune de *Margny*, par l'effet d'incendies. Il est demeuré presque stationnaire à *Venette*. L'accroissement est d'un onzième à *Choisy*; — d'un septième à *Janville* et *Bienville*; — d'un cinquième à *Jaux*; — d'un tiers environ à *Clairoix* et *Saint-Sauveur*; — de moitié environ à *La Croix-St-Ouen*, *Saint-Jean-aux-bois* et *Vieuxmoulin*.

L'augmentation dans la ville de *Compiègne* est seulement du quarante-cinquième, quoique la population ait pris un développement beaucoup plus considérable, mais la grandeur et l'étendue des nouvelles constructions compensent leur petit nombre.

L'accroissement moyen annuel a été de 11 $\frac{1}{5}$.

Le nombre moyen des maisons par commune est de deux cent soixante-quatorze, et, déduction faite de la ville de *Compiègne*, de cent quatre-vingt-trois.

Les villages de *Jaux*, *Clairoix*, *Janville*, *Francport*, sont disposés en une seule rue, plus ou moins droite, au bord d'une route ancienne ou actuelle. *Margny* est formé de deux rues parallèles et d'une troisième faisant angle sur les autres, sur la route d'Abbeville. *Venette*, *Bienville*, *Choisy*, *La Croix*, constituent des agglomérations assez considérables autour de l'église ou de l'emplacement d'anciens châteaux.

Les rues principales sont assez larges, quoique dépourvues d'alignement régulier, assises sur le sol naturel, lorsqu'elles ne dépendent pas d'une grande route ou d'une ancienne voirie.

Les constructions sont, en petit nombre, de pierre d'appareil, en plus grande quantité de pierre sèche ou même de torchis. Les villages situés sur des routes ressemblent à des bourgs comme on peut le voir à *La Croix-St-Ouen*, *Royalieu*, dans la grande rue de *Venette*, dans celle de *Margny* et même à *Clairoix*. Cet aspect est tout-à-fait celui de *Choisy-au-bac*.

Les matériaux de construction sont tirés des carrières de *Margny-les-Compiègne*, du Ganelon, du mont Saint-Marc, de Berneuil, quelques-uns même du voisinage de Verberie. On se sert aussi de moellons ou pierres brutes ramassées sur les collines de *Jaux*, de Ganelon, de Vaudrempont, canton de Crépy.

On fait très-peu usage de grès. Celui qu'on emploie vient des cantons de Lassigny et de Ribécourt.

Le plâtre est acheté aux usines de *Compiègne*.

Le tableau ci-après présente l'état numérique de chaque espèce de toiture, par commune, constaté dans les années 1806 et 1831.

COMMUNES.	1806. MAISONS COUVERTES EN					1831. MAISONS COUVERTES EN				
	Ardoises.	Tuiles.	Tuiles et chaume.	Chaume.	TOTAL.	Ardoises.	Tuiles.	Tuiles et chaume.	Chaume.	TOTAL.
Bienville	»	3	4	60	67	1	13	8	37	59
Choisy-au-bac	»	17	18	159	194	7	78	13	99	197
Clairoix	1	45	»	102	148	5	109	»	83	197
Compiègne	10	1118	18	135	1281	27	1166	7	73	1273
Janville	»	10	9	39	58	1	30	»	36	67
Jaux	»	7	10	319	336	1	94	43	226	364
La Croix-St-Ouen	»	86	5	157	248	»	147	»	166	313
Margny-les-Compiègne	»	24	17	82	123	»	56	48	48	152
St-Jean-aux bois	»	26	»	47	73	»	28	18	65	111
Saint-Sauveur	1	41	3	139	184	1	56	21	132	210
Venette	1	27	13	159	200	1	101	78	59	239
Vieuxmoulin	»	2	1	94	97	»	9	6	94	109
TOTAUX	13	1406	98	1492	3009	44	1887	242	1148	3291

RÉSUMÉ COMPARATIF :	EN 1806.	EN 1831.	DIFFÉRENCE.
Nombre total des maisons..	3009	3291	282 en plus.
Toits en ardoises.........	13	44	31 en plus.
— en tuiles............	1406	1887	481 en plus.
— en tuiles et chaume...	98	242	144 en plus.
— en chaume..........	1492	1148	344 en moins.

Le nombre des maisons pourvues de toits incombustibles était en 1806 de 1,419, et en 1830 de 1,931, ce qui établit un accroissement de 512, ou plus d'un tiers.

Le rapport des couvertures solides au nombre des maisons était en 1806 de 1 : 2 4/5, et en 1831, de 1 : 1 7/10.

Pendant le même intervalle le nombre des chaumières a diminué de 344 ou de près d'un tiers.

Ce genre dangereux de toiture est moindre que le nombre de couvertures incombustibles à *Clairoix*, *Janville, Venette, Vieuxmoulin*, villages dans lesquels des incendies désastreux ont déterminé de nombreuses reconstructions.

Le rapport des chaumières avec les toitures solides n'est plus que d'un seizième à *Compiègne*, y compris, bien entendu, les faubourgs et les écarts ou dépendances.

A *Choisy* et à *La Croix* la proportion est encore de plus de moitié; à *Jaux* et *Margny* de plus des deux tiers; à *Bienville*, *Saint-Jean* et *Saint-Sauveur*, des trois quarts.

L'emploi des ardoises est plutôt rural qu'urbain, sauf les grands édifices. Il est réservé pour les maisons de plaisance.

Les tuiles employées dans le pays viennent des usines du canton et de celles des cantons d'Estrées et de Pont-Sainte-Maxence.

Les incendies sont fréquens dans les communes rurales. On en a compté quinze principaux pendant la période décennale de 1830 à 1840, dix desquels ont eu lieu sur le territoire de *Jaux*, localité qui semble vouée à ce genre de sinistre. Le dommage qu'ils ont causé a été évalué à plus de cent quatre-vingt mille francs. La commune de *Margny* figure dans cette appréciation pour une somme de cinquante-deux mille fr., provenant d'un incendie survenu en 1835. Six des incendies arrivés dans la commune de *Jaux* ont été attribués à la malveillance.

Mœurs, instruction, etc. La population est divisée, quant à ses usages, en deux sections tranchées. Bien que la ville de *Compiègne* comprenne dans sa sphère d'activité toutes les communes du canton, les villages ont conservé les habitudes rurales, différant en cela des communes des environs de Senlis et de Chantilly, dont l'influence répand dans les lieux voisins les coutumes des populations urbaines.

Compiègne est pour le département de l'Oise un centre distinct de civilisation. L'esprit public et les mœurs y ont plus d'affinité avec les usages de Paris et de l'Isle-de-France qu'avec ceux de la Picardie. Cambry (1) au commencement du siècle, parlait en ces termes de sa population : « Un pays toujours fréquenté par la » cour, doit naturellement avoir acquis l'affabilité, la politesse » qu'on remarque chez les habitans de cette cité. Les mœurs y » sont généralement douces, malgré la pétulence et la vivacité » qui tient au tempérament des Picards. Les hommes y sont ro- » bustes, d'une taille avantageuse et d'une figure agréable : on » y remarque quelques belles femmes; on en voit beaucoup de » jolies.

» Peu de procès règnent entre eux, peu d'affaires se portent » en police correctionnelle, beaucoup moins au criminel. Si l'on » trouve quelque rudesse chez les hommes que l'éducation n'a » point policés, l'expérience a cent fois démontré qu'on les ra-

(1) Description du département de l'Oise, I, page 332.

» mène en leur parlant raison, et qu'ils se prêtent aisément
» alors aux sacrifices qu'on leur demande.

» Le langage des habitans varie suivant les anciennes classes
» qui, du tems des rois, existaient dans la société. Ceux qui fré-
» quentaient la cour ont conservé la facilité d'expression, l'ai-
» sance, la liberté, qu'on remarquait dans les cercles de Ver-
» sailles, où l'on ne trouvait pas toujours une grande correction,
» une extrême pureté; tous les sacrifices étaient faits à l'oreille,
» qu'on ménageait avec délicatesse. Le reste parle un français
» mélangé de picard, dans lequel on retrouve beaucoup d'expres-
» sions de la langue romane, du vieux gaulois et du germain. »

Cette ville est la dernière, en venant du nord vers Paris, qui ait conservé l'esprit de municipalité si puissant en Flandre et en Belgique. La population s'y prête volontiers aux améliorations de tout genre, à l'observation des réglemens de police et de salubrité.

Les villages (1) au nord de l'Oise sont réputés picards; ils par-

---

(1) Une note écrite dans le courant du dix-septième siècle fait connaître les usages suivis dans les villages du plateau crayeux, à l'occasion des mariages.

« Le jour fixé pour la célébration du mariage, toutes les personnes de la noce se rendent chez la mariée sur les neuf heures du matin. Sa toilette se compose d'un habillement noir en laine ou coton (jadis d'un casaquin noir), d'une jupe rouge de demi-londre, d'un tablier de droguet bleu, de barbes à dentelles pendantes sur les épaules, enfin d'un bouquet à pointe et miroir argenté.

» La mariée est conduite à l'église par son parrain, ou par son plus proche parent, qui tient d'une main un coin d'un mouchoir blanc, tandis qu'elle tient de l'autre le côté opposé en biais. Des coups de fusil se font entendre au loin à l'arrivée à l'église, comme les tambours et les violons à la sortie. A ce moment les jeunes gens présentent à la mariée un bouquet et une bouteille de liqueur.

» Elle était venue conduite par son parrain; elle revient chez elle conduite par celui de son mari. On se met à table; on y reste pendant trois ou quatre heures. L'épouse paie le dîner. Le mari sort avec un tablier de cuisine, et il est obligé, pour manger, de demander sa part à quelques-uns des assistans.

» Après le dîner, la danse est ouverte par la mariée avec le parrain du mari. Les danseuses présentent aux cavaliers des cocardes de rubans brochés, larges comme des assiettes, et en reçoivent des dragées. La musique se compose d'une cornemuse, d'un tambour et d'un violon.

» On retourne à table sur les dix heures du soir. Le réveillon arrive pendant le souper. On nomme ainsi une députation de jeunes gens du village qui vient chanter une chanson à la mariée. La danse recommence et continue jusqu'au milieu de la nuit.

» Le lendemain matin, les époux étant levés, les conviés leur apportent des présens qui consistent en nappes, serviettes, draps, toiles et autres objets; quelques-uns donnent de l'argent. On danse de nouveau jusqu'au

lent l'idiôme de cette province, tandis que sur la rive gauche la langue française plus ou moins corrompue est usitée.

La mendicité est une exception dans ce canton.

Les vêtemens, les chaussures ont reçu peu d'amélioration parmi les populations rurales.

Le jeu de l'arc ou de l'arquebuse venu du Vermandois, est maintenu partout. Il y a des compagnies qui tiennent une sorte de rang parmi les institutions publiques. Elles se rassemblent quelquefois à *Clairoix* et sur d'autres points, pour se livrer à des assauts ou à des concours auxquels on vient de plus de cent communes à la ronde. Une assemblée de ce genre tenue le vingt-neuf septembre 1766 à *St-Germain*, réunit cinquante-six compagnies pendant trois semaines. Le gouvernement fut préoccupé d'une telle affluence.

Les arquebusiers de *Compiègne* eurent, dit Cambry, une telle réputation que l'électeur de Bavière, prisonnier de guerre dans cette ville, se fit affilier à la compagnie.

Les communes rurales ont plus de rapports avec la ville qu'elles n'en ont entr'elles. Les populations forestières vivent dans une sorte d'isolement à l'égard les unes des autres.

La nourriture est substancielle dans les villages placés sur les grandes routes. Les habitans des autres lieux vivent surtout de légumes, de fruits, de fromage et de porc salé.

La boisson principale est le cidre dans la région crayeuse, le vin à *Compiègne*, l'eau seulement dans les villages forestiers.

---

dîner qui, cette fois, est payé en commun par le nouveau ménage. On reste quatre heures à table ; on danse jusqu'à neuf heures, on soupe jusqu'à minuit. Alors la mariée donne le signal du départ.

» Le troisième jour, la mariée doit être levée à sept heures. Les conviés viennent la chercher pour la conduire au *balotiau*. On appelle ainsi un voyage à *Compiègne* pour acheter des ustensiles de cuisine, de la vaisselle, des chaises, etc., etc. Les conviés donnent à l'épouse des chaussons, des sabots ; ils lui mettent une hotte sur le dos et un berceau entre les mains. On attache une cuillère à la boutonnière du mari.

» En revenant du *balotiau*, les époux, accompagnés de leurs témoins, rendent visite aux conviés. On s'empare dans chaque maison des comestibles, poules, œufs, beurre, jambons, etc., etc.; le tout est emporté à la maison nuptiale pour faire un dernier repas.

» Le quatrième jour, on reprend les habitudes de la vie ordinaire ; le dimanche suivant, les époux paraissent ensemble à la promenade publique, mais sans se donner le bras. »

Ces pratiques ont été observées pendant des siècles, avec quelques variations. Elles sont encore suivies en partie, tant dans le canton de *Compiègne* que dans les pays limitrophes, en tirant du côté de la Picardie et du Vermandois.

Les noms de famille sont au nombre de deux mille trente-sept dans les communes rurales. Les plus répandus sont ceux de *Leclerc, Dennel, Dugroprez, Lallouette, Bombars, Charpentier, Desmarquets, Emery, Durussel, Luisin, Meunier, Rocquencourt, Hénnique, Bruiant, Bocquet, Boitel, Tourneur, Ancel.*

On ne compte pas moins de deux mille cinq cents noms de famille dans la ville de *Compiègne*, et ce nombre considérable est déterminé par l'établissement successif d'étrangers qui, de tout tems, se sont fixés dans cette agréable résidence. Les noms les plus connus parmi ceux propres au pays, sont encore ceux de *Charpentier, Leclerc, Rocquencourt*, ensuite *Desmaretz, Deligny, Ferret, Ancelin, Sinet, Accolet, Bejot, Dupuis, Lefèvre.*

Chaque commune a une école primaire publique. On en compte quatre à *Compiègne*, et autant d'écoles privées.

Il y a dans la même ville deux écoles communales de filles, et six écoles privées. Les communes de *Choisy* et de *Jaux* ont aussi des institutrices; celle de *La Croix* en a deux, l'une desquelles appartient à la congrégation du Sacré-Cœur.

Le nombre total des écoles primaires, tant publiques que privées, est donc de trente-un.

Il y a d'ailleurs à Compiègne un collége communal.

Le tableau ci-après fait connaître le nombre des élèves des écoles primaires à trois époques, celui des individus qui savaient lire et écrire en 1806 et en 1831, et la proportion de ce dernier nombre à la population totale.

COMMUNES.	NOMBRE d'écoliers en			NOMBRE d'individus sachant lire et écrire en		PROPORTION relativement à la population.
	1806.	1838.	1846	1806.	1831.	
Bienville	34	35	30	30	99	1 9/10
Choisy-au-bac	80	100	129	155	269	3 1/10
Clairoix	38	80	75	175	282	2 3/10
Compiègne	324	1040	1330	1980	7263	1 1/5
Janville	25	40	30	45	66	3 2/5
Jaux	25	90	110	270	199	6
La Croix-Saint-Ouen	60	145	199	220	400	2 4/5
Margny-les-Compiègne.	40	70	70	106	245	2 1/10
Saint-Jean-aux-bois	20	45	59	62	150	2 3/5
Saint-Sauveur	60	140	100	140	281	2 3/5
Venette	38	120	130	170	175	4 7/10
Vieuxmoulin	40	45	50	35	119	3 1/5
	794	1950	2312	3388	9548	1 3/5

Le nombre des écoliers s'est accru de onze cent cinquante-six entre 1806 et 1838, et de trois cent soixante-deux entre 1838 et 1846. L'augmentation est donc de quinze cent dix-huit dans la période quarantenaire comprise entre 1806 et 1846; autrement dit le nombre des élèves a triplé.

Le contingent actuel comprend presque les quatre-cinquièmes de la population âgée de cinq à quinze ans. Il embrasse dans la ville de *Compiègne* à-peu-près la totalité des enfans en état d'être instruits.

Toutefois le nombre des garçons envoyés aux écoles surpasse d'un cinquième celui des filles, quoique celles-ci soient plus nombreuses d'un treizième environ (1).

Le canton est celui de tout le département dans lequel l'instruction primaire a reçu la plus forte impulsion depuis l'année 1816. Ce résultat est dû à la sollicitude de l'administration municipale de *Compiègne*, et pour les communes rurales, à l'agglomération de la population, le nombre des hameaux étant relativement moindre que dans les autres divisions cantonnales.

La période d'enseignement est comprise entre cinq et treize ou quatorze ans.

Les classes sont fermées pendant les quatre mois d'été affectés aux travaux de la moisson et du réensemensement. Le nombre des élèves subit d'ailleurs une forte réduction dans les communes rurales à l'arrivée du printems.

L'enseignement donné est le même que dans toute la Picardie; il comprend la lecture, l'écriture, le calcul, quelquefois les élémens de l'arpentage et du dessin linéaire, des notions d'orthographe et de grammaire, rarement quelques notions de plain-chant ou de musique.

Une seule école à *Compiègne* est tenue d'après les procédés de la méthode mutuelle. Toutes les autres classes du canton suivent la méthode simultanée, et les plus petites pratiquent même l'enseignement individuel.

Les maisons d'école rurale ont reçu quelques améliorations, mais toutes ne réunissent pas des conditions suffisantes d'hygiène et d'affectation spéciale.

Les prix d'écolage, qui se paient au mois, varient selon l'âge des élèves et la nature de l'instruction.

Les instituteurs sont, pour la plupart, obligés de suppléer à l'insuffisance de leurs revenus par l'exercice d'autres états ou

---

(1) Voir pag. 40 le tableau de la division de la population par sexes et par état civil.

emplois rétribués. Ils sont ou deviennent secrétaires de mairie, chantres, arpenteurs, marchands au détail, etc.

Le nombre des individus sachant lire et écrire s'est accru de 6,160, c'est-à-dire a presque triplé dans l'intervalle compris entre les années 1806 et 1831. Il était en 1806 avec la population dans le rapport de 1 : 3 7/10. Il est maintenant comme 1 : 1 3/5.

A Compiègne le rapport actuel est 1 : 1 1/5.

Crimes et délits. Le tableau ci-annexé présente l'état numérique des crimes et délits qui ont été commis dans l'étendue du canton pendant la période décennale comprise entre les années 1830 et 1840.

NATURE DES FAITS.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	TOTAUX.
Incendie	1	1	1	1	1	4	1	1	»	1	12
Tentative d'incendie	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Assassinat	1		»	»	»	»	»	»	»	1	2
Blessures	2	»	»	»	»	1	1	»	»	2	6
Blessures par imprudence	1	1	»	»	»	»	»	»	»		2
Sévices	4	6	»	2	2	»	1	3	7	1	26
Viol	1	»	»	»	»	»		»	»	1	2
Vol avec escalade et effraction	1	1	»	1	2	1	4	7	6	4	27
Vol avec escalade	»	1	»	»	»	2	2	»	1	1	7
Vol d'argent	1	»	2	1	1	3	2	3	8	3	24
Vol d'animaux domestiques	1	1	»	1	»	1	1	2	»	2	9
Vol d'effets	2	3	1	5	3	3	5	9	13	15	59
Vol de bois	8	»	1	»	»	»	»	4	2	3	18
Vol d'instrumens aratoires	»	»	1	1	»	»	»	»	3	1	6
Vol de récoltes	»	»	»	»	1	1	1	»	1	3	7
Insultes à l'autorité	2	1	»	2	1	2	2	»	4	2	16
Rébellion	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	2
Infanticide	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1
Empoisonnement	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1
Escroquerie	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	2
Faux en écriture	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
Destruction d'arbres	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	3
Charivari	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
	27	15	6	15	11	19	21	29	46	46	235

Le terme moyen est de 23 1/2 par an, et dix-neuf 1/2 par commune.

Déduction faite de la ville de *Compiègne*, le terme moyen par commune est seulement de treize 3/10.

Les faits sont ainsi répartis entre les communes : *Compiègne*, 88 ; — *Jaux*, 55 ; — *Venette*, 22 ; — *Clairoix*, 20 ; — *Janville*, 15 ; — *Margny-les-Compiègne*, 13 ; — *Bienville*, *Choisy-au-bac*, chacune 7 ; — *Vieuxmoulin*, 6 ; — *La Croix-St-Ouen* et *St-Jean-aux-bois*, 1 chacune.

La population de *Saint-Sauveur* n'a commis aucune contravention, ou du moins il n'en a pas été constaté à sa charge.

Le nombre moyen annuel des délits est égal à la six cent quatre-vingt-quatrième partie de la population.

En ce qui concerne la ville de *Compiègne* seule le rapport est de 1 : 101.

Le tableau suivant présente l'état numérique des condamnations prononcées par la cour d'assises et par la justice correctionnelle, contre des individus habitant le canton, pendant la période de 1830 à 1840.

NATURE DES FAITS.	PEINES PRONONCÉES.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	TOTAUX
	Par la cour d'assises.											
Assassinat	Mort	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Vol de grand chemin avec violence	Travaux forcés perpétuels	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Vol avec escalade	Travaux forcés à tems	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Vol domestique	Réclusion temporaire	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	2
Recel d'objets volés	Réclusion temporaire	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
Vol avec effraction	Travaux forcés temporaires	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	3
Recel d'objets volés	Détention temporaire	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1
Vol dans une maison	Détention temporaire	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	2
Attentat à la pudeur	Détention temporaire	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1
Vol avec récidive	Détention temporaire	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	2
Vol domestique	Travaux forcés à tems	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1
Faux en écriture de commerce	Travaux forcés à tems	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	3
		3	2	4	»	2	2	»	2	»	4	19

NATURE DES FAITS.	PEINES PRONONCÉES.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	TOTAUX.
	Par le tribunal correctionnel.											
Insultes à l'autorité..	Amende	3	2	2	2	2	2	4	2	1	1	21
Blessures..........	Prison.	5	9	7	1	»	1	2	»	»	2	27
Vol d'argent........	Prison	1	»	3	»	1	»	»	»	»	1	6
Outrages publics à la pudeur	Prison, amende.	7	1	»	»	»	3	2	»	1	1	15
Bris de clôture......	Prison	2	2	»	»	1	»	»	»	»	»	5
Mendicité avec menaces..............	Prison........	1	»	»	»	»	2	»	»	»	1	4
Vagabondage........	Prison et surveillance	2	3	»	»	»	»	»	»	»	»	5
Tapage nocturne	Prison........	»	3	»	»	»	»	»	»	2	»	5
Vol d'effets.........	Prison.	»	7	3	3	8	8	11	10	10	16	76
Recel de vol	Prison.	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	2
Sévices.............	Prison.	»	1	3	1	»	1	2	1	5	14	28
Vol de récoltes......	Prison.	»	1	1	»	2	»	2	»	4	2	12
Rébellion	Prison.	»	»	2	»	1	2	»	»	4	2	11
Usure	Amende	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1
Adultère............	Prison.	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1
Contravention aux lois concernant l'état civil	Amende	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1
Contravention aux lois sur la police des substances vénéneuses..........	Amende	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1
Détention de poudre de guerre	Prison, amende.	»	»	»	1	»	2	»	»	»	»	3
Contravention aux lois sur les boissons....	Amende	»	»	»	»	1	3	2	»	2	»	8
Vol d'animaux domestiques	Prison.	»	»	»	»	1	2	2	»	3	»	8
Tentative de vol.....	Prison.	»	»	»	»	»	2	»	1	»	1	4
Escroquerie.........	Prison.	»	»	»	»	»	4	1	»	»	2	7
Dénonciation calomnieuse	Amende	»	»	»	»	»	2	»	»	»	1	3
Violation de domicile.	Prison	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1
Injures publiques....	Prison.	»	»	»	»	»	»	2	1	2	»	5
Diffamation.........	Amende	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1
Achat d'effets militaires	Amende	»	»	»	»	»	»	1	2	»	»	3
Destruction d'arbres..	Prison.	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1
Banqueroute simple..	Prison.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
Port d'armes prohibées	Amende	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	4
		21	30	21	12	17	35	32	19	34	49	270
	Total général.	24	32	25	12	19	37	32	21	34	53	289

Les jugemens prononcés par la cour d'assises ont porté sur dix-sept hommes et deux femmes.

Les jugemens correctionnels ont frappé deux cent treize hommes, dix-neuf garçons au-dessous de seize ans, trente-quatre femmes, quatre jeunes filles.

Le terme moyen des condamnations est de 24 $^{1}/_{11}$ par commune, et déduction faite de la ville de *Compiègne* à laquelle deux cent douze arrêts ou jugemens sont afférens, de 7 seulement.

Le terme moyen annuel est de vingt-neuf.

Le nombre total est à la population dans le rapport de 1 : 55 $^{3}/_{5}$.

Il y a, pendant l'intervalle de 1830 à 1840, trente-huit morts accidentelles, vingt-quatre par submersion, cinq par le feu, quatre par écrasement, cinq par suite de chute.

On a compté, dans le même laps de tems, vingt-sept suicides, seize par submersion, six par pendaison, un par asphyxie au moyen du charbon, un par empoisonnement, un autre par chute volontaire, un au moyen d'armes à feu, un au moyen d'arme tranchante.

Quatre ont eu pour cause le désespoir provenant de misère; deux, le chagrin à la suite de maladie incurable; deux, l'aliénation mentale; un autre, la crainte des poursuites judiciaires.

Dix-sept ont été commis par des hommes, huit par des femmes, un par une jeune fille, un autre par un garçon âgé de treize ans.

Professions et métiers. Voici l'état numérique des professions exercées dans le pays :

PROFESSIONS.	COMMUNES rurales.	VILLE de Compiègne.	TOTAL.
Architectes	»	5	5
Armuriers	»	6	6
Arpenteurs	4	4	8
Aubergistes	12	43	55
Avocats	»	2	2
Avoués	»	7	7
Bacquiers	5	»	5
Bateliers	»	2	2
Bâtonnier	»	1	1
Bergers	28	4	32
Bijoutiers	6	9	15
Bimbelotiers	3	»	3
A reporter	58	83	141

PROFESSIONS.	COMMUNES rurales.	VILLE de Compiègne.	TOTAL.
Report	58	83	141
Blanchisseuses	6	21	27
Bonnetiers	2	14	16
Bordeurs ou borduriers	8	2	10
Bottiers	»	8	8
Bouchers	4	27	31
Boulangers	3	42	45
Bourreliers	3	6	9
Brasseurs	»	3	3
Brioleurs	16	»	16
Brodeuses	1	2	3
Brossiers	29	»	29
Bûcherons (surtout à *Saint-Jean, La Croix, Vieuxmoulin*)	290	15	305
Cabaretiers	15	13	28
Cafetiers	»	8	8
Carriers	4	»	4
Cartonniers	»	2	2
Cendriers	10	»	10
Chanvriers	3	»	3
Chandelliers	»	3	3
Chapeliers	»	8	8
Charcutiers	5	6	11
Charpentiers	18	42	60
Charpentiers de bateaux	»	37	37
Charretiers	16	19	35
Charretiers de bateaux	»	20	20
Charrons	11	14	25
Chaudronniers	1	12	13
Chiffonniers	1	4	5
Clercs	»	8	8
Cloutiers	»	3	3
Coiffeurs	»	6	6
Colporteurs	1	2	3
Commis	»	17	17
Commissionnaires	»	2	2
Compagnons de rivière	»	49	49
Concierges	»	5	5
Conducteurs de diligences	»	4	4
Confiseurs	»	2	2
Cordiers	3	22	25
Cordonniers	27	113	140
Corroyeurs	1	4	5
Couteliers	»	10	10
Couturières	17	219	236
A reporter	553	877	1430

PROFESSIONS.	COMMUNES rurales.	VILLE de Compiègne.	TOTAL.
Report	553	877	1430
Couvreurs	4	3	7
Cuisiniers	3	8	11
Culottier en peau	»	1	1
Cultivateurs	180	38	218
Débardeurs	»	4	4
Dentistes	»	2	2
Distillateur	»	1	1
Domestiques	94	570	664
Ebénistes	»	4	4
Entrepreneurs de travaux	»	11	11
Epiciers	6	46	52
Equarisseurs	»	1	1
Fabricant de pain d'épice	»	1	1
——— de peignes	1	2	3
Faïenciers	»	7	7
Ferblantiers	»	8	8
Filateur	»	1	1
Fileuses	»	8	8
Forestiers	»	30	30
Forgerons	»	2	2
Fripiers	»	8	8
Frotteurs	»	5	5
Fumiste	»	1	1
Galochier	1	»	1
Gardes-champêtres	11	2	13
——— forestiers	41	»	41
——— moulin	1	»	1
——— pêche	»	1	1
——— pont	1	»	1
Gendarmes	»	17	17
Grainetiers	»	3	3
Herboriste	»	1	1
Horlogers	»	12	12
Huissiers	»	6	6
Imprimeurs	»	5	5
Ingénieurs et conducteurs	»	5	5
Instituteurs	13	36	49
Juges	26	78	104
Jardiniers	»	74	74
Journaliers	»	8	8
Layetiers (à *La Croix*.)	24	»	24
Libraires	»	3	3
Limonadiers	»	8	8
Lingères	»	6	6
A reporter	959	1904	2863

PROFESSIONS.	COMMUNES rurales.	VILLE de Compiègne.	TOTAL.
Report...........	959	1904	2863
Loueur de chevaux....................	»	1	1
Luthier..............................	»	1	1
Maçons...............................	63	89	152
Maître de danse......................	»	1	1
Manouvriers..........................	313	285	598
Marbrier.............................	»	1	1
Marchands d'allumettes...............	1	1	2
——— d'attelles......................	»	1	1
——— de blé	»	1	1
——— de bois.........................	13	7	20
——— de charbon......................	»	5	5
——— de chiffons.....................	»	1	1
——— de cuir	»	1	1
——— de draps........................	»	1	1
——— de farine.......................	»	6	6
——— de fer	»	3	3
——— de fromage......................	1	»	1
——— de fruits.......................	»	9	9
——— de gibier.......................	»	1	1
——— de laine........................	5	2	7
——— de légumes......................	»	2	2
——— de linge........................	»	6	6
——— de meubles......................	»	2	2
——— de modes........................	»	2	2
——— de nouveautés...................	»	5	5
——— d'œufs..........................	3	1	4
——— de pain-d'épice.................	»	1	1
——— de parapluies...................	»	2	2
——— de peignes......................	»	1	1
——— de poisson......................	»	3	3
——— de rouenneries..................	»	4	4
——— de tabac........................	1	5	6
——— de toiles.......................	3	1	4
——— de vin..........................	»	6	6
Maréchaux............................	17	13	30
Mariniers............................	2	18	20
Matelassiers.........................	1	4	5
Médecins.............................	»	7	7
Mégissier............................	1	»	1
Messager.............................	»	1	1
Menuisiers...........................	13	96	109
Meuniers.............................	20	2	22
Négocians............................	»	4	4
Notaires.............................	»	6	6
A reporter.........	1416	2513	3929

PROFESSIONS.	COMMUNES rurales.	VILLE de Compiègne.	TOTAL.
Report..........	1416	2513	3929
Opticien	»	1	1
Orfèvre	»	1	1
Pâtissiers	»	11	11
Paveurs	3	5	8
Pêcheurs	6	»	6
Peintres	1	36	37
Percepteurs et receveurs	1	17	18
Perruquiers	2	13	15
Pharmaciens	»	8	8
Plâtriers	3	1	4
Plombiers	»	4	4
Portefaix	»	6	6
Postillons	6	12	18
Potier d'étain	»	1	1
Praticiens	»	21	21
Prêtres	2	12	14
Propriétaires	52	210	262
Quincailliers	»	4	4
Ramoneurs	»	2	2
Relieur	»	1	1
Religieuses	»	21	21
Rémouleurs	»	2	2
Rentiers	»	104	104
Repailleuses	»	3	3
Revendeurs	»	9	9
Sabotiers	11	15	26
Sages-femmes	2	2	4
Savetier	»	1	1
Scieurs de long	18	41	59
Selliers	»	12	12
Serruriers	1	49	50
Tabletiers	2	»	2
Taillandiers	1	4	5
Tailleurs	18	57	75
Tailleurs de pierre	2	16	18
Tanneurs	»	6	6
Tapissiers	»	8	8
Teinturiers	1	2	3
Tisserands (surtout à *La Croix*)	40	16	56
Tonneliers	12	12	24
Tourneurs	2	12	14
Traiteur	»	1	1
Tuiliers	4	6	10
Vanniers	3	9	12
A reporter.......	1693	3287	4898

PROFESSIONS.	COMMUNES rurales.	VILLE de Compiègne.	TOTAL.
Report........	1693	3287	4898
Vétérinaires..............................	»	2	2
Vignerons (à *Clairoix*, *Jaux*, *Margny*, *Venette*)........................	544	»	544
Vitriers..................................	4	2	6
Voituriers................................	36	4	40
TOTAUX................	2193	3295	5488

Le nombre des individus exerçant une branche quelconque de l'agriculture (y compris les travaux forestiers), est de 1552, équivalant au 10e 3/5 du nombre total. Ceux qui vivent d'une profession industrielle (852) prennent la dix-huitième partie du recensement général. Les individus livrés au commerce de détail (595) y entrent pour un vingt-septième.

Les individus vivant de traitement (238) sont dans le rapport de 1 : 67 4/5 ; — ceux à l'état de domesticité (1496), dans le rapport de 1 : 10 7/10, etc.

§. 3. *Administration.*

Le territoire du canton de *Compiègne*, qui appartient par ses souvenirs aux tems les plus reculés de l'histoire de France, était partagé entre le *pagus Bellovacensis* et la cité des *Suessiones*, le cours de l'Oise formant limite entre les deux peuplades.

Cette répartition indique celle qui fut effectuée plus tard entre les diocèses de Beauvais et de Soissons, les divisions ecclésiastiques dans le nord de la France s'étant formées, comme on sait, sur les circonscriptions des cités gauloises.

Les paroisses du diocèse de Beauvais étaient *Bienville*, *Clairoix*, *Janville*, *Jaux*, *Margny-les-Compiègne* et *Venette*. Elles étaient comprises dans le doyenné de Coudun, archidiaconné de Breteuil.

Les autres lieux étaient distribués ainsi qu'il suit, entre les sous-divisions de l'évêché de Soissons :

Archidiaconé de La Rivière; — Doyenné de Béthisy : *Compiègne*, *La Croix Saint-Ouen*, *Saint-Sauveur*;

Doyenné de Vic-sur-Aisne : *Choisy-au-bac*;

Grand archidiaconé. — Doyenné de Viviers : *St-Jean-aux-bois*, *Vieuxmoulin*.

Quant aux circonscriptions judiciaires, les paroisses de *Bienville*, *Choisy-au-bac*, *Clairoix*, *Compiègne*, *Janville*, *Jaux*, *Margny*, *Venette*, *Vieuxmoulin*, ressortissaient au baillage de *Compiègne*.

La Croix-Saint-Ouen fut détaché en 1780 du même baillage pour être réuni à celui de Crépy-en-Valois, duquel relevait aussi la paroisse de *Saint-Sauveur*.

Saint-Jean-aux-bois était dans le ressort du baillage de Villers-Cotterets.

La Croix-Saint-Ouen était du présidial de Crépy ;

Saint-Jean-aux-bois, du présidial de Soissons et de la coutume de Senlis ;

Saint-Sauveur, du présidial de Soissons aussi, mais de la coutume de Valois ;

Compiègne et les autres lieux dépendaient du présidial et de la coutume de Senlis.

Les prévôtés du baillage de *Compiègne*, comprenaient, savoir :

1° la prévôté dite de la ville : la ville de *Compiègne*, faubourgs et banlieue, sauf quelques exemptions ;

2° la prévôté de *Margny* : *Margny-les-Compiègne*, le petit *Margny*, la paroisse de Saint-Germain-les-Compiègne, *Venette*, *Royalieu*, le *Vivier-Corax* et *Saint-Sauveur* qui en fut détaché pour passer dans la prévôté de *Choisy* ;

3° la prévôté foraine de *Choisy* : *Choisy-au-bac*, *Bienville*, *Jaux* et ses hameaux, *Clairoix*, *Janville*, *La Croix-Saint-Ouen*, *Saint-Sauveur*, *Saint-Jean-aux-bois*, *Vieuxmoulin*.

Relativement à l'administration civile, *Bienville*, *Clairoix*, *Compiègne*, *Janville*, *Jaux*, *La Bréviaire*, *La Croix-Saint-Ouen*, *Margny*, *Saint-Sauveur*, *Venette* et *Vieuxmoulin* étaient compris dans l'élection de *Compiègne*, généralité de Paris.

Les deux autres lieux dépendaient de la généralité de Soissons, savoir : *Choisy-au-bac*, dans l'élection et la subdélégation de Soissons, et *Saint-Jean-aux bois*, dans l'élection de Crépy-en-Valois.

Tout le pays était dans le gouvernement de l'Isle-de-France, dont le siége avait été placé à Soissons.

La division territoriale décrétée en 1790, institua dans Compiègne l'un des neuf districts entre lesquels fut divisé le départe-

ment l'Oise. Ce district partagé en huit cantons comprit dans l'ordre suivant les communes de la circonscription actuelle :

Canton de *Compiègne* (17ᵉ du département) : *Compiègne*, *Margny-les-Compiègne*.

Canton de Coudun (19ᵉ) : *Bienville*, *Clairoix*, *Janville*, *Venette*.

Canton du Meux (45ᵉ) : *Jaux*, *La Croix-Saint-Ouen*, *Saint-Sauveur*.

Canton de Pierrefonds (55ᵉ) : *Saint-Jean-aux-bois*, *Vieuxmoulin*.

Canton de Rethondes (60ᵉ) : *Choisy-au-bac*.

L'institution des sous-préfectures qui remplaça le vingt-huit pluviôse an huit, celle des districts, entraîna dans le département de l'Oise la réduction de quarante-une justices-de-paix. Les cantons de Coudun, de Meux, de Pierrefonds et de Rethondes furent supprimés.

Les communes de *Saint-Jean-aux-bois* et de *Vieuxmoulin* passèrent dans le canton d'Attichy. Celles de *Bienville*, *Clairoix*, *Janville*, *Venette*, furent réunies à celui de *Compiègne*, avec Annel, venant comme elles du canton de Coudun.

La commune de *Jaux* entra dans le canton de Grand-Fresnoy; *Choisy-au-bac*, *La Croix-Saint-Ouen* et *Saint-Sauveur* furent attribués au centre de *Compiègne* qui comprit alors dix communes.

Un arrêté du gouvernement rendu le trois ventôse an dix, modifia cette circonscription; la commune d'Annel fut transportée au canton de Rébécourt, et celle de *Choisy* au canton d'Attichy; mais celui de *Compiègne* s'aggrandit de *Saint-Jean-au-bois* et de *Vieuxmoulin*, retirés au canton d'Attichy, et de *Jaux*, provenant du canton supprimé de Grand-Fresnoy.

Un autre arrêté rendu le vingt-six ventose an onze, lui restitua la commune de *Choisy-au-bac*, et depuis ce moment la circonscription n'a plus varié.

Seulement le nombre des municipalités fixé à douze a été réduit à onze pendant quelque tems par la suppression de la commune de *Janville*, qui ensuite a été rétablie.

On a déjà remarqué que le canton de *Compiègne* ne répond à aucune division naturelle. Il ne concordait pas davantage avec la topographie et les facilités de l'administration. La division du pays par le cours de deux grandes rivières, la présence d'une immense forêt, étaient, ou avaient été, dans de certaines occasions, des empêchemens sérieux aux relations de voisinage et aux rapports rapides exigés par les services publics. Mais on doit reconnaître qu'il était impossible, dans l'organisation des nou-

velles circonscriptions territoriales, que la ville de *Compiègne* ne devînt pas le centre de divisions administratives et judiciaires. Depuis, l'établissement de ponts, la création de routes dans les principales directions, ont fait disparaître ces difficultés, et les habitudes de soixante années en ont effacé jusqu'aux traces.

Bienville, *Bienville*, *Vienville* (par erreur), *Bieville* (*Boienvilla*, *Buienvilla* en 1168), sur la limite nord entre *Margny-lès-Compiègne* au sud-ouest, *Clairoix* au sud-est, Coudun du canton de Ressons sur les autres côtés.

Le territoire, de médiocre étendue, figure un parallélogramme assez régulier, dont la principale dimension est dirigée du nord-est au sud-ouest. Il s'élève d'un côté jusqu'au plateau du Ganelon, s'étend de l'autre dans la plaine dite de *Margny*. La vallée d'Aronde le divise du nord-ouest au sud-est en deux sections inégales, dont la plus considérable est à droite de la rivière. Presque tout le pays est découvert.

Le chef-lieu est dans la vallée, à droite de l'Aronde dont le cours sinueux l'entoure d'une courbe. Le village est formé de plusieurs rues au bord de chemins croisant à angle droit. Il y a une rue dite de l'Ormeau dans laquelle on voyait, à une époque reculée, un arbre qui était le siége de la justice, et une autre rue nommée de la Prêche, en souvenir d'un lieu de réunion des protestans à la fin du dix-septième siècle. Les maisons sont espacées, entourées de jardins ou de prairies.

La seigneurie de *Bienville*, de laquelle relevaient des fiefs nombreux, appartenait, au seizième siècle, à la maison de Vallon dont les membres l'ont possédée pendant plus de deux siècles. Elle fut acquise en 1714 par M. Desprès qui était commissaire des guerres et maître de la forêt de Laigue. A sa mort, arrivée en 1766, *Bienville* vint par héritage au gendre, le comte Dauger, lieutenant-général, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, chef d'une famille qui servait depuis Henri IV. Les descendans de celui-ci l'ont conservée.

Certains ouvrages indiquent comme seigneur de *Bienville* près *Compiègne*, ce qui veut dire sans doute possesseur d'un fief sur le territoire, Barthelemy (Charles), écrivain estimé du cardinal de Richelieu qui lui fit obtenir le brevet d'historiographe de France. Il a publié sous le titre de : *Les vérités françaises opposées aux calomnies espagnoles*, un livre relatif aux affaires du tems, qui est complètement oublié aujourd'hui. Il mourut à Paris en 1741, étant pensionné du chancelier Séguier qui hérita de ses manuscrits.

Le chapitre de Beauvais nommait à la cure, dédiée à saint Médard. La collation lui en avait été donnée en 1172 par le doyen.

C'est aujourd'hui une succursale.

L'église, après avoir été entreprise au commencement du seizième siècle, n'a été édifiée que cent ans après. Le chœur est de ce tems. On a ajouté, en 1649, la nef et le portail. Le chœur ainsi que les transepts sont terminés en pignon. Une tourelle cylindrique règne dans l'angle rentrant du transept nord. Le clocher, central, supporte une pyramide couverte d'ardoises.

Le chœur est voûté avec arcs doubleaux prismatiques. La voûte de la nef forme berceau.

On remarque dans le chœur une table de marbre noir avec cette inscription :

Cy devāt gist Claude de Vallon vivāt
Es^er^ Seig.^r^ de Bienville, Courcelle,
Chambly, Lespérou, Foiselle Doisy
et du fief de Ricauville du règne de
Henry IIIe home d'armes de la cōpa-
gnie du Seig.^r^ Destrées commandée
par le Sr Darancourt lieutenant di-
celle et en cette qualité du règne de
Henry IIIIe estoit à la bataille de Sēlis

En l'an 1614 comādoit dedās le fort
de Beavet en basse-Bretaigne por le
service de Louis XIIIe — Il a fait bastir
le cœur de l'église dud.^t^ Bienville où
il y avait eu quelque comēcemēt cēt ās
auparavat lequel deceda le 25.e d'avril 1626
Priez Dieu po.^r^ son ame

A côté de celle-ci est l'épitaphe ne la comtesse Dauger, femme du lieutenant-général, seigneur de *Bienville*, morte en 1750.

On voit sur le mur extérieur, à l'ouest, deux autres épitaphes de la même famille.

D. O. M.

A la mémoire de Eugène
Philippe Dauger
ancien officier général
Décedé à Paris le 21
Juillet 1804, à l'âge de
60 ans; transféré et inhumé
Dans cette enceinte le 25 dud.
mois

D. O. M.

A la mémoire de Louis
Reinée Dauger, ancien major de
Dragons, décédé à Compiègne
le 9 mars 1809, à l'age de
65 ans et demi transféré et
inhumé dans cette enceinte
le 11 dud. mois

La ferme de Normandie, aujourd'hui du canton d'Estrées, était une dépendance de la paroisse de *Bienville*.

Il y eut anciennement une chapelle au lieudit *le clocher*, du côté de Coudun, sur le chemin de la Roque.

La route départementale de *Compiègne* à Roye traverse le territoire, remontant la vallée d'Aronde.

La commune possède une maison d'école donnée par le roi Louis XIII, et un marais de quatorze hectares.

Le cimetière, clos de haies vives, tient à l'église.

La population est agricole.

Il y a un moulin à eau dans l'étendue du territoire.

Contenance : Terres labourables, 236 h. 24,65. — Jardins, 5 h. 99,15. — Bois, 30 h. 52,90. — Vignes, 16 h. 60,05. — Vergers et pépinières, 5 h. 05,65. — Oseraies, 0 h. 26,90. — Friches, 0 h. 09,35. — Marais, 24 h. 05,65. — Prés, 25 h. 10,80. — Eaux, 1 h. 21,70. — Rues, places, chemins, 7 h. 19. — Superficie des propriétés bâties, 2 h. 67,10. — Total : 351 hect. 02,99.

Distance de *Compiègne*, 6 kil. — De Beauvais, 6 myr. 8 kil. — Marché : *Compiègne*. — Bureau de poste, *Compiègne*. — Po-

pulation, 231. — Nombre de maisons, 59. — Revenus communaux, 415 fr.

Choisy-au-Bac, *Choisy-en-Laigue* ou *Lesgue*, *Choisy-au-bois*, *Choisy-sur-Aisne*, *Choisy-sur-Oise*, *Choisi* (*Cauciacum*, *Causiagum*, *Causiacum*, *Cusiacum*, *Cosiagum*, au neuvième siècle; *Cauziacum*, *Cauziagum* et *Caugiacum* au dixième; *Caudiciacum*, *Cociacum* et *Cuciacum* au onzième siècle; *Chausiacum*, *Chosiacum* et *Choisiacum* au douzième; *Cocaium*, *Cocheium*, *Cochiacum en* 1204), sur la limite nord, entre *Compiègne* au sud, Rethondes du canton d'Attichy à l'est, le Plessis-Brion, Longueil-sous-Thourotte du canton du Rébécourt au nord, *Jauville* et *Clairoix* à l'ouest.

Le territoire comprend un cinquième environ de la forêt de Laigue, la plaine basse qui s'étend de la forêt au confluent de l'Aisne et de l'Oise, et les parties découvertes au sud de l'Aisne entre la rivière et la forêt de *Compiègne*. L'Oise le sépare des communes de Longueil, *Janville*, *Clairoix*. Le confluent est précisément au point de rencontre des territoires de *Clairoix*, *Compiègne* et *Choisy*. La limite au nord est formée par les routes du Clos-Martin, et royale dans la forêt de Laigue, et au nord-est par celle de la Malmère.

Le chef-lieu est assis sur la rive droite de l'Aisne à dix-sept cents mètres environ (en ligne droite) à l'est du confluent. C'est une agglomération assez considérable, comprenant plusieurs rues larges croisant à angle droit. On y remarque plusieurs belles constructions; l'aspect est celui d'un bourg. La principale rue, dite du Plessis-Brion, est bordée d'habitations qui ont conservé les noms d'hôtel de Sainte-Barbe, de l'Ecu, du Chaudron, de Versailles, du Petit-Château, etc., en souvenir des hôtelleries qui existaient lorsque la grande route de Paris à Noyon passait dans *Choisy*.

Carlier (1) fait observer que le nom de *Choisy* ou plutôt celui de *Cauciacun* est dérivé de la forêt de Cuise, dans laquelle le village était situé lorsque cette immense forêt s'étendait depuis le Laonnais jusqu'aux approches de Paris, comprenant sous une dénomination commune les bois de Laigue et tous ceux qui, depuis, ont constitué des groupes distincts.

Le nom primitif est *Choisy-en-Laigue*; on lui substitua celui de *Choisy-au-bac* après la destruction, arrivée dans le seizième siècle,

(1) Histoire du duché de Valois, tom. 1, pag. 37.

du pont qui existait de toute ancienneté sur l'Aisne. Mais cette qualification doit être abandonnée aujourd'hui que le bac a été remplacé par un nouveau pont.

Choisy appartenait dans l'origine à la cité de *Veromandui*, formant sur l'Oise un point de défense à l'extrémité du territoire. Des échanges dont on ne connaît plus l'époque le firent incorporer au diocèse de Soissons. Ce lieu se trouvait naturellement fortifié par sa proximité de deux rivières, l'abri de grandes forêts et le voisinage d'une colline de laquelle on pouvait observer le pays.

Les Mérovingiens y établirent une maison de plaisance (*Palatium*) qui devint plus tard un château.

Le roi Childebert III y mourut le quatorze avril 711, et fut enterré dans la basilique de Saint-Étienne fondée par ses prédécesseurs.

Dagobert III, après avoir vaincu les Austrasiens près de *Compiègne*, ayant été assassiné en 716 près de la Motte-Brion à l'âge de dix-sept ans, fut inhumé à côté de son père.

La reine Berthe, mère de Charlemagne, mourut le douze juillet 783 dans le palais de *Choisy*; ses restes demeurèrent déposés pendant quelque tems auprès des tombes royales, jusqu'à leur translation à Saint-Denis en France.

On a de Charlemagne une charte datée de *Choisy* (*actum Cosiago Palatio Regio*) concernant le monastère de Saint-Martin de Tours.

Louis le Débonnaire y donna, au mois de septembre 835, un décret ordonnant certaines restitutions au monastère de Fleuri. Cet acte qualifié de *Præceptum* est terminé par les mots : *actum Cusiaco palatio regio.*

Charles-le-Chauve y expédia dans l'année 870 un diplôme en faveur de l'abbaye de Saint-Médard à Soissons.

Autre diplôme délivré en 880, sous le règne de Carloman, concernant l'évêque de Langres.

Dans l'année 896, un peu avant Noël, les Normands ayant remonté l'Oise, s'emparèrent sans résistance de *Choisy*, où ils demeurèrent une partie de l'hiver; le pays fut dévasté.

Cependant quelques années après Charles-le-Simple put y séjourner. Il y donna, le dix-sept juin 911, une charte pour assurer l'immunité du cloître et des maisons canoniales de l'église de Paris.

Ses successeurs continuèrent leurs visites temporaires au palais de *Choisy*, où les attirait le plaisir de la chasse. Henri I y présida, vers 1037, une assemblée dans laquelle fut jugée une contestation qui intéressait le monastère de Saint-Médard.

Louis VII y fixa son séjour pendant une partie de l'année 1145. Le domaine royal fut alors inféodé aux comtes de Vermandois, du moins en partie. Ceux-ci avaient une résidence à *Choisy*, et probablement leur château était sur la rive gauche de l'Aisne, tandis que le palais ou maison royale était sur l'autre bord. A la suite d'un démêlé avec Philippe-Auguste, le comte de Vermandois investit le bourg, et il tint le siége jusqu'à ce qu'il eut été contraint de se retirer, par le roi venant en toute hâte de Senlis.

Le domaine ayant été recouvré et réuni à la couronne avec le Vermandois, on répara le palais. Philippe-Auguste y était en 1187, lorsqu'il octroya aux religieuses de *Saint-Jean* la dîme du pain et du vin qui se consommerait à *Choisy* pendant son séjour en ce lieu. Le même roi y revint encore dans les années 1197, 1211 et 1214.

Philippe-le-bel y délivra, en 1290, des lettres en faveur des religieuses de *Saint-Jean* et de celles de *Sainte-Périne*; en 1292 d'autres lettres concédant un droit de pâturage à son chapelain dans la forêt de Cuise. Il y était de nouveau avec sa cour le sept mai 1301.

Charles-le-bel, par lettres datées de *Choisy* le vingt-trois novembre 1322, enjoint aux chanoines de Saint-Quentin de ne pas payer, jusqu'à nouvel ordre, le subside imposé par le pape sur les églises du royaume.

On trouve encore des lettres données par Philippe-de-Valois en faveur du monastère de Monchy-le-perreux, datées de *Choisy* dans l'année 1330. Mais ensuite le château fut comme abandonné, soit à cause des guerres, soit plutôt à cause de la préférence accordée à celui de *Compiègne*. Déjà par lettres datées de Vincennes le mardi après les brandons de l'année 1304, Philippe-le-bel avait donné à Etienne de Suizy, chancelier de France, la maison de *Choisy* pour en jouir sa vie durant, avec cinq cents livres de rente à prendre sur les prévôtés de *Choisy*, de Thourotte et de Chauny : cette concession montre que dès-lors on n'attachait plus à la résidence royale de ce lieu qu'un intérêt secondaire.

Choisy devint alors une forteresse importante pour la sûreté du pays. Elle fut prise d'assaut en 1422 par les anglais, qui ne la conservèrent pas long-tems. La garde en fut ensuite négligée, car on apprend, par des pièces d'archives, que le quinze juillet 1426, il n'y avait dans le château qu'une femme et quatre soldats, et qu'on leur envoya quatre bourgeois de *Compiègne* pour les renforcer.

Cette place occupée par les Bourguignons, se rendit au roi au

mois d'août 1429, avec les autres forteresses des bords de l'Oise, après l'entrée triomphante de Charles VII dans *Compiègne*.

L'année suivante au mois de mai, *Choisy* fut assiégé de nouveau par les bourguignons, sous la direction de leur duc, assisté de Jean de Luxembourg et du comte d'Arondel. La conservation de la place importait à la ville de *Compiègne* dont elle couvrait les approches. La garnison fit une brillante défense, mais ayant attendu vainement du secours, et les fortifications étant battues par une artillerie formidable, le commandant Louis de Flavy fut obligé de capituler le dix-neuf mai, après dix jours de tranchée ouverte. Le duc de Bourgogne fit raser immédiatement la forteresse et rétablir le pont que les assiégés avaient coupé.

Les rois mérovingiens bâtirent auprès du palais une abbaye devenue célèbre, sous l'invocation de Saint-Etienne ; la date précise de la fondation n'est plus connue, mais on sait qu'à la fin du huitième siècle, Alcuin, précepteur de Charlemagne, y résidait fréquemment ; saint Etienne est mentionné plusieurs fois dans ses lettres.

Bettolen abbé de *Choisy*, qui avait trafiqué en 660 de l'évêché de Soissons, se démit par repentir et revint fixer ses jours dans le monastère.

Saint Etienne demeura dans la main royale jusqu'en 827, que Louis le Débonnaire, par une charte datée de Soissons le deux août, en fit donation au monastère de Saint-Médard, pour l'entretien du luminaire de cette abbaye, à charge par les moines de maintenir à *Choisy* des religieux en nombre suffisant à la régularité du service.

Le pape Innocent II visita la maison de Saint-Etienne en 1131; il y célébra la messe et y prêcha en présence d'un peuple innombrable.

L'abbaye, selon certains historiens, possédait sept cents serfs, ce qui veut dire que sept cents cultivateurs vivaient ou travaillaient sur ses propriétés. Elle jouissait de revenus considérables ou de fiefs à *Choisy* même, à *Clairoix, Margny*, Baugy, Coudun, Villers-sur-Coudun, Revenne, Porte, La Neuville-Roy, Antheuil, Berneuil-sur-Aisne, Pimprez, Thourotte, Bitry, Puiseux (Aisne), etc. Ancelle, évêque de Beauvais, lui avait donné en 1097 la cure de Mélicoq, et l'évêque Alvire en 1138, celle de Fauconvillers près d'Arras.

Le possesseur du fief de Pimprez était obligé, aux deux fêtes de saint Etienne, d'assister aux offices divins, de porter la verge levée devant l'abbé, de le servir à table et de lui donner vingt sols.

Cet établissement ayant été ruiné par les dévastations des normands, les abbés de Saint-Médard le réduisirent en prieuré conventuel. Il devint en 1677 un prieuré simple, et enfin il fut uni par arrêt du parlement du mois d'avril 1686, au couvent des bénédictins anglais du faubourg Saint-Jacques, à Paris.

Jusqu'à la révolution, les minimes du *Francport* venaient dire la messe le dimanche dans l'église, par délégation des bénédictins.

C'est dans cette basilique que les rois Childebert III et Dagobert III furent inhumés.

On assure que Clotaire IV mort en 719, Clovis III roi de Neustrée, mort en 695, y reçurent aussi leur sépulture.

Antérieurement, le corps de Clotaire I, mort à *Compiègne* en 560, avait été déposé dans l'église Saint-Etienne, d'où ses quatre fils Sigebert, Chilpéric, Clodomir et Gontran le conduisirent au monastère de Saint-Médard de Soissons.

Le prieuré simple, qui avait succédé à l'abbaye, était à la nomination du roi. On connait encore le clos dit du prieuré, domicile du titulaire.

Les bénédictins avaient obtenu, par arrêt du cinq juin 1748, permission de rétablir, à leur profit, le bac dit à l'Aumône, sur l'Oise.

La cure de *Choisy* était conférée par l'abbé de Saint-Médard de Soissons. Elle reconnaissait pour patron la sainte Trinité. Le prieur avait toutes les dîmes, et le curé recevait une prestation de cinquante-deux mines de blé méteil.

Choisy est aujourd'hui une simple succursale.

Il y avait une maladrerie ou léproserie située sur le chemin du Plessis-Brion, au lieu où l'on voit encore une croix. La chapelle, dédiée à sainte Madeleine, formait un bénéfice à la collation de l'abbé de Saint-Médard. Quatre mines de terre y étaient attachées.

Les Templiers eurent une autre chapelle entre *Choisy* et Le Plessis-Brion, près de la forêt de Laigue, au lieu dit la *terre des fées*. Il n'en reste que le souvenir.

Choisy était le chef-lieu de la maîtrise de Laigue; cependant les officiers siégeaient à *Compiègne*.

C'était aussi le centre d'une châtellenie créée lorsqu'on érigea l'ancien palais en forteresse. L'arrondissement du châtelain comprenait les villages de Rethondes, Bitry, Berneuil-sur-Aisne, Saint-Pierre-les-Bitry, Autrêches, Moulin-sous-Touvent, Tracy, Montmacq, Dreslincourt, Elincourt-Sainte-Marguerite, Margny-sur-Matz, Marquéglise et Giraumont.

Le plus ancien châtelain connu est Robert de Choisy à l'occasion duquel le roi Henri I vint tenir en 1047, dans l'église Saint-Etienne, un plait (*placitum*) pour réprimer ses tentatives d'usurpation sur l'abbaye.

Il y avait, dès le règne de Philippe-Auguste, une prévôté royale.

La prévôté foraine embrassait dans sa juridiction, outre les villages de *Choisy, Clairoix, Bienville, Janville, Jaux, La Croix-Saint-Ouen, Saint-Sauveur, Saint-Jean-aux-bois, Vieuxmoulin*, déjà indiqués (1), ceux de Chevrières, Longueil-Sainte-Marie, Canly, Arsy, Jonquières, Le Meux, Lachelle, du canton d'Estrées; Baugy, Monchy-Humières, Braisnes, Giraumont, Coudun, du canton de Ressons; Rethondes, Saint-Crépin-aux-bois, Tracy-le-mont, du canton d'Attichy; Tracy-le-val, Bailly, du canton de Ribécourt, etc.

L'église Saint-Etienne comprenait un chœur qui a été démoli pendant la révolution, et une nef dont il reste encore une partie, ainsi que de la façade. Le portail est une large arcade en plein-cintre, à quatre rentrans décorés de dentelures. Au-dessus est pratiquée une grande rose dont la circonférence est marquée par un cordon en dents de scie. C'est tout ce qui subsiste de l'ancien édifice, c'est-à-dire du bâtiment qui fut reconstruit après l'invasion des normands effectuée à la fin du neuvième siècle.

Les tombes antiques avaient été retirées vers 1642, lorsque le prieuré conventuel eut perdu son importance. On rechercha en 1793 les sépultures royales qui étaient placées dans le chœur. Les ossemens qu'on retira furent transportés pêle-mêle au cimetière communal.

L'église paroissiale est un assez grand édifice, comprenant une nef, des latéraux, des transepts et trois chœurs polygones. Le portail est formé d'une arcade romane ornée de deux boudins et d'un cordon de violettes. Il ne reste des colonnettes latérales que des chapiteaux à feuilles plates. On voit au-dessus une grande fenêtre ogive à trois divisions, dont les têtes sont arrondies et tréflées. Celle-ci supporte un autre ordre comprenant trois arcades romanes simulées.

Les fenêtres de la nef sont à plein-cintre, sans moulures, surmontées d'une corniche à corbeaux en consoles et têtes plates. Les latéraux ajoutés après coup sont très-bas. Les transepts sont terminés en pignon et percés d'une baie ogive.

Le chœur est accompagné de deux chapelles égales en dimen-

---

(1) Page 67.

sions; les absides sont polygones, les fenêtres ogives, mais la corniche montre des corbeaux à dessin varié dans le goût roman.

Il y a au midi, sur le mur de la nef, une porte bouchée figurant une arcade plein-cintre, ornée de dents de scie.

Le clocher est gros, central, carré, terminé en batière. Les faces du pignon sont percées de trois baies ogives, divisées par des colonnettes grêles. Les autres faces ont quatre fenêtres pareilles. Au-dessous règne une corniche d'arcades romanes avec contre-corbeaux et modillons plats, à dessins variés. La corniche supérieure est soutenue par de gros corbeaux en forme de dez. Les rampes des pignons sont dentelées.

Les voûtes du chœur central montrent des nervures en boudin retombant sur de longues colonnettes annelées, à chapiteaux garnis de deux rangs de feuilles plates.

Les voûtes des chœurs latéraux sont en cul de four; celles de la nef portent des nervures croisées avec écussons armoriés à la manière du seizième siècle. Les latéraux sont lambrissés, les transepts voûtés comme le chœur, mais sans colonnettes.

Il y a près de la porte de la sacristie une pierre tombale de 1555, dont on peut lire les dernières lignes seulement :

Vitam qui que tenet, Miserus
Quando sed ipse noscit, at æterne
est tradita lege dies longa dies
probitate qui ic jacet. Lude tuis
precibus quod ic regna petit.

L'horloge est celle de l'abbaye Saint-Corneille.

La croix du cimetière est monumentale. C'est un pilier carré dont chaque face porte une ogive trilobée à double boudin en retraite, avec colonnettes grouppées, et un pignon en couronnement.

On voit dans la grande rue, près de l'emplacement de l'ancien pont, un bâtiment à grandes fenêtres carrées ornées de moulures portant sur des bases prismatiques dans le goût du seizième siècle. C'était une ferme du prieuré. On la désigne aujourd'hui sous le nom de *Grange-Béjot*.

On rencontra dans l'année 1827, en fouillant l'enclos du prieuré, sur le point nommé le Château de la Reine Berthe, trois sarcophages de diverses grandeurs, en pierre de Machemont. Il y en a d'autres plus petits, près du mur de clôture. On en a trouvé également en dehors de l'enceinte.

La butte du Châtelet, appelée aussi montagne du Prieuré, re-

cèle des antiquités romaines. En tirant des pierres dans les carrières, dans l'année 1812, on découvrit un vase de grès contenant douze médailles d'argent à l'effigie de Faustine.

On déterra en 1839, dans un champ, un vase de terre noire orné de bas-reliefs.

On a trouvé dans *Choisy* même, à plusieures reprises, des médailles impériales.

Le *Vivier-Balet,* écart au pied du Châtelet, avec un étang, est, dit-on, un reste de la maison royale. Il avait été donné au couvent des *Bons-hommes.*

Le Francport, hameau de quarante feux, est situé à l'est de *Choisy*, resserré entre l'Aisne et la forêt de Laigue. Ce lieu est mieux bâti que la plupart des villages voisins; on y voit plusieurs maisons couvertes en ardoises. La population se compose de bucherons, d'ouvriers mariniers et de gardes-forestiers.

Le Francport est en quelque sorte un point de contact pour les forêts de *Compiègne* et de Laigue, dont les bois avancent jusque sur les deux bords de la rivière. Le nom indique des priviléges à l'égard desquels la tradition locale ne conserve aucun souvenir, mais on affirme que du tems de Charlemagne il y avait un pont pour l'usage de la chasse. Il est certain que ce pont existait en 1208, et qu'il portait le nom d'*Erlay* qui était celui d'un bois contigu. On y substitua dans la suite un bac dont le service fut souvent interrompu et l'existence contestée, à cause de la concurrence qu'il faisait aux passages d'eau de *Choisy* et de Rethondes.

Le pont fut rétabli sous le gouvernement impérial. Commencé en 1812, sa construction était terminée au mois d'octobre 1813. Il consistait en un tablier large de cinq mètres, soutenu sur huit pilotis, et aboutissant à des culées. La forêt de *Compiègne* fournit les trois-quarts du bois employé, et celle de Laigue le surplus.

Il était à peine livré au public lorsque les troupes étrangères l'incendièrent pendant l'hiver de 1814. On le rétablit aux frais des propriétaires des forêts limitrophes, mais en restreignant l'usage aux gens de pied. Dans cet état, il ne tarda pas à devenir le passage des contrebandiers, des braconniers et des malfaiteurs, qui évitaient ainsi les inconvéniens d'une surveillance facile à exercer sur les bacs voisins. Cet abus, accru avec le tems, a déterminé la suppression définitive du pont qui, après avoir été longtems interdit, a été démoli vers 1840.

Les *Bons-hommes* forment un écart à l'est du *Francport,* dans une plaine enclavée par la forêt de Laigue, nommée la Trouée des

Bons-hommes, au pied des collines de la Réserve et du Cange. Ce lieu est indiqué sous les noms d'*Erloy*, *Erlay*, *Erley*, *Herlay* (1208), *Eloy*, *Elloy*, (*Bona domus d'Eloy* (1246), et de la *Bonnemaison*, surnom de la queue de forêt qui le sépare de la rivière.

Les religieux de Grandmont y formèrent un établissement peu de tems après la création de l'ordre, et l'on doit reconnaître que l'isolement des lieux, leur aspect sauvage, l'entourage d'une forêt alors inhabitée, convenaient bien à l'austérité de la règle.

On apprend dans Martenne (Thes. anecd. part. II) que Philippe d'Alsace, comte de Vermandois, donna vers 1177, à l'abbaye de Saint-Médard une partie des bois de *Choisy*, en échange d'une égale portion des bois de Rethondes dont il fit présent aux moines de la Bonne-Maison.

Philippe-Auguste leur concéda, en 1196, à titre d'aumône, six muids et demi de blé à prendre sur la ville de *Compiègne*.

Autre charte, du mois de juillet 1219, en faveur des religieux de Grandmont, demeurant, dit le titre, *in bosco Choisiaci supra rivum de Elleio*.

Les seigneurs d'Attichy de la maison de Montmorency, ceux de Thourotte et d'Offémont, leur firent diverses donations. Ansoult seigneur d'Offémont leur confirma en 1252 la possession paisible des bois et terres sis dans l'enceinte de leurs fossés, et leur donna droit de plein usage dans sa forêt.

Le cardinal de Lorraine fut prieur des *Bons-hommes*.

Les minimes succédèrent vers 1609 aux grandmontains. Ils demeurèrent chargés, comme on l'a dit, de desservir le prieuré de *Choisy* pour le compte des bénédictins anglais. Ils desservaient aussi la cure.

L'église des *Bons-hommes* était sous l'invocation de Notre-Dame de septembre.

Cette maison n'était composée que de trois religieux et de deux frères qui furent transférés, vers l'année 1760, à Beaumont-sur-Oise. Dans leur dépit ils emportèrent tout le mobilier, même les cloches, démolirent l'église et vendirent les matériaux, dont une partie servit à rebâtir la ferme de la Motte-Blin, et l'autre à construire des maisons sur le quai de Harlay à *Compiègne*. Le reste des bâtimens et les revenus continuèrent d'appartenir aux moines.

Cette propriété qui comprenait un corps de ferme et plusieurs bâtimens considérables, un enclos de deux hectares, deux grands étangs, quatre hectares de bois et de terres labourables, formant en tout une superficie de cinquante-un hectares, fut vendue en

1794 pour la somme de quarante-huit mille livres assignats, ce qui ne valait pas tout-à-fait douze cents francs.

M. *Arthur de Laigle* devenu tout récemment propriétaire des *Bons-hommes*, a fait construire à la place des anciens bâtimens un vaste château.

Le chemin de grande communication de *Compiègne* à Cuts traverse *Choisy-au-bac*.

Il y a devant le village un pont suspendu sur l'Aisne.

Le bac à l'Aumône, sur l'Oise, aboutit au terroir de *Choisy*.

Les propriétés communales comprennent un presbytère et une maison d'école.

Le cimetière, clos de murs en bon état, tient à l'église.

Il y a un bureau de bienfaisance.

Un moulin à vent est la seule usine du pays.

La population se compose d'agriculteurs, de bûcherons et d'ouvriers mariniers.

Contenance : Terres labourables, 627 h. 56,80. — Jardins, 17 h. 88,20. — Bois, 788 h. 10,45. — Vergers et pépinières, 5 h. 61,40. — Friches, 0 h. 00,50. — Prés, 109 h. 87,95. — Eaux, 46 h. 45,80. — Rues, places, chemins, 22 h. 04,80. — Proprietés bâties, 6 h. 36,35. — Total : 1,625 hect. 10,80.

Distance de *Compiègne*, 6 kil. — De Beauvais, 7 myr. — Marché : *Compiègne*. — Bureau de poste : *Compiègne*. — Population, 869. — Nombre de maisons, 197. — Revenus communaux : 703 fr.

Clairoix, *Claroix*, *Clairoi*, *Clairoy*, *Clarois*, *Claroy*, *Claroir*, *Claroie*, *Clarex*, (*Clarisium* en 917, *Claresia* en 1110, *Clarisius*, *Clareœ*), entre *Bienville*, Coudun (canton de Ressons), Annel (canton de Ribécourt) au nord, *Janville* au nord-est, *Choisy* à l'est, *Compiègne* au sud, *Margny* au sud-ouest.

Le territoire affecte, comme celui de *Bienville*, une figure à-peu-près rectangulaire, ayant sa dimension principale dans la direction N.-E. S.-O. Le cours de l'Oise le sépare au sud-est de ceux de *Compiègne* et de *Choisy-au-bac*. La vallée d'Aronde le divise en deux sections, dont l'une s'étend dans la plaine de *Margny*, tandis que l'autre comprend la plus grande partie du Ganelon.

Le chef-lieu est à-peu-près central, dans la vallée, à gauche de l'Aronde, sur les talus de la colline. Il consiste en une rue longue de treize cents mètres, sinueuse, mal nivelée, avec quelques ruelles secondaires.

Les anciens historiens de *Compiègne* veulent que *Clairoix* ait été fondé par Clarius, chevalier ou capitaine troyen.

Selon la croyance populaire, on aurait exécuté sur le mont de *Clairoix* le traître Ganelon, dont la félonie causa la mort de Roland à la bataille de Roncevaux; d'où le nom de la colline.

D'autres versions disent que Ganelon fit construire un château sur ce plateau, et que de là il correspondait, au moyen de signaux, avec ses frères, dont l'un commandait à Dammartin et l'autre dans la forteresse de Montépilloy; mais le relief du pays rend cette supposition inadmissible, à moins de signaux intermédiaires.

La maison de Grammont possédait, dans les derniers tems, la seigneurie du lieu, comme dépendant du duché d'Humières.

L'abbaye de Saint-Corneille nommait à la cure, dont la possession lui fut confirmée en 1194 par le pape Célestin.

Les grosses dîmes appartenaient au commandeur d'Ivry-le-Temple.

L'église, dédiée à saint Etienne, est aujourd'hui le chef-lieu d'une succursale qui comprend dans sa circonscription la commune de *Janville*.

Cet édifice est bâti en pierres d'appareil tirées des carrières du mont Saint-Marc, de Berneuil et de Saint-Leu. La construction primitive est de l'époque de la transition, mais une grande partie des caractères a été détruite par les réparations successives que l'état du bâtiment réclamait en différens tems. Le vaisseau a été remanié presqu'entièrement en 1653; on y retoucha vers 1772 et encore dans l'année 1823.

La forme générale est celle d'une croix, toutefois avec addition de chapelles qui altèrent le plan.

La nef et la façade sont modernes, quoiqu'on voie au portail des chapiteaux et des ornemens qui rappellent le style ogival. Les fenêtres du chœur, en cintre plein, sont dépourvues de moulures. On remarque dans les murs des restes d'arcades qui attestent la reprise en sous-œuvre des premières parois.

Les fenêtres des latéraux sont de l'époque ogivale tertiaire. Le clocher est central, massif, carré. Chaque face est percée de trois baies en ogives romanes, décorées de dents de scie. Ces ouvertures sont séparées par de grosses colonnettes, et chacune est sous-divisée par l'interposition d'une colonnette grêle à chapiteaux sculptés à têtes grimaçantes et animaux. La corniche supérieure est appuyée sur des corbeaux figurés en nœuds. La pyramide est courte et recouverte d'ardoises.

Le chœur est polygone, voûté, soutenu par des contreforts larges et peu saillans.

La nef est lambrissée.

On lisait autrefois sur l'un des piliers qui supportent le clocher cette inscription :

La première pierre de ce
Pillier a été posée par François
Alexis Poulletier, marguillier de cette
Eglise, en l'an 1645.

Il y eut dans la vallée, entre les anastomoses de l'Aronde, un édifice fortifié au lieu qui en a retenu le nom de *Prés-du-château.* L'emplacement recèle des fondations; on en a extrait des matériaux, des tuiles, du fer, etc. La tradition n'a conservé aucun souvenir sur l'origine, l'importance et l'époque de la destruction de ce manoir.

Le *Port-au-carreaux* est une rue de vingt-quatre maisons, parallèle à la rue principale, mais à droite de l'Aronde. On passe la rivière sur un pont de deux arches, bâti en pierres dures de Ganelon.

D'autres écarts anciens nommés *les Vignes* et le *Pont-de-Pierre* ne sont plus distincts du chef-lieu.

Le *Bac-à-l'aumône* est un écart de deux maisons à l'est de *Clairoix*, touchant au travers de l'Oise qui conduit à *Choisy.* Ce lieu existait sous le même nom dans le quatorzième siècle, et il remonte peut-être à une haute antiquité; du moins le passage de la rivière est indiqué par une tradition assez confuse au reste, comme situé sur le trajet d'une voie romaine.

On avait réuni en 1827 à *Clairoix* la commune de *Janville* qui en a été distraite de nouveau au mois d'octobre 1832.

Le plateau du Ganelon, dans la partie qui dépend de *Clairoix*, est célèbre par sa vue magnifique sur la vallée de l'Oise et par les antiquités qu'il recèle en abondance.

« Une ancienne tradition, dit M. Ewig (1), place au sommet
» de cette montagne le temple d'Esus où les druides célébraient
» leurs sanglans sacrifices. »

On voit au bord du chemin d'Annel un bloc de pierre calcaire brute, long de cinq mètres, large de trois, posé sur un plan incliné mais soutenu dans une position horizontale au moyen d'une autre pierre sur laquelle il appuie, de manière à laisser au-dessous un vide que l'on peut traverser en rempant. Cette roche est connue sous le nom de *Pierre Monicart*; elle constitue évidem-

---

(1) Compiègne et ses environs, par Léon Ewig, page 123. — In-8° 1836.

ment un monument celtique de l'espèce des dolmens. Elle est le sujet de plusieurs versions superstitieuses.

Le plateau qui incline légèrement vers l'embouchure de l'Aisne, est généralement connu sous la dénomination du *camp de César*, et il ne doit pas être confondu avec l'autre prétendu camp de César qui existe à l'extrémité nord, dans le canton de Ressons, au-dessus de Coudun. Il est certain que le cap formé par le Ganelon du côté du sud, resserré entre des pentes assez escarpées, était singulièrement disposé pour l'assiette de ces stations d'observation militaire que les Romains plaçaient au-dessus des cours d'eau ou des points importans, afin de les surveiller ou de les protéger. On en connaît déjà des exemples dans le département, près de Bresles, de Catenoy, de Saint-Leu, etc.

On ne retrouve sur place aucun indice des retranchemens; cependant il existe, dans la direction du Montant-Berger au *Bac-à-l'aumône*, une sorte de bourrelet prolongé pendant trois cents mètres environ et formé de pierres, sur une largeur de quatre à cinq mètres. Il est facile de reconnaître que cet exhaussement était plus considérable, mais que la culture l'a détruit sur plusieurs points, et l'a effacé dans presque toute l'étendue. C'est ce qu'on appelle le *Brunehaut*; on a été porté, à cause du nom, à y trouver les restes d'une voie romaine. Suivant une autre opinion assez vraisemblable, c'était le boulevard du camp, du côté qui n'était pas défendu naturellement par les escarpemens du coteau. Quoi qu'il en soit, l'espace qui occupe le mamelon de l'église recèle des fondations et paraît jonché en quelque sorte d'antiquités romaines. On y a recueilli en abondance de grandes tuiles à rebords, des vases, des meules à bras, des médailles de plusieurs règnes et modules. Plusieurs sarcophages ont été découverts sur les bords du Brunehaut (1).

Il y a des restes de constructions, notamment près du petit bois de Cornillois; les tuiles abondent sur ce point.

Les collections de MM. de *Crouy*, de *Cayrol*, de *Saint-Maurice*, *Blanchart*, à *Compiègne*, contiennent beaucoup d'objets provenant du Ganelon.

Lorsque M. Pannelier fit défricher l'emplacement, on découvrit des sarcophages, des murs à ciment, des armes, et quantité de médailles.

On y déterra, au mois de septembre 1784, un collier d'or

---

(1) L'abbé Lebœuf rapporte, d'après Chifflet, qu'en Franche-Comté on donne le nom de *Gannelons* aux constructions romaines, détruites ou conservées par masses. — Hist. dioces. Paris, tom. 13, p. 340.

dont les grains avaient le volume d'une noisette ; il fut vendu quinze cents livres. Un autre collier plus considérable y fut recueilli en 1823.

Dom Grenier rapporte que de son tems on rencontra un amas de vases en poterie fine, ornée de couleurs diverses ; la plupart étaient brisés.

On voit dans le musée céramique, rassemblé par les soins de M. Brongniart, à la manufacture de porcelaine de Sèvres, des tuiles rouges et une jatte d'une pâte très-fine, venant de ce camp de César (1).

On a trouvé sur le même point des haches celtiques en silex et des instrumens ou armes de cuivre, qu'on regarde depuis quelque tems comme des produits d'origine franque.

Il y a près du village un lieu nommé les *Creutes* qui indique des carrières ou des souterrains aujourd'hui bouchés. C'était, dit-on, un lieu de réfuge pendant les guerres du moyen-âge.

On a trouvé dans le camp de César un champ rempli d'ossemens, et constituant, selon toute apparence, un cimetière antique.

Il existe un dépôt semblable près du pont de *Clairoix*.

Le route nationale de Paris à Saint-Quentin passe à l'est du village en contournant le Ganelon jusqu'à *Janville*.

Le chemin de fer est entre la route et la rivière.

Il y a un bac sur le chemin de *Choisy*, au *Bac-à-l'Aumône*.

La commune possède un presbytère, une école, des pâtures indivises avec *Bienville*, un jeu d'arc.

Le cimetière qui entoure l'église, est fermé par des murs, des haies vives et sèches.

Il y a dans l'étendue du territoire deux carrières, un four à plâtre, une tuilerie, cinq moulins à eau, un moulin à vent.

La population est agricole.

Contenance : Terres labourables, 265 h. 88,30. — Jardins, 2 h. 96,10. — Bois, 58 h. 69,75. — Vignes, 56 h. 44,60. — Vergers, pépinières, 15 h. 30,35. — Oseraies, 0 h. 00,30. — Friches, 3 h. 47,40. — Marais, 4 h. 09,60. — Prés, 30 h. 09,40. — Eaux, 10 h. 19,65. — Rues, places et chemins, 16 h. 49,40. — Propriétés bâties, 7 h. 17,15. — Total : 470 hect. 82.

Distance de *Compiègne*, 4 kil. — De Beauvais, 6 myr. 7 kil.

---

(1) Description méthodique du Musée céramique de Sèvres, pag. 18, 122.

— Marché : *Compiègne*. — Bureau de poste, *Compiègne*. — Population, 650. — Nombre de maisons, 197. — Revenus communaux, 1,045 fr.

Compiègne, *Compiengne*, (au quinzième siècle) *Compienne* (*Compendium*, *Compennium*, *Copegia*, *Karnopolis*, *Carlopolis*, *Carolopolis*), à-peu-près au centre du canton, quoique le territoire touche vers l'est au canton d'Attichy, entre *Saint-Jean-au-Bois* au sud, *La Croix-Saint-Ouen* au sud-ouest, *Jaux* à l'ouest, *Venette* au nord-ouest, *Margny-les-Compiègne*, *Clairoix*, *Choisy-au-bac* au nord, Rethondes du canton d'Attichy au nord-est, Trosly-Breuil du même canton, et *Vieuxmoulin* à l'est. — Longitude en grades, 0" 54,55. Latitude, 54" 90,64.

Le territoire communal de *Compiègne* est le plus grand du département; il comprend plus du quart de la superficie du canton. Il a du nord au sud sept mille trois cents et quelques mètres d'étendue; de l'est à l'ouest, onze mille deux cent soixante mètres. Il constitue une vaste plaine, dont la continuité n'est interrompue que par le mont de Tremble et les collines des Beaux-Monts. Les quatre-cinquièmes de cette surface sont occupés par la forêt de *Compiègne*. L'Aisne marque la limite entre le terroir et celui de Rethondes. Le cours de l'Oise forme une partie de la limite avec *Choisy-au-bac*, *Clairoix*, *Margny*; elle sépare complètement le territoires de *Venette* et de *Jaux* de celui-ci. Les lignes du périmètre sont déterminées, dans la forêt, par les routes dites du Bout-de-Jaux, du Carnois, de la Mariolle, des Marais-Saint-Louis, des Larris-Mathieu, et la route tournante sous le mont Saint-Marc.

Le chef-lieu est à la limite nord-ouest, sur l'Oise. La section très-restreinte du *Petit-Margny* est la seule partie du territoire située à droite de la rivière.

L'origine de *Compiègne* est inconnue, de même que celle de la plupart des villes anciennes dans le nord de la France. Les plus vieux chroniqueurs ont prétendu que celle-ci avait été bâtie après la guerre de Troyes, par Clarius, capitaine troyen, fondateur aussi du village de *Clairoix*. D'autres en rapportent la création à Brennus, conquérant de l'Italie. Il n'est pas besoin de dire que ces suppositions sont dépourvues de toute preuve.

L'opinion qui attribue aux romains la fondation du premier château de *Compiègne*, quoique plus répandue, ne paraît pas mieux justifiée. Le pays, à la vérité, est couvert d'antiquités romaines, mais on n'en a trouvé jusqu'à présent aucun vestige

dans la ville même, et cette absence totale de débris est un argument très-fort, quoique négatif, contre la croyance qui rapporte à Jules-César les premières constructions. On ne connaît pas de voie qui aboutisse à l'emplacement actuel de la ville, et l'on n'a jamais constaté de traces de fortifications pareilles aux enceintes de Beauvais, Senlis, Noyon, etc., dont l'existence ne laisse aucun doute sur l'importance de ces villes au tems de l'occupation romaine. Si donc *Compiègne* remonte à l'époque de la conquête des Gaules, on est obligé de reconnaître que c'était alors un lieu sans notoriété. Il dépendait de la cité des *Suessiones*, et par conséquent n'a pu être le centre d'aucun *pagus*, de même que plus tard, il n'a été la capitale d'aucune circonscription ecclésiastique ou civile considérable.

Il est probable que *Compiègne* a commencé par une maison de chasse, devenue peu après un *Palatium* ou maison royale, et que son importance s'est accrue par la destruction du palais de *Venette* et par l'abandon graduel de celui de *Choisy-au-bac*.

On n'est pas d'accord sur l'étymologie du nom, dans lequel plusieurs écrivains veulent trouver des racines celtiques, tandis qu'il est évidemment d'origine latine. Grégoire de Tours a employé le premier, dit-on, le mot *Compendium*, dont le sens est bien connu, mais dont l'application à la position de la ville n'est pas aisée à justifier. Ce nom est d'ailleurs le seul usité dans le langage officiel, et les actes royaux en nombre immense, datés *Compiègne*, se terminent tous par une de ces formules : *datum Compendio, actum Compendio palatio, datum Compendii palatio, datum Compendio villâ nostrâ*, et à partir du règne de Louis-le-débonnaire, *actum Compendio palatio regio.*

Le nom de *Carlopolis* n'a existé que dans les livres de quelques historiens, sur l'opinion erronée que la ville avait été bâtie par Charles-le-chauve.

L'acte royal le plus ancien daté de *Compiègne* est un diplôme de Childebert I, donné dans l'année 557, portant confirmation des priviléges de l'église Saint-Marcoul (1).

Dom Grenier, historiographe de Picardie, rapporte, sur une tradition locale, que le palais occupé par Clovis I et ses descendans avait été bâti par les romains dans l'étendue de la seigneurie, attribué plus tard à l'abbaye de Saint-Corneille, et nommé dans les titres anciens la couture de Charlemagne (*cultura Caroli*). La source de cette tradition, ajoute-t-il, est dans la tour de César,

(1) De re diplomatica, lib. 4, pag. 275.

appelée dans la suite tour de Saint-Michel. Elle était bâtie, continue-t-il, dans l'emplacement qu'on nommait la panthière ouverte. Il y avait alors double panthière; l'une, la panthière fermée, était une halle couverte de tuiles entre la tour de Saint-Michel (ou de César), et la porte de l'église Notre-Dame; les étaux des orfèvres étaient là, d'où est venu par la suite le nom de la petite rue aux Orfèvres. La panthière ouverte était la rue qui conduisait au grand portail de Saint-Corneille. La tour de César, qui avait servi de donjon au palais de Charlemagne, tomba en ruines pendant la nuit de pâques-fleuries de l'année 1491.

Dans le partage de la France qui suivit la mort de Clovis, *Compiègne* fut attribué au royaume de Soissons, dont Clotaire I devint le chef. C'était l'un des douze lieux principaux du royaume.

Clotaire mourut à *Compiègne* en 560. Chilpéric I y séjourna en 584 et 588. Clotaire II y signa, l'an 611, la paix avec le roi d'Austrasie.

C'est dans cette ville que fut décidée, en assemblée générale, l'érection de la célèbre église de Saint-Denis en France. Dagobert I délivra dans *Compiègne*, en 630 et 643, divers diplômes en faveur de ce monastère. Par une charte de 644, il y confirma une donation faite à l'abbaye de Saint-Vandrille en Normandie.

Les autres rois mérovingiens séjournèrent habituellement au palais de *Compiègne*, surtout à cause des facilités de la chasse. Leur présence y est indiquée par divers titres donnés en faveur d'établissemens religieux. Ainsi, on a de Thierri III, en l'an 678, un diplôme en faveur de Saint-Vaast d'Arras;

en l'an 685, un *præceptum* par lequel il cède à Aiglibert, évêque du Mans, la monnaie de la ville;

du même en 690, un autre *præceptum* portant donation à l'abbaye de Saint-Denis de *villam Latiniacum*, aujourd'hui Lagny-le-sec (canton de Nanteuil);

de Childebert III, en 694, un *placitum* concernant une contestation à *Hordinium in pago Belvacensi* (Hodenc-en-bray), qui intéressait l'abbaye de Saint-Denis;

de Chilpéric II, en 717, un acte portant donation des bois de Saint-Cloud à l'abbaye de Saint-Denis;

etc., etc.

Pepin-le-bref réunit plusieurs fois les grands du royaume à *Compiègne*. Il y convoqua en 757, un concile composé de cent vingt évêques et abbés. Il y reçut la même année les ambassadeurs de Constantin V, empereur d'Orient, qui lui offrirent entre autres présens un orgue, le premier, dit-on, apporté en France.

Charlemagne séjourna plusieurs hivers dans cette ville. Il y

assembla, en 779, un parlement en présence duquel Hildebrand, duc de Spolète, lui fit foi et hommage. Il y était encore l'an 784.

Louis-le-débonnaire affectionnait la résidence de *Compiègne*, et de son tems cette ville était comme la capitale de l'empire; elle fut le théâtre des principaux événemens de ce règne si faible. C'est ici qu'il associa au gouvernement, Lothaire son fils aîné, et que celui-ci le fit déposer le dix-sept octobre 833 dans un parlement extraordinaire.

Charles-le-chauve passa presque toute sa vie à *Compiègne*; sa présence presque continuelle contribua à l'agrandissement de la ville qu'il fit entourer de murailles. Il convertit en abbaye, dans l'année 877, la chapelle du palais et dota le nouveau monastère de presque tout le domaine royal. Il construisit ensuite une nouvelle résidence sur les bords de l'Oise, plus près de l'église Saint-Germain. Il la fit fortifier afin de protéger le cours de la rivière et la ville, contre les attaques des normands qui désolaient alors le pays.

On connait de ce prince, depuis 844 jusqu'à 877, un grand nombre de chartes ou diplômes délivrés en faveur d'établissemens ecclésiastiques, notamment des abbayes de Saint-Denis, de Centule, de Saint-Colombe, de Corbie, de Saint-Bertin, etc.

Louis-le-bègue fut sacré à *Compiègne* en 877; il acheva le château dont son père avait commencé la construction. Etant mort dans cette ville le dix-neuf avril 879, on l'inhuma dans l'église de l'abbaye Saint-Corneille, fondée par Charles-le-chauve.

Ce fut aussi à *Compiègne* que se réunit en 888 l'assemblée des seigneurs et des évêques, qui élut pour roi de la France occidentale le comte Eudes, célèbre par la défense de Paris contre les normands sous le règne de Charles-le-gros.

Ces barbares incendièrent la ville et l'abbaye Saint-Corneille dans l'année 900.

Charles-le-simple a daté de *Compiègne* des actes nombreux en faveur de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Louis V, dernier roi de la race carlovingienne, couronné à *Compiègne* le deux mars 986, y mourut la même année et fut inhumé dans Saint-Corneille.

En 987, année de son avénement, Hugues-Capet data de cette ville deux chartes, l'une en faveur de l'abbaye de St-Vincent de Laon, l'autre portant confirmation des biens du monastère de Corbie. Il avait dispersé auparavant, une assemblée tenue à *Compiègne* à l'instigation du duc de Lorraine, pour s'opposer à son élévation.

Le roi Robert séjourna souvent à Saint-Corneille. Il y donnait

exemple d'une grande humilité, se revêtant d'un cilice pour distribuer lui-même des vivres aux pauvres, et leur laver les pieds.

Henri Ier fut l'un des bienfaiteurs de l'abbaye Saint-Corneille. Il confirma au palais de *Compiègne*, en 1037, la fondation de la collégiale de Saint-Barthélemy de Beauvais.

Philippe Ier y délivra, en 1061, une charte pour la fondation du prieuré de Saint-Christophe-en-Halatte, et en 1092, une autre relative à la translation du saint-suaire dans la châsse donnée à Saint-Corneille par la reine Matilde d'Angleterre.

Suger rapporte que Louis XI, dit le Gros, après avoir visité son royaume, fixa sa résidence à *Compiègne*. La charte célèbre de commune, donnée aux habitans de Laon, est datée de ce lieu en 1128. Deux années après, le pape Innocent II, forcé de s'exiler, y fut reçu avec de grands honneurs par le roi et les habitans de la ville.

Innocent II sacra dans *Compiègne* le roi Louis VII, qui affectionnait ce séjour, et qui le nomme dans un de ses actes *egregiam villam et magno nomine*. Ce monarque donna aux habitans des preuves multipliées de sa bienveillance. Il leur délivra en 1153 une charte de commune; il conféra à la ville la mairie, la prévôté avec d'autres droits y relatifs. Il expulsa les chanoines de Saint-Corneille, à cause de leurs déréglemens, et leur substitua des religieux bénédictins.

Parmi les ordonnances qu'il rendit à *Compiègne*, on peut distinguer comme intéressant des lieux du pays : en 1139, une charte en faveur de l'abbaye d'Ourscamp; — en 1140, des lettres confirmant la commune de Noyon ; — en 1154, autres lettres concernant le prieuré de Saint-Léger-aux-Bois; — en 1155, une charte de donation aux religieuses de *Saint-Jean aux-bois*; — en 1156, autre charte portant suppression du droit de gîte que le chapitre de Soissons exerçait dans le village de Chelle; — en 1165, charte qui permet à l'abbaye d'Ourscamp de prendre gratuitement sur le domaine royal tout ce qui lui sera nécessaire; — en 1177, charte de commune pour *la Bréviaire*, etc.

Philippe-Auguste fut baptisé à *Compiègne*. Plusieurs actes mémorables de son règne ont été consommés dans cette ville. La nullité de son mariage avec Ingelburge, fille du roi de Danemarck, y fut prononcée en 1197, par l'archevêque de Reims, dans une assemblée générale.

Beaudouin, comte de Haynault, lui fit hommage du comté de Champagne, au mois de juin 1196.

En 1209, il fit chevalier son fils Louis, et honora de la même faveur cent des plus notables seigneurs du royaume.

La première année de ce siècle, il y avait eu à *Compiègne* une réunion nombreuse de croisés qui partirent pour la terre sainte, sous la conduite de Thibaut, comte de Champagne.

Plusieurs des nombreuses lettres de commune, octroyées sous ce règne, sont datées de *Compiègne*. Philippe-Auguste y rendit aussi, dans l'année 1196, deux chartes par lesquelles il donna à l'abbaye de Saint-Denis, l'église de Notre-Dame de Mantes et le monastère de Saint-Martin de Pontoise.

En 1231, Saint-Louis célèbre à *Compiègne* le mariage de son fils Robert, comte de Clermont, souche de la maison de Bourbon, avec Mahaut, comtesse de Boulogne.

Il fonde, en 1260, l'hôpital de cette ville sous le nom d'hospice Saint-Nicolas-au-Pont, et en 1261 il confirme et augmente, par une autre charte, le droit d'usage de l'Hôtel-Dieu de Beauvais dans la forêt de Hez.

Les règnes de Philippe-le-hardi et de Philippe-le-bel sont marqués à *Compiègne* par divers actes de libéralité, en faveur d'établissemens religieux.

Les réglemens donnés à l'Université de Paris, par Charles, régent du royaume, furent signés au palais de *Compiègne*, le quatorze mai 1358. Les états-généraux étaient alors réunis dans cette ville; ils accordèrent au régent les moyens de soutenir la guerre contre les anglais et le remercièrent de n'avoir pas désespéré du salut de la France.

La ville ferma ses portes à la Jacquerie de 1358.

Deux années après, *Compiègne* fournit avec plusieurs autres cités, des otages au roi d'Angleterre pour garantie du traité conclu en 1360, à Brétigny.

En 1364, le régent s'enferma dans la place qu'il défendit contre les bourguignons.

Charles VI, après la bataille de Rosebèque, passa dans le palais de *Compiègne* presque tout l'hiver de 1383. Il préférait ce séjour aux autres résidences royales. Il y reçut avec une grande pompe, en 1390, la duchesse de Brabant.

Peu après commencent les guerres des bourguignons et des armagnacs, pendant lesquelles la ville de *Compiègne* subit plusieurs siéges, et la contrée eut à supporter tous les maux qui accompagnent les discordes civiles.

Les bourguignons entrèrent sans résistance dans la place, au mois de décembre 1413, de même qu'à Noyon et à Soissons. Ils s'y fortifièrent et couvrirent le pays de bandes armées qui dévastaient les campagnes; cette garnison assiégea sans succès, à plusieurs reprises, la forteresse de Béthisy.

Au mois d'avril suivant, Charles VI qui avait recouvré momentanément la raison, rassembla des troupes à Senlis, d'où il partit pour investir *Compiègne*. Le faubourg Saint-Germain fut brûlé avec son église. On se servit ici, et pour la première fois en France, de canons. Ils étaient, selon Villaret, en tôle repliée et cerclée de fer, et de forme cônique depuis la culasse jusqu'à la bouche. Le commandant ayant capitulé, sortit avec les honneurs de la guerre : le roi fit une entrée solennelle, et demeura un mois dans ce lieu dont il répara les fortifications. Il le garda pendant trois années.

En 1417, Hector de Saveuse capitaine de Bourgogne, se présenta devant la ville qui, ayant une garnison trop faible, ouvrit ses portes et fut mise au pillage. Bosquiaux, gouverneur de Pierrefonds, la reprit par ruse, en 1418, pour le compte du roi; il y mit pour commandant le seigneur de Gamaches.

Celui-ci avait un frère qui était abbé de Saint-Faron de Meaux. Après la reddition de la ville de Meaux, en 1421, le roi d'Angleterre prévint l'abbé que si la ville de *Compiègne* ne lui était pas remise dans un court délai, il le ferait pendre sans formalité. Le seigneur de Gamaches, craignant la réalisation de cette menace et manquant d'ailleurs de munitions, rendit la place aux anglais le dix-huit juillet 1422.

Charles VII, aidé de Lahire, surprit *Compiègne* en 1423, mais il ne put conserver ce poste, que Jean de Luxembourg occupa de nouveau le sept janvier 1424, pour le duc de Bourgogne, et qu'il garda jusqu'en 1429. Pendant cet intervalle, les anglais étaient maîtres dans le Beauvaisis, le Senlisien, etc. Il ne restait guère au roi de France que les provinces au-delà de la Loire.

Les vissicitudes de la guerre l'ayant amené à Crépy-en-Valois, il y fut averti que la bourgeoisie de *Compiègne* était disposée à livrer la place; il s'avança donc avec une armée pour commencer le siége, mais les habitans ne lui en laissèrent pas le tems; ayant ouvert une des portes, la garnison surprise mit bas les armes. Le roi entra le lundi vingt-huit août 1429, aux acclamations de la population; sa réception triomphale changea dans cette contrée la face des affaires; toutes les places frontières rentrèrent sous son obéissance.

« Après que le Roy Charles, dit Monstrelet, eut resté dans la » ville de Compiègne environ douze jours, il se départit de là » et laissa Guillaume de Flavy, capitaine d'ycelle, et s'en alla à » Senlis, laquelle cité se rendit au roi par traité, et il se logea » dedans avec grande partie de ses gens..... exquels jours

» aussy firent obéissance au roi dessusdit plusieurs villes et for-
» teresses, c'est à savoir : Creil, Beauvais, Pont-Sainte-Maxen-
» ce, Choisy, Gournay-sur-Aronde, Remy, La Neuville-en-
» haye, et en l'autre costé Magny, Chantilly, Saintynes, et
» plusieurs autres et aussy luy firent serment les seigneurs de
» Montmorency et de Mouy. »

Le roi étant à Crépy dans le même mois, accorda aux habitans des lettres d'abolition, c'est-à-dire de grâce, à l'occasion de leur ancienne connivence avec les anglais.

Cette victoire fut suivie d'une trève mal observée, après laquelle les hostilités recommencèrent. Les anglais et les bourguignons vinrent encore au printems de l'année 1430 assiéger *Compiègne*, dont la garnison avait été renforcée par Poton de Xaintrailles, capitaine de Crépy. Ce siége est mémorable par la prise de la Pucelle d'Orléans. Voici les termes dans lesquels Monstrelet rapporte cette catastrophe, en son chapitre intitulé : *Comment Jeanne la pucelle fut prinse des Bourguignons devant Compiègne.* (1)

« *Item* durant le tems que le duc de Bourgogne estoit logé à
» Couldun et ses gens darmes es autres villages auprès de Coul-
» dun et de Compiègne advint la veille de lascension (2) a cinq
» heures après-midy que Jeanne la pucelle, Pothon et autres
» Capitaines françois avec eux à tous 5 à 600 combattans sailli-
» rent hors tous armés de pied et de cheval de lad. ville de Com-
» piègne par la porte du pont vers Montdidier et avoient inten-
» tion de combattre et ruer sur le logis de Mre Baudo de Noyelle
» qui estoit à Margny au bout de la chaussée. Si estoit à cette
» heure Mre Jean de Luxembourg avec luy le seigneur de Créquy
» et huit ou dix gentilhommes, tous venus à cheval, devers le logis
» de Mre Baudo et regardoient par quelle maniere on pourroit
» assiéger icelle ville de Compiègne et a donc deux françois
» comme dit est commencerent très fort à approcher iceluy logis
» de Marigny auquel estoient ou la plus grande partie tira des
» armes, toutesfois en assé brief terme si assemblerent et comme
» en lescarmouche très grande fut crié allarme en plusieurs
» lieux tant de la partie de Bourgogne comme des anglois et se
» mirent en bataille les dessusd. anglois contre les françois sur
» le prée au-dessous de Venette où ils estoient logés et estoient
» environ 500 combattans, et d'autre costé les gens de Mre Jean
» de Luxembourg qui estoient logés à Clairoix sçachant cet

(1) Monstrelet, tom. 2, fol. 42.
(2) 25 mai 1430.

» effroy vinrent les aucuns hastivement pour secourir leurs seigneurs et capitaines qui entretenoient lad. escarmouche et auxquels pour la plus grande partie les autres se rapelerent, en laquelle fut très-durement navré au visage led. seigneur de Crequy, finalement après que la susd. escarmouche eut » duré assé longue espace, iceux françois voyant leurs ennemis » multiplier en grand nombre, se retirerent devers leur ville, » toujours la pucelle Jeanne avec eux sur le derriere faisant » grande maniere d'entretenir ses gens et de les ramener sans » perte, mais ceux de la partie de Bourgogne considérant que » de toutes parts avoient brief secours les approchèrent vigoureusement et se férirent en eux de plain eslan, si fut en conclusion comme je fus informé, ladessus ditte pucelle tirée dessus son cheval par un archer auprès duquel estoit le Bastard » de Vendosme, à qui elle se rendit et donna sa foy et luy sans » délay l'emmena prisonniere à Margny où elle fut mise en bonne » garde, avec laquelle fut prins Ponthon le Bourguignon et » aucuns autres non mie en grand nombre et les dessusd. françois rentrerent en Compiegne dolens et courroucés de leur » perte, et par spécial eurent moult grande déplaisance pour la » prinse d'ycelle pucelle, et à l'opposite ceux de la partie de » Bourgogne et les anglois en furent moult joyeux plusça de » avoir 500 combatans, car ils ne craignoient ny redoutoient nul » capitaine ni autre chef de guerre tant comme ils avoient toujours fait jusqu'à présent pour ycelle pucelle; si vint asses tot » après le duc de Bourgogne et toute sa puissance de son logis » de Couldun ou il estoit logé en le prée devant Compiegne et la » s'assemblerent les anglois et led. duc et ceux des autres anglois » en très-grand nombre faisant l'un avec l'autre grands cris et » tresvaudissemens pour la prinse de lad. pucelle, laquelle yceluy duc alla voir au logis ou elle estoit et parla à elle aucune » parolle dont je ne suis mie bien recors jaçoit ce que je y estois » présent, après lesquelles se retirerent led. duc et tous ses gens » chacun en leur logis pour cette nuit, et la pucelle demeura » en la garde et gouvernement de Mre Jean de Luxembourg, » lequel après dedans briefs jours ensuivant l'envoya sous bonne » conduite, au chateau de Beaulieu, dela à Beauvais.... »

On sait que la ville, après un siége de six à sept mois, qui avait réduit la population aux dernières extrémités sans abattre son courage, fut dégagée par un secours venu de Verberie, sous le commandement principal du comte de Vendôme. Les bourguignons surpris se retirèrent en désordre, abandonnant une partie de leurs munitions.

Les historiens ajoutent que Philippe de Gamaches, abbé de Saint-Faron, par les sollicitations duquel *Compiègne* avait été livré aux anglais en 1422, étant devenu dans l'intervalle abbé de Saint-Corneille, prit une part héroïque à la défense de la place, comme pour effacer le souvenir de sa conduite antérieure.

Par lettres données à Chinon le dix-huit décembre 1430, le roi voulant récompenser les habitans de leur courage et de la *grande et vertueuse résistance qu'ils ont faites encontre nos ennemis et adversaires*, leur accorda diverses faveurs, entr'autres une exemption de tailles et subsides sa vie durant, un octroi sur le vin, la faculté de prendre dans la forêt de Cuise le bois nécessaire pour réparer les fortifications, les ponts et les maisons endommagées ou détruites pendant le siége, le ramassage du bois mort et mort-bois, le droit de pacage, etc., pendant sa vie seulement.

Il leur donna par d'autres lettres du mois d'août 1447, une redevance sur les aides de la foire pendant quatre ans, pour subvenir aux mêmes travaux. On voit, dans les écrits du tems, que sur les six cents maisons dont la ville était formée en 1430, il n'en resta pas cinquante intactes.

Louis XI fit de nombreux voyages à *Compiègne*. Comme le château avait été dévasté pendant les siéges, le roi logeait dans le bâtiment nommé l'hôtel de la grande croix d'or, au coin des rues de Pierrefonds et des Doméliers; cette maison appartenait à Jean de la Morlière, l'un des attournés de la ville. C'est là que Louis XI ordonna, par lettres patentes de février 1470, la construction sur la porte de Pierrefonds d'une chapelle dédiée à la vierge, en mémoire de la victoire remportée sur le duc de Bretagne en Normandie, dont l'avis lui était parvenu au moment même où il passait par cette porte. Ce bénéfice richement doté, fut appelé chapelle de Salvation, de Bon-Secours, et Notre Dame de Bonne-Nouvelle.

En novembre 1770, le roi tint à *Compiègne* une assemblée composée du parlement, de la chambre des comptes, des généraux des finances, pour sanctionner le traité de paix fait avec le duc de Bourgogne.

Charles VIII confirma, en 1483, les priviléges que son aïeul avait accordés aux habitans. Il fit une entrée solennelle dans la ville le vingt septembre 1486. Il y donna, au mois d'octobre de la même année, l'édit portant réunion du comté de Provence à la couronne.

Louis XII, après avoir été sacré à Rheims, arriva le huit juin 1498 dans *Compiègne* dont les habitans lui firent une réception

magnifique. Le roi demeura au château quinze jours qui furent autant de fêtes pour la population. Il tint dans Saint-Corneille un chapitre de ses ordres. Il confirma par lettres du mois de juin les immunités que la ville avait obtenues de ses prédécesseurs.

Les voyages de François I[er] à *Compiègne* furent multipliés. Il y entra pour la première fois le vingt octobre 1516, après la conquête du Milanais, et fit ouvrir dès le lendemain la châsse du saint-suaire, conservé à Saint-Corneille.

En 1527, le vingt-neuf novembre, création de l'ordre de Saint-Michel, et institution dans l'église Saint-Corneille de dix-huit chevaliers, en présence de l'empereur, des rois de Danemarck et de Navarre.

Le roi reçut avec magnificence l'empereur Charles-Quint à *Compiègne* pendant l'automne de 1539.

Henri II y vint au mois d'août 1547, à son retour du sacre, selon l'usage déjà établi. C'est dans cette ville que furent institués les premiers chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, au nombre de huit.

Le roi y publia, en 1554, un édit célèbre qui régla la composition du parlement de Paris.

Bientôt commencèrent les troubles de la ligue. *Compiègne* resta fidèle à la cause royale.

Les habitans commandés par Charles d'Humières, leur gouverneur, concoururent, au mois de mai 1589, à la bataille de Senlis, dans laquelle l'armée de la ligue fut écrasée, quoique six fois supérieure en nombre. Henri III leur donna six pièces de canon avec les drapeaux qu'ils avaient pris. Il rétablit l'hôtel des Monnaies, supprimé depuis le règne de Louis-le-gros. Il affectionnait tellement la ville, qu'à sa mort il demanda d'y être transféré; et en effet, son corps fut transporté de Saint-Cloud dans l'église Saint-Corneille, où il demeura déposé pendant vingt-un ans.

Henri IV fit dans les années 1590 et 1591 douze voyages à *Compiègne*. Il aimait cette résidence et le dévoûment de la population qui luttait presque seule, dans l'Isle-de-France, contre la ligue. Par lettres du quatorze août 1590, il rendit la ville franche et exempte de taille et subsides. Il y transféra l'hôtel des monnaies de Paris.

On connait de ce roi une déclaration datée de *Compiègne*, le vingt-quatre août 1594, concernant la réduction de la ville de Beauvais.

Les préliminaires de la paix de Vervins furent signés dans cette ville, au mois de juin 1598.

Le cardinal de Richelieu y conclut, en 1624, un traité d'alliance avec les Etats-généraux des provinces unies.

Le château de *Compiègne*, sous les règnes suivans, devint une succursale des résidences royales de Paris et de Versailles. Louis XIII y séjourna pendant quatre mois et y conclut le mariage de sa sœur avec le roi d'Angleterre. Il y fit dix autres voyages jusqu'en l'année 1641.

Il y avait laissé, au mois de février 1631, Marie de Médicis, sous la garde du maréchal d'Estrées; la reine mère se sauva de cette prison dans la nuit du dix-neuf juillet et s'enfuit vers la Flandre.

Louis XIV y reçut, en 1656, Christine reine de Suède.

De son règne date l'établissement des camps de manœuvre, près de la ville ou dans les environs. Le premier, connu sous le nom de camp de Coudun, parce qu'il fut assis sur le plateau qui sépare cette commune de *Margny-les-Compiègne*, est demeuré célèbre par le faste des officiers, la présence de Louis XIV et de Mme de Maintenon, l'affluence des étrangers, etc. Il fut établi le trois septembre 1698, dura vingt-cinq jours, et réunit cinquante mille hommes.

En 1739, le vingt-un mai, réunion d'un autre camp dans la plaine entre *Compiègne* et *Choisy-au-Bac*. Il tint pendant cinquante-cinq jours.

En 1764 camp de plaisance, depuis le douze jusqu'au vingt-six juillet.

En 1769, camp dit de Verberie, parce qu'il fut assis près de ce bourg, mais les régimens venaient manœuvrer entre *Compiègne* et *Royalieu*. Il réunit vingt-deux mille hommes depuis le huit jusqu'au vingt-neuf juillet.

Louis XVI encore dauphin, reçut le treize mai 1770, dans le château, Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche.

L'un des premiers actes de la révolution à *Compiègne* consista dans l'arrestation, le vingt juillet 1789, de M. Berthier de Sauvigny, intendant de la généralité. Conduit immédiatement à Paris, on sait qu'il y fut massacré sur le perron de l'hôtel-de-ville.

Compiègne ressentit, à cause du voisinage, le contre-coup de la plupart des événemens qui se passèrent dans la capitale pendant les gouvernemens de l'assemblée constituante, de la convention et du directoire.

Le château qui avait été changé en prytanée, puis en école des arts et métiers, fut rendu, au commencement de l'empire, à sa destination première.

Il reçut, le dix-huit juin 1808, Charles IV et la reine d'Espagne; ces nouveaux hôtes ne purent y rester à cause du climat trop rigoureux pour leurs habitudes méridionales. Ils obtinrent au mois de septembre permission d'habiter Marseille. La reine d'Etruné continua d'y séjourner jusqu'au quatre avril 1809.

Compiègne fut aussi le lieu choisi pour la première entrevue de l'Empereur avec l'archiduchesse Marie-Louise. Napoléon accompagné du roi de Naples, alla, le vingt-sept mai 1810, au-devant de sa nouvelle épouse jusqu'au village de Courcelles (Aisne), et la ramena au château.

Cette ville fournit pendant l'invasion de 1814 sa part de résistance aux troupes étrangères. Devenue un point très-important pour la sûreté de la capitale, après la reddition de Soissons, les alentours furent barricadés, la plaine de *Margny* inondée, les routes coupées. Les habitans rivalisèrent de zèle et de courage avec les autorités locales pour la défense de la patrie.

Le côté vulnérable était l'entrée du château du côté du parc, dont l'accès se trouvait favorisé par sa continuité avec la forêt. C'est aussi par là que les troupes prussiennes s'avancèrent le premier avril. La faible garnison, composée de moins de deux bataillons, mais aidée par la population, les reçut avec intrépidité. On se battit dans le parc de massif en massif, d'arbre en arbre; parvenu jusqu'à la terrasse du château, et prêt à y pénétrer, l'ennemi fut mis en désordre par deux pièces d'artillerie, tirant à mitraille, placées derrière les statues qui terminent les balustrades; obligé de reculer, il revint plusieurs fois à la charge et fut toujours repoussé; le major Othenin, commandant de place, perdit glorieusement la vie dans cette journée. Ce fait d'armes, oublié au milieu des grands événemens du tems, est un des plus brillans de la campagne. La ville tint en échec une armée de dix-huit mille hommes, ayant trente pièces de canon, six obusiers, et se maintint intacte après avoir détruit près de quatre mille ennemis.

Mais le lendemain deux avril, la capitulation de Paris étant connue, la résistance devenait inutile; on traita de la reddition de la place; les troupes prussiennes y entrèrent le six avril et en sortirent le vingt-six du même mois.

Le roi Louis XVIII arriva au château le vingt-neuf avril, accompagné de huit maréchaux de France. Il y reçut le premier mai l'empereur de Russie Alexandre, et partit le lendemain pour Paris.

L'invasion rapide de 1815 ne permit pas aux habitans de *Compiègne* de défendre une deuxième fois leurs foyers. La ville eut à

subir les contributions, dépenses extraordinaires, et vexations qui accompagnent presque toujours la présence des armées étrangères.

Les rois Charles X et Louis-Philippe rétablirent l'habitude des voyages annuels de la cour, interrompus depuis 1789.

On sait que ce dernier monarque y maria, le neuf août 1832, sa fille aînée avec le roi des Belges.

On rétablit aussi l'usage des camps de manœuvre. Il y en eut un de sept mille hommes en 1833; — un de dix mille hommes en 1834; — un troisième de vingt mille hommes en 1837, et un quatrième de vingt mille hommes aussi en 1841.

La ville de *Compiègne* n'a jamais cessé, depuis le règne de Clovis, d'être dans le domaine royal. On a vu que plusieurs rois en avaient fait leur résidence habituelle, et que plusieurs des événemens importans de l'histoire de France s'y étaient accomplis.

On y a tenu, à différentes époques, les assemblées générales chargées de statuer sur des matières considérables du gouvernement ou du clergé, désignées sous les noms de *plaids* (*placita*), parlemens, *conventus*, conciles, synodes, états généraux.

Sous les Carlovingiens, il y avait chaque année deux réunions ou plaids généraux; l'un au mois de mai dans la prairie de *Venette*, l'autre en octobre dans l'intervalle entre la ville et la forêt.

On a déjà indiqué plusieurs des assemblées convoquées sous Dagobert, celles de Pépin-le-Bref en 757 et de Charlemagne en 779.

En 812, parlement général de la nation pour délibérer à l'égard des Saxons qui s'étaient rebellés contre Charlemagne.

En 816, autre assemblée tenue par Louis-le-débonnaire pour recevoir les ambassadeurs d'Espagne.

Concile en 823, dans lequel il fut pris des mesures tendant à empêcher le mauvais usage des choses saintes.

Au mois d'octobre 833, réunion de l'assemblée qui déposa Louis-le-débonnaire, mais elle fut considérée comme usurpatrice et blâmée dans un parlement tenu à Saint-Denis; l'empereur, retiré du monastère où il avait été relégué, reprit la couronne.

Hincmar archevêque de Rheims, préside, en 871, un concile dans lequel sont excommuniés les instigateurs des révoltes contre l'autorité de Charles-le-chauve.

En 861, états généraux en présence desquels Charles-le-chauve déclare duc de France le comte Robert d'Anjou, pour l'opposer aux normands et bretons.

Charles-le-chauve réunit, en 877, un concile provincial qui assiste à la dédicace de l'église Saint-Corneille.

Louis-le-bègue fut sacré le six décembre de la même année, par Hincmar archevêque de Rheims, dans l'église Notre-Dame, appelée depuis Saint-Corneille, en présence des grands du royaume.

On connait les capitules promulgués in *broilo Compendii*, par Carloman, le huit des calendes de mars 883.

On a déjà mentionné l'élection du roi Eudes dans un parlement du mois de janvier 888, sous la présidence de Walthaire, archevêque de Sens.

Raoul, archidiacre de Noyon, est promu à l'épiscopat l'année 950, dans une assemblée à laquelle assiste Louis d'Outremer.

Ces sortes de réunions furent fréquentes pendant les neuvième, dixième et onzième siècle. On mentionne seulement les principales.

Un concile de trente-deux évêques est réuni en 1023.

Le roi Robert convoque l'année suivante une assemblée des prélats et grands du royaume pour traiter d'affaires importantes avec les ambassadeurs de l'empereur Henri II.

Des conciles sont indiqués aux années 1083, 1085, 1086, 1089.

Parlemens convoqués en 1186 et 1196, pour régler les différens entre les comtes de Hainault et de Flandre, et recevoir l'hommage de ce dernier. Cet hommage fut renouvelé dans une autre assemblée tenue en 1203.

L'assemblée générale dans laquelle le légat du pape prononça la nullité du mariage de Philippe-Auguste avec Ingelburge, fut réunie à *Compiègne* au mois de juin 1197.

En 1235 concile de la province de Rheims.

L'année suivante, assemblée des Etats pendant la tenue desquels saint Louis donne le comté d'Artois à son frère Robert.

En 1270, 1277, 1292, 1301, 1303, autres conciles provinciaux, et encore dans les années 1328 et 1329, pour réprimer les entreprises sur la jurisdiction ecclésiastique.

Réunion célèbre des Etats-généraux en 1358, provoquée par la prison du roi Jean. Le régent avait d'abord convoqué l'assemblée à Paris pour le premier mai, mais il changea son ordre et fixa la réunion au quatre mai dans *Compiègne*, ce qui, disent les chroniqueurs, affecta fort les Parisiens et réjouit beaucoup les bons français.

Autre grand parlement en 1383, où l'on décida que le roi Charles VI marcherait avec une armée de quatre-vingt mille hommes au secours du comte de Flandre, ce qui amena la bataille de Rosebèque.

La dernière grande assemblée générale est celle que tint Louis XI, à l'occasion de la paix avec le duc de Bourgogne.

La ville de *Compiègne* était le chef-lieu d'un baillage, d'une maréchaussée, d'une élection, d'un grenier à sel, d'une direction des aides, d'une jurisdiction consulaire, de deux maîtrises des eaux et forêts.

Le baillage fut institué en 1209 par Philippe-Auguste. Bien qu'il eût le titre de royal, ce n'était au fond qu'une châtellenie du grand baillage de Senlis. Son ressort comprenait, outre la ville, les lieux et villages de Annel, Berneuil-sur-Aisne, *Bienville*, Chevrières, Coudun, Elincourt, *Jaux*, le Plessis-Brion, Marigny-sur-Matz, Marquéglise, Mélicoq, Mouchy-Humières, Moulin, Pimprez, Saint-Crépin avec Offémont, Tracy-le-Mont avec Ollancourt, Tracy-le-Val, Vaugenlieu.

On lui réunit, au mois d'août 1748, les prévôtés de la ville, de *Margny*, de *Choisy*, de Thourotte, et l'exemption de Pierrefonds dont le siége était dans *Compiègne*; la jurisdiction s'étendit alors sur soixante-onze paroisses ou lieux distincts (1).

Plus anciennement les châtellenies de Béthizy-Verberie, Gournay-sur-Aronde, Pierrefonds, Moyenneville et Remy, dépendaient de la prévôté de *Choisy* ou prévôté foraine.

Les officiers du baillage comprenaient un lieutenant-général, un lieutenant particulier, deux conseillers, un avocat du roi, un procureur du roi, un greffier, huit procureurs, huit huissiers, neuf avocats, sept notaires, un receveur des consignations, un commissaire aux saisies réelles.

---

(1) Lieux du baillage de Compiègne :

Canton d'Attichy : Berneuil-sur-Aisne, Rethondes, Saint-Crépin aux-bois et Offémont, Tracy-le-Mont, plus les hameaux ou écarts de La Joyette, Lamotte, Neuffontaine, Palesne et Touvent.

Canton de Compiègne : en entier.

Canton d'Estrées-Saint-Denis : Armancourt, Arsy, Canly, Chevrières, Fayel, Jonquières, Lachelle, Le Bois-d'Ageux, Le Meux, Longueil-Sainte-Marie, Remy, Rivecourt, Rucourt.

Canton de Lassigny : Elincourt-Sainte-Marguerite, Plessis-de-Roye, plus la ferme de la Carmoye.

Canton de Ressons : Antheuil, Baugy, Braisnes, Coudun, Giraumont, Marigny-sur-Matz, Marquéglise, Monchy-Humières, Vignemont, plus le hameau de Bayencourt.

Canton de Ribécourt : Annel, Bailly, Cambronne, Chevincourt, Dreslincourt, Le Plessis-Brion, Longueil-sous-Thourotte, Machemont, Marest, Mélicoq, Montmacq, Pimprez, Ribécourt, Saint-Léger-aux-bois, Thourotte, Tracy-le-val, Vandelicourt.

Canton de Crépy-en-Valois : les hameaux ou écarts de Four-d'en-haut, Lesssart-l'Abesse, Saint-Nicolas-de-Courson, Vaudrempont.

On y adjoignit, par édit de juin 1771, une chancellerie composée d'un garde des sceaux, d'un greffier, d'un scelleur et d'un conservateur des hypothèques.

La ville formait un gouvernement particulier, dépendant du gouvernement général de l'Isle-de-France. Il y avait un gouverneur, un lieutenant de roi et un major.

Les gouverneurs militaires ne doivent pas être confondus avec les officiers municipaux qui portaient la même qualification. L'origine de ces charges est obscure; on n'en voit point avant le quatorzième siècle, et l'on trouve qu'à cette époque ils étaient électifs.

Mathieu de Quesnes, conseiller, garde pour le roi des forêts de Champagne, fut élu capitaine de *Compiègne* en novembre 1363, et son élection fut confirmée par le régent.

Mathieu, sire de Roye, élu le seize mars 1367, obtint des lettres de confirmation le trois avril de la même année. Il y est qualifié de capitaine et gouverneur en la ville et forts de *Compiègne* et château de *Choisy*, et visiteur des pays circonvoisins.

Néanmoins l'élection des capitaines souleva des contestations, les rois y nommant quelquefois d'office, et les habitans se prétendant en possession d'une charte qui leur avait reconnu le droit d'élire.

Ces fonctions furent presque toujours confiées à des guerriers éprouvés ou à des gentilhommes de grande noblesse. Raoul de Bosquiaux, connu par son dévouement à la cause du roi Charles VII, et par le supplice que les anglais lui firent subir pour ce motif, gouverna *Compiègne* pendant plusieurs années.

On remarque parmi ses successeurs Guillaume de Gamaches grand veneur de France, Jean de Villers de Lisle-Adam maréchal de France, Georges de la Trémouille pair de France auquel Charles VII fit don de la capitainerie par lettres du dix-huit avril 1429.

Guillaume de Flavy, élu le deux août 1429, est celui qui commandait lors du siége pendant lequel la pucelle d'Orléans fut faite prisonnière. Cambry (1) assure, d'après d'autres historiens, que le gouverneur fit baisser la herse par jalousie au moment où cette héroïne rentrait, et que les habitans au désespoir le pendirent à l'une des murailles de *Compiègne*. Ce fait, ajoute-t-il, était confirmé par un tableau peint sur bois, qu'on voyait dans l'hôtel-de-ville. Il est cependant avéré que Guillaume de Flavy fut assassiné par ordre de sa femme au mois de mars 1448, c'est-à-dire dix-

(1) Description du département de l'Oise, tom. 1, pag. 328.

huit années après le siége. Loin que les habitans lui portassent des sentimens de haine, les écrits contemporains témoignent de la confiance qu'il leur inspirait. Ce gouverneur ayant été dépossédé par Arthus de Bretagne que le roi avait nommé à sa place, la ville n'eût cesse que son rétablissement n'eût été accordé, et ils l'obtinrent en 1437. « Après la démission du capitaine de Flavy, » dit un écrivain, fut si fort travaillé des courses des Anglois » que les bourgeois n'osoient sortir de leur ville de crainte de » tomber entre leurs mains, ce qui leur fit souhaiter mille im- » précations à ceux qui avoient moyenné la déposition dudit Fla- » vy. Ceux qui avoient desservi Flavy n'osoient pas s'en vanter » tant la ville étoit irritée, et ceux de la campagne à cause que » telles courses ne se faisoient pas au tems dudit capitaine Flavy... » ils rappelèrent ledit Flavy qui s'étoit retiré au château d'Offé- » mont chez M. Guy de Nesle son cousin, lequel dès auparavant » leur avoit fait offre de son service et promis de tenir le pays en » paix et délivrer des courses des Anglois et conserver la ville au » service du roi. »

A partir d'Arthus de Bretagne, connétable de France, les capitaines de *Compiègne* ne furent plus choisis pendant quelque tems à l'élection. On voit sur la liste, en 1458, Louis de Soyecourt bailli de Vermandois; en 1495 Guy Pot comte de Saint-Pol, premier chambellan du roi. Ensuite on trouve qu'en 1526 les habitans élirent Anne de Montmorency, grand-maître connétable et maréchal-de-France; mais celui-ci nomma à la place Bertrand de Rambure, ce qui fut confirmé par lettres-patentes; toutefois l'approbation fut révoquée et le roi nomma directement Jacques de Francières, seigneur de Fresnel et de *Jaux*.

En 1557, le quatorze août, lettres d'Henri II, qui *octroyent* l'état et office de capitaine de la ville et château de *Compiègne* à Antoine Foucaut, sieur de Bryon, commissaire des guerres, maître d'hôtel de François de Montmorency, gouverneur de l'Isle-de-France.

Les capitaines appartinrent tous à la maison d'Humières, depuis l'année 1587 jusqu'en 1690.

Le duc d'Aumont était pourvu en 1748, de cette charge qui revint ensuite à la maison de Montmorency-Laval.

La maréchaussée, qui relevait du grand-prévôt de Paris et de la lieutenance de Senlis, était composée d'un sous-lieutenant, d'un brigadier et de trois cavaliers.

L'élection était la sixième de la généralité de Paris. Elle exis-

tait, dit-on, dès l'année 1411. On apprend par les documens relatifs aux états-généraux réunis à Paris en 1491, qu'elle comprenait alors trente-trois lieux ou paroisses, savoir : *Bienville, Compiègne, Jaux, La Bréviaire, La Croix-Saint-Ouen, St.-Sauveur, Venette* et *Vieuxmoulin*.

Armancourt, Bois d'Ageux, Canly, Francières, Jonquières, Lachelle, Le Meux, Longueil-Sainte-Marie, Montmartin, Rucourt.

Baugy, Marquéglise, Monchy-Humières, Vignemont.

Annel, Melicoq, Vandelicourt.

Béthizy, Gilocourt, Morienval, Orrouy.

Noël-Saint-Martin, Rhuis, Saint-Vaast-de-Longmont, Verberie.

Sa circonscription fut modifiée en 1551. On y ajouta, alors ou depuis, les paroisses d'Antheuil, Braisnes, Chevincourt, Clairoix, Coudun, Elincourt-Sainte-Marguerite, Fayel, *Janville*, Longueil-sous-Thourotte, Marest, *Margny-les-Compiègne*, Marigny-sur-Matz, Rivecourt et Villers-sur-Coudun.

En 1789, elle était formée, outre les onze lieux du canton de *Compiègne* mentionnés pag. 67, de douze paroisses du canton d'Estrées-Saint-Denis, — une paroisse du canton de Lassigny, — neuf de celui de Ressons, — six du canton de Ribécourt, — cinq de celui de Crépy-en-Valois, — six du canton de Pont-Sainte-Maxence : en tout cinquante lieux.

Il y avait un président, un lieutenant, quatre conseillers, un procureur du roi, un greffier, un huissier-audiencier, deux receveurs, trois procureurs.

Le grenier à sel fut créé par lettres de Charles VI du vingt-quatre juin 1396, qui transférèrent dans *Compiègne* le dépôt déjà existant à Noyon. Il fut ouvert au mois de juin 1407.

Le ressort de cet établissement s'étendait sur soixante-dix-huit paroisses (1). Il avait pour officiers un président, un grainetier,

---

(1) Ressort du grenier à sel :

Canton d'Attichy : Attichy, Berneuil, Chelle, Couloisy, Croutoy, Cuise-Lamotte, Hautefontaine, Pierrefonds, Rethondes, Trosly-Breuil.

Canton de Compiègne : Bienville, Choisy-au-bac, Clairoix, Janville, Jaux, La Bréviaire, La Croix-Saint-Ouen, Margny, Compiègne et Saint-Germain, Saint-Sauveur, Venette, Vieuxmoulin.

Canton d'Estrées-Saint-Denis : en entier, ou vingt communes.

Canton de Lassigny : Elincourt-Sainte-Marguerite.

Canton de Ressons : Antheuil, Baugy, Braisnes, Coudun, Gournay-sur-

un contrôleur, un procureur du roi, un greffier, un receveur des gabelles.

La direction des aides comprenait dans son étendue, outre le ressort du grenier à sel, les villages de Champlieu, Saint-Crépin-au-bois, Saint-Léger-au bois.

La jurisdiction consulaire fut établie, à l'instar de celle de Paris, par lettres-patentes de Charles IX, données au mois d'août 1563. Elle était composée d'un juge-consul, de deux assesseurs ou consuls, et d'un greffier. Il y avait un huissier-audiencier et plusieurs procureurs.

La forêt de *Compiègne* avait une maîtrise constituée en vertu de l'ordonnance de Philippe-de-Valois du vingt-neuf mai 1346, pour remplacer l'ancienne institution des gruyers. Cette juridiction, réorganisée en 1554, comprenait un grand-maître, un maître particulier, un lieutenant, un garde-marteau, un procureur du roi, un greffier, deux huissiers, deux arpenteurs, deux gardes généraux, deux gardes à cheval, un garde-pêche et vingt gardes forestiers.

La maîtrise particulière, instituée pour la forêt de Laigue, était aussi ancienne que celle de Cuise ou *Compiègne*. *Choisy-au-bac* en était le chef-lieu, mais les officiers habitaient par le fait la ville de *Compiègne*. Le grand-maître était le même pour les deux forêts. Les autres charges ou emplois de Laigue comprenaient un maître particulier, un lieutenant, un garde-marteau, un procureur du roi, un commis-greffier, deux huissiers-audienciers, un arpenteur, un garde-général et huit gardes.

La capitainerie royale des chasses était composée d'un capitaine, un lieutenant, deux sous-lieutenans, un procureur du roi, un inspecteur, un greffier.

Les établissemens ecclésiastiques comprenaient, dans la ville,

---

Aronde, Monchy-Humières, Marigny-sur-Matz, Marqueglise, Neufvy, Vignemont, Villers-sur-Coudun.

Canton de Ribécourt : Annel, Chevincourt, Longueil-sous-Thourotte, Machemont, Marest, Mélicoq, Montmacq, Le Plessis-Brion, Thourotte, Vandelicourt.

Canton de Crépy : Fresnoy-la-rivière, Gilocourt, Morienval, Orrouy, Saintines, les deux Béthizy.

Canton de Pont-Sainte-Maxence : Noël-Saint-Martin, Rhuis, Saint-Wast-de-Longmont, Verberie.

Canton de Saint-Just : Moyenneville.

Canton de Liancourt : Sacy-le-petit.

une abbaye célèbre, une collégiale, quatre couvens d'hommes, quatre couvens de femmes, quatre paroisses, un collége, plusieurs bénéfices.

L'abbaye de Saint-Corneille fut fondée en 877 (1) par Charles-le-chauve, sous l'invocation de Notre-Dame, dans la chapelle de son château. C'est elle et non la ville de *Compiègne* qui reçut le surnom de *Carlopolis*. L'empereur y mit cent chanoines qu'il combla de biens et de priviléges, leur abandonnant presque tout le domaine royal et même le palais, qu'il remplaça par un autre plus rapproché de Saint-Germain. L'église fut dédiée en 878 par deux légats du pape assistés de soixante-douze évêques. Le pape rendit ce monastère immédiat au saint-siége, lui donnant pleine jurisdiction et pouvoir d'employer les censures ecclésiastiques contre ceux qui attenteraient à ses biens ou à ses droits. L'empereur y transféra les reliques de saint Corneille, le corps de saint Cyprien qui était en dépôt à Lyon, et le saint-suaire dont Charlemagne avait enrichi l'église d'Aix-la-Chapelle.

L'établissement ayant subi deux incendies consécutifs, fut rebâti en 916, sous Charles-le-simple qui augmenta les revenus et les priviléges. Après cette réédification l'abbaye quitta le titre de Notre-Dame pour prendre celui de Saint-Corneille. On la nomme souvent aussi dans les chartes *ecclesia Compendiensis, monasterium Compendiense*.

L'église devint le lieu des assemblées générales et le théâtre de la plupart des événemens politiques consommés à *Compiègne*. Les actes royaux y furent plusieurs fois promulgués : ainsi l'on connaît un diplôme de Raoul de l'an 932, en faveur de l'abbaye de Marmoutiers, qui est ainsi daté : *actum Compendio palatio in ipsa Scti Cornelii basilicâ*. Les rois lui portaient une affection particulière. On sait que Louis-le-bègue y fut sacré. Des diplômes de Louis d'Outremer en 936, de Philippe Ier en 1085 et 1092, de Louis VI, en 1118, augmentèrent les priviléges des chanoines.

En 1150, Suger abbé de Saint-Denis, fut chargé par ordre du roi Louis VII, d'expulser les chanoines dont la vie était devenue scandaleuse, et de les remplacer par des bénédictins sous la règle de saint Maur. Le pape Eugène III confirma ce changement pour l'exécution duquel il y eut néanmoins nécessité de recourir à la force.

Le premier abbé régulier fut Eudes de Deuil de la maison de

---

(1) La charte de fondation est datée du 3e des nones de mai. —Spicileg. p. 352.

Montmorency; il était moine de Saint-Denis, et quitta Saint-Corneille pour remplacer Suger.

Guillaume de Flogny, son successeur, sortait aussi de Saint-Denis. Il contribua par ses conseils à la fondation de la commune de *Compiègne*. Il obtint l'agrément du roi Louis-le-jeune pour instituer huit fiefs qui furent dotés de revenus, et donnés ensuite à des seigneurs chargés de défendre les intérêts de l'abbaye, de garder les abbés et de les accompagner dans les cérémonies officielles. Ces agens, dont les capitulaires de Charlemagne permettaient l'établissement auprès des évêques, des abbés et même des comtes, sont désignés dans les chartes par les noms de *feodati, casati, casatici, caseici*, etc., ils prenaient presque partout le titre de baron, et quelquefois celui de pairs. Les huit fieffés ou barons de Saint-Corneille avaient un costume spécial, des attributions diverses, des rétributions ou présens qui, dans les derniers tems, consistaient à leur donner chaque jour de leur assistance deux pots de vin et deux *miches couventuaux*, c'est-à-dire deux pains pesant quarante-huit onces, ou la part d'un religieux. On trouve dans la liste les noms les plus illustres, les Beaumont, Rouvroy, Saint-Simon, Hangest, de Sains, Estrées, Halluin, etc.

On compte vingt-deux abbés après celui-ci jusqu'en 1462.

Richard, le sixième, assista à la création de cent chevaliers, faite dans son église par Philippe-Auguste.

Raoul, huitième abbé, élu en 1225, obtint du pape la confirmation du droit de porter la mître et l'anneau comme les évêques.

Pierre de Braisnes, élu en 1265 et Pierre d'Estrées en 1277, appartenaient aux familles les plus anciennes du pays. Philippe-le-long fit ce dernier conseiller d'Etat. Il excommunia en 1281 les maires et jurés de *Compiègne* pour avoir fait arrêter des clercs de l'abbaye. La mairie vint à composition.

Philippe de Chastillon, abbé de Saint-Maur-des-Fossez, fut élu en 1384. C'est l'un des trois abbés qui assistèrent à la translation du corps de saint Louis dans l'abbaye de Saint-Denis.

Son successeur Robert Gambart, choisi en 1401, devint conseiller d'Etat du roi Charles VI, en même tems qu'aumônier du duc de Bourgogne, et fut promu au cardinalat. On reconstruisit de son tems l'église Saint-Corneille, à l'exception des deux tours, et les principales fermes de l'abbaye.

Guillaume-le-Forestier, vingt-unième abbé, assista, en 1414, au couronnement de l'empereur Sigismond, puis au concile de Constance; il devint évêque de Maguelone et de Montpellier.

Philippe de Gamaches, transféré de Saint-Faron de Meaux à Saint-Corneille a déjà été cité pour la part qu'il prit à la défense de *Compiègne* en 1430. Charles VII, par reconnaissance, le nomma conseiller d'Etat.

Richard Olivier fut le premier abbé commandataire. Après lui vinrent, en 1483, Antoine de La Haye dit Passavant; — en 1499, le cardinal André d'Espinay; — en 1500, Hugues de Talaru, archevêque de Lyon, qui se démit en faveur de son neveu Antoine de Talaru; — en 1535, Louis de Bourbon, cardinal évêque de Laon; — en 1556, Nicolas de Pellevé, cardinal et ligueur fameux; — en 1552, François de Pisseleu. Après celui-ci on nomma Jacques Amyot, évêque d'Auxerre, grand-aumônier de France, mais Henri III le contraignit de renoncer à son bénéfice qui fut donné à Charles de Valois, fils naturel de Charles IX.

Claude Legras, aumônier du roi, qui introduisit la réforme dans l'abbaye, avait été pourvu en 1600.

Simon Legras, évêque de Soissons, son neveu, lui succéda en 1644. Ce prélat sacra le roi Louis XIV l'an 1654, en l'absence de l'archevêque de Rheims.

L'année suivante, le pape Alexandre éteignit le titre de l'abbaye à la recommandation de la reine Anne d'Autriche; les revenus et droits de la mense abbatièle furent transférés au monastère du Val-de Grâce. Les lettres de réunion sont datées du trente octobre 1656. Le Val-de-Grâce fut obligé, au moyen de cet accroissement, d'élever gratuitement douze demoiselles.

Il resta dans Saint-Corneille seize à vingt religieux sous la conduite d'un prieur.

L'abbaye avait de tout tems la jurisdiction spirituelle sur toute l'étendue de la ville.

Elle possédait la seigneurie temporelle de la partie assise sur l'ancien domaine royal qui lui avait été donné par son fondateur. Elle avait en outre, à titre de droit honorifique, trois jours de prévôté pour exercer toute justice dans la ville et les faubourgs; cet usage datait de l'année 1092. La jurisdiction temporelle comprenait un bailli, un procureur fiscal, un greffier, un sergent, deux procureurs.

L'abbaye avait droit de haute, moyenne et basse justice, à *Saint-Corneille-au-bois*, *Venette*, *Jaux*, Canly, Bois-Libus, Sacy-le-Petit, Longueil-Sainte-Marie, Jaulzy, Croutoy, Hautefontaine, Marest, Néry, Noël-Saint-Remy, à Estrun (Aisne) et dans la prévôté foraine de Laon.

Elle l'avait aussi, avec péage, sur le cours de l'Oise, depuis le clocher de *Clairoix* jusqu'à celui de *Jaux*. Les arrêts du vingt-

trois mars 1753 maintinrent le péage, en retranchant toutefois le passage du pont de *Compiègne* qui devint franc.

L'abbé avait la collation des bénéfices dans *Compiègne*, et celle des cures de Croutoy, Jaulzy, *Jaux*, *Janville*, *Clairoix*, *Venette*, Armancourt, Canly, Rivecourt, Sacy-le-Petit, La Berlière, Roye-sur-Matz, Bucy, Bouchoire, Bosquière, Faverolles, Le Mesnil-Saint-Martin, Morctreaux-Saint-Martin, Chezy, Saint-Martin-de-Lognac, Rollot.

Les rois Louis-le-bègue, Louis V, Hugues petit-fils d'Hugues-Capet, étaient inhumés dans l'église, qui renfermait d'ailleurs des statues et des objets d'art du plus haut intérêt.

Le trésor de l'abbaye était rempli de monumens meubles, aussi précieux par leur antiquité que par leur valeur intrinsèque. On y trouvait aussi les quatorze volumes venant de la bibliothèque particulière de Charles-le-chauve, que cet empereur partagea entre les monastères de Saint-Denis et de Saint-Corneille.

Il y avait d'ailleurs dans l'église plusieurs bénéfices, outre la cure du Crucifix dont il sera parlé plus bas :

La chapelle Saint-Benoit, qui était conférée par l'abbé, et plus tard par l'abbesse du Val-de Grâce ;

celle de Saint-Clément, dépendant du même collateur ;

la chapelle de Saint-Nicolas-au-bois ;

celle de Saint Thomas, à la collation de l'abbesse du Val-de-Grâce ;

celle de Saint-Barthélemy :

Une charte de Charles III, donnée à *Compiègne* le sept mai 922, constate l'établissement dans la même église d'une chapelle dans laquelle furent déposées les reliques de saint Walbruge. Les historiens ecclésiastiques n'en ont pas fait mention.

On doit encore énumérer une chapelle fondée en 1356 par Jean Aucher, avocat du roi au baillage de Senlis, en l'honneur de sainte Catherine ; on y établit une confrérie qui obtint des indulgences de Guillaume Bertrand, évêque de Soissons.

Jean Lécrivain institua, le quinze octobre 1359, dans la nef de Saint-Corneille, une autre chapelle dédiée à la Vierge, et surnommée, on ne sait pourquoi, l'autel de la Treille.

Une autre, sous l'invocation de saint Michel, avait été fondée le quatorze mars 1463 par Alix Roussie.

Le principal de ces bénéfices était la chapelle dite de Roye, que Marie de Roye, dame de Hangest, Germigny et Monchy-le-Perreux, fit bâtir en 1410, contre le chœur de l'église, pour lui servir de sépulture. Elle y affecta sa terre et seigneurie de Becquigny.

La collégiale de Saint-Clément fut fondée en 914 par Frédérine,

femme de Charles-le-simple. C'était l'époque où les Normands ravageaient la France, chassant devant eux les populations. Les habitans de la Picardie et du Beauvaisis se réfugiaient dans les bois qui alors couvraient les environs de *Compiègne* encore plus qu'aujourd'hui. On éleva d'abord un oratoire dont la cloche avertissait les voyageurs qu'ils n'étaient pas loin d'un lieu habité. On substitua ensuite à cette chapelle, située dans l'étendue du domaine royal, un chapitre de chanoines qui devait célébrer tous les jours l'office divin, secourir et inhumer sans rétribution les pélerins et pauvres voyageurs. Le roi le dota, par une charte de 918, de sept manses ou métairies, situées à *Venette*, à Roye-sur-Matz, à Verberie et à *Compiègne* même; il y ajouta dans la suite un moulin à *Compiègne*, diverses redevances, et le soumit, en 929, à la collation de saint Corneille.

Une bulle d'Honoré III, à la date de 1228, obligea les chanoines à la résidence. Ils étaient au nombre de six avec un doyen; on avait institué, en 1190, six vicaires-chapelains sur lesquels ils se reposaient de leurs devoirs.

Un autre chapitre dit de Saint-Maurice, dont on ne connait pas l'origine, fut transféré à Saint-Clément après la destruction des bâtimens qui étaient proche le grand portail de Saint-Corneille. Il y avait six chanoines chargés de dire chaque jour une messe pour la reine Frédérine, d'où il est probable que cette princesse avait fondé cette deuxième collégiale comme l'autre.

Le nombre des chanoines fut réduit à quatre après la réunion, et leur service borné à célébrer la fête du patron et à dire le lendemain une messe pour les fondateurs. Il est vrai que leur revenu ne dépassait pas trente livres.

On réunit encore à Saint-Clément, sous le règne de François I, la chapelle de Bonne-Nouvelle.

Il y avait une chapelle dédiée à saint Leu, à la collation de saint Corneille, et ensuite du Val-de-Grâce. On y faisait un pélerinage.

L'église qui était placée au bas du marché au foin, a été démolie.

Les biens de Saint-Clément avaient été successivement usurpés, et le revenu était réduit à cent cinquante livres, selon un écrit placé en 1702 dans le chœur.

Les jacobins furent introduits à *Compiègne* à la suite du testament de saint Louis qui, par une charte de juin 1258, leur avait légué une partie de son château. Leur ordre ayant obtenu une bulle d'Alexandre IV qui leur permettait de former un nou-

vel établissement, les frères prêcheurs (ils étaient alors ainsi qualifiés) s'installèrent vers 1264, avec l'agrément de Jean de Méricourt, abbé de Saint-Corneille.

Leur église qui touchait à la salle Saint-Louis de l'hôpital et aux fortifications de la ville, fut incendiée le quinze octobre 1422. Sa reconstruction fut très-lente, car on apprend par des comptes qu'en 1464, la ville accorda un secours de seize livres pour aider à réparer le grand pignon. Louis XI vint aussi à l'aide du couvent. Il n'y avait alors que trois religieux et quatre novices.

Guillaume de Flavy, gouverneur de *Compiègne* pendant le siége de 1430, était inhumé dans le chœur de l'église avec plusieurs membres de sa famille.

La grosse tour dont les ruines subsistent encore près de la rivière, était dans l'enclos des jacobins.

Il y eut un chapitre général de l'ordre au mois de mai 1632. Deux cents personnes y assistèrent.

La communauté ne comprenait en 1789 que deux prêtres et un frère.

Les cordeliers s'établirent à *Compiègne* en 1229, c'est-à-dire trois années seulement après la mort de saint François d'Assise, fondateur de l'ordre. Robert-le-Lorgne, bourgeois de *Compiègne*, leur donna au mois d'avril une maison sise au faubourg de Paris, et obtint de Saint-Corneille la permission d'y bâtir une chapelle. Dix ans après, ils transportèrent leur résidence près du cimetière Saint-Antoine, non sans difficultés de la part du curé. Ils y étaient encore en 1789.

Saint Louis leur avait transféré en 1258 un droit de cens sur une terre de Jean de Jaux, sise à Doméliers. Ils eurent d'autres legs dans la rue dite des Doméliers, à *Compiègne*.

L'introduction des minimes date de l'année 1607. L'église Saint-Pierre qui leur fut affectée aurait été, selon quelques traditions, une des anciennes paroisses de la ville, mais cette version est erronée. L'église Saint-Pierre a toujours été considérée comme placée dans l'arrondissement de la cure de Saint-Jacques. On croit qu'elle a commencé, a une époque dont la date est perdue, par une chapelle de fondation royale, située dans l'étendue de la clôture de Charlemagne, et donnée avec cet emplacement à l'abbaye de Saint-Corneille lors de l'établissement du monastère. Les moines en firent, vers 1185, un prieuré que desservait ordinairement le grand-prieur de l'abbaye; il y exerçait les fonctions curiales pour les employés du monastère, parce qu'à raison

de la suprématie spirituelle de l'abbaye, les religieux ne pouvaient se trouver sous la jurisdiction de l'ordinaire; cette paroisse prétendue n'eut jamais de territoire, et l'on demanda vainement en 1584 son institution en cure. Des bulles d'Adrien IV, d'Alexandre III et d'Urbain III, constatèrent ou confirmèrent les droits de Saint-Corneille sur le prieuré de Saint-Pierre.

La cession en fut faite aux frères mineurs de l'observance de Saint-François de Paule à la suite d'un concordat du six octobre 1609, ratifié en cour de Rome le vingt-deux juin 1610, après un débat qui dura cinq ans, parce que les jésuites qui désiraient dès-lors s'établir à *Compiègne*, s'efforcèrent d'empêcher la mutation. Après la conclusion, le titre du prieuré de Saint-Pierre fut transféré à l'autel de la Treille, dans la nef de Saint-Corneille.

Il y avait trois religieux prêtres dans les derniers tems.

L'église avait plusieurs bénéfices en titre de chapellenie; Saint-Pierre, proprement dit, qui existait dès 1259 par fondation de Pierre de Maraischeux;

la chapelle de sainte Catherine, instituée au mois de mai 1306 par Jacques Hariaux, bourgeois de *Compiègne :* elle fut transférée, au quatorzième siècle, dans l'église Saint-Corneille;

la chapelle Sauveur.

Jean Charmolue, bourgeois de *Compiègne*, donna en 1611 un emplacement hors la ville, près de l'hôpital, pour y fonder un couvent de capucins. La première pierre fut posée avec grande cérémonie, en 1612, par Louis de Crevant, vicomte de Brigueil, gouverneur militaire de la ville.

Cette communauté était composée de quatre religieux prêtres et d'un frère.

Il y avait dans l'enclos une chapelle sous le titre de Notre-Dame de bon Secours, qui était le but d'un pélerinage considérable.

Les carmélites de la réforme de Sainte-Thérèse furent appelées à *Compiègne* sur une fondation de *Françoise de Louvencourt* et d'Antoine Trudaine, seigneur d'Oisy en Picardie. Elles obtinrent, au mois de juillet 1640, des lettres de Louis XIII, confirmées le treize juin 1667 par d'autres lettres-patentes. Leur maison fut installée le vingt-trois mars 1648. La communauté était composée de dix-huit dames du voile noir et cinq du voile blanc. La prieure était élective et triennale.

Le comte de Toulouse fut inhumé dans l'église, et sa veuve lui fit ériger un monument remarquable près du grand autel; on y lisait l'épitaphe suivante :

Ici est le cœur de très-Haut, très-Puissant et très-Excellent Prince Louis-Alexandre de Bourbon, Prince légitimé de France, Duc de Penthièvre de Château-villain, et de Rambouillet, marquis d'Albert, Commandeur des Ordres du Roi, Lieutenant-Général de ses armées, Chevalier de la Toison d'or, Gouverneur et Lieutenant-Général pour Sa Majesté dans sa Province de Bretagne, Pair, Amiral, et grand Veneur de France, décédé en son Château de Rambouillet, le premier Décembre de l'année 1737, âgé de LIX ans V mois XXIV jours.

Priez Dieu pour lui.

Anne d'Autriche, alors régente, appela le treize juin 1649, à *Compiègne*, les religieuses de la Visitation de Sainte-Marie, dont l'établissement fut confirmé par lettres-patentes du mois de novembre 1656.

On célébra dans ce couvent, le mardi avant la Pentecôte de 1662, la cérémonie de la béatification de saint François de Sales, fondateur de l'ordre.

L'église qui avait été reconstruite ou achevée en 1774, devint dans la révolution une maison de détention, un lieu de réunion pour les assemblées populaires, une salle de spectacle; elle fut ensuite vendue par lots. Elle était située entre la rue du Chat qui tourne et celle des Petites-Ecuries.

La communauté qui se livrait à l'enseignement était composée de vingt-huit dames du voile noir et de dix du voile blanc. La supérieure était élective et triennale.

Les filles de la Congrégation de Notre-Dame furent établies vers 1636, sous l'autorité de Simon Legras, évêque de Soissons, abbé de Saint-Corneille, qui les fit venir de sa ville épiscopale. Le corps municipal mit quelques obstacles à leur introduction à cause du grand nombre de couvens dont la ville de *Compiègne* était déjà pourvue. Il exigea que celui-ci justifiât de revenus suffisans pour entretenir vingt-quatre religieuses, et que l'instruction gratuite fût donnée indistinctement à toutes les élèves.

Les filles de la Congrégation ayant été transférées à Versailles en 1773, on les remplaça vers 1780 par des sœurs de la Sainte-Famille.

La quatrième corporation religieuse de femmes consistait en augustines chargées de l'hôtel-dieu.

Des quatre paroisses de la ville, la plus ancienne était celle de Saint-Germain (*Sanctus Germanus juxta Compendium*). Elle

comprenait dans l'origine tout le territoire de *Compiègne*. Dom Gelisson attribue sa fondation à Childebert, fils de Clovis, ce qui la ferait remonter au septième siècle. Il paraît certain que Charles-le-simple fit rebâtir l'église vers 917, en même tems que Saint-Corneille. Philippe I confirma, par une charte de 1092, les dons faits à ce bénéfice qui était situé dans le domaine royal.

L'église, fort endommagée pendant les guerres des bourguignons, fut entièrement détruite lors du siége de 1430. On la reconstruisit en 1482, et le pape Sixte IV accorda cent jours de pardon à ceux qui concourraient de leurs deniers aux frais de l'œuvre.

L'abbé de Saint-Corneille nommait à la cure et avait les dîmes.

Ce bénéfice n'est plus qu'une succursale.

La ville s'étant accrue par l'influence de la présence presque continuelle des rois, et l'église Saint Germain s'en trouvant séparée après l'établissement des fortifications, il y eut nécessité, à la fin du douzième siècle, de pourvoir aux besoins spirituels de la population. Eudes évêque de Paris, et Hugues abbé de St.-Denis, commis par le pape Innocent III, proposèrent d'instituer trois paroisses, Saint-Germain pour le territoire demeuré en dehors de l'enceinte, et dans l'intérieur deux autres cures dont la limite fut déterminée par une ligne tirée de la porte du Pont à celle de Pierrefonds en suivant la rue du Change, et se continuant au dehors par le chemin de *Compiègne* à Pierrefonds. Cet arrangement fut sanctionné dans l'année 1199.

La cure de Saint-Jacques (*Sanctus Jacobus in urbe Compendiensi*) à l'est de la limite, avait le titre de paroisse royale, à cause du château qui était situé dans son étendue. La collation appartenait à l'abbé de Saint-Corneille, et ensuite au Val de Grace, mais le curé recevait les dîmes.

Il y avait deux chapellenies en titre : Sainte-Catherine, à la nomination du Val de Grace, et Saint-Pierre, fondée en 1349 par Marcoul Guyard.

La deuxième cure, Saint-Antoine (*Sanctus Antonius in urbe Compendiensi*), était, comme les deux autres, à la collation de Saint-Corneille. Le curé était à portion congrue.

Il y avait dans l'église une chapelle sous l'invocation de Notre-Dame, à la collation du Val de Grace ; elle avait été fondée en 1332;

une autre sous le titre de St.-Christophe, à la même collation ;

une troisième, aussi dans le patronage du Val de Grace, dédiée à saint Léonard ;

une chapelle Saint-Michel, fondée en 1318 par Raoul Herpin, sire d'Erquery, pannetier de France, à laquelle nommait l'évêque diocésain ;

une autre dédiée à saint Quentin, et une chapelle de la Vierge, toutes deux dans le patronage du Val de Grace.

Les églises de Saint-Jacques et de Saint-Antoine ont conservé le titre de cure.

La quatrième paroisse, connue sous le nom de Crucifix (*Crucifixus in ecclesia Sancti Cornelii*), avait son autel dans l'église de Saint-Corneille. Ce bénéfice, dont le revenu était confondu avec la mense conventuelle, n'avait point de circonscription territoriale ; mais son institution concernait seulement les personnes des fieffés et attachés de l'abbaye ; elle comprenait dans la ville le prieuré de Saint-Nicolas-le-petit, et au-dehors *La Bréviaire, Saint-Corneille-au-bois*, le Bois-d'Ageux, les fermes de *Corbaulieu*, des Septvoyes, de Bois-Lihus, du Quesnoy, du Marais, de l'Orméon, de la Carrière ; l'*Ortille*, la *Croix du Saint-Signe*.

Il y avait eu d'ailleurs dans la ville, à différentes époques, quelques chapellenies distinctes. L'une des principales était la chapelle dite de Salvation ou Notre-Dame de Bonne-nouvelle, qu'on a dit avoir été fondée en 1470 par Louis XI, sur la porte de Pierrefonds. Le roi y nommait directement. Les revenus qui valaient trois mille livres, furent donnés au collége de la ville par lettres-patentes du mois d'août 1623.

Une autre chapelle, instituée en 1344 par Pierre d'Ailly, sous l'invocation de saint Pierre, était située dans la rue de Paris. Des lettres de Philippe VI, datées du Moncel en mars 1347, confirmèrent les revenus de ce bénéfice qui était à la nomination de Saint-Corneille et ensuite de l'évêque diocésain.

La chapelle dite de bon Secours fut fondée en 1637, en suite d'un vœu fait pour préserver la ville de *Compiègne* des attaques des espagnols qui ravageaient alors la Picardie. Les capucins l'avaient établie dans leur enclos ; on la rebâtit en 1653 de manière à la rendre publique. La reine Anne d'Autriche concourut à la dépense, et l'évêque de Soissons fit la dédicace solennelle de l'église au mois de septembre 1654. Des bulles de 1643 et 1669 attachèrent des indulgences à sa fréquentation.

On continua jusqu'en 1789 d'y faire une procession annuelle.

Les pouillés indiquent encore quelques autres bénéfices sous les titres de Saint-Barthélemy, Saint-Jean-le-petit, Saint-Clément, et de la Tour du Roi.

Il y eut, dès le deuxième siècle, une maladrerie au faubourg Saint-Germain et une autre dans le lieu qui en retint le nom de faubourg Saint-Lazare. Le roi donna l'emplacement de ce deuxième établissement, en faveur duquel on connaît des chartes de Louis-le-jeune, une autre de Philippe-le-hardi, de l'année 1276, qui accorde aux frères un droit de paisson dans la forêt de Cuise, et une dernière qui leur octroye l'usage du bois pour bâtir.

L'abbé de Saint-Corneille nommait à la chapelle. Ce bénéfice qui valait dix-huit cents livres, fut interdit vers 1760, et les cloches portées à l'hôtel-dieu.

Les templiers furent établis de 1188 à 1200 sur un terrain qui dépendait de Saint-Corneille. L'abbé Richard leur permit de défricher les pâtures et bois de Belaincourt, avec réserve du tiers des fruits. Il les aida à construire leur église. Il y a une charte de Philippe-Auguste, donnée à Paris en 1212, concernant cet hospice.

Les bâtimens qui étaient situés à l'encoignure de la rue de la Cagnette furent démolis en 1822; les caractères de leur architecture se rapportaient au style du quatorzième siècle.

La commanderie de *Compiègne* était un membre de celle d'Ivry-le-Temple.

L'ancien collége fut fondé au seizième siècle par Noël Gambier, fils d'un secrétaire de la chambre du roi, lequel constitua, par acte du vingt-trois septembre 1574, une rente de deux cents livres tournois en faveur de l'établissement. Cet acte de bienfaisance trouva quelques imitateurs.

On réunit au collége, par lettres-patentes du mois d'août 1625, les revenus de la chapelle de Bonne-Nouvelle. La ville y fit bâtir, en 1627, une chapelle intérieure.

On avait projeté, vers 1648, de confier la direction du pensionnat aux pères de l'Oratoire. Mais le roi y mit des jésuites. Par lettres-patentes de juillet 1654, il se déclara fondateur de l'établissement qui reçut le titre de collége royal, et le dota à perpétuité de trois mille livres de rente à prendre sur les ventes de la forêt de Cuise.

Après la suppression des jésuites, la maison fut remise aux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, par lettres-patentes enregistrées au parlement le vingt-sept août 1772.

Le collége possédait la ferme de l'*Ortille* et celles de Rocquemont et de Vérines, canton de Crépy.

On ne connaît pas les commencemens de l'administration municipale à *Compiègne*, mais il est très-probable que cette ville s'étant développée sous l'influence de la domination royale et de grands établissemens religieux, elle fut d'abord soumise au régime féodal plus ou moins arbitraire.

Le roi était seigneur principal, ensuite l'abbaye de Saint-Corneille, celle de *Royalieu*, le chapitre Saint-Clément, etc.

Louis VI accorda, dès l'année 1116, aux habitans, des lettres dites de sauvegarde qui réglaient les procédures et les amendes à l'égard des délits municipaux, en les soustrayant ainsi à la justice discrétionnaire des seigneurs; il leur donna aussi les défrichemens qui avaient été faits dans la forêt de Cuise.

Il consentit en 1120, sur leur demande, à cesser de fabriquer monnaie dans *Compiègne*, c'est-à-dire à cesser d'en altérer le titre.

Enfin Louis VII leur accorda, en 1153, une charte de commune presqu'entièrement semblable à celle dont la ville de Soissons était déjà gratifiée. Cet acte, divisé en vingt-deux articles, ressemble à tous ceux qui furent octroyés à la même époque dans les provinces du nord. Il consacre le principe d'association communale et statue sur les cas de police locale plutôt que sur l'administration proprement dite. Il concernait les habitans de la ville et ceux du dehors, c'est-à-dire de la banlieue, en exceptant toutefois les vassaux et hommes de corps de la chatellenie de Pierrefonds.

Les magistrats chargés de régir la commune y sont nommés *jurati*. Les préliminaires disent qu'elle fut accordée *ob enormitates clericorum*, ce qui signifie pour remédier à la puissance exhorbitante de l'abbaye Saint-Corneille (1).

En 1179, le roi céda à la commune, à charge de cens perpétuel, la prévôté royale qui comprenait les droits ou revenus du tonlieu ou du change, le four banal, le rouage de *Venette*, l'emplacement de deux moulins à construire près du pont, le droit de minage dans la ville, le droit d'usage dans la forêt, et ce qu'il avait à La Neuville ou *Royalieu*.

Ces concessions obligeaient les habitans à payer des taxes considérables et à fournir un contingent pour le service militaire.

---

(1) Elle est imprimée dans le Recueil des Ordonnances, tom. XI, pag. 240.

La charte fut confirmée en 1186 par Philippe-Auguste. Il y ajouta quelques autres dons, entr'autres la dispense de plaider devant les juges royaux.

Il donna de plus, en 1208, tous les revenus de son domaine de *Margny* avec la justice, et les droits que le prévôt de Pierrefonds avait dans *Compiègne*.

Compiègne était en 1314 une des quarante-trois bonnes villes qui élirent des notables pour aller à l'assemblée de Paris, chargée de régler le fait des monnaies.

Les difficultés de la ville avec les établissemens ecclésiastiques plus puissans qu'elle, et les charges devenues trop lourdes, que les habitans avaient contractées en signant la commune, les déterminèrent à renoncer, dès l'année 1307, à cette institution. On la remplaça, au mois de septembre 1310, par une prévôté royale.

En 1319 Philippe-le-long supprima la mairie et jurisdiction municipale. Le prévôt demeura chargé de la justice et de la police; on conserva néanmoins le droit de belfroi, selon une charte donnée en juin 1327, à Armenonville, par Charles-le-bel.

Les administrateurs particuliers de la ville prirent alors le titre de *gouverneurs-attournés*. Cette qualification fut admise dans les actes publics, car elle est employée dans une lettre de Charles V, adressée le premier juin 1373 aux *Gubernatores-Attornati et habitatores villæ de Compendio*. Le nom d'attourné correspondant à-peu-près à celui d'éligible, signifie que les habitans pouvaient être élus, à tour de rôle, pour la gestion des affaires municipales.

Les élections étaient triennales, quelquefois quadriennales, sans règle fixe; on nommait ordinairement trois gouverneurs, et plusieurs fois on porta le nombre à quatre et à cinq, selon les nécessités du tems. Ils étaient rééligibles et salariés.

« Le mode de procéder à l'élection, dit l'un des historiens de » *Compiègne*, consiste à faire sonner la cloche par trois fois, à » la requête des gouverneurs-attournés en charge. Les habitans, » réunis à trois heures de relevée, émettent leurs suffrages. Le » greffier en dresse une liste dont il est fait procès-verbal qui est » remis au gouverneur de la ville, lequel l'adresse au Roy pour » obtenir la sanction, qui ayant manifesté ses intentions, retourne » la liste confirmative du choix des habitans au gouverneur de » la ville et chasteau qui installe les nouveaux élus, après leur » avoir fait prêter serment. Ils sont ordinairement trois ans en » fonctions, leur nomination commençant et finissant à la St.-» Jean exclusivement. Après leur installation le gouverneur de » la ville et chasteau leur remet les clefs de la ville. »

« Toute affaire mise en délibération dans la maison commune » se décide par les gouverneurs-attournés en charge et sur l'avis » de douze notables habitans dont les anciens gouverneurs font » toujours partie. »

On commença, en 1480, à remplacer le nom d'*attourné* par celui d'*échevin*.

Toutes les charges municipales ayant été supprimées par l'édit du mois d'août 1692, on leur substitua, malgré la résistance des villes, des offices héréditaires qui furent mis en vente. Une pareille mesure s'explique par les extrémités auxquelles était réduit alors le royaume de France. Deux notables de *Compiègne* ayant réclamé auprès du contrôleur-général contre la suppression du corps de ville, furent blâmés par arrêt du parlement du vingt-neuf octobre 1701.

On créa successivement des maires, lieutenans et échevins héréditaires.

On y ajouta, par édit d'octobre 1699, un lieutenant-général de police qui prêtait serment au parlement et siégeait au baillage ainsi que dans les autres jurisdictions de la ville.

En 1706, l'administration municipale était composée d'un maire perpétuel, d'un lieutenant, du lieutenant-général de police, du procureur du roi de la police, d'un secrétaire-greffier et de trois échevins.

En 1761, il y avait seulement un maire, deux échevins et le procureur du roi de la police, un secrétaire-greffier.

La ville avait de tout tems une compagnie d'arquebusiers qui jouissait de plusieurs priviléges confirmés de règne en règne. Entr'autres faveurs, on trouve que le capitaine, nommé à l'élection, et celui qui abattait l'oiseau dans les exercices annuels, étaient exemptés de toute taille et subsides.

Le gouvernement soutenait cette institution qui avait quelquefois rendu de grands services pendant les guerres. Il est dit dans des lettres de privilége accordées par Charles V étant dans Tournai, en septembre 1368, que les arbalétriers de *Compiègne* avaient servi à reprendre sur l'ennemi les forts de Remy, de Longueil-Sainte-Marie, de Mareuil-Lamotte et autres. Louis XIV leur donna sur son trésor deux mille livres pour faire rebâtir leur hôtel qui était tombé en ruines.

Les compagnies actuelles de l'arc ont succédé aux arquebusiers.

Les habitans étaient formés en cinq compagnies bourgeoises,

dont le gouverneur militaire nommait les officiers sur la présentation du corps de ville. Leur uniforme consistait en un surtout bleu, avec brandebourgs en or, en une veste rouge galonnée d'or, et chapeau brodé en or aussi.

Les armoiries de la ville étaient : d'argent au lion d'azur, armé et lampassé de gueule, couronné d'or, semé de fleurs de lys d'or, et pour légende :

Regi et regno fidelissima.

Ce blazon avait été donné par Philippe-Auguste, à la suite de la bataille de Bouvines, pendant laquelle les *hommes de Compiègne* rendirent des services signalés. La ville fournit à l'armée royale deux cents sergens et trois charriots de bagages.

On doit citer, en tête des hommes illustres ou distingués originaires de cette ville, Pierre d'Ailly qui y prit naissance en 1350, d'une famille bourgeoise dont on voyait le tombeau dans l'une des chapelles de l'église Saint-Antoine. On prétend qu'il fut enfant de chœur dans cette paroisse. Il devint successivement chanoine de *Saint-Clément* et de Noyon, chancelier de l'Université de Paris, trésorier de la Sainte-Chapelle. Il fut fait, en 1389, aumônier et confesseur du roi Charles VI. Après avoir fondé les célestins de Paris, il eut l'évêché du Puy-en-Vélay, ensuite celui de Viviers, et enfin le siége de Cambrai en 1396. Il fut élevé au cardinalat en 1411, sous le titre de saint Chrysogone. Devenu légat du pape en 1414, il présida l'une des sessions du concile de Constance. Les contemporains ont dit de ce prélat, qu'il était un Aristote en philosophie, un Augustin en théologie, un phœnix en toute science, la perle des conseillers de l'univers et la merveille des hommes d'Etat. Pierre d'Ailly mourut le neuf octobre 1425, étant encore légat du saint-siége en Allemagne. Ses restes furent inhumés dans la cathédrale de Cambrai.

Il publia divers ouvrages de théologie et d'astrologie judiciaires. Les plus connus sont : *Concordia Astronomiæ cum chronologia*, 1490. — et *de Vita Christi*, 1453.

Billy (*Jacques*), né à *Compiègne* en 1602, entra dans la société de Jésus vers 1619 et suivit la carrière de l'enseignement, notamment pour les sciences physiques et mathématiques. Il a publié plusieurs travaux concernant l'algèbre, la théorie des éclipses, la doctrine analytique, l'histoire des comètes, etc. Son ouvrage le plus curieux est intitulé : *Opus astronomicum* (Paris, 1661, in-4°). Billy mourut en 1679.

Boucher (*Élie-Marcoul*), docteur de la faculté de théologie de Paris, professeur en Sorbonne, né à *Compiègne* où il mourut le dix-sept mai 1754. On lui doit 1° la rédaction des délibérations de la faculté de théologie de Paris, publiée en 1718; 2° la rédaction des assemblées de Sorbonne, 7 vol. in-12.

Coutant (*Pierre*), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à *Compiègne* en 1654, mort le dix-huit octobre 1721, dans l'abbaye de St-Germain-des-Prés dont il était devenu doyen. Il a publié, en 1693, une édition des œuvres de saint Hilaire, et, en 1715, le premier volume de la collection des décrétales depuis saint Clément jusqu'à Innocent III. Il avait soutenu en 1705, contre le jésuite Germon, les règles établies dans le célèbre ouvrage *de Re diplomatica*, pour distinguer les titres historiques véritables des supposés. Ce travail forme deux volumes intitulés : *Vindicia manuscriptorum Codicum*, publiés en 1705 et 1715.

Gréban. On connaît sous ce nom deux frères qui vivaient vers le milieu du quinzième siècle, et qui se livraient à la poésie française. Ils donnèrent ensemble une traduction en vers des actes des Apôtres. Simon de Compiègne, l'un des deux, devenu secrétaire du comte d'Anjou, fit par ordre de Philippe-le-bel, la traduction d'un livre intitulé : *le Chœur des Philosophes*.

Hangest (*Jérôme de*), né à *Compiègne*, mort le huit septembre 1538, au Mans où il était chanoine. Devenu docteur de Sorbonne, il acquit une grande réputation comme théologien, par son zèle contre Luther et par sa défense des Universités et de la Scholastique. Il appartenait à l'ancienne maison d'Hangest.

Hersan (*Marc-Antoine*), natif de *Compiègne*, célèbre comme professeur de rhétorique au collége du Plessis et au collége de France, protégé du ministre Louvois, sacrifia les avantages de sa position pour se retirer dans sa ville natale et se vouer à l'instruction des enfans pauvres, en faveur desquels il fonda une école dans la paroisse Saint-Antoine. Il mourut le onze octobre 1724. Il publia en 1686 une oraison funèbre, en langue latine, de Michel le Tellier; chancelier de France.

Leféron (*Jean*), né dans le quinzième siècle d'une famille ancienne, dont l'un des membres fut pannetier du roi Charles IX, et bailli de Senlis. Il est très-connu par ses travaux héraldiques. On a de lui des mémoires sur les armoiries de France, d'Ecosse, d'Irlande, sur celles des grands-officiers de la couronne, sur les rois, hérauts et poursuivans d'armes. Il avait aussi préparé une histoire de la maison d'Harcourt, qui est restée manuscrite.

Muldrac (*Antoine*), né le vingt-trois septembre 1605, sur la paroisse Saint-Antoine, religieux de l'ordre de Citeaux, prieur

de l'abbaye de Longpont, historien et compilateur laborieux, publia ou rédigea plusieurs ouvrages qui intéressent le Soissonnais, le Valois, et par conséquent le département de l'Oise :

Compendiosum Abbatiæ Longipontis Suessionensis Chronicon, Collectore F. Antonio Muldrac ejusdem Monasterii supperiore. Paris, 1652, in-12. C'est un recueil de chartes concernant l'abbaye, depuis 1131 jusqu'à 1648.

Le Valois royal amplifié et enrichi de plusieurs Pièces curieuses extraites des Cartulaires et Archives des abbayes, églises et greffes du Valois, et de graves Auteurs, par Fr. Antoine Muldrac. — Bonnefontaine, 1662, in-12 (de 169 pages).

Compendiosum Diœcesis Suessionensis Speculum, in duas partes distinctum. — 2 vol. in-fol. demeurés manuscrits. C'est une histoire chronologique du diocèse de Soissons, depuis l'an 304 jusqu'en 1661.

Nepveu (Charles), chirurgien, né à *Compiègne* dans le seizième siècle, a publié un livre intitulé : *Aphorismes et Canons de Chirurgie recueillis d'Hypocrate, Aristote, Galien, C. Celse, Nicolas Gordon, et autres, plus aucunes annotations sur le premier de ces aphorismes.* — Paris, 1578, in-12.

Seroux d'Agincourt, auteur de l'ouvrage magnifique intitulé : *Histoire de l'art par les monumens*, appartenait à une ancienne et honorable famille de la ville.

Il serait difficile de reconnaître aujourd'hui les enceintes successives de *Compiègne*, quoiqu'il soit certain que cette ville reçût des accroissemens considérables lorsqu'on reconstruisit à deux reprises, sur des emplacemens différens, la demeure royale.

Il est plus aisé de constater le périmètre formé par les anciennes fortifications ; il représente à-peu-près le plan actuel si l'on en retranche le quartier Saint-Germain, devenu un faubourg après avoir été le berceau de la ville.

L'enceinte fortifiée figurait un arc de cercle irrégulier, ayant pour corde le cours de l'Oise. Elle est encore indiquée, à-peu-près, par la rue du Port-à-Bateaux, par des vestiges de remparts entre la rue des Doméliens et celle des Fossés, par la continuation du mur vis-à-vis le jeu de paume ; elle suit de là, l'alignement de la façade du château, vers le parc, jusqu'à la porte Chapelle après laquelle le mur existe jusqu'au grand canal.

Le système de défense consistait en un parapet protégé par des tours espacées, en un fossé continu, et en six demi-lunes également entourées d'eau. Le côté de la rivière était couvert en partie par l'isle de la Palée, dont le Cours occupe aujourd'hui l'empla-

cement. Le rempart formait une ligne continue à crémaillère, avec angles saillans et rentrans sans rapports mutuels. Il y avait trente-trois tours, y compris celles qui flanquaient les portes, et cinq portes dites Chapelle, de Pierrefonds, de Paris, de Notre-Dame et d'Oise, dont le nombre fut porté plus tard à huit par le percement des portes de Soissons, de la Reine et de Corbye.

D'après une vérification faite en l'année 1700, le périmètre extérieur de l'enceinte formait une ligne de trois mille quarante-quatre mètres, et le périmètre intérieur deux mille six cents mètres; l'emplacement de la ville fortifiée couvrait une superficie d'environ cinquante-quatre hectares.

On croit, sans preuves, que les fortifications furent rétablies en entier sous le règne de Saint-Louis. Depuis cette époque on y travailla presque constamment, soit pour réparer les dommages causés par les siéges, soit pour augmenter la sûreté de la ville. Louis XI, en 1472, fit faire des moineaux ou mines ayant accès dans les fossés; on y employa des pierres provenant de la démolition du château de *Choisy*.

Le vingt-quatre septembre 1486, Charles VIII accorda un secours pour refaire le boulevard près du pont.

Par lettres adressées de Fontainebleau le vingt-sept juillet 1544, François I ordonna une visite générale des murs, et envoya pour ce fait à *Compiègne* son ingénieur nommé Frédence. La ville offrit d'employer aux réparations cent quatre-vingts pionniers. Mais cette entreprise fut insuffisante, car on voit qu'Henri II étant au château le dix-huit septembre 1552, décida que cinq cents hommes seraient fournis chaque jour par la ville et les villages soumis au grenier à sel, pour hâter l'œuvre des fortifications. Un arrêt du conseil du premier mars 1554, frappa une contribution de six mille livres sur les élections de Mantes et de Loches, une de quinze cents livres sur l'élection de *Compiègne*, et une autre de neuf cents livres pour subvenir aux dépenses extraordinaires nécessitées par le délabrement des tours et remparts.

En 1594, autre levée de trois mille écus pour refaire la muraille du château qui était comprise dans la clôture de la ville. En 1595, arrêt du conseil portant que chaque muid de sel sera imposé de quatre écus jusqu'à la somme de vingt-cinq mille écus, toujours pour entretien des fortifications; le boulevard de la rivière menaçait ruine. Le sieur Reniel (Auguste), ingénieur du roi, eut mission de diriger les travaux.

Un nouvel octroi de trois sols sur chaque minot de sel est accordé par lettres-patentes du vingt août 1625. En 1637 le sieur

Cremelle, ingénieur italien, est envoyé par le roi pour tracer de nouveaux ouvrages et en conduire l'exécution.

On travaillait encore par corvée en 1680 aux fortifications.

Dans le siècle suivant, *Compiègne* ayant cessé d'être classé au nombre des places de guerre, les remparts furent abandonnés ; ils tombèrent bientôt en ruine à défaut d'entretien. L'état en aliéna successivement la surface à charge de destruction.

La porte de Paris fut démolie en 1778 ; celle de Pierrefonds en 1782. La porte de Notre-Dame avait été détruite vers 1730 lorsqu'on établit le pont actuel sur l'Oise. Celle du Vieuxpont a été abattue en décembre 1811. Il ne subsiste aujourd'hui que le passage de la Porte-Chapelle.

Les lieux bâtis situés en dehors de la ligne des anciennes fortifications ont conservé le nom de fauxbourgs. Ainsi on trouve, de l'est à l'ouest, le faubourg Heurtebise entre l'avenue royale et l'avenue du moulin, le faubourg Saint-Lazare entre l'avenue des moulins et le cimetière, le faubourg Saint-Accroupy à l'ouest du cimetière, le faubourg Saint-Germain, le plus considérable de tous, entre le précédent et la rivière. Les maisons au-delà de la Porte-Chapelle, sur la route de Soissons, forment le faubourg Chapelle, autrefois nommé *Tous les diables*, parce qu'il était habité par des protestans expulsés à la révocation de l'édit de Nantes. Ces quartiers ne sont plus distincts de la ville.

Mesurée sur cet ensemble, l'étendue des lieux bâtis continus donne les dimensions suivantes : ligne de plus grande longueur à-peu-près parallèle à l'Oise, depuis l'extrémité de la rue de Saint-Germain jusqu'à l'angle nord de la terrasse du palais, deux mille cinq cent cinquante mètres ;

ligne coupant à angle droit la précédente, depuis la dernière maison sur la route de Crépy jusqu'à l'entrée du pont, treize cent trente mètres.

la même ligne prolongée jusqu'à l'extrémité du *Petit-Margny*, dix-sept cent quatre-vingts mètres.

La ville proprement dite est divisée du sud-ouest au nord-ouest, par onze rues droites à-peu-près parallèles, dont la direction première a été déterminée par l'inclinaison du sol vers le lit de l'Oise. Ces voies sont, de l'est à l'ouest, les rues de l'*Arquebuse* (1) ; du *Jeu-de-Paume* (2) ; du *Four* ; de *Chartres* (3) ; d'*Ar-*

---

(1) autrefois rue de la *Porte-Corbye*.

(2) anciennement rue de *Plaisance*.

(3) autrefois rue des *Estuves* ; rue *J.-J.-Rousseau* en 1794, rue *Dauphine* en 1816.

doise (corrompu de l'Oise, nom de la porte qui terminait cette rue), en prolongement de l'avenue royale; des *Petites-Ecuries* (1) formant une même ligne avec les rues *Saint-Jacques* (2) et des *Grandes-Ecuries* (3); du *Pont-Neuf* (4) faisant suite aux rues du *Perroquet* (5), du *Plat-d'Etain* et de *Pierrefonds*; du *Vieux-Pont* (6) faisant suite à celle des *Boucheries* et à la rue *Neuve*; des *Jacobins* (7) et du *Portail-Saint-Antoine*, des *Chevaux* (8) et du *Port-à-Bateaux*.

Il y a trois lignes principales croisant celles-ci du nord-est au sud-ouest; l'une est formée par les rues d'*Orléans* (9), du *Paon* (10), des *Doméliers* (11), de la *Porte-la-Reine*, se prolongeant à *Saint-Germain* sur la route de Paris. Une deuxième ligne comprend les rues d'*Ulm* (12), des *Minimes* (13), des *Pâtissiers* (14), des *Bonnetiers* (15), des *Clochettes*, du *Marché-aux-Toiles* (16) et des *Anges*. La troisième, parallèle à la rivière, est formée des rues *Royale* (17), de *Nemours* (18) et de la *Cagnette*.

La réunion de ces artères principales comprend trente-trois rues. Il faut y ajouter comme lignes secondaires, les rues *Dame-Secaude*, entre celles du Jeu-de-Paume et du Four;

les rues *Réputée-Ruelle*, d'*Enfer* (19), entre celles de Nemours et des Minimes;

les rues *Mounier* (percée en 1841) et du *Château* (20), entre les places du Palais et Saint-Jacques;

---

(1) rue des *Papillons*, et en 1794 rue des *Patriotes*.
(2) anciennement rue *Darnetal*, et en 1794 rue des *Grands-Hommes*.
(3) anciennement rue de *Souessons*, de *Soissons*, de la *Porte-Soissons*.
(4) avant 1730, rue de la *Porte-Notre-Dame*.
(5) se nommait aussi rue des *Trois-Pucelles*.
(6) rue du *Pont*, rue de l'*Ancien-Pont*.
(7) autrefois rue des *Dominicains*; en 1794, rue des *Marseillais*.
(8) anciennement rue de la *Baguette*.
(9) autrefois rue *Vide-Bourse*; en 1794, rue de la *Fédération*; en 1816, rue *d'Angoulême*.
(10) en 1794, rue *Voltaire*.
(11) autrefois rue des *Tonneliers*.
(12) en premier lieu, rue de la *Porte-Chapelle*.
(13) d'abord rue *Saint-Pierre*; en 1794, rue *Egalité*.
(14) rue de la *Heuze* autrefois.
(15) autrefois rue *Sallabé*.
(16) autrefois rue du *Marché-aux-Fruits*.
(17) en 1794, rue de la *Convention*.
(18) autrefois rue du *Grenier-à-Sel*; en 1816, rue de *Berry*.
(19) autrefois rue *Avergny*.
(20) autrefois rue du *Sac*; en 1794, rue de la *Révolution*.

les rues *Sainte-Marie*, du *Chat-qui-Tourne* (1), de la *Surveillance* (2), du *Pas-de-Saint-Jacques*, intermédiaires à celles des Petites-Écuries et du Pont-Neuf;

à droite de cette dernière, les rues du *Donjon*, de la *Pécherie* (3), des *Trois-Barbeaux*, de la *Corne-de-Cerf*, *Saint-Nicolas*, des *Neiges*, des *Trois-Pigeons*;

rue de la *Palette* (4), fermant le pâté borné par les rues des Bonnetiers et du Vieux-Pont;

ensuite la rue *Saint-Corneille* nouvellement créée, parallèle à la rue des Bonnetiers;

les petites rues *Saint-Martin*, de l'*Etoile* (5) et *Lombarde*, entre les places de l'Hôtel-de-Ville, du Change, et la rue du Plat-d'Etain;

de là vers Saint-Antoine, les rues des *Cordeliers* (6), du *Croissant*;

puis en descendant vers la rivière, les rues *Saint-Antoine* (7), des *Gourneaux*, de l'*Ecu*, des *Tanneurs*;

la grande rue de *Paris*, allant de Saint-Antoine à l'hôpital; — autour de l'église Saint-Antoine, les rues du *Presbytère* et *petite rue Saint-Antoine*; — la rue du *Clos-Bazile*, formant zig-zag jusqu'à celle de la Porte-la-Reine; — en face de celle-ci, la rue *Saint-Accroupy*, les rues des *Loups* et *Biscuit*;

après l'hôpital, les rues des *Sablons*, des *Vaches*, des *Goguenettes*, au nord de l'hospice; — celles des *Capucins* (8) et *Notre-Dame-de-Bon-Secours* (9).

Il faut ajouter dans le faubourg Saint-Germain, les rues de *Saint-Germain*, des *Pèlerins*, de la *Justice*; — dans le faubourg Saint-Lazare, celles des *Fossés*, *Vermanton*, de *Saint-Lazare*, l'avenue du *Cimetière*.

On a ainsi un nombre total de quatre-vingt-trois rues, grandes ou petites, auxquelles il faut joindre l'impasse de l'*Ecole-des-Frères* donnant dans la rue des Minimes, l'impasse de l'*Ecole mutuelle* près de Saint-Antoine, et cinq autres, innommées,

---

(1) rue de la *Loi* en 1794.

(2) autrefois rue de l'*Arsenal*, rue de l'*Image*.

(3) autrefois rue du *Donjon*

(4) autrefois ruelle des *Clochettes*.

(5) rue de *Saint-Jean-le petit*.

(6) autrefois rue *d'Etrée*, d'un jardin appartenant à Gabrielle d'Estrées; en 1794, rue de la *Liberté*.

(7) autrefois rue du *Change-à-Saint-Antoine*; en 1794, rue *Herman*.

(8) rue *Helvetius* en 1794.

(9) autrefois rue des *Capucins*.

s'élevant dans les rues d'Orléans, de Pierrefonds, du Perroquet, des Chevaux, et sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Les places sont au nombre de sept. La plus grande est celle du *Palais*, régularisée depuis vingt ans, et ornée de plantations. Après celle-ci viennent les places *Saint-Jacques*, ancien cimetière paroissial; — de l'*Hôtel-de-Ville*, autrefois du *Marché-à-blé*; — du *Marché-aux-Herbes*, autrefois la *Cour-le-Roy*; — du *Change*; — du *Marché-aux-toiles*; — de l'*Hôpital*. On pourrait y joindre l'*Esplanade* située entre la rivière, le quartier-bourgeois et le Cours.

Aucune rue n'a un alignement complètement régulier; les petites et moyennes sont sinueuses ou anguleuses. Celles des bas quartiers reflètent encore l'aspect des villes du moyen-âge. En remontant vers le sud, et aux approches du château, il y a, au contraire, de beaux édifices dans le goût moderne, construits, les uns sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, les autres depuis trente ans.

Les bords de la rivière comprennent le port aux charbons, le port au plâtre, le port au vin, en amont du pont, et en aval le quai du Harlay qui fut construit après l'établissement du nouveau pont. Une partie des maisons de ce quai fut bâtie en 1750, avec les matériaux provenant de la démolition de l'église des *Bonshommes* près de *Choisy*.

Au-dessous du quai commence le port à bateaux.

La promenade du Cours s'étend depuis le pont jusqu'à l'Esplanade. Ses plantations, effectuées pour la première fois en 1662, ont été renouvelées dans l'année 1784.

On sait que la ville aboutit à la forêt par d'autres promenades nommées avenue royale et avenue du moulin.

Le château et la partie haute de la ville recouvrent de vastes carrières qui ont fourni des matériaux pour la construction des remparts et des grands édifices. On croit que l'origine de ces excavations remonte à l'époque où le terrain qui les recèle n'était pas encore bâti. Leurs galeries s'étendent sous les dépendances du château, jusqu'à l'église Saint-Jacques et à la place de l'Hôtel-de-Ville. On a été obligé d'y bâtir des piliers pour soutenir les voûtes et supporter le poids des maisons. Des dates de 1718, 1720, 1737, 1765, 1784, indiquent les époques de ces travaux.

Les carrières servaient de refuge à la population pendant les siéges du quinzième siècle; on prétend même qu'il y avait des passages ménagés pour communiquer entre les points principaux des fortifications.

Elles descendent à seize mètres au-dessous de la place du château.

M. *Pérint* a indiqué avec exactitude les parties des remparts qui subsistaient encore en 1842 (1). On ne peut considérer comme monumens remarquables, dans ces débris, que la Porte-Chapelle et la tour placée à l'extrémité de la rue du Vieux-Pont.

La Porte-Chapelle consiste aujourd'hui dans un passage voûté ouvert à travers le rempart attenant au château, communiquant de la rue d'Ulm à la route de Soissons. Il n'y avait au seizième siècle, pour toute défense de ce côté, qu'un boulevard revêtu d'un perré. L'ingénieur Frédence, envoyé par François I pour diriger les travaux des fortifications, reconnut la nécessité d'élever, sur ce point, une muraille avec plate-forme et passage défendu par des tours et des fossés. Le procès-verbal d'adjudication, à la date du trois juin 1545, s'exprime ainsi :

« Ont été vendus et délivrés au rabais, à la chandelle, les » ouvrages de maçonnerie nécessaires à faire pr l'arcade ou voulsure qui se fait à la porte de la chapelle pr faire une platte-forme selon la devise faitte par Jean Choquet maître des » œuvres au baillage de Senlis, moyennant la somme de 6 " tournois chacune toise cube qui est de ij.c xbj pieds pour toise, à » Michel Pouillet masson, comme dernier rabaissant. »

« Pareillement a été vendu et délivré, au rabais, la vuidange » des fossés, à l'endroit de laditte porte de la chapelle, selon la » devise, à la charge de porter la terre sur les remparts et platte-forme, arranger les fascines, moyennant et parmi la somme » de 12.s tournois, la toise cube, au dit Michel Pouliet comme » dernier rabaissant à la flame. »

Les travaux ne furent terminés que dans l'hiver de 1553.

La voûte de la Porte-Chapelle est longue de cinquante-six mètres ; les entrées ont douze mètres d'élévation. Il y a à l'intérieur une arcade bouchée qui communiquait au château, dont la clef porte en relief les chiffres d'Henri II et de Diane de Poitiers.

La façade intérieure a été décorée dans le style de la renaissance, sur les dessins de Philibert Delorme, célèbre architecte de François I. On peut encore y distinguer les armes du connétable

---

(1) Revue artistique, monumentale et comparative de Compiègne, par *Ch. Pérint*, professeur de dessin. Ce travail intéressant fait suite à l'ouvrage intitulé : Compiègne historique et monumental, tom. 2, pag. 201-321.

de Montmorency qui était alors capitaine de *Compiègne*. La Porte-Chapelle s'est long-tems appelée, par ce motif, la *Connétable*.

Elle a servi quelquefois à renfermer des prisonniers de guerre, notamment en 1745, après la bataille de Fontenoy.

La grosse tour ruinée située rue du Vieux-Pont, près de la rivière, ne présente aucun caractère qui permette d'en déterminer l'âge avec précision. Quelques auteurs en attribuent la fondation à Charles-le-chauve, et veulent que ce soit un reste du palais que cet empereur fit bâtir au bord de l'Oise après avoir fondé l'abbaye de Saint-Corneille sur le premier domaine royal. D'autres la reportent seulement au tems de saint Louis qui rétablit les fortifications de la ville. Elle a été confondue avec la tour des monnayes qui existait au bout de la rue des Bonnetiers, et avec une autre tour dépendant réellement du domaine royal, qui porta successivement les noms de tour de César, de tour de Charles, du capitaine, tour Notre-Dame, tour de Compiègne, de l'hôtel-du-roi, etc. Celle-ci s'écroula dans la nuit du mercredi de la mi-carême 1500, et le cardinal de Bourbon voulant aggrandir l'église Saint-Corneille, on fit démolir les restes en 1539, parce qu'ils occupaient la place destinée au nouveau portail.

La tour dont il s'agit a été surnommée tour de Saint-Louis ou des Jacobins, parce qu'elle tenait à l'enclos des Dominicains. C'est un massif de maçonnerie avec revêtement intérieur et extérieur, ayant deux étages, un escalier en spirale, des loges en plein-cintre, pratiquées à tous les ordres aux dépens du massif. On n'y voit aucune moulure. On présume que cet édifice avait été élevé pour servir à la fois de vigie et de magasin, plutôt que comme moyen de défense.

L'église Saint-Jacques comprend une nef, un chœur, des transepts et de nombreuses chapelles latérales qui dérobent l'étendue des bras, en sorte que l'édifice, vu à l'extérieur, affecte simplement une forme rectangulaire.

Sa longueur totale est de cinquante-deux mètres, et sa largeur de vingt-trois mètres.

Le chœur et les transepts appartiennent à l'époque du style ogival primaire; leurs fenêtres sont étroites, alongées, ornées de colonnettes grêles à petits chapitaux réguliers. La corniche supérieure est formée d'une série de crochets.

Chaque transept est percé, au fond, d'une large baie ogivale, portant sur une rangée de quatre ogives en lancettes accolées, dépourvues d'ornemens, avec colonnettes extérieures.

Les chapelles du chœur ont des baies géminées du style ogival flamboyant, séparées par des niches ornées. Les gargouilles forment saillie.

Les baies de la nef sont de larges ogives d'un dessin médiocre, avec moulures. Une frise à feuillages règne au-dessus, et une balustrade à jours découpés en arabesques, marque l'origine du toit.

Les collatéraux et leurs chapelles sont, de beaucoup, plus bas que la nef et dans le même goût. Des contreforts simples, s'élevant au-dessus, rejoignent le comble au moyen d'arcs-boutans bifides.

Le portail, placé à l'extrémité de la nef, est formé d'une large ogive à nombreuses moulures en retraite avec série de statuettes. Il y a de chaque côté trois niches séparées par des cordons prismatiques.

La porte est sculptée dans le goût du seizième siècle.

Le clocher est au bout du collatéral nord; il devait y en avoir un deuxième au sud, à en juger par la direction d'arcades non achevées qui auraient dessiné un nouveau portail entre les deux tours. Celle-ci a quarante-neuf mètres d'élévation. Elle date des derniers tems de l'architecture ogivale. Ses contreforts sont chargés de niches et de pyramides appliquées à crochets. Chaque côté présente deux ouies étroites, à plein-cintre, longues de vingt mètres Le couronnement est une calotte de l'époque de la renaissance, avec balustrade ornée, et des statues aux angles. Les niches supérieures ont conservé leurs statues. L'escalier est dans un contrefort bien détaché à l'angle N.-E. Il y a du côté nord un petit portail en plein-cintre, orné de feuillages.

Le vaisseau, vu à l'intérieur, est un peu étroit, bien éclairé, haut de dix-huit mètres sous clef. La nef comprend six travées, séparées par de gros piliers chargés de fûts, à chapiteaux ornés de feuilles. Les arches n'ont que deux moulures simples. Il y a une galerie bouchée, formée de petites ogives.

Les voûtes ont des nervures alternativement simples et croisées.

Les galeries latérales sont étroites; les chapelles peu profondes, quelques-unes voûtées en arc surbaissé.

Le chœur, en hémicycle, est entouré d'une galerie à fenêtres géminées qui ont été retouchées et semblent modernes; des colonnettes les séparent. Il n'y a au rez-de-chaussée ni colonnes, ni piliers, mais des arches à plein-cintre, ouvertes dans le massif.

Les latéraux sont formés de deux petites travées; la galerie de

la nef qui se continue de leur côté est percée d'arcades à plein-cintre.

Les chapelles montrent à leurs voûtes des arcs nombreux, avec écussons aux points d'intersection.

Le chœur était autrefois séparé de la nef par un jubé qui fut placé en 1499; on le démolit vers 1750.

Il a été pavé en marbre en 1773. Il y avait un petit clocher central qui fut détruit en 1760, lorsqu'on aggrandit le chœur aux dépens de la grande travée.

L'église renferme de nombreuses sépultures, entr'autres des familles Leféron, Charmolue et autres, remontant au quinzième et quatorzième siècles. Il y avait autrefois un beau maussolée, recouvrant les restes de François-Joseph de Montlouet, évêque de Saint-Omer, mort à *Compiègne* le vingt-trois août 1765, pendant un voyage de la cour.

L'église Saint-Jacques avait été enrichie de meubles, cloches, ornemens, décorations, par les familles royales, pendant leurs séjours au château; elle n'a conservé qu'en partie les dons provenant de la munificence des souverains.

L'orgue a été restauré en 1711. On veut que cet instrument ait été, à l'origine, celui que l'empereur Copronyme envoya à Pepin, et cette prétention est consacrée dans l'inscription suivante placée sur le buffet :

Dº Claud. Boulanger regalis hujus parochiæ rectore
Dis Joan. Franc. Debilly, et ægid. Laur. Genard, æditũis
hocce instrumentum
Primum organum, opinione majorum, Franciæ habitum
idem quæ
Quod Constantini Copronimi missu
Regi Pepinno, Compendii tunc commoranti
Olim fuerat datum;
Car. Bon. Racino organico
Lud. Peronard organario
Plana fuit redintegratum
ac sumptuose amplificatum
Anno Domini M. DCCLXVIII.

Mais l'orgue offert au roi Pepin fut déposé dans la chapelle qui devint plus tard l'abbaye Saint-Corneille. Les paroisses n'existaient pas alors, et l'on ne voit nulle part qu'à la suppression de l'abbaye il ait été transféré dans une autre église. De plus cet orgue prétendu était sans doute un tout autre instrument, puisque,

selon les historiens, il était mis en mouvement au moyen de l'eau.

Les parties principales de l'église Saint-Jacques doivent avoir été construites immédiatement après la fondation de la paroisse en l'année 1199, notamment le chœur, les murs latéraux des transepts, les angles de la nef; les voûtes, les latéraux et les chapelles sont de la fin du quinzième siècle. Le clocher appartient évidemment au seizième. La plupart des ornemens caractéristiques de la première construction ont disparu.

Selon la tradition locale, Louis XI fit commencer la construc tion du clocher, et en 1476 il fit refaire en tuiles le toit de l'église, sur l'observation que son palais ainsi couvert, ne devait pas être mieux que la maison de Dieu, alors à l'état de chaumière.

L'église Saint-Antoine, autrefois dédiée à saint Jean-Baptiste, a soixante-quatre mètres de longueur totale, dont vingt-cinq mètres pour le chœur. La nef est large de dix-huit mètres, et le chœur de vingt-un, ce qui fait disparaître, à l'extérieur, la saillie des transepts.

Sa façade appartient à la dernière période du style ogival, ce qu'il est facile de reconnaître au luxe d'ornemens dont elle est surchargée et aux têtes arrondies de quelques arcades simulées sur les tourelles. Le portail est formé d'une grande arcade ogive avec tympan à personnages, et des archivoltes en retraite dont l'extérieur est garni de niches et de dais. Au-dessus règne une galerie à balustrade découpée à jour et une assez belle rose flamboyante, dont la partie inférieure est désagréablement masquée par la balustrade. Au-dessus encore règne une autre balustrade simple, couronnée par un pignon dont les rempants portent des crochets. Cet ensemble est encadré entre deux tourelles élégantes, polygones, à toits pyramidaux, décorées de trois ordres de niches et d'arcades appliquées. Il y a une fenêtre ogive simple, ornée, correspondant à chaque latéral, et à l'angle extérieur une niche couronnée d'un dais pyramidal.

La nef et les latéraux sont éclairées par de larges baies ogivales.

Le chœur, élancé, en hémicycle, est flanqué de trois absides inférieures correspondant à autant de chapelles. Une balustrade à jour couronne les chapelles au-dessus desquelles s'élèvent des contreforts d'où partent des arcs-boutans, découpés en une série d'arcades plein-cintre à jour. Le grand comble est couronné par une large balustrade. Le tout est surchargé d'ornemens, de festons, de niches; il y a surabondance de sculptures.

Les piliers de la nef sont couverts de nervures prismatiques partant de la base. Les arcs des voûtes sont alternativement simples et croisés. Les latéraux assez bas, ont leurs voûtes garnies, ainsi que celles des chapelles, de nervures réticulées.

Les piliers de la travée centrale, de la dernière travée de la nef et des transepts, sont revêtus de colonnes apppliquées portant sur des socles élevés, terminés en chapiteaux de feuilles appliquées avec tailloirs polygones. Les transepts sont éclairés par des baies ogives étroites et simples.

Le chœur est élevé de vingt-un mètres, tandis que la hauteur de la nef et des transepts est seulement de quinze.

Les arches et fenêtres du chœur sont en plein-cintre postérieur au style ogival. Les voûtes furent terminées en 1584.

Le clocher, central, est en bois.

Les transepts et les premières travées de la nef appartiennent seuls à l'église primitive, bâtie sans doute vers 1200, dès que la paroisse eut été fondée. Le chœur, la façade et tout le reste sont incontestablement du seizième siècle, et l'on croit à tort qu'ils ont été construits par le cardinal d'Ailly, mort en 1425; mais il est possible que ce prélat ait laissé quelque fondation pour l'embellissement de son église paroissiale.

On voit dans la nef une chaire très-remarquable dans le style ogival secondaire, exécutée en 1837 par *M. Boileau*, et dans le latéral gauche, un baptistère en pierre de touche provenant de la paroisse du Crucifix, dans l'église Saint-Corneille.

La chapelle de Notre-Dame, derrière le chœur, recelait la tombe de Pierre L. Flamment, dit aux pieds plats, bourgeois de *Compiègne* qui l'avait fondée, avec cette épitaphe :

» *L'an XXX... sous cette pierre*
» *fut enterré le corps de Pierre*
» *dit Flamment qui fut drappier*
» *Bon Marchand, loyaux et entier*
» *qui sans faire usure, sans diffame*
» *et si n'eut oncque, point de femme*
» *céant fonda la chapelle*
» *priez Dieu qui l'y appelle.* »

L'église Saint-Germain qu'on dit avoir été reconstruite en 1482, ne présente cependant aucun caractère, aucun ornement de cette époque si féconde en sculpture architecturale; elle semble entièrement moderne. Le clocher en pierre, posé sur le por-

tail, a été bâti sous le règne de Louis XIII. On y voyait autrefois les armoiries royales avec cette inscription :

Ludovici. Regis. Christianissi. pie liberalitati. incol. S.-Germani.
Gratulantes. P. D. Majestas felix. victoria: gloria. nomen.
Imponunt. astris. Rex. Lodoice. tuum.
1620.

Les restes de l'église des Minimes, ou plutôt du prieuré de Saint-Pierre, constituent le monument caractérisé le plus ancien de la ville. Cet édifice, en forme de T, avait environ vingt-sept mètres de longueur. La façade montre un portail ogive à quatre rentrans, avec colonnettes latérales; le tympan était orné d'un bas-relief qui a été mutilé. Au-dessus est pratiquée une fenêtre à colonnettes grêles, avec cordon de dentelures, et au-dessus de celle-ci une autre petite fenêtre à plein-cintre avec un arc à dents de scie.

Les latéraux sont plus bas que la nef dont le vaisseau semble étroit. Il y avait trois fenêtres simples de chaque côté. La corniche est composée de corbeaux à têtes monstrueuses et à dessins variés, entremêlés de contre-corbeaux; les petites arcades sont légèrement anguleuses. Une corniche semblable régnait aussi au sommet des latéraux. Les pignons des transepts ont une petite baie étroite, entourée d'un boudin. Le chœur, à fond plat, était éclairé par trois ogives simples.

Les voûtes ont pour nervures des boudins croisés rencontrant dans les angles de longs fûts qui s'arrêtent à moitié hauteur sur des têtes renversées; tous ces ornemens signalent l'époque de la transition.

L'église de l'abbaye Saint-Corneille était un de ces magnifiques monumens que la foi du moyen-âge avait légué au respect de l'avenir, et que la barbarie révolutionnaire a détruit sans motif rationnel et sans utilité pratique. Reconstruite par Charles-le-simple au commencement du dixième siècle, elle avait été aggrandie sous le gouvernement du cardinal de Bourbon par l'addition d'une travée et d'une façade au bout de la nef. Ces ouvrages, commencés vers 1539, n'étaient pas encore achevés en 1556 à la mort du cardinal.

Il ne subsiste aujourd'hui qu'un pan de mur, sur la place du marché aux Herbes. On y voit une grande arcade ogive à moulures évidées, dont le contour extérieur porte des feuilles frisées et des statuettes. Il y a un bouquet de feuilles à l'amortissement avec un écusson au-dessous. On remarque un fragment d'une

large corniche à moulures prismatiques, décorée de rameaux et de feuilles. Les gargouilles sont sculptées en griffons. Trois contreforts massifs, à retraits, sont revêtus de clochetons engagés avec pyramides à crosses.

Ces restes sont d'une grande proportion et du plus riche appareil.

La rue Saint-Corneille a été ouverte sur l'emplacement de la nef.

La façade de l'Hôtel-Dieu, construit en 1257, présente un grand pignon divisé par un contrefort central, de chaque côté duquel existe une large porte ogive à deux rentrans décorés de tores grêles nombreux et de moulures évidées appuyées sur des colonnettes groupées avec très-petits chapiteaux à feuilles recourbées; un arc trilobé est dessiné dans le tympan. Le contrefort porte une niche du même style. Deux fenêtres simples sont ouvertes près de la porte du nord. Au-dessus, large baie ogive avec boudins et colonnettes grêles. Un cordon transversal passe au-dessus des fenêtres, à la hauteur des impostes.

L'intérieur paraît moderne, ainsi que la chapelle.

L'ancienne chapelle, devenue sacristie, montre deux fenêtres bouchées, ogives géminées avec trèfles dans le tympan. Les voûtes sont ornées de nervures prismatiques réticulées avec écussons armoriés.

La façade appartient au style ogival secondaire, et la sacristie à la fin du quinzième siècle.

M. *Perrin* (1) signale encore l'existence d'un cellier dont la construction date aussi du règne de saint Louis. « C'est une salle » demi-souterraine de seize mètres dix-huit centimètres de lon- » gueur sur huit mètres de largeur, divisée en huit travées carrées » par trois colonnes ornées de chapiteaux à feuilles simples; » chaque travée porte une voûte d'arête ogivale à nervures sail- » lantes, qui reposent d'une part sur les chapiteaux des colon- » nes, et de l'autre sur des culs de lampe à moitié enclavés dans » les murs; la hauteur de cette salle est de trois mètres quatre- » vingt-quatre centimètres sous clef. »

Il ne reste plus rien des autres édifices religieux, excepté la chapelle de Notre-Dame-de-bon-Secours, édifiée en 1687.

On rapporte la construction de l'hôtel-de-ville à l'année 1499,

---

(1) Ouvrage cité, pag. 262.

mais cette tradition ne doit pas être fondée, car les comptes des gouverneurs mentionnent une dépense de soixante-dix livres, effectuée pour payer des réparations de la maison de ville qui avait été incendiée au mois d'avril 1466.

L'édifice est composé d'un rez-de-chaussée, d'un étage et d'un beffroi. Le milieu du rez-de-chaussée est occupé par une fontaine. Il y a de chaque côté un groupe de deux fenêtres carrées à angles supérieurs émoussés, surmontées d'un fronton chargé de feuillages. Une petite fenêtre aveugle est interposée entre le groupe latéral et la fontaine. La porte, figurée en anse de panier avec cordons de feuillages, est au-dessous de la première fenêtre de droite.

Le centre du premier étage montre un encadrement dans lequel est, depuis 1821, le cadran de l'horloge. Il y a des deux côtés un ordre de fenêtres pareilles à celles de l'étage inférieur. Celles de droite sont couronnées par de petites baies carrées. A gauche on a supprimé des baies pareilles et les frontons des fenêtres, pour leur substituer des jours modernes. Six niches à dais pyramidaux alternent avec les fenêtres et le cadran.

Au-dessus règnent une double corniche de feuillages et arabesques, et une balustrade à jour garnie de trois gargouilles. Les angles sont occupés par une tourelle octogone à fenêtres arrondies.

Le beffroi est une tour octogone, centrale, flanquée de deux tourelles cylindriques, montant sur toute la hauteur. Il y a deux étages, l'inférieur chargé de panneaux simulant des ogives géminées dans un arc plein-ceintre, le supérieur à fenêtre simple; les panneaux s'étendent aussi sur les tourelles.

Les ornemens de feuilles laciniées sont multipliés : toutes les baies ouvertes ou simulées sont couronnées d'un fronton.

On remarque à droite, au-dessus de la balustrade, une grande lucarne carrée, divisée par un meneau cruciforme, avec piliers latéraux et frontons terminés en bouquet.

Le toit est disposé en dos d'âne avec une crète.

La façade a un développement de vingt-quatre mètres. La hauteur totale du beffroi est de quarante-sept mètres trente centimètres.

Les niches du premier étage contenaient les statues de la Vierge, de l'ange de l'Annonciation, de saint Denis, de Charlemagne, de saint Louis et du cardinal d'Ailly. Elles avaient été posées en 1505.

L'encadrement central entourait la statue équestre de Louis XIII qui avait fait réparer l'édifice. On lisait au-dessous :

Non satis est tacito regens corda tueris
Spectandum exhibuit qui latet intus amor
Anno 1655.

Cette statue fut détruite le dix-sept août 1792 avec les six autres.

Le quatre juin 1821, on mit dans l'encadrement les armes sculptées de la ville et de la couronne de France, auxquelles on substitua, après la révolution de 1830, le cadran actuel.

L'horloge est de 1533.

La cloche du beffroi, haute de près d'un mètre un tiers, est de 1350.

La porte de l'ancien arsenal existe encore près de l'hôtel-de-ville. Elle est ornée de quatre canons en pierre, formant colonnes accouplées, et de sculptures représentant des boulets, affûts et autres ustensiles de guerre.

Le pont actuel de l'Oise a remplacé, depuis cent seize ans, celui construit, plusieurs siècles avant, vis-à-vis la rue nommée aujourd'hui du Vieux-Pont. Le passage à sec de l'Oise devant *Compiègne* a dû exister aussitôt qu'une résidence royale eût été établie sur les bords de la rivière. On croit que Charles-le-chauve fit, le premier, établir un pont dont il donna la propriété, ainsi que celle du domaine royal, à l'abbaye Notre-Dame. Il est certain que le pont appartenait, sous Philippe I, à Saint-Corneille, et qu'un prévôt nommé Raimardus, l'ayant fait détruire pour en construire un nouveau sur un autre point, encourut une excommunication. Louis-le-jeune le rétablit en son lieu primitif. Une charte de Louis-le-gros, datée de Paris l'an 1112, avait déjà permis sa reconstruction.

Ce monument qui avait été fortifié et qui était défendu du côté de *Margny* par un cavalier entouré d'eau, fut encore détruit pendant le siége de 1430. Guillaume de Flavy, gouverneur de la ville, le fit rebâtir, en *levant par manière d'emprunt sur le peuple une somme de deniers, payable en huit jours sous peine du double.* Cette taxe ne montait cependant qu'à soixante-six livres six sols.

En 1659, on établit une tuerie publique à l'entrée du pont, ce qui souleva des plaintes à cause de l'incommodité du passage, et comme les travées intermédiaires, construites en bois, avaient été gâtées par des crues d'eau, la ville, à partir de ce moment, ne cessa de solliciter l'établissement d'une nouvelle communication.

Il reste de celle-ci cinq arches du côté de la ville, deux des-

quelles sont enfouies sous des remblais, deux sont ogivales, et les autres en arc de cercle.

Le pont actuel a été construit sur les dessins de M. Dubois directeur des ponts-et-chaussées, et sous la direction de M. Lahire, inspecteur-général. Louis XV en posa la première pierre le onze mai 1732. On plaça sous les piles, des médailles à l'effigie du roi avec cette légende : *Compendium ornatum et locupletatum*, et dans l'exergue : *Ponte novo Isaræ imposito*. Il fut livré à la circulation au mois de mai 1733.

Il est composé de trois arches elliptiques, l'intermédiaire ayant vingt-quatre mètres d'ouverture et les autres vingt-deux mètres. La longueur totale est d'environ cent treize mètres, et la largeur, y compris les trottoirs, de douze mètres. Il y a, aux deux extrémités, des rampes latérales, longues de quarante-cinq mètres, pour descendre vers la rivière.

Les matériaux ont été tirés du Ganelon.

Les armes de France, sculptées par Coustou-le-jeune, étaient placées sur l'arche du milieu. Au-dessus est un piédestal, jadis terminé en pyramide, sur lequel on lisait cette inscription :

Ludovico XV
Quod viâ publicâ, hinc Lutetiam
illinc
Noviodunum correcta
Strata et munita
Compendium novo ponte
lapideo decoravit
Anno MDCCXXX.

et sur la face qui regardait la rivière :

Iter tutum viatoribus
et nautis facile commercium.

Ces inscriptions furent faites sur la demande du roi, par l'Académie des belles-lettres.

On ne connaît, dans la ville, aucun édifice privé dont on puisse reporter, avec certitude, l'établissement au-delà du seizième siècle.

Le siége de 1430 causa la destruction de cinq cent quarante maisons renversées par l'artillerie, ou démolies à cause de leur ruine imminente. Il ne resta que quatre cents feux ou ménages, c'est-à-dire le sixième de ce qui existe aujourd'hui.

Il dut donc y avoir beaucoup de constructions effectuées pendant la deuxième moitié du quinzième siècle et pendant le seizième. Les maisons de cette époque, qu'on reconnaît presque toujours à leurs étages en saillie et à leurs sculptures ou moulures sur bois, étaient nombreuses il y a cent ans. Les édifices élevés à la suite de l'embellissement du château, et le renouvellement considérable opéré dans les quartiers élevés, en ont fait disparaître une grande quantité. On peut citer, parmi celles qui existent encore, les suivantes comme mieux caractérisées :

Rue de la Corne de cerf, n° 15. Maison en bois à pignon et à double saillie, la supérieure en accolade ainsi que le gable. Dragon en pendentif. Sur le côté en retour d'équerre, encorbellement à filet avec longues consoles portant des écus armoriés.

Rue des Cordeliers, n° 21. Maison en pierre et briques avec un étage en bois. Fenêtres à deux rangs composés chacun de quatre panneaux à angles supérieurs émoussés. Piédroits chargés de colonnettes grêles écailleuses. Le poteau cornier a une statuette couverte d'un dais ogival pyramidal. Côté en retour d'équerre à fenêtres semblables, mais seulement de quatre panneaux.

Rue-Neuve, n° 9. Maison en bois à un étage avec fronton à accolades latérales; fenêtre couronnée d'une guirlande de feuilles entourant une tête.

Rue du Pont-neuf, n° 16. Maison en bois hourdé, à deux encorbellemens, l'un décoré d'un rameau portant de grandes feuilles découpés, et des piédroits avec grosses têtes; le deuxième chargé de spirales, cordes, accolades, etc., consoles ornées de statuettes curieuses. Têtes saillantes au-dessus. Petites baies carrées.

Rue du Vieux-Pont, n° 33. Grande maison en bois ayant un pignon sur la rue des Trois-Pigeons. Rez-de-chaussée à corniche simple. Le deuxième étage est en encorbellement avec accolades, et piédroits portant des pilastres et des écussons. Les consoles montrent de grosses têtes. Le poteau cornier a une statuette. Corniche sous le toit pareille à celle de l'encorbellement. La façade donnant sur la rue des Trois-Pigeons a des piédroits écailleux chargés de rameaux. La corniche se continue. Les piédroits de l'étage ont des dragons et des festons.

Même rue, n° 39. Maison en bois à pignon avec deux encorbellemens ornés d'accolades. Les consoles très-longues portent des couronnes et autres attributs méconnaissables. Le deuxième étage est décoré de pilastres épineux. Le poteau cornier est garni d'une niche ogive recouvrant une statuette.

Cet édifice doit être l'ancien hôtel de la Galère qui tenait à la maison ou châtel du roi.

Rue Saint-Nicolas, nº 37. Maison à un étage en bois sur un premier ordre en pierre. L'encorbellement a des accolades et des consoles plates. La corniche, au-dessous du pignon, est pareille.

Place du marché aux toiles, nº 1. Grande maison en bois hourdé, dont les saillies sont soutenues par de grandes consoles à accolades. Têtes saillantes mutilées. Consoles à armoiries sous le toit.

Rue Saint-Antoine, nº 889. Maison en pierre, avec étage en bois; l'encorbellement est appuyé sur de grosses consoles. Pignon à lucarnes dont l'accolade descend sur des ogives trilobées, soutenues par des consoles.

Rue du Portail-Saint-Antoine, nº 2. Maison en bois hourdé, à encadrures, avec deux faibles saillies. Les piédroits du premier encorbellement portant sur des socles, ont des crochets et se terminent par un bouquet. Les saillies sont marquées par des feuilles découpées, des têtes bizarres, des consoles chargées d'écussons. Il y a sous le toit une frise curieuse, ornée d'oiseaux et d'animaux singuliers.

Marché aux herbes, au coin de la rue de Clochettes. Maison en bois hourdé, à deux étages et encadrures. Pieds droits du premier ordre en spirale, portant des écussons au-dessous de consoles à grosses têtes qui soutiennent une corniche de torsadés. Le deuxième ordre est moins orné. Les fenêtres sont carrées et composées de quatre panneaux. Poteau cornier avec niche, statuette et colonnette engagée. Le pignon est sur la rue des Clochettes.

Rue de Pierrefonds, au coin de la rue des Dômeliers. Hôtel de la Grande-Croix-d'Or, ayant le pignon en face et une grande lucarne. C'est la maison dans laquelle logeait Louis XI. Elle appartenait alors à Jean de La Morlière, attourné de *Compiègne*, qui fut chargé, par le roi, de la construction de la chapelle Notre-Dame sur la porte de Pierrefonds.

Le palais occupe le troisième emplacement destiné dans *Compiègne* à la résidence des souverains. On a dit que le premier domaine royal était devenu, sous Charles-le-chauve, le siége de l'abbaye Saint-Corneille, et que le deuxième château, placé au bord de l'Oise, fut donné en grande partie, par saint Louis aux frères prêcheurs. Ce roi fit ensuite bâtir un autre palais à l'orient de la ville, près des fortifications, dans le prolongement de la rue qui conduisait à la porte d'Oise, d'où est venu, par corruption, le nom de rue d'Ardoise. Ce *Louvre*, comme on disait

alors, fut aggrandi sous les règnes de Charles V, de Louis XI et de Charles VII. François Ier y ajouta une entrée principale avec des tours. La reine Catherine de Médicis fit planter et enclore en dehors des remparts, la plaine qui depuis est devenue le parc. Sous Louis XIV on aligna la grande façade, on relia le jardin aux bâtimens, et l'on ajouta un jeu de paume. Ces additions successives formaient un ensemble mal coordonné et représentaient, plutôt un groupe de bâtimens divers, qu'une demeure des chefs de l'Etat.

On entreprit une reconstruction presque générale sous Louis XV. Le projet en fut dressé sous la direction de Gabriel architecte du roi, par Potin architecte du palais de Fontainebleau; on l'étudiait dès 1738, mais l'exécution des travaux ne put être entreprise que vers 1753. On commença par les appartemens dits du Dauphin. On continua de 1764 à 1769 par les bâtimens qui bordent la rue d'Ulm. Le pavillon qui fait l'angle sur la place d'armes resta long-tems à fleur de terre, parce qu'il était question de modifier le plan; il ne fut terminé que pour le mariage de Louis XVI. La façade, la colonnade et le reste furent élevés depuis 1773 jusqu'en 1788.

Le révolution occasionna dans l'intérieur de ce palais, des dommages qui furent évalués à plus de trois millions huit cent mille francs. Le mobilier, dont la valeur était de quatre millions cinq cent mille francs, ayant été vendu à l'encan, produisit seulement une recette de six cent mille francs en assignats.

On y avait installé un prytanée de cinq cents élèves. Le consulat le remplaça par l'école des arts-et-métiers, qu'un décret impérial de 1806 transféra dans la ville de Châlons.

L'empereur consacra sept millions à la restauration des bâtimens; et trois millions pour l'ameublement et les décorations. La galerie d'honneur est de son tems.

L'attaque du premier avril 1814 causa un dégât d'environ quatre-vingts mille francs, que le roi Louis XVIII fit immédiatement réparer. Depuis, cette magnifique résidence n'a cessé de recevoir des embellissemens de tout genre.

On sait que le plan général est irrégulier; c'est un triangle dont le grand côté, appuyé sur la ligne des anciennes fortifications, forme la façade qui regarde la forêt. Cette façade a cent quatre-vingt-treize mètres de développement. Elle est composée d'un avant-corps orné de quatre colonnes ioniques, avec un riche entablement couronné par une balustrade italienne qui règne sur toute la continuité. Les appartemens, de plein-pied avec le jardin, forment le premier étage du côté des cours.

Il y a trois ailes ou arrières-corps d'inégale longueur qui vien-

nent aboutir sur la place d'armes, où se trouve la principale entrée. Elles communiquent par une colonnade dorique, longue de quarante-trois mètres, supportant une galerie à jour qui donne accès dans le corps de logis. La grille de la cour d'honneur est un ouvrage remarquable exécuté en 1784 par *Raguet*, serrurier de *Compiègne*.

Il y a cinq autres grilles pour le service du palais.

Les cours sont au nombre de six et distinguées sous les noms de cour d'honneur, des Cuisiniers, de l'Orangerie, de la Chapelle, de la Pompe, des Bains.

Les parties les plus remarquables du monument sont le grand escalier, la salle des gardes, la chapelle, et la galerie longue de quarante-cinq mètres.

Le mobilier est extrêmement riche en produits des manufactures françaises.

Les peintures sont de Girodet et de Redouté, les sculptures de Beauvalet.

On voit dans le salon du roi un plan de la forêt de *Compiègne*, le plus grand qui existe ; il a quatre mètres de hauteur sur cinq de largeur. On prétend que le maréchal Berthier, duc de Wagram, y a travaillé lui-même.

Le nombre des cheminées est de quatre cent trente-huit.

Le château est alimenté d'eau par une pompe à feu, construite en 1810 sous la direction des frères Perrier; le réservoir est au-dessus de la Porte-Chapelle.

Les plantations arborescentes du jardin sont de 1764. On y ajouta vers 1812 soixante-dix mille arbustes.

Le berceau en fer qui communique de la terrasse au grand parc, a huit mètres de hauteur et de largeur, et quatorze cents mètres de longueur.

Le château, proprement dit, couvre une surface de deux hectares vingt-deux centiares; le parc comprend cent quatre-vingt-trois hectares; l'établissement entier avec toute ses dépendances, deux cent treize hectares.

On aperçoit de la terrasse la forêt de *Compiègne*, celle de Laigue, le confluent des deux rivières, le mont Ganelon. La vue est attirée vers les Beaux-Monts par l'avenue, large de cinquante-huit mètres, que l'empereur fit ouvrir depuis la grille du parc jusqu'au sommet de ces collines; elle a quatre mille mètres de développement.

La reconstruction du château amena l'établissement successif, pendant le dix-huitième siècle, de trente-cinq hôtels, vastes dépendances, écuries et casernes, destinés au service de la cour et

des ministres. On comprend quel heureux changement cette architecture moderne, élégante et grandiose, apporta dans l'aspect de la ville. Il ne reste aujourd'hui debout que :

1° l'hôtel du contrôle des bâtimens, avec grands jardins, rue Saint-Jacques;

2° l'hôtel de la chancellerie, rue du Château, devenue le siége de la sous-préfecture et du tribunal;

3° le petit hôtel du contrôle, rue des Minimes;

4° l'écurie-chenil, rue de Pierrefonds;

5° les grandes écuries, construites de 1738 à 1750;

6° les écuries de Monsieur, rue d'Ardoise, bâties par Chalgrin, de 1772 à 1775;

7° les écuries neuves dites écuries Leroi, parce que Leroy, payeur du trésor, les fit élever par spéculation, de 1784 à 1786, rue de Nemours.

Le faubourg ou hameau du *Petit-Margny* est situé, comme on sait, sur la rive droite de l'Oise. Il comprend vingt maisons. Cette partie du territoire est la seule qui n'appartienne point à l'ancien Soissonnais. Le projet de sa réunion à *Compiègne* remonte à une époque bien reculée, puisque Charles-le-chauve voulut, dit-on, changer le cours de l'Oise, afin d'ajouter au domaine royal une chapelle Saint-Eloi qui était située vis-à-vis le palais. Il est probable que le *Petit-Margny* a dû sa création à l'ouvrage avancé qui défendait, du côté du nord, le vieux pont de *Compiègne*; ce cavalier qui entourait la culée comme une demi-lune, était garni de fossés dont on voit encore un reste sous le pont qui joint la chaussée de *Venette*.

Des traditions locales indiquent au *Petit-Margny* l'existence ancienne de chapelles, sous les titres de Saint-Antoine et de Saint-Claude, dont il ne reste pas de traces et dont les pouillés ne font pas mention. Le service religieux du faubourg dépendait de l'Hôtel-Dieu.

On voit sur le chemin de *Venette* une construction assez considérable, bâtie en 1763, appelée l'hôtel des bœufs, parce que le premier propriétaire, M. de Chamousset, y avait rassemblé un assez grand nombre de ces animaux qu'il destinait au labour. Le hallage de l'Oise avait lieu, dans un tems reculé, au moyen de bœufs.

L'hôtel de Beauvais qui est réuni au précédent, a commencé par un pavillon que M. de Saint-Aignan, évêque de Beauvais, fit bâtir en 1720 pour loger pendant les voyages de la cour. Le roi auquel la propriété en était revenue, la donna le premier

août 1733, à Bouillette, entrepreneur du pont neuf de *Compiègne*.

La grande auberge voisine du pont, sur la route de Flandre, était l'hôtel de la Pourvoirie, construit en 1778 pour l'un des services du château.

La Glacière est un écart près des anciens piliers de justice, dans le prolongement de la rue des Vaches. C'était, en effet, l'une des glacières du château. Elle fut établie vers 1763 par M. Leroi, fruitier de la cour, qu'on surnommait le *roi de beurre*.

Le hameau de *Royalieu*, *Royal-lieu-lez-Compiègne*, *Royaulieu*, *Réaulieu*, *Beaulieu* (*Regalis locus*), est à neuf cents mètres au sud-ouest de *Compiègne*, dans la vallée de l'Oise, touchant à la forêt. Il est peuplé de trois cent cinquante habitans.

Ce village est nommé *Bellum villare* dans la charte de fondation de l'abbaye de *La Croix-Saint-Ouen*; on en a fait *Beaulieu*. Les rois y établirent une maison de chasse, et la reine Adélaïde, par une charte donnée à *Compiègne* l'an 1153, accorda des droits d'usage dans la forêt, à ceux qui bâtiraient des habitations près de la résidence royale. Cette concession fut confirmée par lettres de Louis VII datées de Senlis en 1177, et renouvelée au mois de février 1394, sous le règne de Charles VI. Le nouveau lieu fut appelé *La Neuville-au-bois*, *La Villeneuve-Saint-Germain* (*Novavilla in bosco*, *Villanova*), parce qu'il était situé dans l'étendue de cette paroisse, et *Franqueville* (*Franca-villa prope Compendium*), à cause des priviléges donnés aux habitans.

Philippe-Auguste, par lettres datées de La Neuville-au-bois en 1186, accorde aux hommes de *Compiègne* une place pour leur marché.

Philippe-le-bel, par une charte du mois de juin 1303, fonda dans le château un prieuré de l'ordre du Val-des-écoliers, y installa vingt profès et les déclara ses chapelains. Une autre charte de l'année 1308 assigna des revenus considérables à ce couvent que les lettres qualifient de *Regalis locus*. Le nom de *La Neuville* disparut alors. Des actes du même roi, dans les années 1311 et 1314, sont datées *apud Regalem locum* et *Regali locum*. La La même désignation est employée dans une charte de Louis-hutin de 1315, concernant la ville d'Amiens; dans un titre de Philippe-le-long de l'année 1319, relatif aux religieuses de Ste.-Périne; dans une autre lettre de 1325, donnée par Charles-le-bel pour l'abbaye de *La Croix-Saint-Ouen*.

Les rois continuèrent, pendant le quatorzième siècle, de séjour-

ner à *Royalieu* alternativement avec *Compiègne*. On connaît des lettres de Philippe de Valois, du deux septembre 1342, portant rétablissement de l'abbaye de Chaalis dans le droit de parcours de la forêt d'Ermenonville. Trois actes du roi Jean (1) sont datés *in Regali loco*, aux mois de mai et de juin 1361. Une autre lettre en français, du même roi, concernant l'abbaye de Morimont, est ainsi terminée : *Ce feut fait à Réaulieu de lez-Compiègne ou mois de juing*.

Le village fut entièrement détruit en 1430 pendant le siége de *Compiègne*. Le couvent survécut à cette ruine, et les bienfaits des rois l'aidèrent à se relever, mais la maison royale disparut, ou du moins on ne trouve pas que depuis ce moment aucun souverain y ait séjourné.

Le premier prieur, Jean des Granges, portait le titre d'aumônier du roi; il fut exécuteur testamentaire de la reine Jeanne de Navarre et de Philippe-le-bel. Son successeur Pierre Avenant rebâtit vers 1344 le monastère qui avait été brûlé. On trouve après lui en 1351 Simon de Senlis qui fit établir le cartulaire, aujourd'hui perdu, et Jean de Condé en 1374.

Philippe, septième abbé, obtint de Louis XI en 1470 des lettres confirmatives des priviléges de *Royalieu*. Ce titre, daté de *Compiègne* au mois de février, indique parmi les lieux de situation des biens, *Choisy-au-bac*, Rethondes, Roy, Berneuil-sur-Aisne, Saint-Pierre de Bitry, Autresches, Montmacq, Dreslincourt, Machemont, Elincourt, Marigny-sur-Matz, Marquéglise, Giraumont, Annel, Thourotte, Cambronne, Offémont, *Mercière, La Croix-Saint-Ouen*, la forêt de Laigue.

Le prieuré tenait d'ailleurs de Philippe-le-bel des redevances à *Compiègne* même, à *Venette*, Aiguisy, *Corbaulieu*, au Meux, des chapelles à *Compiègne*, *Choisy*, *Vieuxmoulin*. Il possédait l'étang de l'*Ortille* et Bentinval près Giraumont.

Arnoult de Ligny et Nicolas de Courtagnon, tous deux abbés de La Victoire près Senlis, furent aussi prieurs de *Royalieu* en 1547 et 1552.

René Le Caron, d'une ancienne famille de *Compiègne*, mort en 1626, fut le dix-neuvième et dernier abbé régulier. Il y eut ensuite un économat pendant quatre ans, et le roi donna le prieuré en commende à René Leclerc évêque de Glandèves, sous

(1) Rec. Ordonn., tom. 3, pag. 496, 503. La collection Isambert qui en rapporte une (tom. 5, pag. 125), traduit *Regalis locus* par château royal près Compiègne.

lequel les moines de *Royalieu* permutèrent de résidence avec les religieuses de *Saint-Jean-aux-bois*.

Gabrielle de Laubespine, trente-cinquième abbesse de *Saint-Jean*, était installée à *Royalieu* en 1636.

Les autres abbesses furent, en 1662, Anne-Madeleine de Cochefilet de Vaucelas, qui permuta en 1673 avec Marguerite-Henriette Gouffier, abbesse de la Trinité de Caen; en 1688 Marie-Madeleine d'Escoubleau de Sourdis; en 1691 Louise-Elisabeth d'Arrest de la Chaussée d'Eu; en 1726 Jeanne-Marie-Gabrielle Grimaldi, fille du prince de Monaco. Ensuite madame Paris de Soulange.

L'église de *Royalieu* est la première qui ait été dédiée à saint Louis. On y conservait une parcelle de la vraie croix qu'on apportait processionnellement à *Compiègne* le vendredi-saint et qu'on déposait dans la chapelle du château. On allait la chercher aussi lors des calamités publiques.

L'abbesse Henriette de Gouffier avait fondé en 1677 une chapelle dédiée à sainte Euphrosine, dans laquelle étaient exposées les reliques apportées de *Saint-Jean*. On y venait en pélerinage pour la guérison de la fièvre.

Il y avait vingt religieuses de voile noir, six de voile blanc, dix pensionnaires, quinze élèves.

Les revenus annuels étaient évalués à soixante mille francs. L'abbaye possédait entre autres domaines, la ferme de Parvillers (Somme), celles de Serres, de Granchemont à Morienval, le moulin de l'abbesse à Morienval, ceux de Bettancourt, de Palesne, etc.

Il y eut aussi à *Royalieu*, près de la forêt, une chapelle dédiée à saint Jacques, qui donnait lieu à un pélerinage très fréquenté. Le chemin dit aujourd'hui des amoureux, par lequel on venait de Saint-Lazare à cette chapelle, s'est long-tems appelé chemin de Saint-Jacques.

Le Vivier-Corax, le Vivier-Corad, le Vivier-Conrard (en 1694), écart au sud de *Compiègne*, dans la forêt, au point de rencontre des routes de *Mercière* et de la Gouvernante. C'était une propriété de l'abbaye de *Saint-Jean-aux-bois*, qui passa plus tard à celle de *Royalieu*. L'étang fut établi en 1694. Le pré des Planchettes, voisin du vivier, appartenait au même établissement. Ce domaine comprend plusieurs corps de bâtiment, une belle laiterie et quatorze hectares environ de prés ou terres.

Les *Clavières* ou le *Parquet des Clavières*, autre écart, est

situé à l'est du *Vivier-Corax*, sur la route des Beaux-Monts au carrefour de Jupiter. C'est là résidence d'un garde forestier.

La *Forte-haye*, autre écart et garderie sur la route des Ventes-de-Saint-Corneille, est situé entre le *Parquet des Clavières* et la ville. Il a été bâti en 1749. Il y a seize habitans.

La *Faisanderie* qui comprend quelques maisons, est située au sud de *Compiègne* et communique aveo la ville par la route du même nom. Cet établissement fut fondé sous Louis XIV, à qui l'on doit l'introduction des faisans dans le pays. Aggrandi sous le règne de Louis XV, on y ajouta d'assez grandes constructions vers 1807. L'enceinte murée comprend vingt-deux hectares.

La *Faisanderie* est une sorte de rendez-vous pour les chasses et un centre dans lequel les gardes de la forêt se réunissent de tems à autre, et notamment en hiver, afin d'y concerter les moyens de détruire les animaux nuisibles.

On élevait environ deux mille faisans par année, trois mille perdrix grises, douze cents perdrix rouges. Cette éducation consommait une énorme quantité de fourmis qu'on faisait recueillir dans les forêts de Laigue, d'Ourscamp, de Varesnes, de Saint-Gobain, d'Halatte, d'Ermenonville, de Chantilly, de Retz. Trois hommes chargés de l'approvisionnement fournissaient environ huit cents sacs d'œufs pendant la belle saison.

Le *Parquet-des-Vineux* est au sud-est de *Compiègne*, près du carrefour de Tréan et des Beaux-Monts. Cet écart fut construit en 1749, par ordre du duc d'Aumont, capitaine des chasses, en même tems que la *Forte-haye*, *la Lande-Blin* et les nouveaux bâtimens de la *Faisanderie*.

Saint-Corneille-au-bois est au sud de la ville et au pied des Beaux-Monts. Thibaut de Rumini, clerc, y fonda, vers 1164, une chapelle dont le patronage fut donné à l'abbé de St.-Corneille. L'emplacement dépendait alors de la paroisse de *Vieuxmoulin*. Les moines y bâtirent une maison, et prétendirent avoir droit, ou obtinrent réellement la faculté de mettre pâturer dans la forêt *sept vingt-deux* pourceaux et des vaches en nombre indéfini.

Les pélerins et voyageurs étaient reçus à *Saint-Corneille* comme dans un hospice.

François Ier convertit vers 1539 ce lieu en une vénerie. On y ajouta un pavillon, des écuries, une grange, une clôture de

grosses murailles. Le roi fit don plus tard à l'abbé de Saint-Corneille de toutes ces augmentations.

On y célébrait la messe tous les dimanches pour les gardes de la forêt; cet usage fut transféré en 1779 à la *Faisanderie.*

L'église qui a été convertie en habitation, est celle de la fondation. Le portail est une arcade ogive à deux rentrans, dont les moulures et les colonnettes ont été mutilées. Une fenêtre en plein-cintre simple est pratiquée au-dessus. D'autres baies modernes ont été pratiquées dans le chœur et sur les murs latéraux.

On voit encore à la naissance des voûtes les chapitaux des colonnes groupées qui séparaient les travées; les feuilles étaient en crosse à deux rangs, et les fûts annelés.

La façade portait les armes de France, au-dessous les lettres F. P. couronnées, plus bas le blazon du cardinal de Bourbon, abbé de Saint-Corneille. Ces ornemens ont été mutilés.

La charpente a de grosses têtes sculptées dans le goût du seizième siècle.

L'*Ortille* ou l'*Ortie*, écart à l'est de la ville, derrière les Beaux-Monts, touchant au rû de Berne qu'on nommait autrefois *rivus Urticæ*, comprend une ferme, un moulin et un étang. Ce lieu appartenait à la maladrerie de Saint-Lazare de *Compiègne*. Les jésuites du collége le possédèrent ensuite, et après eux les bénédictins qui leur avaient succédé.

La liste civile l'acquit en 1827, moyennant cinquante mille francs.

L'étang qui comprend à-peu-près deux hectares, est alimenté par le rû de Berne.

Berne ou le *Pont-de-Berne*, *Bierne* (*Beerna* en 1319), est un écart de deux maisons, à un myriamètre à l'est de *Compiègne*, sur la route de Soissons. Il y eut pendant long-tems une chapelle dédiée à saint Hubert, qui était desservie le dimanche par les bernardins du prieuré de la Joie (canton d'Attichy). Cet édifice fut démoli vers 1760.

La ferme de *La Motte-Blin*, *La Motte-Blain*, *La Motte-Belin* (*Mota Belin* en 1269), forme un autre écart entre l'Aisne et *Le Pont-de-Berne*. Ce lieu fut donné au monastère de la Joie par lettres de saint Louis, datées de Paris, au mois de février 1269. Philippe-le-bel y ajouta, en 1309, le don d'une aulnaie tenant au rû de Berne; Philippe-le-long, au mois de décembre 1318, une clairière (*boscus clarus*) de trois arpens; enfin, le même roi, en juin 1319, quatre arpens de bois sis au *Berne*.

Les bâtimens furent reconstruits vers 1700.

L'écart de *La Croix-du-Saint-Signe* est situé à l'est de la ville, près de la clôture du grand parc. C'est le point sur lequel le clergé et les habitans de *Compiègne* vinrent recevoir, en 876, le saint-suaire qu'on transférait d'Aix-la-Chapelle. On y éleva une chapelle appelée d'abord du saint-suaire, d'où vint, par corruption, le nom de Saint-Signe. On fit pendant huit cents ans, avec la relique, une procession à la chapelle les mercredis après Pâques et après la Pentecôte, et cet usage ne put être interrompu que par les incursions des espagnols en Picardie, au dix-septième siècle.

Il y avait une retraite habitée par deux hermites. Les titulaires ayant été volés et assassinés en 1609, la chronique rapporte que l'assassin, nommé Oudin Verron, fut reconnu parce qu'en sa présence, les cadavres qui étaient épuisés, jetèrent de nouveau du sang.

La section de la forêt, dépendant du territoire de *Compiègne*, recèle, comme les autres parties, de nombreux débris de l'art romain et des vestiges de constructions. Les environs du carrefour du Buissonnet, près de la route de Soissons, d'où l'on tire des cailloux pour les travaux des ponts-et-chaussées, sont remplis de grandes tuiles, de pierres taillées, de médailles, de poteries rouges. On y mit à découvert, vers 1814, des restes qui démontraient l'existence d'anciennes habitations agglomérées, ainsi que leur destruction par le feu; on en retira plusieurs armes brisées et une statuette de terre cuite. Les restes des murs couvraient un espace d'environ quatre cents mètres carrés, tout jonché de longues tuiles.

On avait trouvé dans l'année 1804, au même lieu, en abattant un arbre, un vase contenant soixante médailles d'argent. En 1813 on en découvrit trois cent soixante-six d'un seul tas, au carrefour dit de la Vieille-Monnaie.

On retira près de la hutte du Buissonnet, en 1820, des tuiles, des pierres taillées, une médaille de Vespasien.

Deux années après, les travaux de défoncement amenèrent à la surface quantité de médailles, des Gordien, Constantin, Tetricus, Antonin, etc. On en recueillait jusqu'à cinquante par jour.

En 1824, plus de quatre-vingts médailles furent trouvées à l'angle formé par les routes de Grainville et du Buissonnet.

On recueillit en 1819, près de *Berne*, des médailles d'argent à l'effigie du Gordien.

Au *Vivier-Corax*, on rencontra en 1828, dans des plantations, plusieurs médailles du bas-empire.

A *La Faisanderie*, lorsqu'on démolissait en 1773 les fondations d'un vieux bâtiment, on découvrit douze médailles d'argent entre deux pierres. Elles étaient à l'effigie de Carisius, Ancus-Marcius, Licinius-Porcius, Tibère-Claude, Posthume.

M. *de Cayrol* possède un vase de bronze avec anses en torsades, d'un travail exquis, trouvé le huit décembre 1826, dans la plantation des Arzillières, près de la route de Crépy.

On a recueilli ou pu recueillir encore des médailles sur la route de la Fontaine-Huet, au Puits-du-Roi, à la Forte-haie, au carrefour des Secquenaux On en a trouvé en 1830 près de *Royalieu*, entre la route de ce nom et celle de Bretagne.

Des casses-têtes ou haches celtiques en silex furent rencontrés en 1826 dans la vente des Rossignols.

Il y a dans la même vente un lieu nommé la Table-ronde; c'est une fosse de figure circulaire, irrégulière, ayant trois à quatre mètres de diamètre. La tradition le signale comme un point où il se faisait des apparitions.

Une autre excavation nommée la Fosse-Dupuis est l'objet d'une version semblable; elle est située entre les routes de Royalieu, de Bretagne et de la Gouvernante. Elle consiste en un espace ovale long de soixante mètres dans la direction du nord-est au sud-ouest, large de trente-quatre mètres; le fond n'a que vingt mètres sur huit. Le nom est celui d'un garde qui fut assassiné et enterré là.

L'emplacement couvert par les bâtimens de Saint-Corneille ou plutôt par la rue actuelle de ce nom, contenait plusieurs sarcophages en pierre tendre, remplis d'ossemens mélangés.

Les routes nationales de Rouen à Reims, de Paris à St-Quentin, de Compiègne à Abbeville, traversent le territoire et la ville.

Le chemin de fer de Creil à Saint-Quentin passe dans *Le Petit-Margny*.

La route départementale de Compiègne à Villers-Cotterets part de la ville et parcourt la forêt.

Les propriétés communales comprennent l'hôtel-de-ville, deux presbytères, deux écoles, un collége, un théâtre, les quais, les promenades, les maisons d'octroi, un abattoir, une halle à la viande.

Le cimetière actuel a été établi au faubourg Saint-Lazare, par ordonnance de M. de Bourdeilles évêque de Soissons, du neuf mai 1786, non sans quelque résistance de la part de la population.

Il y a un hospice, un hôtel-dieu, un bureau de bienfaisance, un octroi municipal, une compagnie de pompiers.

La ville est éclairée partie au gaz et partie par des réverbères. Elle possède une bibliothèque nombreuse et un musée d'art dû à la munificence de M. *Vivenel.*

Elle réunit les établissemens administratifs et judiciaires afférens à un chef-lieu de sous-préfecture.

Le tribunal est composé de trois juges et de deux suppléans.

On y trouve un tribunal de commerce.

Il y a une foire mensuelle et un marché hebdomadaire.

Les établissemens industriels comprennent deux moulins à vent, un moulin à eau, cinq fours à plâtre, une tuilerie, deux ateliers de bonneterie, une brasserie, une féculerie, deux imprimeries, deux tanneries.

Les arts mécaniques sont exercés avec une certaine perfection dans cette ville, notamment la serrurerie, la menuiserie, la coutellerie, et l'art de bâtir. On doit en attribuer la cause aux grands travaux exécutés pendant presque tout le dix-huitième siècle et à l'établissement, à demeure, de maîtres intelligens qui ont formé, avec le tems, une population d'ouvriers habiles.

Une société d'agriculture, fondée en 1834, réunit les notabilités de l'arrondissement.

Contenance : Terres labourables, 787 h. 41,35. — Jardins potagers, 79 h. 06,85. — Parcs et jardins d'agrément, 11 h. 80,05. — Bois et forêts, 4,254 h. 66,75. — Vergers, pépinières, 2 h. 42,30. — Oseraies et aunaies, 0 h. 46,80. — Pâtures, 0 h. 18,70. — Prés, 22 h. 63,15. — Eaux, 46 h. 90,75. — Places, rues, chemins, 66 h. 14,50. — Superficie des propriétés bâties, 35 h. 61,90. — Total : 5,307 hect. 89,20.

Distance de Beauvais, 6 myr. 6 kil. — Marché, *Compiègne.* — Bureau de poste, *Compiègne.* — Population, 9,762. — Nombre de maisons, 1,273. — Revenus communaux, 124,643 fr.

JANVILLE, *Jeanville, Jenville,* à la limite nord, entre *Clairoix* au sud, Longueil-sous-Thourotte au nord, *Choisy-au-bac* à l'est.

Très-petit territoire bordé à l'est par la petite-Oise, occupant les pentes et une partie du plateau du Ganelon. Le chef-lieu forme une seule rue de huit cents mètres, sur la route de Saint-Quentin.

La commune qui avait été réunie le vingt-sept septembre 1827 à celle de *Clairoix,* recouvra, par ordonnance du vingt-huit octobre 1832, son existence distincte.

La seigneurie appartenait anciennement aux mêmes familles que celle de Coudun, et se trouva comprise avec elle dans le duché d'Humières. Elle était possédée, au dix-huitième siècle,

par Jean-Nicolas Leroy, comte de Jumelle. Il y avait un droit de péage, roage et travers dont le produit était considérable, parce qu'il s'étendait sur toutes sortes de marchandises par terre et par eau, depuis le pont de *Clairoix* jusqu'aux haies de Longueil-sous-Thourotte. Il fut supprimé par les lettres-patentes du quatorze avril 1733, rétabli le douze mars 1737, et définitivement aboli suivant les lettres du vingt-six août 1747.

Le château était placé au-dessous de l'église, au carrefour des Osoyes. Il n'en reste qu'un souterrain qualifié de cave au fromage.

La cure, sous l'invocation de saint Nicolas, était dans le patronage de l'abbaye Saint-Corneille.

Elle est comprise aujourd'hui dans la succursale de *Clairoix*.

L'église est un petit édifice adossé à la grande route. Le chœur élevé, polygone, à larges contreforts étagés, a été construit dans le seizième siècle. L'un des contreforts porte une niche et un dais de la renaissance. Il y a cinq larges fenêtres ogives géminées à têtes tréflées. La nef est moderne, basse, supportant une pyramide couverte en ardoises.

On descend quatre marches pour entrer dans cette église qui est sombre. La nef est lambrissée et le chœur plafonné. Il y a des restes de vitraux avec le millésime 1550; ils figuraient les armes de la maison d'Humières.

On y conserve une relique de saint Aubin, à l'occasion de laquelle il y avait jadis un pélerinage auquel on attribuait la vertu de guérir la fièvre. Saint Aubin est fêté le premier mai comme deuxième patron de la paroisse.

La route nationale de Paris à Saint-Quentin, remontant la vallée de l'Oise, traverse le territoire de *Janville*.

La commune possède un jeu d'arc, une école, et une parcelle de terrain à l'état de pâture.

Le cimetière, entouré de haies vives, tient à l'église.

Toute la population est agricole.

Contenance : Terres labourables, 24 h. 63,45. — Bois, 28 h. 37. — Vignes, 8 h. 86,15. — Vergers et pépinières, 9 h. 99,60. — Oseraies. 0 h. 01,35. — Prés, 3 h. 73,60. — Rues, places, chemins, 5 h. 24,70. — Superficie des propriétés bâties, 1 h. 82. — Total : 82 hect. 67,85.

Distance de *Compiègne*, 6 kil. — De Beauvais, 7 myr. — Marché, *Compiègne*. — Bureau de poste, *Compiègne*. — Population, 209. — Nombre de maisons, 67. — Revenus communaux, 280 fr.

Jaux, *Jaulx, Jau, Giaux* (*Gellæ, Gallis villa*), à la limite occidentale, entre *Venette* au nord, *Compiègne* à l'est, *La Croix-Saint-Ouen* au sud-est, Armancourt, Le Meux, Jonquières et Lachelle du canton d'Estrées-Saint-Denis sur les autres côtés. Le cours de l'Oise sépare la commune de celles de *La Croix* et de *Compiègne*.

Le territoire, de médiocre étendue, en plaine vers le nord, s'élève vers le sud et forme une série de tertres ou coteaux qui se continuent dans le canton d'Estrées.

Le chef-lieu constitue, entre ces collines et le lit de l'Oise, une rue sinueuse longue de deux mille deux cents mètres, à laquelle sont annexées quelques ruelles. Les maisons sont environnées de jardins, ce qui explique l'étendue de la voie principale. Ce village comprend quatre-vingt-dix feux.

Jaux était compris, en partie, dans le comté de Clermont.

La seigneurie appartenait, au seizième siècle, à la maison de Montmorency. Le château dont il ne reste presque rien, était à côté de l'église.

Louis VII conféra, vers 1177, aux habitans de *Jaux* une charte de commune dans laquelle il est dit que le village est situé dans la forêt de Cuise et que la population jouira de certains usages, tels que le ramassage du bois mort et la faculté de prendre du bois vif pour construire les maisons.

Malgré la réduction du sol forestier et le passage de la rivière, il y avait encore des maisons usagères en 1649, mais leurs droits furent supprimés à la réformation de 1669.

C'est un des lieux où prit naissance la jacquerie du quatorzième siècle. On connaît des lettres du régent, datées de Paris au mois de septembre 1358, accordant rémission au nommé Etienne Velon, lieutenant du capitaine qui avait été élu par les habitans pour les commander. D'autres lettres de même date accordent la même grâce à Jean Legrand, qui s'était opposé en armes au passage de l'Oise par les troupes.

Il y avait à *Jaux* une demi-compagnie de gardes-du-corps en garnison.

La cure, sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul, était à la collation de l'abbé de Saint-Corneille.

C'est aujourd'hui une simple succursale.

L'église est de forme rectangulaire, avec un chœur plus large appartenant à la manière du seizième siècle. Les piliers cylindriques le partagent en trois parties égales; les voûtes sont ornées d'arcs doubleaux avec des écussons aux points d'intersection. Il y a au fond trois grandes fenêtres ogives embrassant

L

chacune trois ogivettes à têtes arrondies et tréflées. Les côtés ont une fenêtre pareille et deux autres à deux divisions.

La nef est basse, à façade en pignon avec deux contreforts; la porte et deux fenêtres latérales sont modernes, mais on remarque à la base du tympan un cordon de billettes qui permet de reporter la construction à l'époque romane.

On voit sur un côté une porte en arc surbaissé à moulures évidées, qui est du même tems que le chœur.

Le clocher est central, carré, court, percé sur les faces nord et sud de deux fenêtres romanes sans ornemens, sous-divisées par une colonnette à chapiteau carré, à volutes; il y a des colonnettes semblables aux angles. Une corniche de hachures court au-dessus des baies. La pyramide a été remplacée par un chapeau recouvert d'ardoises.

Il y a des restes de verrières ayant le millésime de 1541.

Il y avait autrefois, dans une chapelle dédiée à saint Pierre, une fontaine entourée d'un bassin.

La commune compte cinq hameaux ou écarts.

Dizocourt, *Dizaucourt Disaucourt*, qui comprend soixante-dix maisons sur une hauteur, près de la limite méridionale, est relié à l'extrémité de *Jaux* par une rue formée d'habitations espacées.

Il y eut une maladrerie au lieu dit *Pierre-Maucreux*, au sud de *Dizocourt*.

Le Pré-Griset, au nord de *Dizocourt* et à l'est de *Jaux*, n'a pas plus de vingt habitans. C'était une seigneurie distincte.

Le hameau des *Tartres*, plus à l'ouest près de l'ancienne route de Clermont à *Compiègne*, compte quarante maisons espacées par des jardins et plantations. C'est le lieu le plus élevé de la commune.

Varenval, *Varanwalle*, qui réunit vingt-cinq feux, est au nord des *Tartres*, très-près de la limite de Jonquières, sur le mont du Hêtre. La seigneurie avait haute, moyenne et basse justice.

Au nord de *Varenval* et sur le chemin dit de l'Ormelet, est l'écart de *Bouquy*, *Boucquy*, *Bouqui*, ancien prieuré, sous l'invocation de Notre-Dame, dépendant de l'abbaye de Braine, ordre de Prémontré. Les moines de Saint-Corneille qui le possédaient à l'origine, le donnèrent en 1147 à cette abbaye, à la recommandation de Raoul comte de Vermandois.

Il y avait un pélerinage célèbre, auquel on venait de fort loin dans les malheurs publics. Le clergé de *Compiègne* y porta processionnellement les reliques de saint Corneille, à l'occasion d'épidémies meurtrières en 1452 et 1497.

La ferme d'Aiguisy (canton d'Estrées) relevait du prieuré de *Bouquy*.

Il ne reste de l'église que la nef dont la façade appartient au tems de la renaissance. La porte est accompagnée de panneaux et de trois niches couronnées par des dais à colonnettes. Les piliers intérieurs, polygones, sont chargés de filets prismatiques. Ils paraissent n'avoir pas été achevés. Il y a une large fenêtre ogive bouchée, à cymaise anguleuse.

On a recueilli des médailles gauloises d'or à *Jaux* même.

On découvrit, en 1810, un ossuaire dans la rue Dieuval qui conduit au bois de Plaisance; les squelettes étaient entassés; il fut mis de nouveau à jour par des éboulemens dans l'année 1825.

La route nationale de Rouen à Reims, et le chemin de fer de Creil à Saint-Quentin, traversent le territoire.

Il y a deux bacs sur l'Oise.

Les propriétés communales comprennent un presbytère, une école, un jeu d'arc, deux places au bord de l'Oise, garnies d'ormes, de peupliers, saules, et servant au pâturage. Le cimetière, clos de murs, tient à l'église.

On trouve dans l'étendue du pays, deux moulins à vent, une carrière, une cendrière, une tuilerie.

La population compte un grand nombre de vignerons.

Contenance : Terres labourables, 564 h. 64. — Jardins potagers, 1 h. 08,70. — Bois, 55 h. 15,80. — Vignes, 106 h. 92,55. — Vergers, pépinières, 56 h. 05,90. — Oseraies et aunaies, 4 h. 62,95. — Friches, 0 h. 96,75. — Carrières, 0 h. 35. — Pâtures, 2 h. 51,05. — Prés, 11 h. 14,60. — Eaux, 13 h. 76,40. — Rues, places, chemins, 30 h. 78,20. — Superficie des propriétés bâties, 15 h. 02,90. — Total : 863 hect. 04,80.

Distance de *Compiègne*. 6 kil. — De Beauvais, 6 myr. — Marché, *Compiègne*. — Bureau de poste, *Compiègne*. — Population, 1,100. — Nombre de maisons, 364. — Revenus communaux, 734 fr.

La Croix-Saint-Ouen, *La Croix-Saint-Oyen*, *La Croix-Saint-Ouin*, *La Croix-Saint-Oin*, *Silvie* en 1794 (*Crux juxta Compendium* en 944, *Crux*, *Crux Sancti Audoeni*) à la limite sud-ouest entre *Compiègne* au nord, *Saint-Jean-aux-bois* à l'est, *Saint-Sauveur* au sud, Verberie du canton de Pont-Sainte-Maxence au sud-ouest, Rivecourt, Le Meux, Armancourt du canton d'Estrées-Saint-Denis à l'est, *Jaux* au nord-est. L'Oise forme la limite avec ces quatre dernières communes.

Le territoire est couvert aux quatre cinquièmes par la forêt de *Compiègne*. Les lignes du périmètre sont déterminées, dans la forêt, par le chemin du bout de Jaux, la route du Carnois, celles de Champlieu et de la Volière.

Le chef-lieu est placé vers la partie moyenne, mais rapproché de la vallée de l'Oise. Il forme une agglomération considérable comprenant quatre rues assez larges, bâties sur d'anciens chemins forestiers, et quelques ruelles transversales. On y compte deux cent soixante-dix feux.

Ce lieu est un des plus anciens de France, puisque sa création remonte au règne de Dagobert I. Les historiens rapportent que ce roi chassant dans la forêt de Cuise au mois de mai, rencontra une plaine couverte de neige, au milieu de laquelle une croix était dessinée. C'est la version du titre original dont Charles IV délivra en 1324 une copie certifiée; mais d'autres auteurs assurent que la croix fut aperçue dans les airs. Le roi, par les conseils de l'archevêque de Rouen, son aumônier, résolut de fonder sur la place même un monastère sous le titre de la Sainte-Croix, et il assigna d'avance, au nouvel établissement, des revenus en bois, en terre et en prés sur les deux rives de l'Oise. L'archevêque Saint-Ouen fut chargé de bâtir l'église pour y placer une communauté sous la protection de laquelle un village se forma bientôt. La plaine de *La Croix* qui dessine une échancrure assez profonde au bord de la forêt, est précisément le lieu défriché par ordre de Dagobert, afin d'y installer le nouveau monastère qui fut soumis à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons.

L'abbaye de *La Croix* est nommée dans un diplôme du roi Eudes de l'année 893 parmi les dépendances de Saint-Médard. Mais elle avait tellement souffert pendant les invasions des normands, qu'on la réduisit en prieuré simple. Elle n'avait déjà plus, sous le règne de Charles-le-chauve, que le surnom d'*abbatiola*. Les biens en furent donnés à Saint-Médard par une charte de Charles-le-simple, datée de *Compiègne* le quatorze mars 918.

Louis-le-jeune accorda, au mois de septembre 1155, des lettres de franchise aux hommes de *La Croix*, ainsi qu'à ceux des autres villages compris dans la châtellenie de Pierrefonds.

Le village fut entièrement détruit pendant l'année 1359, en même tems que le palais de Verberie, par les anglais et navarrois réunis Les anciens bâtimens abbatiaux, consumés par l'incendie, ne furent pas rétablis.

Louis XI séjourna dans ce lieu en 1474; on connait de lui

des lettres données à *La Croix-Saint-Ouen*, proche *Compiègne*, le treizième jour de juin (1), pour prolonger les trèves conclues avec le duc de Bourgogne.

L'abbé de Saint-Médard de Soissons possédait la seigneurie avec toute justice. Le prieur nommait à la cure et jouissait de toutes les dîmes.

La commune forme aujourd'hui l'arrondissement d'une succursale.

L'église semble formée de deux constructions accolées; l'une des parties était paroissiale et dédiée à la Vierge; l'autre, sous le vocable de Saint-Ouen, appartenait au prieuré. L'ensemble est rectangulaire. L'une des façades a pour portail une ogive romane un peu en fer à cheval, ornée d'un boudin portant sur des colonnettes dont les chapitaux sont dissemblables. On voit au-dessus une petite baie romane simple avec un ruban transversal de dentelures passant au-dessus de la tête. La deuxième façade est moderne.

L'une des nefs montre des voûtes méplates à arcs doubleaux anguleux portant des écussons et descendant sur des piliers cylindriques à socles polygones. La deuxieme, à droite de celle-ci, est lambrissée. Le latéral de gauche est bas, étroit, moderne, avec une voûte imitant la manière du seizième siècle. Il y a trois fenêtres ogivales tripartites à têtes tréflées. Le clocher moderne, en bois, est posé sur ce latéral à côté du chœur. L'ancien clocher qui tomba en 1722, était central.

Le chœur, remanié, appartient à l'époque du plein-cintre, sans aucun ornement. Il est éclairé par trois petites baies ogives simples, dont l'intermédiaire est plus haute que les latérales.

Il y a un pélerinage très-fréquenté qui commence le vingt-quatre août, jour de la fête patronale, et qui dure pendant huit jours. On y invoque le saint pour la guérison de la surdité. Les malades descendent dans un caveau placé sous le chœur et passent la tête dans une niche de pierre.

On appelle la Croix-aux-œufs ou Croix-rouge, le point précis sur lequel eut lieu, dit-on, la vision de Dagobert. Il est placé sur la grande route à la limite de *Compiègne*; on y vient processionnellement le jour des rogations. Autrefois le prieuré donnait aux asssitans deux œufs et un morceau de pain.

Le hameau de *Mercières-au-bois*, *Mercière*, *Marchieres*, *Ma-*

---

(1) Recueil. Ordonn., tom. 18, pag. 12.

reschières; *Marchel* (*Merciera*), comprend treize maisons, situées à l'extrémité nord du territoire, entre la route de *Compiègne* et la rivière.

On y a trouvé en quantité des tuiles romaines.

Il y avait une chapelle dédiée à saint Pierre, à la charge de l'abbaye de *Royalieu*; elle était en tête du village en venant de *La Croix*. Elle fut démolie, et le titre transféré dans l'église Saint-Jacques de *Compiègne*.

Antérieurement il existait une autre chapelle avec un hermitage dans les prés de la plaine, entre la route des Dames et *Royalieu*.

Le hameau du *Bac* compte trente feux au bord de l'Oise. Le bac appartenait à l'abbé de Saint-Médard comme dépendance du prieuré. Un arrêt du trente janvier 1753 en autorisa le maintien au profit de l'abbaye.

La plaine de Mont-Chypray ou Chyprés dans la forêt, est un espace dénudé qui est jonché d'antiquités romaines. On y découvrit, en 1825, des vestiges de construction; des tuiles à rebord et à dessins, des vases de toute forme; on rencontra sur un petit tertre sept cents médailles agglomérées, à l'effigie de Constantin, d'autres médailles de Nerva, Fausta, Crispus, et autres types. On en a tiré encore des meules de poudingue, des armes, une tête de marbre, des poteries très-fines.

En creusant un fossé dans la direction de la Malmaire, on rencontra un puits bouché, des débris de poteries, de tuiles, des médailles. En continuant les travaux, au mois d'avril 1826, on recueillit deux pots dont l'un contenait cinq cent quatre-vingt-dix, et l'autre deux mille deux cent trente-cinq médailles impériales, petit bronze.

Il y a encore des débris analogues à la Mare-neuve, près du carrefour de la Hideuse.

Le château Belant est un emplacement situé dans la forêt, sur la route Geoffroy, dans l'étendue duquel il y a quantité de tuiles et de poteries romaines brisées. Les vestiges de construction, très-apparens, ont un développement de cinquante-quatre mètres sur trente-trois. On n'a aucune donnée concernant l'origine et le nom de ce lieu.

La route nationale de Paris à Saint-Quentin traverse le territoire et le village.

Les propriétés communales comprennent un presbytère donné en 1820 par Charles X, alors Monsieur, une maison d'école, un jeu d'arc.

Le cimetière, entouré de murs, tient à l'église.

Il y a un bureau de bienfaisance, une compagnie de pompiers.

La population se compose de bûcherons, tisserands, couseuses de gants, ouvriers layettiers.

Il y a dans l'étendue du pays un moulin à vent, un four à plâtre, sept fabricans de layettes.

Contenance : Terres labourables, 363 h. 99,45. — Jardins, 17 h. 44,30. — Bois et forêts, 1,614 h. 75,50. — Prés, 28 h. 06,05. — Eaux, 19 h. 14. — Rues, places, chemins, 32 h. 34,85. — Superficie des propriétés bâties, 6 h. 88,90. — Total : 2,082 h. 48,05.

Distance de *Compiègne*, 1 myr. — de Beauvais, 6 myr. — Marché, *Compiègne*. — Bureau de poste, *Compiègne*. — Population, 1250. — Nombre de maisons, 313. — Revenus communaux, 984 francs.

MARGNY-LES-COMPIÈGNE, *Le grand-Margny, Marigni en-la-Chaussée, Marigni-près-Compiègne, Marigni, Maigny, Maronni (Matriniacus en 947, Madrinineus en 936, Marriniacum* en 1174, *Marigniacus, Mareniacum* en 1239, *Marenium)*, sur la limite nord-ouest, entre *Venette* à l'ouest, *Compiègne* au sud, *Clairoix* à l'est, *Bienville*, Coudun du canton de Ressons au nord, Baugy du canton de Ressons et Lachelle du canton d'Estrées au nord-ouest.

Le territoire descend jusqu'au bord de l'Oise qui le sépare de celui de *Compiègne*; il constitue vers le nord-ouest la plus grande partie du plateau découvert connu sous le nom de plaine de *Margny* ou de Coudun. Il n'y a point d'eau ni de bois dans cette étendue.

Le chef-lieu est au pied des talus de ce plateau. Il est formé de trois rues, dont deux sont parallèles, et la troisième croisant à angle droit, constituée par la route d'Abbeville.

On a déjà dit que *Margny* était le chef-lieu d'une des prévôtés du baillage de *Compiègne*. Philippe-Auguste fit présent, vers 1208, de cette juridiction, ou plutôt des droits qu'elle rapportait, à la commune de *Compiègne*. Cependant les rois conservèrent quelque domaine, car on trouve qu'au mois de mars 1317, Philippe-le-long donna à Pierre de Marcheny, chevalier, son queux, tout ce qu'il avait en la terre de *Margny*.

La seigneurie appartenait de tout tems à l'abbaye de Saint-Lucien près Beauvais, qui l'aliéna en 1577, moyennant cinq mille six cent trente-cinq livres en faveur de Michel Vaterre, premier médecin de M. le Duc. En 1634, le cardinal de Riche-

lieu, abbé de Saint-Lucien, fit un traité avec le seigneur, par lequel l'abbé renonce à rentrer dans la terre, selon la faculté qui lui avait été réservée, moyennant six cents livres et une rente de cinquante livres.

Ce domaine fit partie du duché d'Humières.

Le village de *Margny* fut détruit presqu'entièrement lors du siége de *Compiègne* en 1430. L'armée prussienne l'incendia pendant l'invasion de 1814.

Le patronage de la cure appartenait à l'abbé de Saint-Lucien.

C'est aujourd'hui une succursale sous l'invocation de saint Pierre.

L'église qui avait été reconstruite après le siége de *Compiègne*, subit un nouvel incendie pendant le dix-huitième siècle. On n'a pu conserver de l'ancien édifice qu'une partie du chœur dont les voûtes ont des arcs doubleaux formés de boudins triples. Les fenêtres sont allongées, étroites, à plein-cintre, mais sans caractères. Elles ont été remaniées.

Le chœur, contre l'ordinaire, est plus bas et plus étroit que la nef. On n'a pas rétabli les latéraux dont on voit encore les arcades dans le mur de la nef.

Les ventaux du portail sont sculptés dans le goût de la renaissance.

Margny eut une maladrerie; elle était placée entre la mare et le village.

Les routes nationales de Rouen à Reims, de Paris à Saint-Quentin, de *Compiègne* à Abbeville, parcourent, en différens sens, l'étendue du territoire.

La commune possède une école et un jeu d'arc.

Le cimetière, clos de murs, entoure l'église. On y voit un if monstrueux.

Les pauvres jouissent de quelques revenus.

Les établissemens industriels comprennent deux moulins à vent, plusieurs carrières, deux fours à chaux, trois fours à plâtre.

La plus grande partie de la population est occupée aux travaux de l'agriculture.

Contenance : Terres labourables, 545 h. 52,45. — Jardins, 12 h. 13,80. — Vignes, 48 h. 42. — Vergers, pépinières, 0 h. 57,55. — Friches. 2 h. 74,80. — Carrières, 0 h. 65,20. — Prés, 23 h. 34,10. — Argilières, 0 h. 09,55. — Eaux, 5 h. 70,95. — Rues, places et chemins, 20 h. 48,65. — Superficie des propriétés bâties, 5 h. 36,15. — Total : 665 hect. 06.

Distance de *Compiègne*, 1 kil. — De Beauvais, 6 myr. 5 kil.

— Marché, *Compiègne*. — Bureau de poste, *Compiègne*. — Population, 590. — Nombre de maisons, 152. — Revenus communaux, 364 fr.

SAINT-JEAN-AUX-BOIS, *Saint-Jean-de-Cuise*, *La Solitude* en 1794 (*Sanctus Joannes in bosco*), et dans l'origine *Domus Cuisiæ, Domus Cotiæ, Domus regis, Domus de nemore*), à la limite méridionale, entre *Saint-Sauveur, La Croix-Saint-Ouen* à l'ouest, *Compiègne, Vieuxmoulin* au nord. Pierrefonds du canton d'Attichy à l'est, Morienval, Orrouy du canton de Crépy-en-Valois au sud.

Cette commune est comprise en entier dans la forêt de *Compiègne*. La limite est formée, au nord par une seule droite résultant de la route de la Mariolle, à l'est par les routes de la Héronnière et de la Fontaine-aux-Porchers; au sud où elle montre plusieurs saillans et rentrans, elle est déterminée par les routes de Saint-Nicolas, de la Garenne, d'Aucourt, du Pont-Cardon, de la Lande-Blin, de Morienval, des Grès-Saint-Jean, de Bourbon, de Diane et des Princesses; à l'ouest elle est représentée par la route de Champlieu, sur un seul alignement.

Le territoire est une plaine légèrement inclinée vers le sud, s'arrêtant au pied des Grands-Monts, couverte de bois; quelques parties défrichées pour l'emplacement des lieux bâtis, de terres et prés, équivalent au plus à la quarante-septième partie de la contenance.

Le village est à peu près central; il comprend cinquante maisons, la plupart renfermées dans l'enceinte circulaire de l'ancienne abbaye.

Saint-Jean-aux-bois est le lieu où était située la maison royale de Cuise (*Cuisia*), si célèbre sous la première et la deuxième races, qu'on a cru pendant long-tems avoir existé à Cuise canton d'Attichy, et même à *Compiègne*. Carlier (1) assure que cet emplacement a été le premier défriché dans l'immense forêt de Cuise; il ajoute que la maison de Cuise tenait, avec celle de Nanteuil, le premier rang par son ancienneté et par l'étendue de son domaine.

Grégoire de Tours rapporte que Clotaire I, roi de Soissons, chassant en 560 autour de la maison de Cuise, y fut pris de la maladie dont il mourut au château de *Choisy*.

Le roi Eudes y réunit, en 890, les évêques et les grands vassaux du royaume.

(1) Hist. Valois, 1, p. 58.

En 1060, Philippe Iᵉʳ assistant à la dédicace de l'église de Saint-Adrien à Béthizy, fit don à la nouvelle collégiale, de la maison royale de Cuise qui déjà tombait en ruines. Louis-le-gros confirma cette donation en 1108. La résidence de Cuise perdit alors tout son éclat, et le domaine son importance.

Les chanoines de Béthizy conservèrent ce lieu réduit à l'état de métairie, jusqu'en 1152, qu'ils en transportèrent la propriété à la reine Adélaïde, veuve de Louis-le-gros et mère de Louis VII, en échange de certaines terres et redevances.

La reine y installa une communauté de bénédictines, après avoir fait élever des dortoirs et avoir rebâti l'église.

Rosceline, la première abbesse, obtint de Louis-le-jeune, par une charte datée de *Compiègne* en 1155, la dîme du pain, toutes les fois que la cour séjournerait à *Compiègne*, Béthizy, Verberie, ou dans quelqu'autre lieu de la forêt. Philippe-Auguste lui fit, en 1187, le même don relativement au château de *Choisy*. De son tems, les reliques de sainte Euphrosine furent déposées dans le monastère.

Pétronille, deuxième abbesse, obtint du même roi, en 1194, une semblable concession pour le tems pendant lequel il séjournerait à Pierrefonds.

Saint Louis a daté de Crépy, au mois d'octobre 1260, une charte en faveur de *Saint-Jean-en-Cuise*.

Odette d'Offémont, cinquième abbesse, fit reconstruire en 1273 le clocher ou campanille.

Autres lettres de Philippe-le-bel, données à *Choisy*, en faveur des religieuses de *Saint-Jean*. Lettres pareilles de Philippe de Valois, en 1334, étant à l'abbaye d'Ourscamp.

On compte trente-cinq abbesses jusqu'à Gabrielle de Laubespine, sous le gouvernement de laquelle on a dit que le monastère avait été transféré, en 1634, à *Royalieu*. Plusieurs appartenaient à d'anciennes familles de Picardie : Marie de Marle en 1425, Marie de Billy en 1449, Renée de Mailly en 1551.

René Leclerc évêque de Glandèves, qui transféra les moines de *Royalieu* à *Saint-Jean*, céda la commende en 1644 à Louis Leclerc son neveu. On trouve après celui-ci, Christophe de Briolet; Renaud de Briolet abbé de Saint-Serge-d'Angers, Théophile de Rosset, après lequel les revenus de la commande furent réunis à la mense abbatiale de *Royalieu*.

En 1760, un assassinat ayant été commis dans l'intérieur du couvent, un arrêt du parlement, rendu l'année suivante de concert avec l'évêque de Soissons, unit la communauté à l'abbaye de Saint-Léger de Soissons, ordre de Sainte-Geneviève, et

statua qu'un religieux serait mis à *Saint-Jean* avec le titre de prieur-curé. L'abbé de St-Léger eut la collation de ce nouveau bénéfice.

Quoique la maison de Cuise eût perdu sa splendeur par le don qui en fut fait aux chanoines de Béthizy, les rois y firent de tems à autre quelques voyages. Le château proprement dit était au sud du village, vers Saint-Nicolas-de-Courson. Il y a encore des vestiges d'une tour et de murs très-épais.

Philippe-le-bel y séjourna depuis le dix-sept jusqu'au vingt-cinq octobre 1308, allant de là à Béthizy et à Pierrefonds.

Philippe de Valois a daté de *Saint-Jean-aux-bois*, au mois de novembre 1333, une charte donnée dans l'intérêt de l'abbaye de Royaumont.

En 1652, un détachement de l'armée du maréchal de Turenne traversant la forêt, mit au pillage le monastère de *Saint-Jean*, brûla les archives, détruisit une partie des lieux réguliers et démolit ce qui restait de l'ancienne maison royale. Il ne demeura plus, après cet exploit, que trois religieux.

La seigneurie de *Saint-Jean* n'avait pas cessé d'appartenir au domaine royal. Cependant le jour de sainte-Euphrosine, le prieur-curé exerçait seul et en son nom la justice.

Cette commune est aujourd'hui le chef-lieu d'une succursale.

L'église est un élégant édifice du tems des lancettes ou ogives primaires. Commencée vers 1152, par la reine Adélaïde, elle ne fut achevée qu'à la fin du douzième siècle. Elle a trente-huit mètres de longueur, huit de largeur, quinze d'élévation sous voûte.

Le chœur est carré, éclairé par trois ogives simples, étroites, dont l'intermédiaire est plus élevée. Les murs latéraux ont des baies pareilles. Chaque transept s'ouvre en deux ogives surhaussées, séparées par une colonne isolée, svelte, à chapiteaux chargés de feuilles recourbées. Les colonnettes latérales des arches sont fasciculées. Les arcs des voûtes sont formés de trois boudins, arrêtés sur le nu du mur à hauteur des impostes.

La nef comprend trois travées, et de chaque côté, trois fenêtres ogives, petites, étroites, simples. Le fond, tapissé d'ogives simulées, est percé d'une grande rose bouchée avec un cordon de violettes entourant deux lancettes. Il n'y a point de portail; la nef ouvrait directement, à ce qu'il paraît, dans les bâtimens réguliers.

Elle est dépourvue de bas-côtés.

Une entrée latérale dans le transept nord, constitue une arcade ogive à moulures enceintes par un cordon de dents de scie; il y

a deux colonnettes de chaque côté. La porte est carrée, le tympan simple; l'ensemble porte des restes évidens de coloriage.

Les têtes des ogives sont entourées, à l'extérieur, d'un cordon de dentelures appuyant sur des têtes grimaçantes. La grande corniche est à corbeaux avec têtes monstrueuses alternant avec des violettes. On voit une petite rose à dentelures au-dessus des baies du transept nord, et une autre plus grande sur le mur latéral touchant à la nef.

On remarque, contre le transept sud, une tourelle hexagone terminée par un toit pyramidal chargé de modillons superposés.

Le clocher a été démoli.

On voit, dans le transept sud, la pierre tombale de Diane Clausse, trente-troisième abbesse, avec cette épitaphe :

Ici repose le corps de très-respectable madame Diane
Abbesse de St-Jean-aux-bois qui après l'avoir gouverné
l'espace de vingt-cinq ans avec un esprit
de paix et de douceur, est expirée au grand regret
de cette communauté le 19e juin 1627
Priez Dieu pour le repos de son ame.

Les baies du chœur ont conservé des restes de grisailles et de verrières du treizième siècle.

Il y a, sur la façade du nord, entre les contreforts du transept, une niche ogive dont l'arcade porte sur des colonnes courtes, massives, à chapiteaux garnis de feuillages; elle est recouverte d'un fronton terminé par une sorte de fleuron.

L'arche entoure un tombeau, en forme d'autel, dont le retable est orné de trois fleurons. La tradition rapporte que cette sépulture est celle de la reine Adélaïde, fondatrice du monastère, mais elle est contredite par les faits. Adélaïde était inhumée dans l'église du monastère de Montmartre, où l'on voyait son épitaphe. D'autres versions attribuent ce monument à la reine Berthe, mère de Charlemagne, dont les restes furent transportés de *Choisy-au-bac* dans la basilique de Saint-Denis, et à la reine Blanche mère de saint Louis, ce qui est une supposition toute gratuite.

Cette tombe ayant été ouverte le quatorze juillet 1817, on rencontra un caveau qui contenait un squelette et les vestiges d'un cercueil de bois Les ossemens paraissaient avoir appartenu à une femme âgée de quarante ans.

L'enceinte de l'ancien monastère est entourée d'une muraille et d'un fossé circulaire qu'on franchit sur un pont de deux petites arches aboutissant à une porte en plein-cintre, couronnée de machicoulis, flanquée de deux tours.

Les bâtimens tenant à l'église du côté du sud, aujourd'hui à l'usage d'écuries, ont des voûtes à ogives, ornées de boudins, supportées par de grosses colonnes, à chapitaux revêtus de palmes. Les nervures portent, contre les murs, sur des fûts fasciculés.

Malassise ou *la Malassise*, hameau de quatorze maisons, est situé sur le rû des Planchettes au nord-ouest de *Saint-Jean*, dans une prairie. C'était une seigneurie distincte, dépendant de l'abbaye de *Royalieu* qui concéda un terrain pour l'établissement d'un moulin détruit aujourd'hui. Il n'y eut pendant longtems que la seule maison du moulin. Les autres habitations ont été élevées depuis 1789.

Au nord-ouest de *Malassise* est le hameau de *La Bréviaire*, *La Brevière* (*Bruiera*) sur la route de *Compiègne* à Crépy. Il comprend quarante feux. Annexe de la maison royale de Cuise, il prit quelque importance lorsque celle-ci eut été convertie en monastère. Les rois y eurent un château qui tenait à la route de Morienval et qui est entièrement détruit depuis plusieurs siècles; l'emplacement est recouvert d'une vieille futaie de hêtre.

Louis VII, par une charte datée de *Compiègne* en 1177, accorde divers priviléges à la *ville* de *La Bréviaire*. Philippe-le-long y résidait au mois d'août 1319; l'ordonnance portant suppression de la commune de *Compiègne* est datée de ce lieu, ainsi qu'un autre acte de Charles-le-bel concernant *La Croix-Saint-Ouen*.

On voit, dans le recueil des ordonnances, des lettres de Charles VI, données à *Compiègne* au mois d'août 1381, portant confirmation des priviléges accordés en 1177 aux habitans de *La Bréviaire* par Louis-le-jeune.

Ce village a quadruplé depuis 1789. Il appartenait à la généralité de Paris, tandis que *Saint-Jean* dépendait de celle de Soissons.

On trouve au sud de *La Bréviaire* et à l'ouest de *Malassise*, l'écart de *Sainte-Périne-aux-bois*, autre annexe de la maison de Cuise.

Ce lieu a commencé par un monastère de filles dont on ne con-

naît pas l'origine, mais on sait qu'il existait déjà lorsque la reine Adélaïde fonda l'abbaye de *Saint-Jean-aux-bois*, et que les novices qui étaient refusées à *Saint-Jean* à cause de leur grand nombre, entraient dans la maison de *Sainte-Périne*. La reine fit, dit-on, construire ou rebâtir la chapelle dont on voyait encore des restes il y a quelques années.

L'établissement était tellement pauvre et ruiné à défaut de ressources pour l'entretien, qu'en 1240 les religieuses furent obligées de l'abandonner pour venir habiter un jardin avec vignoble, sis au faubourg Saint-Germain de *Compiègne*.

La nouvelle maison, installée sous la dénomination de *Saint-Jean-des-Vignes*, y suivit la même règle qu'à *Saint-Jean-aux-bois*. Saint Louis lui accorda quelques revenus; il leur donna, notamment en 1258, par lettres datées de Royaumont au mois de mars, tout ce qu'il possédait à La Neuville-au-bois, autrementdit *Royalieu*. Philippe III confirma, au mois de février 1277, les acquisitions que le couvent avait déjà faites.

Autres lettres de Philippe-le-bel, du mois de février 1285, qui donne à Saint-Jean-des-Vignes l'ancienne maison de *Sainte-Périne*, alors nommée fief de Lhermite; deux muids de blé à prendre sur le moulin banal de Béthizy, quarante sols parisis à prélever annuellement sur la prévôté de *Compiègne*, et droit d'usage dans la forêt pour quarante bœufs ou vaches.

Une charte de Philippe-le-bel, datée de *Choisy-au-bac* en 1290, confirme ce que les religieuses avaient acquis dans le voisinage de Thourotte. Charte du même roi, datée de Vic-sur-Aisne en novembre 1295, pour sanctionner d'autres acquisitions à *Choisy-au-bac*.

Le même roi leur donna, au mois de juin 1310, dix arpens de bois dans la forêt de Cuise.

Philippe-le-long, par ordonnance datée de *La Bréviaire* au mois d'août 1319, confirme de nouveau toutes les possessions du monastère.

La maison de Saint-Jean-des-Vignes fut ruinée pendant les guerres du quatorzième siècle; les religieuses s'étaient dispersées. On les réunit de nouveau à *Sainte-Périne* dont les bâtimens avaient été aggrandis et fortifiés. Elles y demeurèrent jusqu'au règne de Louis XIII, qu'on les transféra de nouveau dans la ville de *Compiègne*. La maison de Saint-Jean-des-Vignes qu'on avait réparée fut démolie en 1591 par ordre de Humière, gouverneur de *Compiègne*, pour la sûreté de la ville pendant le siegu. Le roi donna en 1625 l'hôtel de la Porte-Rouge où l'on construisit une église.

Mais ce local étant trop restreint, l'abbesse obtint, le dix avril 1645, de l'évêque de Soissons, permission d'aller s'établir à La Villette, près Paris. Le monastère fut uni en 1741, à la maison de Chaillot qui prit le nom d'abbaye royale des chanoinesses de Sainte-Périne.

La maison de la forêt devint en 1626, moyennant trois mille livres, la propriété de la famille Lefèvre, qui la conserva jusqu'en 1790. On y a ajouté depuis un étang.

Le parquet de la *Lande-Blin*, *Blain* ou *Blaim*, forme un écart entre *Saint-Jean*, *Saint-Pierre* et Vaudrempont (du canton de Crépy). Il a été bâti, pour élever des faisans, sous le règne de Louis XV.

Tout près de là est un autre écart nommé la *Maison-bleue*.

La Muette, *le Parquet de la Muette*, autrefois *Bruyères-la-Muette*, ancien rendez-vous de chasse, est à trois mille mètres au nord-ouest de *Saint-Jean*, sur la route de la Mariolle.

Les bâtimens ont été construits sous le règne de Louis XIII, ainsi que l'indiquait une inscription en lettres dorées sur une plaque de marbre bleu, qui était placée au dessus de la porte :

Au règne de Louis XIII, Roy de France et de Navarre
Et de l'ordonnance de messire Dominique de Ligny
Chevallier seigneur de Marcilly Conseiller du Roy
En son Conseil d'Estat et Grand-Maître des Eaues
Et Forestz de France, Ceste Muette fut batie par
Lexprés Commandement de Sa Majesté pour la
Conservation de ses Plaisirs en la forestz de
Cuyse-lès-Compiègne, L'an 1645.

Près de là est la mare-Beauval, ainsi appelée du nom d'un officier des chasses, qui la fit établir et empoissonner; elle a près de cent mètres de longueur.

On a recueilli pendant le siècle dernier, à plusieurs reprises, près de *la Muette*, des haches de bronze; on a cru qu'il y avait eu là une fabrique de ces armes.

On voyait autrefois une croix dédiée à sainte Euphrosine près de la route Beauval. La tradition rapporte que les reliques de la sainte s'arrêtèrent là lorsqu'on les transférait à *Saint-Jean*, et qu'il s'y fit depuis, pendant long-tems, des miracles.

On découvrit en 1816, au lieu dit *le Pont-Cardon* à la limite de *Saint-Jean*, vers Saint-Nicolas de Courson, des ruines consi-

dérables avec des médailles qui indiquaient leur origine romaine. On en retira, vers l'année 1823, quantité de pierres, de grandes tuiles, de vases de couleurs diverses.

On a recueilli aussi de grandes tuiles et des poteries au Long-pont, près du carrefour de Lhermite, au sud de *La Bréviaire.* Il y a de nombreux vestiges de construction dans la garde de la Michelette, autour de *La Bréviaire*, de *Sainte-Périne*, de *Malassise*; on y a retrouvé des puits et des restes de fours à chaux.

La route départementale de *Compiègne* à Crépy traverse le territoire de *Saint-Jean.*

Les propriétés communales comprennent un presbytère et une maison d'école.

Le cimetière, enclos de murs, tient au chœur de l'église.

Une compagnie de pompiers est organisée au chef-lieu.

Il n'y a d'autres établissemens industriels qu'un moulin à eau.

La population se compose presque exclusivement de bûcherons.

Contenance : Terres labourables, 25 h. 12,05. — Jardins, 6 h. 73,80. — Bois et forêts, 3,679 h. 16,00. — Prés, 46 h. 49,95. — Eaux, 0 h. 21,90. — Rues, places, chemins, 3 h. 57,45. — Superficie des propriétés bâties, 2 h. 04,30. — Total : 3,759 hect. 78.

Distance de *Compiègne*, 1 myr. 2 kil. — De Beauvais, 7 myr. 5 kil. — Marché, *Compiègne*. — Bureau de poste, Pierrefonds. — Population, 404. — Nombre de maisons, 111. — Revenus communaux, 1763 fr.

SAINT-SAUVEUR, *Saint-Sauveur de Géroménil, Sauveur-Geromenil* en 1794, *Giromesnil, Girosmenil (Giroldi-Mesnilium, Geromenailium)*, à l'angle sud-ouest du territoire, entre *La Croix-Saint-Ouen* au nord, *Saint-Jean-aux-bois* à l'est, Orrouy du canton de Crépy au sud-est, Béthizy-Saint-Martin et Béthizy-Saint-Pierre du même canton au sud, Saintines encore du canton de Crépy au sud-ouest, Verberie du canton de Pont-Sainte-Maxence à l'ouest.

Le territoire est limité, dans la forêt de *Compiègne*, au nord par la route de la Vollière qui forme une seule droite, à l'est par la route de Champlieu. Il s'élève au sud, sur les pentes des Grands-Monts. Il descend au sud-ouest jusqu'à la rivière d'Autonne dont le lit le sépare de Saintines.

Le chef-lieu forme une longue rue sur les pentes de la vallée d'Autonne; elle est accompagnée de quelques ruelles transversales qui constituaient autrefois des hameaux distincts.

Le nom ancien de ce lieu, *Giromesnil*, vient, dit-on, de Giraud évêque de Soissons, qui en possédait, au onzième siècle, la plus grande partie. Le deuxième nom lui fut donné, en 1359, après la victoire que le capitaine de Béthizy remporta sur les anglais dans la plaine du champ-dolent près de Verberie. Il avait juré, en cas de succès, de rebâtir la chapelle de *Giromesnil* qui tombait en ruines. Ce vœu fut accompli, et la nouvelle église prit le titre de Sainte-Trinité, jour de la bataille, ou de Dieu Sauveur. Elle conserva, comme seconde fête, le jour de saint Michel qui était le nom du patron primitif.

Saint-Sauveur dépendait de la baronie de Saintines. Le parc du château de Saintines, à droite de l'Autonne, est sur le territoire de cette commune.

La cure était conférée par l'évêque diocésain, depuis la suppression du prieuré de Pierrefonds qui en avait eu primitivement la collation. Le curé était à portion congrue.

L'église a maintenant le titre de succursale.

Cet édifice a la forme d'une croix, mais les latéraux dissimulent les transepts. Le portail est formé d'une large ogive à crochets, contenant des portes carrées séparées autrefois par une niche; une moulure creuse est garnie de feuillages. Il y a deux niches latérales, couronnées par un dais pyramidal. Au-dessus du portail est une grande baie de deux ogives tertiaires.

Le vaisseau est élevé et de belle apparence à l'intérieur. Les voûtes ont des arcs doubleaux à pendentifs; elles sont soutenues par de gros piliers chargés de filets prismatiques.

Les fenêtres comprennent deux divisions à têtes arrondies et une petite rose, inscrites dans une arcade plein-cintre.

Les deux dernières travées de la nef, ajoutées après coup, ne sont pas voûtées.

Le chœur a des verrières remaniées, avec le millésime de 1543.

Les contreforts sont appliqués.

Le clocher, placé à côté de la porte, est une tour carrée, supportant une pyramide octogone, massive et comme rétuse, sans aucun ornement. Il y a un clocheton simple sur chaque angle.

Cette partie de l'église semble moderne. Le reste appartient à l'architecture de la fin du quinzième siècle, malgré la date historique qui lui est assignée.

Sept maisons du hameau de *la Mabonnerie* dépendent de *Saint-Sauveur*, le reste étant sur le territoire de Verberie.

Le *Soupiseau*, écart, est à l'ouest de *Saint-Sauveur*, au sommet d'une colline d'où l'on jouit d'une vue gracieuse sur les vallées d'Autonne et de l'Oise. Le château avait autrefois une chapelle.

Un hermitage, placé au-dessus des carrières, était anciennement un lieu de station dans les processions solennelles.

La commune possède un presbytère, une école, un hectare de friche livré au pâturage.

Le cimetière, clos de murs, tient à l'église.

Il y avait autrefois une fondation de deux sœurs, instituées en 1747 par Mme de Vatan, veuve du seigneur de Saintines et *Saint-Sauveur*. L'une des religieuses soignait les malades, l'autre tenait l'école. Elles appartenaient à l'ordre de la Charité de Montoire, dit Quérouet.

On trouve une cendrière dans l'étendue du territoire. Une partie de la population fabrique des bois de brosse et des cadres à miroir.

Contenance : Terres labourables, 153 h. 74,15. — Jardins potagers, 16 h. 11,10. — Bois et forêts, 1,617 h. 21,10. — Friches, 7 h. 57. — Prés, 47 h. 98,40. — Eaux, 0 h. 36,95. — Rues, places, chemins, 6 h. 25,90. — Superficie des propriétés bâties, 8 h. 66,95. — Total : 1,853 hect. 93,15.

Distance de *Compiègne*, 1 myr. 4 kil. — De Beauvais, 6 myr. 5 kil. — Marché, *Compiègne*. — Bureau de poste, Verberie. — Population, 811. — Nombre de maisons, 210. — Revenus communaux, 887 fr.

Venette, *Venete*, *Venete-en-Beauvoisis*, *Venitte*. (*Venetta* en 577, *Vinitta* en 917, *Venetæ*, *Veneta*, *Venitta*, *Venita*), sur la limite nord-ouest, entre *Margny-les-Compiègne* au nord-est, *Compiègne* au sud-est, *Jaux* au sud, Lachelle canton d'Estrées-Saint-Denis, à l'ouest.

Le territoire, de moyenne étendue, est compris dans le plateau découvert qui sépare la vallée d'Aronde de celle de l'Oise. L'Oise forme la limite avec *Compiègne*. Le chef-lieu, rapproché de cette rivière, est un village aggloméré, comprenant plusieurs rues sur les routes de *Compiègne*, Clermont, *Corbaulieu*, *Jaux*, etc.

Venette est un des lieux les plus anciens du Beauvaisis. Les romains y avaient établi, sur l'Oise, un pont qui faisait suite à une chaussée et qui a subsisté, dit-on, jusqu'au neuvième siècle.

On apprend, par la vie de saint Ausbert, qu'en 695 les évêques et le clergé de Normandie vinrent chercher *ad Venittam villam regiam quæ sita est in pago Bellovacensi secus fluvium Iseram*, le corps de ce saint que les religieux d'Aumont en Flandre y avaient conduit.

La maison royale de *Venette* fut souvent habitée par les rois de la première race qui venaient y chasser, et l'on veut même inférer de ce fait l'étymologie de son nom, mais d'autres le font venir des vignes qui couvraient le territoire.

Charles-le-chauve mit ce lieu au nombre des chapelles qu'il accorda au monastère de Saint-Corneille; il est probable toutefois qu'il ne donna pas la maison, mais seulement la chapelle Saint-Eloy, située, comme on l'a dit, vis-à-vis le vieux pont de *Compiègne*.

Charles-le-simple concéda à la même abbaye, certains droits sur la rivière *usque ad pontem Venitæ*, ce qui prouve que le pont existait encore sous son règne.

Le palais et le village élevé sous sa protection furent entièrement détruits par les normands. Charles-le-simple fit rétablir l'église avec douze maisons.

Venette fut brûlé de nouveau par les navarrois en 1358.

Il fut encore incendié avec *Margny* et *Royalieu* pendant le siége de *Compiègne* de l'année 1430.

Ce désastre s'est reproduit au commencement du siècle. Le vingt-neuf mars 1814, l'armée prussienne assiégeant *Compiègne*, mit le feu dans onze endroits à la fois du village de *Venette*. Cent soixante maisons furent brûlées; le dommage fut évalué à deux cent quatre-vingt mille francs. Le roi Louis XVIII accorda, dès le mois de mai, le bois nécessaire pour reconstruire les habitations, à prendre dans les futaies des Rossignols, forêt de *Compiègne*.

La cure de *Venette*, sous l'invocation de saint Martin, était conférée par l'abbé de Saint-Corneille qui avait les grosses dixmes. C'est aujourd'hui une simple succursale.

L'église est à-peu-près rectangulaire. Toutes les baies, soit ouvertes, soit bouchées, indiquent la manière du seizième siècle par le mélange des ogives et des arcs en plein-cintre. On remarque sur le côté nord du chœur, deux gargouilles saillantes figurant des griffons.

La porte, ogivale, placée à l'extrémité de la nef, a été remaniée. On voit au-dessus, une longue fenêtre surmontée d'une croix encrée qu'accompagnent deux figurines.

Le chœur, à l'intérieur, est ogival, mais retouché. Il y a, sur deux des piliers principaux, deux petites colonnettes qui paraissent romanes et qui sont sans doute des restes de la construction primitive. Dans les angles du fond sont deux autres colonnes à long fût, appartenant probablement à la même époque.

La nef, retouchée, est garnie d'un lambris.

Le clocher est placé sur le latéral méridional. C'est une tour carrée, à deux ordres de fenêtres en plein-cintre, mais récentes. Les baies du premier ordre sont bouchées. Celles du second ordre, au nombre de trois sur chaque face, sont séparées par des faisceaux de colonnettes dont les chapiteaux imitent les masques du style roman. On voit au rez-de-chaussée une arcade ogive inscrivant trois arcs plein-cintre, dans le genre du seizième siècle. La tour supporte une pyramide octogone, un peu lourde, dont les faces sont percées de jours arrondis dans le haut, allongés dans la partie inférieure. Les arètes sont garnies de crochets bifides sur toute leur longueur.

La hauteur totale est de quarante mètres.

Il y a une balustrade à jour, une gargouille saillante à chaque angle de la tour, et un escalier formant un gros contrefort polygone terminé par un clocheton.

Un bâtiment voisin de l'église repose sur des caves à voûtes en plein-cintre, qu'on croit avoir appartenu à la maison royale de *Venette.*

La ferme de *Corbaulieu (Corbolium)* forme un écart au nord et près de la limite du territoire. Elle dépendait de la paroisse du Crucifix, dans l'église de Saint-Corneille.

Plusieurs ordonnances de Philippe-le-hardi sont datées de *Corbaulieu.*

On a trouvé des sarcophages au lieu dit la Croix-de-Martelois.

Il y a des vestiges d'antiquités romaines entre les bois de Calfeux et de Montbelloy, sur le chemin de Remy.

Jean Fillion, prieur des carmes de Paris, surnommé Jean de Venette, naquit en 1308 dans cette commune. Il est très-connu comme continuateur de la Chronique de Guillaume de Nangis. Ce travail, écrit en latin, important pour l'histoire de France, a été publié pour la première fois dans le *Spicilegium* de Dom Luc d'Achery. Jean de Venette est également l'auteur de l'histoire des trois Maries, qu'il écrivit en latin et qu'il traduisit ensuite en français. C'est, dit le père Daire (1), un poème de près de quarante mille vers, entre lesquels il y en a, à peine, deux passables (2).

La route nationale de Rouen à Reims traverse le territoire et le chef-lieu.

---

(1) Tableau historique des sciences, des belles-lettres et des arts, dans la province de Picardie, pag. 106.

(2) Voir, au besoin, le mémoire de Sainte-Palaye, dans le tom. XIII des Mémoires de l'Académie des Inscriptions.

La commune possède un presbytère et une maison d'école.

Le cimetière, clos de murs, tient à l'église.

Il y a un four à plâtre et un four à chaux dans l'étendue du pays.

Contenance : Terres labourables, 660 h. 51,05. — Jardins, 16 h. 09,40. — Bois, 44 h. 62,90. — Vignes, 75 h. 48,95. — Oseraies, 0 h. 84,45. — Friches, 6 h. 00,30. — Prés, 1 h. 68. — Eaux, 8 h. 19,25. — Rues, places et chemins, 23 h. 93. — Superficie des propriétés bâties, 8 h. 66,95. — Total : 846 hect. 04,25.

Distance de *Compiègne*, 2 kil. — de Beauvais, 6 myr. 8 kil. — Marché, *Compiègne*. — Bureau de poste, *Compiègne*. — Population, 888. — Nombre de maisons, 239. — Revenus communaux, 638 fr.

VIEUXMOULIN, *Vielmolin*, *Vielmoulin* (*Vetus molinum*, *Vetus molendinum*), à la limite orientale, le territoire ayant un saillant dans le canton d'Attichy, entre *Compiègne* à l'ouest, *Saint-Jean-aux-bois* au sud-ouest, Pierrefonds du canton d'Attichy au sud, Cuise-Lamotte et Trosly-Breuil du même canton à l'est.

Commune entièrement comprise dans la forêt de *Compiègne*; les bois couvrant plus des neuf-dixièmes de la superficie. Elle forme une plaine limitée vers le nord-ouest par le vallon de Berne; l'extrémité occidentale du mont Saint-Marc et le mont de Saint-Pierre sont situés dans son étendue.

Le périmètre est déterminé, dans la forêt, à l'ouest par la route tournante sous le mont Saint-Marc, celles du larris-Mathieu et des marais Saint-Louis, au sud par la route de la Mariolle, à l'est encore par la route tournante sous le mont Saint-Marc et celle du Criquet.

Le chef-lieu est traversé par le rû de Berne. Il comprend une centaine de maisons réparties en une rue principale et quelques groupes épars, nommés *les Fermes* et le *faubourg Saint-Pierre*. L'aspect du village, dominé de tous côtés par des collines couvertes de bois, est sévère, pittoresque, et rappelle les gorges des contrées montagneuses.

Ce lieu a pris son nom d'un moulin qui existait dès le tems de Philippe-Auguste, sur l'emplacement qu'on appelle aujourd'hui le *château-verd*.

Vieuxmoulin fut compris dans le comté de Senlis. La seigneurie était partagée entre le roi et l'abbesse de *Royalieu*.

La cure, dédiée à saint Mellon évêque de Rouen, était conférée par l'évêque de Soissons. Il y avait, outre l'autel principal,

une chapellenie sous le titre de saint Mellon aussi, à la collation de l'évêque. Il est probable que la paroisse avait commencé par cette chapelle et par un hermitage.

L'église, aujourd'hui succursale, est un petit édifice irrégulier, moderne, plafonné, à baies carrées, avec un clocheton sur la façade qui a été reconstruite en 1735.

On y voit un tableau représentant Judith et Holopherne, avec cette inscription :

Monument
En mémoire des Princes pour leurs bienfaits à cette commune
par médiation
de M. Adolphe Deseze, Sous-préfet
au 1er octobre 1816.

Le Vivier Frère-Robert est un hameau de dix maisons sur le rû de Berne, au nord-ouest du chef-lieu. Il fut donné le vingt-cinq juillet 1493, par Charles VIII, aux moines de *Royalieu*; la propriété comprenait soixante-quatorze arpens de marécages ou aulnois entre le mont Saint-Marc et le vivier de l'*Ortille*.

Le vivier ou étang appartenait aux célestins de Saint-Pierre-en-Chastres. Il contenait près de quatre hectares, mais les envasemens en ont réduit la superficie.

Il y avait sur le mont Saint-Marc, en face du *Vivier Frère Robert*, un hermitage qui existait dès le douzième siècle. On connaît une charte de Philippe-Auguste donnée à *Compiègne* en 1209, par laquelle le roi accorde sa protection aux hermites de *Vieux-moulin*.

On rapporte que la reine Marie de Médicis étant à *Compiègne* alla visiter le frère Reniva, ancien militaire, qui était retiré dans l'hermitage du mont Saint-Marc. Elle ne put jamais le décider à quitter cette retraite, et obtint à grand'peine qu'il acceptât le pain dont elle le dota sur une boulangerie de *Compiègne*. Cet hermite avait fait trois fois le voyage de Jérusalem.

L'hermitage du mont Saint-Marc cessa d'être habité en 1766.

Saint-Pierre-en-Chastres est un écart au sud-ouest de *Vieux-moulin*, sur le plateau du mont Saint-Pierre.

Les historiens du Valois veulent qu'il ait été occupé par les romains, et que ces conquérans y aient bâti trois forts (*Castra*) ou tours d'observations. Il en restait encore au seizième siècle, selon Bergeron, des vestiges dont on ne voit aujourd'hui aucune trace. On a recueilli dans les fouilles du som-

met, en différens tems, des médailles impériales et d'autres antiquités.

On assure que les rois de la première race en firent une maison de chasse. Ce qui est plus certain, c'est la donation de Charles-le-chauve à l'abbaye de Saint-Crépin de Soissons, et la fondation par les moines d'un prieuré, sous le titre de Saint-Pierre. Les seigneurs de Pierrefonds se déclarèrent avoués, c'est-à-dire défenseurs de cet établissement, qu'ils dépouillèrent plus tard, à tel point que la résidence en fut abandonnée.

En 1308, Philippe-le-bel échangea le mont de Chastres contre deux cent quatre-vingts arpens de bois dans la forêt de Laigue, qu'il céda au monastère de Saint-Crépin, et l'année suivante il installa dans l'ancien prieuré, six religieux de l'ordre des célestins, auxquels il donna deux cents livres de rente à prendre sur le péage de Jaulzy. Il y ajouta, en 1312, quatre-vingts livres à prélever sur les tailles de Pierrefonds.

La fondation de St-Pierre fut confirmée en 1321 par Philippe-le-long, et Charles-le-bel trouvant que l'échange avait été trop avantageux pour les moines de Soissons, leur retira cent vingt-six arpens, qu'il donna aux célestins par ses lettres de l'année 1322.

Louis de France, frère de Charles VI, premier duc de Valois, fit rebâtir, vers 1384, l'église à laquelle on ajouta des chapelles, sous les vocables de Notre-Dame, de saint Jacques et de saint Jean l'évangéliste. Il logeait auprès des bâtimens réguliers de manière à assister aux offices sans être vu. Il légua au monastère, cent livres parisis de revenus, par son testament du dix-neuf octobre 1408.

Les célestins de Saint-Pierre étaient déjà assez nombreux vers 1330, pour fonder une succursale à Saint-Croix d'Offémont dans la forêt de Laigue. En 1352 ils en établirent à Paris une autre, qui devint la principale et le lieu de la réunion triennale du chapitre général.

Pierre de Sora, introducteur de l'ordre en France, était inhumé dans l'église de *Saint-Pierre*.

Louis XI institua une messe perpétuelle dans l'octave de saint Louis, pour l'acquittement de laquelle il donna aux moines quatre-vingt-douze arpens de bois. D'autres fondations pieuses vinrent accroître l'aisance du prieuré qui était le deuxième de son ordre.

Louis Beurcier, auteur de l'histoire des célestins de Paris (1), avait été prieur de *Saint-Pierre-en-Chastres*.

---

(1) In-4° ; 1624.

On sait qu'à la suite d'une délibération du chapitre général tenu à Limay, près Mantes, le deux octobre 1770, l'ordre des célestins fut supprimé par arrêt du conseil du vingt-un mars 1771.

Il n'y avait alors que sept à huit religieux à *Saint-Pierre-en-Chastres.*

Les domaines du prieuré comprenaient une des fermes de Palesne près Pierrefonds, plusieurs moulins à Jaulzy et à Saint-Etienne, les étangs qu'on voit encore dans le vallon de Berne et ceux de Batigny, des bois et plaines allant jusqu'à Pierrefonds.

Le plateau et les bâtimens furent vendus pendant la révolution, moyennant trente-trois mille livres payables en assignats. Ils changèrent plusieurs fois de mains jusqu'à ce que la liste civile les réunît au domaine de *Compiègne,* en les payant cent sept mille francs.

Le couvent était enclos de murs; on y accédait par quatre entrées dites de *Compiègne*, de *Saint-Jean*, de Pierrefonds et de Trosly.

Les ruines de l'église montrent une porte ogive à colonnettes grêles avec chapiteaux garnis de feuilles; elle est entourée d'une cordon d'étoiles. Les fenêtres ogives aussi, sont divisées par des meneaux à colonnettes. Les voûtes d'un transept ont des arcs retombant sur des consoles à personnages. Ce sont les parties caractérisées; le reste est moderne.

Les étangs de *Saint-Pierre*, au nombre de six, sont situés au pied de la colline vis-à-vis le mont Collet; on les connaît sous les noms d'étangs Saint-Pierre, de la Mayette, de Lagneau, de la Rouillie, de l'Etaut et d'étang-neuf. Ils ont une superficie de trente-deux hectares. On les désignait, au seizième siècle, sous le titre collectif d'étangs *Warin.* Ils sont peuplés de carpes, et desséchés temporairement tour-à-tour.

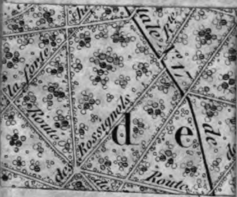
La commune possède un presbytère et une école.

Le cimetière, fermé de murs, tient à l'église.

Il y a un moulin à eau dans l'étendue du territoire près du *Vivier Frère-Robert.*

La population se compose de bûcherons en grand nombre, de quelques ouvriers en bonneterie et layetterie. Une partie des habitans quitte le pays dans l'été pour aller travailler aux récoltes dans l'Isle-de-France, l'Orléanais, le Berry, etc.

Contenance : Terres labourables, 23 h. 99,90. — Jardins, 2 h. 97,55. — Bois, 1,658 h. 54,05. — Prés, 74 h. 31,65. — Eaux, 0 h. 73,10. — Places, rues, chemins, 2 h. 54,50. — Super-



r e p y

T

Lith. Thierry Fres C. Bergere No 1

ficie des propriétés bâties, 2 h. 09,10. — Total : 1,765 hect. 19,85.

Distance de *Compiègne*, 1 myr. — De Beauvais, 7 myr. 3 kil. — Marché, *Compiègne*. — Bureau de poste, Pierrefonds. — Population, 436. — Nombre de maisons, 109. — Revenus communaux, 748 francs.

. . . .

Les établissemens ecclésiastiques du canton de *Compiègne* comprenaient autrefois deux abbayes, une collégiale, huit couvens, quatre prieurés, seize cures, trente-deux chapellenies.

Ils se composent aujourd'hui de deux cures et de onze succursales.

Les hameaux sont au nombre de douze, et les écarts au nombre de vingt : réunis aux douze chefs-lieux de communes, ils forment ensemble quarante-quatre centres distincts d'habitation.

La population moyenne par commune est de 1435 habitans, et, déduction faite de la ville de *Compiègne*, de 678.

La superficie moyenne par commune est de 1639 hectares.

Les revenus communaux ordinaires s'élèvent à la somme de cent trente-trois mille cent quatre-vingt-quatre francs, savoir :

Centimes additionnels aux contributions	10,343f
Attributions sur le produit des patentes...........	2,137
Produit des amendes de police....................	1,093
Attributions sur le produit des permis de chasse....	1,320
Octroi municipal (à *Compiègne*), terme moyen.....	82,156
Droits de place sur les foires et marchés (à *Compiègne*)	16,090
Prix de ferme de biens communaux (à *Compiègne*, *Jaux*).....................................	424
Produit de la vente d'herbes et fruits de terrains communaux, élagages, boues, etc..................	2,212
Rentes sur l'état (à *Compiègne*).................	800
Rentes sur particuliers........................	198
Taxes communales diverses (à *Compiègne*, *Venette*).	6,425
Intérêts des fonds placés au trésor................	1,089
Recettes éventuelles (*Compiègne*)................	8,634
Valeur de la prestation en nature (dix communes)...	10,403
Impositions spéciales pour chemins vicinaux (onze communes)................................	5,989
	149,313f

Le nombre des communes étant de douze, le revenu moyen de chacune serait de 12,442 fr. 75 c., et, déduction faite de la

prestation et des centimes relatifs aux chemins, de 11,076 fr. 75 c.

En défalquant les revenus de la ville de *Compiègne*, hors de proportion avec ceux des autres communes, le terme moyen n'est plus que de 752 fr. 54 c.

Les dépenses communales comprennent les articles ci-après :

Frais d'administration	12,069f
(La ville de *Compiègne* entre dans cet article pour 8,736 fr.)	
Frais d'octroi (à *Compiègne*)	17,894
Salaire des gardes-champêtres	9,160
Frais de police	8,914
Entretien et contributions des biens communaux	5,194
Entretien des bâtimens communaux	3,489
Secours aux établissemens de charité	5,074
Dépenses relatives à l'exercice du culte	5,358
——————— à l'instruction publique	34,945
——————— à la garde nationale	1,909
Pensions de retraite et secours (à *Compiègne*)	1,600
Intérêts d'emprunts	3,568
Dépenses imprévues, fêtes publiques	7,221
Entretien des chemins	16,392
Total	131,987f

Le budget de la ville de *Compiègne* présente constamment un excédant de recette. Le réglement des autres budgets établit un déficit annuel d'environ vingt-un mille francs qui est couvert par les subventions accordées à l'instruction primaire et aux chemins vicinaux sur les fonds départementaux.

Le tableau qui suit offre, par série décroissante, la liste comparative des communes sous le triple rapport de leur population, de leur contenance territoriale et de leur revenu.

NUMÉROS d'ordre.	POPULATION.	SUPERFICIE.	REVENUS.
1	Compiègne.	Compiègne.	Compiègne.
2	La Croix-St.-Ouen.	St-Jean-aux-bois	St-Jean-aux-bois.
3	Jaux.	La Croix-St-Ouen.	Clairoix.
4	Venette.	Saint-Sauveur.	La Croix-St-Ouen.
5	Choisy-au-bac.	Vieuxmoulin.	Saint-Sauveur.
6	Saint-Sauveur.	Choisy-au-bac.	Vieuxmoulin.
7	Clairoix.	Jaux.	Jaux.
8	Margny-les-Compiègne.	Venette.	Choisy-au-bac.
9	Vieuxmoulin.	Margny-les-Compiègne.	Venette.
10	St-Jean-aux-bois.	Clairoix.	Bienville.
11	Bienville.	Bienville.	Margny-les-Compiègne.
12	Janville.	Janville.	Janville.

Il y a treize maisons d'école communales, chaque commune ayant la sienne et la ville de *Compiègne* en comptant deux. On trouve un presbytère à *Choisy*, *Clairoix*, *Jaux*, *La Croix-Saint-Ouen*, *Saint-Jean-aux-Bois*, *Saint-Sauveur*, *Venette*, *Vieux-moulin*, et deux à *Compiègne*. Il n'y a de mairie que dans la ville de *Compiègne*.

On compte dans tout le canton, un hôtel-de-ville ou mairie, dix presbytères, douze maisons d'école.

Les terrains communaux ne comprennent que quatorze hectares à l'état de marais dans la vallée d'Aronde sur le territoire de *Bienville*, des parcelles de friches sur le Ganelon appartenant aux communes de *Clairoix* et de *Janville*, et un hectare de même nature au-dessus de *Saint-Sauveur*.

Les villages de *Clairoix*, *Janville*, *Jaux*, *La Croix-St.-Ouen*, *Margny* possèdent des jeux d'arc.

Etablissemens de charité. La ville de *Compiègne* avait anciennement plusieurs hôpitaux qui successivement furent réduits à deux, encore existant, l'hôtel-dieu et l'hôpital général.

L'hôtel-dieu a commencé par un prieuré nommé Saint-Nicolas-du-Pont, situé dans l'étendue du domaine royal. On ne connaît pas l'époque de la fondation, mais comme il en est question dans la bulle du pape Adrien IV concernant l'érection de l'abbaye Saint-Corneille, il est évident que le prieuré subsistait avant cette époque ; il est probable qu'il était de fondation royale, puisqu'il fut compris au nombre des choses dont Charles-le-chauve gratifia le chapitre Notre-Dame, prédécesseur de Saint-

Corneille. Le pape Alexandre III, par bulle de 1164, maintint à l'abbaye l'administration de l'hôpital qui lui était contestée; cette intervention du saint-père, si contraire aux usages du tems actuel, était nécessaire alors, parce que les établissemens charitables dépendaient de l'autorité ecclésiastique, et que l'abbaye était exempte de la jurisdiction de l'ordinaire. Luce III en 1173, Clément III en 1188, Célestin III en 1194, Innocent III en 1198, confirmèrent cette décision. Cependant le prieuré avait presque perdu son caractère hospitalier par le grand nombre de moines et de religieuses qu'il entretenait; sur la demande de l'abbé de Saint-Corneille, le pape Grégoire IX ordonna par un rescrit de 1239, que le nombre des religieuses serait ramené à quatre-vingts. L'établissement touchait alors à une réformation complète.

Par une charte datée de Creil au mois de juillet 1260, saint Louis convertit l'hospice de Saint-Nicolas en une *maison-dieu* chargée exclusivement du soin des malades, à laquelle il assigna des revenus considérables. Il lui donna, en autres objets, une rente de cent soixante livres parisis sur le domaine de *Compiègne*, des prés situés à *Venette*, des terres sises à *Saint-Germain* et à *Royalieu*, des revenus sur les vignes de Rivecourt, de *Jaux* et de *Margny*, trente mesures de moûture à prendre sur les moulins de Verberie, vingt livres parisis sur le domaine de *Choisy*, des droits d'usage considérables dans la forêt de *Compiègne*. Par un autre titre daté de Saint-Germain-en-laye au mois de mars 1267, il confia la gestion de la maison aux frères de la Trinité, dont le nombre fut fixé à trois, avec assistance de sept religieuses seulement. On sait d'ailleurs qu'il fit reconstruire la chapelle et une grande partie des bâtimens. Il voulut y installer lui-même les premiers pauvres, ce que Joinville rapporte en ces termes :

« Et quant la méson-Dieu de Compiègne fut fête, li sainz Rois,
» d'une part, et monseigneur Thiébaut jadis roy de Navarre
» son gendre qui li aydoit, d'autre part, sus un drap de soye
» portèrent et mistrent le premier poure malade qui oncques
» fust mis en la méson-Dieu nouvelement fête, et le mistrent en
» un lit nouvelement apareillié, et lessièrent adonc sus lui le
» drap de soie en quoi il le portèrent. Et en cel jour méèmes,
» monseigneur Loys, adoncques ainzné filz monseigneur saint
» Loys, et monseigneur Philipe qui fu après lui noble roy de
» France, portèrent et mistrent ausi l'autre malade en ladite
» méson-Dieu et le mistrent en l'autre lit; et ausi firent aucuns
» autres Barons qui ilecques estoient avecques lui. »

Les revenus de la maison s'accrurent avec rapidité. Ameline

de Croix lui fit donation, au mois d'avril 1265, de tout ce qu'elle possédait à *La Croix-Saint-Ouen*, *Jaux*, Armancourt, Le Meux, Rivecourt et aux environs.

Saint Louis lui donna encore, au mois de septembre 1268, cent vingt-trois arpens de terre à *La Croix-Saint-Ouen* et au Hazoy.

Un bourgeois nommé Ramerve leur légua en 1270 une fondation considérable, à charge d'instituer une chapelle dans l'église.

Par une charte datée de *Compiègne* du mois d'octobre 1281, Philippe-le-hardi confirme toutes les possessions de l'établissement.

Philippe IV confirme et augmente, au mois d'août 1294, les terres que la maison-Dieu possédait au Hazoy.

Lettres de Louis-hutin, en 1315, qui augmentent les droits d'usage déjà octroyés dans la forêt de *Compiègne*.

En 1317, donation aux prieur et frères de la maison-Dieu, de terres et marais sis à *La Bréviaire*, plus, de trente arpens de bruyères pour pâturage.

Charles V, par son testament du seize octobre 1384, légua à l'hôtel-dieu cinq cents livres d'or pour dire douze messes annuelles à son intention.

En 1447, don, par Viole chambellan du roi, maître enquesteur des eaux et forêts, de vingt-sept arpens de bois en la forêt près de *La Bréviaire*.

Cependant les trinitaires ne purent conserver la direction de l'hôtel-dieu. Les moines de Saint-Corneille les contraignirent d'en sortir, et après un procès qui dura jusqu'en 1356, l'administration temporelle fut séparée de la spirituelle qui demeura à l'abbaye; le temporel fut confié à des religieux et religieuses de l'ordre de Saint-Augustin, qui élisaient un prieur et une prieure. A dater du règne de François I, ces dignités furent conférées par le roi.

On trouve, dans les actes royaux du dix-septième siècle, des lettres-patentes du mois d'avril 1603, portant approbation des statuts de l'hôtel-dieu de Saint-Nicolas au pont de *Compiègne*, et d'autres lettres du mois de décembre 1663, confirmant les priviléges des religieuses.

Dans les derniers tems, l'hôtel-dieu était gouverné par trois administrateurs et trois sœurs de Genlis, assistées d'un clerc laïque et d'un aumônier.

L'hôpital général fut fondé par lettres-patentes données à Vin-

cennes, au mois de septembre 1663, dans le but d'éteindre la mendicité, en renfermant les mendians. Cet acte interdit la mendicité sous peine, la première fois, d'être rasé et mis en prison, la deuxième fois, du carcan, et la troisième, du fouet et du bannissement. Les lettres-patentes attribuèrent au nouvel établissement les biens et revenus des hôpitaux, maladreries, léproseries et aumôneries existant dans la ville et le baillage, sauf ceux de l'hôtel-dieu. Il entra donc en possession 1° de la *Table-Dieu*, institution qui remontait au tems de saint Louis, et qui avait pour but la nourriture et l'entretien des pauvres habitans; cette table-dieu est même expressément conservée dans les lettres, et son administration confiée à trois gouverneurs élus pour trois ans, et un receveur;

2° de l'hôpital dit de St-Jean-le-petit, qui avait été fondé en 1329 par Jean de Ramerget et Jeanne Le Parcheminier sa femme, pour héberger, chaque jour, treize voyageurs pauvres ou pélerins;

3° du prieuré de Saint-Nicolas-le-petit ou des Enfans-bleus, hôpital fondé vers 1160 par l'abbé de Saint-Corneille. Il était situé dans la rue de Pierrefonds;

4° de la maladrerie de Saint-Lazare; 5° de celle de la Madeleine; 6° des maladreries de Thourotte et de *Choisy-au-bac*.

Les revenus de l'hôpital étaient considérables. Le roi y ajouta en 1751, une rente de mille livres sur les ventes de la forêt.

L'hôtel-dieu ou hôpital des malades comprend environ cent lits, dont vingt assignés aux militaires. Il est gouverné par huit sœurs hospitalières de l'ordre de Saint-Vincent, assistées de cinq préposés ou employés.

L'hôpital général ou hospice des indigens a une population de cent dix vieillards, dont vingt pensionnaires, et cent vingt-cinq orphelins, enfans indigens ou enfans trouvés. Le nombre des sœurs hospitalières est de neuf; celui des employés de dix.

Il y a, pour les deux établissemens, un médecin, un chirurgien, un économe, un receveur, un secrétaire.

Les revenus ordinaires peuvent être évalués à soixante-quinze mille francs. Ils consistent surtout en produits de propriétés rurales et bois, et en rentes sur l'état.

Il y a cinq bureaux de bienfaisance dans l'étendue du canton.

Les pauvres de *Choisy-au-bac* possèdent des terres d'une contenance de quatre hectares soixante-trois ares, provenant de bienfaiteurs dont la reconnaissance publique n'a pas conservé les noms. Mme de *Crouy* leur a légué une somme de trois cents francs,

dont l'intérêt, réuni au produit des immeubles, forme un revenu de quatre cent quatre-vingt-trois francs.

Le bureau de bienfaisance de *Compiègne* est une création moderne qui remonte à la fondation des institutions cantonnales essayées dans l'an cinq. Les premières ressources provenaient de dons faits par des personnes pieuses. L'empereur lui conféra une rente de six cents francs. Cet établissement dispose aujourd'hui d'un produit annuel d'environ douze mille francs, savoir : sept mille trois cent cinquante en fermages de propriétés rurales, trois mille cent francs en rentes sur l'état, et le reste en rentes sur particuliers. Tous les secours qu'il délivre sont distribués à domicile. Ils consistent en vivres, habillemens, médicamens et secours gratuits de la médecine. Deux médecins sont attachés au bureau.

M. *du Quesnoy* a légué, le dix-sept septembre 1845, aux pauvres de *La Croix-Saint-Ouen*, une somme de deux cents francs dont le produit, réuni aux secours accordés par le conseil municipal, est géré par un bureau de bienfaisance. L'emploi principal consiste en pain qu'on distribue tous les mardis. Les malades seuls obtiennent des alimens gras. Les soins de la médecine et les médicamens sont assurés gratuitement aux familles indigentes.

Les pauvres de *Margny-les-Compiègne* possèdent une rente sur l'état montant à quatre-vingt-dix francs, provenant d'un legs de cinquante francs fait, le vingt-cinq mai 1802, par M. *Lasne* (*Thomas*), curé de cette paroisse, pendant cinquante-deux ans, et d'un autre don légué en 1845 par Mme *Watin* née *Bellier*, demeurant au *Petit-Margny*. L'emploi en est fait en délivrances de pain et de viande.

Le bureau de *Saint-Sauveur* consiste en une simple commission préposée à l'emploi des secours annuels que le conseil municipal est dans l'usage d'accorder aux indigens.

Routes et chemins. Trois routes nationales, deux routes départementales, trois chemins vicinaux de grande communication, parcourent le canton de *Compiègne*.

On sait que le chemin de fer de Creil à Saint-Quentin le parcourt aussi en remontant la vallée de l'Oise sur la rive droite, passant à *Jaux*, au-desous de *Venette*, au *Petit-Margny* où est

établie la station de *Compiègne*, au-desous de *Clairoix* et à *Janville*.

La route nationale n° 31, de Rouen à Reims, traverse le canton dans la direction générale de l'ouest à l'est. Elle y pénètre par le territoire de *Jaux* après avoir quitté celui de Jonquières canton d'Estrées, et décrit une seule droite de trois mille huit cents mètres jusqu'à l'entrée de *Venette*, laissant le bois de Plaisance au nord et *Bouquy* au sud.

Après la sortie de *Venette*, elle forme une nouvelle droite d'environ treize cents mètres sur un remblai connu sous le nom de chaussée de *Venette*, dans le prolongement de laquelle il y a quatre ouvrages d'art :

1° le pont de *Venette*, composé de trois arches biaises, celle du milieu ayant sept mètres d'ouverture, les autres six mètres chacune et six mètres entre les têtes. Les piles sont avec avant et arrière-becs et parapets ;

2° à trois cent soixante mètres environ, arche de trois mètres trente centimètres d'ouverture, avec murs de soutènement et parapets ;

3° à cent vingt mètres de celle-là, autre arche de quatre mètres trente centimètres d'ouverture, et six mètres entre les têtes, avec murs de soutènement et parapets ;

4° et à trois cent quatre-vingts mètres, le pont dit Notre-Dame placé sur le fossé du cavalier qui défendait l'entrée du vieux pont de *Compiègne*. Il est composé de deux arches biaises, ayant chacune six mètres d'ouverture et dix mètres entre les têtes, avec un mur de clôture à la tête d'avant, et un parapet à la tête d'aval.

La route se continue ensuite sur le quai du *Petit-Margny* jusqu'au pont de *Compiègne* qu'elle emprunte à la route n° 32 ; elle passe par les rues de la Cagnette, de Nemours, Royale et de l'Arquebuse jusqu'à la porte Chapelle. Après avoir franchi le rempart, elle forme dans la forêt une seule droite de trois mille cinq cents mètres jusqu'au carrefour d'Aumont, à partir duquel une autre droite inclinée à l'est-sud-est la conduit, après un trajet de quatre mille trois cents mètres, jusqu'aux limites du canton d'Attichy.

Le pont de *Berne*, dans cette dernière section, est formé d'une seule arche de quatre mètres d'ouverture et de seize mètres entre les têtes, avec murs en ailes.

Le trajet total peut être évalué à quinze mille quatre cent soixante mètres.

La section de *Jaux* et *Venette* a été construite en 1824 pour

remplacer l'ancienne route de Normandie en Champagne qui, venant de Jonquières, passait entre les *Tartres et Varenval* pour aboutir à la chaussée de *Venette* après le village. Sa largeur est de douze mètres fossés compris; elle est en cailloutis, plantée d'arbres fruitiers et de peupliers selon la nature du sol.

La chaussée de *Venette* fut construite dans le siècle dernier comme embranchement de la route de Paris en Flandre par Senlis et *Compiègne*. Elle est en pavés de grès.

La section au-delà de *Compiègne* a été établie comme embranchement de la même route entre *Compiègne* et Soissons; elle est entièrement en chaussée de grès et large de vingt mètres. Ouverte en vertu d'un arrêt du conseil du six avril 1694, elle fut pavée en 1770 à l'occasion du mariage de Louis XVI. L'ancien tracé venait de *Mercière* par la porte de Soissons, coupait l'emplacement du parc, arrivait à *La Croix-du-Saint-Signe* et de là au carrefour d'Aumont.

La traverse de *Venette* a quatre cent soixante mètres, et celle de *Compiègne* neuf cent soixante mètres de développement.

Le relais de poste de *Compiègne* correspond avec celui de Bois-Lihus (canton d'Estrées), à seize kilomètres de distance, et avec celui de Jaulzy (canton d'Attichy), à dix-huit kilomètres.

La route nationale n° 32, de Paris à Saint-Quentin, suit, dans le canton, une direction générale S. S. O.-N. N. E. Elle vient du territoire de Verberie, par une seule droite de quatre mille cinq cent cinquante mètres jusqu'au carrefour du Coude-de-La-Croix, après lequel elle se redresse vers le nord pour arriver, par une autre droite de quatre mille deux cent vingt mètres, jusqu'au-delà de *Royalieu*. Une nouvelle ligne de douze cents mètres environ la conduit jusqu'à l'entrée de *Compiègne*. Elle suit, dans la traverse de la ville, la rue de Paris, la place de l'Hôpital, les rues de la Porte-Paris, du Portail-Saint-Antoine, des Jacobins, de l'Ecu, du Vieux-Pont, et le quai de Harlay. Après avoir dépassé le *Petit-Margny*, elle prend au nord-est par une droite de trois mille cinquante mètres jusqu'au pont de *Clairoix* sur l'Aronde; elle contourne ensuite le Ganelon pour traverser le village de *Janville*, après lequel elle entre immédiatement dans le canton de Ribécourt.

La longueur totale est de dix-sept mille huit cent quarante mètres.

La distance de *La Croix-Saint-Ouen* à *Royalieu* est de quatre mille deux cent vingt mètres; celle de *Royalieu* à *Compiègne* de treize cent vingt mètres.

La traverse de *La Croix-Saint-Ouen* forme une ligne de cinq cents mètres.

La traverse de *Compiègne* est évaluée à dix-sept cent vingt mètres. Celle de *Janville* en comprend huit cent soixante-dix.

Le pont dit de la Reine, sur la rue Gaudru, est d'une seule arche de trois mètres d'ouverture et de vingt mètres entre les têtes, avec murs en ailes et bahuts.

Le pont des Planchettes, entre les carrefours du Veneur et de Laval, a deux mètres d'ouverture.

L'arche de Notre-Dame, dans la ville de *Compiègne*, a neuf mètres d'ouverture et neuf mètres trente centimètres entre les têtes, avec murs en ailes en tours rondes et parapets.

Le grand pont a cent treize mètres de longueur.

A quatre-vingt-dix mètres dans le faubourg du *Petit-Margny* est un deuxième pont, construit en 1739 par M. Petron ingénieur en chef de la généralité de Paris; il est à trois arches, celle du milieu ayant treize mètres d'ouverture, les culées sont terminées par une demi-pile avec un mur de terrasse en retour, auquel sont joints les murs en ailes.

Le pont de *Clairoix*, sur l'Aronde, est d'une seule arche de neuf mètres d'ouverture et douze mètres entre les têtes, avec murs en ailes et parapets.

De là à *Janville* on trouve encore trois arceaux.

La largeur de la route est de vingt mètres fossés compris.

La section de Verberie à *Compiègne* par *La Croix Saint-Ouen* fut construite en exécution d'un arrêt du conseil du seize janvier 1769. L'ancien chemin dont le tracé était sinueux, passait dans *La Croix* entre la chaussée actuelle et l'église. Il a été planté dans la traverse de la forêt; au-delà vers *Compiègne* on le connaît encore sous le nom du petit chemin de Paris.

La chaussée de *Margny* ou de *Clairoix* fut établie immédiatement après l'achèvement du pont neuf de *Compiègne*, c'est-à-dire de 1733 à 1745. Elle fut garnie de plantations d'ormes en 1740, et pavée en 1753. Antérieurement, on allait de *Compiègne* à Noyon par *Choisy-au-bac* ou par le vieux chemin de Flandre passant à *Margny*, *Clairoix*, Giraumont, etc.

Cette route était autrefois la communication de Paris à Soissons et à Reims. Elle allait de *La Croix-Saint-Ouen* à *Mercière*, au Carnois, à *Royalieu*, venait aux piliers de justice, passait au-dessus du rond-royal, de là à travers le parc jusqu'aux plantations du Terrier à Renard.

Les alignemens de la traverse de *Compiègne* ont été réglés par

ordonnance du dix-neuf juin 1845, ceux de *Clairoix* par ordonnance du vingt-six août de la même année.

Le relais de poste de *La Croix-Saint-Ouen* correspond avec celui de Villeneuve-sur-Verberie (canton de Pont-Sainte-Maxence) à douze kilomètres de distance, et avec celui de *Compiègne* à huit kilomètres; la distance réelle pour ce dernier relai est de neuf mille sept cent seize mètres. Le relais de *Compiègne* correspond avec celui de Ribécourt à une distance fixée d'un myriamètre neuf kilomètres.

La route nationale n° 35, de *Compiègne* à Abbeville, commence sur la précédente, à la patte-d'oie du *Petit-Margny*. Son alignement est assez direct vers le nord-ouest. Elle coupe à angle droit l'ancienne rue de *Margny-les-Compiègne* pour s'élever sur le plateau au moyen d'un double lacet. De là elle ne décrit qu'une droite jusqu'à la limite du canton de Ressons.

Le parcours total est de deux mille neuf cent quatre-vingt-dix mètres, la largeur est de dix-sept mètres, fossés compris. La chaussée est en pavés de grès.

Le double lacet de la montée de *Margny* a été exécuté en 1827, pour remédier aux inconvéniens d'une rampe de dix pour cent qui existait sur l'ancien tracé.

Les alignemens de la traverse de *Compiègne* ont été réglés par ordonnance du dix-neuf juin 1845; ceux de la traverse de *Margny* par une autre ordonnance du vingt-trois juillet de la même année.

La route dont il s'agit fut construite de 1772 à 1780 par l'influence de Hérault de Séchelles qui fit abandonner un ancien chemin passant à Baugy, Porte et Saint-Maur, afin de rapprocher le tracé de son château. On la nommait alors route d'Amiens à Soissons par *Compiègne*. On la considérait aussi, comme un embranchement, vers Monchy-Humières, de la route de Paris en Flandre par Senlis et *Compiègne*.

Le relais de poste de *Compiègne* correspond avec celui de Cuvilly (canton de Ressons) à une distance d'un myriamètre neuf kilomètres. Le parcours réel est de dix-neuf mille cent vingt mètres.

La route départementale n° 12, de *Compiègne* à Roye, classée par ordonnance du cinq juin 1837, commence sur la route de Paris à Saint-Quentin, à huit cent mètres environ de la patte-d'oie du *Petit-Margny*. Elle suit la direction du chemin dit des Meuniers pour prendre en biais les talus du plateau de Coudun et remonter la vallée d'Aronde sur le bord droit de la rivière,

Elle passe à l'extrémité du village de *Bienville* avant d'atteindre la limite du canton de Ressons.

Le parcours total est d'environ trois mille deux cent cinquante mètres. La chaussée est en cailloutis. Le profil est de onze mètres avec les fossés.

La route départementale n° 17, de *Compiègne* à Meaux, est dirigée à-peu-près au sud-sud-est sur les territoires de *Compiègne* et de *Saint-Jean-aux-bois*. Elle sort de *Compiègne* par les rues de Pierrefonds et du faubourg Saint-Lazare, et entre aussitôt dans la forêt où elle décrit une suite de lignes brisées. Elle passe successivement par les carrefours Godot, du Blaireau, du Lièvre, des Clavières, de la Barrière, de Flore, de l'Oiseau, de Crépy, de l'étang Saint-Jean et de Vaudrempont où commence l'arrondissement de Senlis. Le tracé laisse à l'est *la Forte-Haye*, les *Clavières*, touche à *La Bréviaire*, effleure le parquet de *la Lande-Blin*.

Le parcours total est de neuf mille quatre cent cinquante mètres environ.

Il y a près de *La Bréviaire* un arceau d'un mètre trente centimètres d'ouverture, et de quatre mètres entre les têtes, avec tablettes et murs de terrasses.

Cette route a une largeur de douze mètres; elle est pavée dans la traverse du faubourg Saint-Lazare et construite en empierrement de cailloux dans la forêt.

Elle était classée, avant 1789, comme chemin de *Compiègne* à *Crépy* seulement. L'exécution en fut retardée parce qu'on délibéra pendant long-tems sur la question de savoir, si on ne lui préférerait pas le rétablissement de l'ancienne route directe de *Compiègne* à Villers-Cotterets par Brassoire. Sa confection date de l'année 1828.

Le relais de poste de *Compiègne* correspond avec celui de Crépy-en Valois à une distance de deux myriamètres quatre kilomètres. L'intervalle réel est de vingt-trois mille neuf cent trente-trois mètres.

Le chemin de grande communication de Bazicourt à *Compiègne* traverse le territoire et le village de Jaux pour s'embrancher à *Venette* sur la route de Rouen à Reims. C'était anciennement le chemin du Meux à *Compiègne*.

Le chemin de *Compiègne* à Pierrefonds commence à l'extrémité de la rue du faubourg Saint-Lazare sur la route de Crépy. Il

court au sud-ouest et dans une direction à-peu-près rectiligne, en passant par les carrefours de Pierrefonds, de la Tilloye, par l'étoile de Pierrefonds laissant à droite la *Faisanderie*, de là aux carrefours de Morpigny, du Parquet du bois, Anonyme, de la Mare-rouge et du Vivier-Payen où il entre dans le canton d'Attichy. La longueur dans celui de *Compiègne* peut être évaluée à huit mille quatre cents mètres. Le classement de cette ligne est justifié par l'importance du bourg de Pierrefonds, les visites nombreuses que les ruines attirent, la valeur des bois qu'il traverse. Son prolongement sur Villers-Cotterets a été sollicité à diverses reprises.

Le chemin de *Compiègne* à Cuts par *Choisy* s'embranche sur la route de Soissons un peu avant le carrefour d'Aumont, et suivant la route des Vineux, se dirige au nord jusqu'au pont de *Choisy*. Après avoir traversé le village, il tourne au nord-est pour entrer dans la forêt de Laigue par le chemin de Tracy qu'il quitte au carrefour du même nom; il se continue ensuite par l'allée dite royale, aux carrefours des Plates-Noues, de la Plaine à biches, et des Quatre gardes jusqu'au puits d'Orléans. Sa longueur dans le canton peut être évaluée à six mille trois cent soixante-dix mètres. C'est l'ancienne route de *Compiègne* à Blérancourt (Aisne).

Les chemins vicinaux classés, au nombre de quarante-deux, ont un développement de soixante-onze mille mètres; cette longueur réunie à celle des chemins de grande vicinalité et des grandes routes, donne un parcours total de cent trente-neuf mille sept cent soixante mètres pour l'ensemble des communications dont l'utilité publique a été constatée dans les formes administratives.

La voirie a été l'objet de soins constans et multipliés depuis vingt années; la plupart des lieux habités ont maintenant des relations faciles entr'eux et avec les marchés voisins.

On peut signaler parmi les anciens chemins remarquables à un titre quelconque, indépendamment des grandes allées des forêts :

1° l'ancienne route de *Compiègne* à Villers-Cotterets, passant à *Saint-Jean-aux-bois*, aux carrefours du Bocage et de la Lice, à Saint-Nicolas de Courson; elle est presqu'effacée dans la traverse du canton;

2° l'ancien chemin de Saint-Just-en-Chaussée à *Compiègne*, venant d'Aiguisy canton d'Estrées, à *Venette*,

3° l'ancien chemin du bourg de Remy à *Compiègne* par *Venette*;

4° l'ancien chemin d'Amiens venant de Lachelle et de Normandie, passant à *Corbaulieu*, et de là dans *Venette* par la cavée;

5° un autre chemin d'Amiens qui formait l'ancienne cavée de *Margny* et allait à la ferme des Septvoies, canton d'Estrées;

6° la chaussée de Pont-Sainte-Maxence à Noyon, formant limite entre les territoires de *Venette* et de Lachelle, canton d'Estrées;

7° le vieux chemin de Flandre, venant de Rivecourt, parcourant la grande rue de *Jaux* où il constitue le chemin de Bazicourt à *Compiègne* dont il a été question plus haut; de là venant passer dans la rue Maquaire de *Venette*, arrivant dans *Margny* au sud de l'ancienne grande rue, de là au pont de *Clairoix*

8° le chemin dit du Bac-à-l'Aumône, partant de la route de Saint-Quentin, aboutissant au passage de l'Oise vers *Choisy-au-bac*; cette ligne qui n'a pas deux cent quarante mètres d'étendue, était cependant considérée avant 1789 comme grande route, à titre d'embranchement de la route de Saint-Quentin, et entretenue au compte de l'Etat. Ce fait démontre la grande antiquité du passage de l'Oise; le chemin est, d'ailleurs, dans l'alignement de la voie romaine dont on dit avoir reconnu les vestiges sur le Ganelon.

On croit qu'il y avait à *Choisy* une chaussée venant du Valois et se dirigeant sur la ville de Noyon. On trouva, en 1764, dans l'une des piles de l'ancien pont, des objets d'art romain. Cette voie allait passer au Plessis-Brion, et de là au lieu où fut depuis la maison royale de Maumacques. Charlemagne fit construire, dit-on, un chemin allant de *Compiègne* au pont de *Choisy*, et cette ligne qui se continue par la chaussée dont il vient d'être question, servit pendant des siècles à la communication directe de Paris vers la Flandre. Elle perdit de son importance lorsqu'on eut rétabli, sous le règne de Louis XIV, la route qui passe par Senlis, Pont-Sainte-Maxence et Roye; elle continua néanmoins d'être très-fréquentée jusqu'à la construction du nouveau pont de *Compiègne* et de la route actuelle par *Clairoix*.

Il existe encore des vestiges d'une chaussée qui allait du Meux canton d'Estrées à Champlieu canton de Crépy, en franchissant l'Oise près de *La Croix-Saint-Ouen*; elle passait par les Molineaux, la route des Grueries et la futaie de la Michelette.

Une autre chaussée venant de Montdidier traversait l'Oise au passage romain de *Venette*; on croit qu'elle se continuait vers

Champlieu dans la forêt, en approchant du *Vivier-Corax* et du carrefour du Maupas.

Le pont de *Compiègne* et le pont suspendu rétabli sur l'Aisne devant *Choisy*, sont les séuls existant actuellement sur des rivières navigables.

Il y a des bacs sur l'Oise, entre 1° *Choisy* et *Clairoix*, au lieu dit le *Bac-à-l'Aumône*, 2° au nord de *Jaux*, 3° près de l'église de *Jaux*, 4° et à *La Croix-Saint-Ouen*.

On sait qu'un barrage éclusé a été construit en 1831 près de *Venette*, pour concourir au système général d'amélioration de la navigation de l'Oise, exécuté sous la direction de M. l'ingénieur *Brière de Mondétour*.

Un autre barrage éclusé a été établi en 1842 dans l'Aisne, au lieudit le *Carendeau*, entre *Choisy-au-bac* et la limite du canton d'Attichy, pour compléter l'ensemble des travaux d'amélioration ordonnés par la loi dix-neuf juillet 1837.

Finances. Les contributions et redevances de toute nature, perçues annuellement dans le canton de *Compiègne*, et les dépenses payées, se composent des articles ci-dessous détaillés relevés sur les comptes de l'exercice 1847 (fractions supprimées).

RECETTES.

Contributions directes.	Foncière	174,238f	288,838f
	Person.lle et mobilière	45,366	
	Portes et fenêtres	31,810	
	Patentes	37,424	
Formules de patentes (1135)			1,363
Frais d'avertissement			366
Produit de la vérification des poids et mesures			1,308
Domaine et enregistrement			373,474
Forêts			1,654,580
Contributions indirectes			274,605
Octroi municipal			82,156
Poste aux lettres			57,980
Produit de la prestation en nature et des impositions spéciales relatives aux chemins vicinaux			16,392
			2,751,062f

DÉPENSES.

Centimes communaux ordinaires	10,386f
——————— extraordinaires	29,618
——————— spéciaux pour l'instruction primaire	2,555
Dépenses des chemins vicinaux	16,392
Remises des percepteurs	9,449
Frais d'avertissement et poursuites	442
Attribution des communes dans le droit de patente	2,335
Dépenses administratives (sous-préfecture)	8,400
——— du clergé	11,237
——— du tribunal et de la justice de paix	19,420
——— du tribunal de commerce	1,200
——— de l'intendance militaire	1,269,815
——— de la gendarmerie départementale	13,756
——— des prisons	13,511
——— des forêts	376,008
Travaux des ponts-et-chaussées	42,772
Pensions et rentes	305,772
Ordonnances de décharge pour non-valeurs et cotes irrecouvrables	2,172
Frais de l'enregistrement et des domaines	22,183
—— des contributions indirectes	8,809
—— de la poste aux lettres	9,818
—— des contributions directes	3,000
	2,179,050f

RÉCAPITULATION.

Sommes perçues dans le canton	2,751,062f
Sommes acquittées dans le canton	2,179,050
Différence versée au trésor public ou à la caisse du département	572,012f

Le contingent moyen payé par chaque individu serait de cent cinquante-neuf francs soixante-quinze centimes; mais il convient de déduire le produit des forêts qui est un revenu public, et non un impôt. Le contingent par tête est alors de soixante-trois francs soixante-sept centimes.

Les contributions payées dans le canton forment un peu plus de la douzième partie du contingent du département.

Le canton de *Compiègne* a été cadastré en 1827. Voici le tableau de sa contenance :

Terres labourables	4,279 hect.	17 a.	60 c.
Parcs et jardins d'agrément	12	70	55
Jardins potagers	176	58	45
Forêts	12,854	26	90
Bois taillis	975	55	30
Vignes	312	74	30
Vergers et pépinières	95	02	75
Oseraies et aunaies	6	22	75
Friches	20	86	10
Carrières et marnières	1	00	20
Pâtures	2	69	75
Marais	28	15	25
Prés	420	47	65
Argilières	0	09	55
Eaux	152	90	45
Places, rues, chemins	237	04	95
Propriétés bâties	98	36	35
Total	19,674 hect.	88 a.	85 c.

Cette contenance équivaut à un peu plus de la trentième partie de la superficie générale du département.

§. 4. *Agriculture.*

Le canton de *Compiègne* est le seul du département dans lequel la contenance des terres arables ne comprenne pas la plus grande partie de la superficie générale. Tous les genres réunis de culture, les bois exceptés, occupent à peine un quart du pays, tandis que le sol forestier en prend plus des deux tiers. Des motifs politiques ont déterminé, sans aucun doute, le maintien d'aussi grandes masses de bois, mais on doit reconnaître que la qualité des terres a pu contribuer, dans l'origine, à la conservation de cette végétation primitive. Les emplacemens couverts par les forêts paraissent peu propres à la production des céréales, ainsi que l'ont prouvé, à diverses époques, des tentations partielles de défrichement. Le sous-sol immédiat de la forêt de *Compiègne* est ou sablonneux ou trop calcaire, et presque dépourvu de fertilité. Les parties basses de la forêt de Laigue sont

argileuses avec excès, tandis que le sable domine sur les pentes et sur les buttes, toutes circonstances défavorables pour les cultures herbacées, mais que la végétation ligneuse domine aisément.

Les parties découvertes du pays présentent à leur superficie d'assez notables différences, ce qu'on doit attribuer aux accidens de relief multipliés dans un espace restreint, et à la diversité des roches qui supportent le sous-sol. Dans la section de *Choisy*, les terres sont ou sablonneuses ou argileuses, sans mélange, sans profondeur; elles ne produisent bien que des céréales de deuxième qualité. Le sommet du Ganelon est calcaire avec excès, la roche étant à fleur de terre; les pentes sont livrées à la petite culture, ce qui indique toujours, dans ces contrées, des sols médiocres. Cependant les environs de *Janville* sont de première qualité.

La plaine de *Margny* jouit au contraire d'une grande fertilité qu'elle doit au limon argileux si productif, qui recouvre tous les plateaux crayeux de Picardie. Les meilleures parties sont vers *Blainville* et vers Coudun : vers l'ouest, c'est-à-dire du côté de *Venette* et de *Corbaulieu*, on remarque du *cauchin* ou des veines d'argile tenace, rougeâtre, recouvrant des cailloux, ce qui nuit à la culture et à la richesse de production.

En allant au sud vers les *Tartres*, *Bouquy*, *Jaux*, la terre change de nature lorsque la craie disparaît sous les sables et argiles tertiaires. Le sol est beaucoup plus tenace, plus humide, plus pauvre, et par cela même plus divisé. Il est toujours argileux, quelquefois mêlé de sable gras, mais il ne contient plus les principes actifs qui caractérisent partout le limon diluvien de la craie.

Les terres de la rive gauche de l'Oise sont ou des alluvions argileuses de l'ancienne vallée, ou des sols sableux et caillouteux du terrain de transport, dans lesquelles affleurent, comme près de *Mercière*, des veines d'argile noirâtre. Les sables tertiaires inférieurs avec leurs argiles servent de base aux plaines assez tourmentées des environs de *Saint-Sauveur*.

L'humus paraît très-profond sur le plateau de *Margny*, parce qu'il s'y confond avec le sous-sol diluvien. Son épaisseur est très-variable dans les autres parties du canton; il a en général peu de puissance.

Mode de culture. Les terres des plateaux sont tenues en grande culture, mais avec une tendance au morcellement qui s'accroît chaque jour. Celles des pentes sont très-divisées, et quelquefois

réduites en parcelles qu'on façonne à la bêche. On estime qu'un quart environ de la superficie est ainsi cultivé, notamment à *Choisy*, *Janville*, *Clairoix* et *Jaux*.

Le nombre des propriétaires étant d'environ quatre mille quatre cent quatre-vingts, on en comptait, en 1830, cent quatre-vingt-treize qui payaient de vingt à trente francs de contribution; — cent soixante-quatre payant de trente à cinquante francs; — soixante-neuf de cinquante à cent francs; — quarante-quatre de cent à trois cents francs; — trois de trois cents à cinq cents francs; — un seulement de cinq cents à mille francs; — et deux payant au-delà de mille francs.

Le nombre des parcelles est d'environ cinquante-deux mille, ce qui revient à trois par tête de population, et à 12 $^{3}/_{10}$ par propriétaire.

La contenance moyenne de la parcelle, évaluée sur une superficie imposable d'environ dix-neuf mille hectares, serait de trente-six centiares, ce qui attribuerait à chaque individu une contenance d'un hectare huit centiares, et à chaque propriétaire quatre hectares quarante-trois centiares.

La division progressive des propriétés a détruit la plupart des grandes exploitations qui dépendaient autrefois d'établissemens religieux ou de terres seigneuriales. Les fermes de *Bienville* et de *Corbaulieu*, qui approchent d'une contenance de cent hectares, sont au nombre des cultures les plus considérables. Les propriétés de quarante-cinq hectares sont regardées comme importantes, et il en existe un bien plus grand nombre de trente à seize hectares.

La moitié au moins des terres est cultivée par les propriétaires. Le reste qui appartient surtout aux territoires de *Compiègne* et de *Choisy*, est mis en fermage.

Le nombre des baux est évalué à cinq cent soixante-dix.

Le terme ordinaire est de neuf ans; cependant il existe, notamment aux approches de *Compiègne*, des fermages de douze, quinze et même dix-huit années. Les fermiers payent les contributions de toute sorte. L'assolement triennal continue d'être stipulé, bien que cette clause, depuis long-tems, ne soit plus regardée comme obligatoire; il suffit que la troisième sole soit à l'état de jachère en fin de bail. Les réparations locatives sont mises à la charge du fermier ainsi que certaines dépenses d'entretien, les autres devant être supportées par le propriétaire. Il n'est rien stipulé relativement au marnage, parce que ce mode d'amendement est peu usité. On prescrit l'emploi sur le domaine,

de tout le fumier produit par l'exploitation. La clause rigoureuse qui laisse à la charge du fermier les cas fortuits, est partout stipulée et observée. Le fermier est également obligé d'entretenir les plantations d'arbres fruitiers, et de les renouveler au besoin; les fruits et le produit de l'élagage lui appartiennent.

Assolemens, *labours*, etc. L'assolement triennal qui est toujours stipulé, a reçu dans la pratique de profondes modifications. Ainsi les fourrages artificiels occupent, en tout ou en partie, la troisième sole avec le consentement tacite des propriétaires. A *La Croix-Saint-Ouen* et à *Saint-Sauveur*, où l'on ne trouverait pas un vingtième de terres affermées, les cultivateurs ont adopté un mode de rotation qui ramène tous les deux ans la production des céréales. La petite propriété ne suit aucun ordre constant dans la division de ses cultures.

Les jachères ont été réduites du tiers au neuvième par l'introduction des prairies artificielles. Il n'en existe plus du tout dans les communes de petite culture, telles que *Janville*, *Bienville*, *Jaux*, etc.

Les terres destinées à la production du blé reçoivent quatre labours, ou trois labours et un hersage; cependant aux environs de *La Croix-Saint-Ouen* on se borne à un labourage profond suivi de deux tours de herse. L'avoine et les autres céréales secondaires exigent seulement deux façons.

On emploie dans tout le pays, la charrue à tourne-oreille qu'on surnomme picarde; deux chevaux suffisent à la conduire. M. Hans de *Compiègne* fait aussi usage de la charrue de Brabant, dite à *oreille fine*, et cet exemple a été imité par MM. *Béjot* à *Choisy*, *Delahaye* à *Bienville*, etc. Les mêmes agronomes ont introduit l'emploi de la herse tricycle.

On estime qu'une charrue peut mettre en rapport une superficie de vingt à vingt-cinq hectares dans les terres fortes, et trente à trente-cinq dans les sols sablonneux de *Choisy*, *La Croix-Saint-Ouen*, *Saint-Sauveur*.

Engrais, *amendemens*, etc. Le *fumier* qui est l'engrais principal est employé dans la proportion de cinquante mille kilogrammes par hectare, quantité considérable et qui prouve l'abondance exceptionnelle de cette matière dans la production de laquelle la garnison de *Compiègne* concourt pour une part notable. La fumure est renouvelée tous les trois ans. La litière de la commune de *Vieuxmoulin*, composée de fougères (*pteris*) donne un fumier qui imprime aux champs une coloration grisâtre remarquable.

Le *parcage* des moutons est usité avant et après les semailles; celui qui est pratiqué antérieurement a plus d'efficacité; on l'assimile à une demi-fumure. On estime que la préparation d'un hectare réclame la présence de trois mille bêtes pendant une nuit, laquelle est évaluée à quinze heures. Un tiers environ des terres est amendé de cette sorte.

Le procédé du *marnage* n'est pas employé dans le canton.

Le *plâtre* a suivi depuis trente années le développement des prairies artificielles. On le répand dans la proportion de quatre hectolitres et demi pour un hectare

Les *cendres pyriteuses* sont d'un emploi plus étendu, surtout à cause de leur abondance dans le pays. On en met de douze à vingt hectolitres par hectare; les terres légères en demandent une plus grande quantité. On en fait usage sur les prairies artificielles et sur les fourrages d'hiver.

L'abondance des cendres pyriteuses a fait exclure l'usage des cendres de tourbes.

La *poudrette* qui constitue un engrais très-énergique, est employée sur les terres à blé dans les communes voisines de *Compiègne*. On la répand à la même dose que les cendres pyriteuses.

La *colombine* et la *poulée* sont des substances recherchées pour l'amélioration des terres empouillées en blé. Il en faudrait environ quinze hectolitres par hectare; mais la production locale en est tout-à-fait insuffisante.

Les os pulvérisés de l'atelier d'équarrisage de *Compiègne* fournissent aussi un engrais animal très-puissant, et tellement apprécié qu'on le transporte au loin par bateaux.

Les semailles ont lieu aux mêmes époques que dans le reste du département: c'est-à-dire pour le seigle fin de septembre et commencement d'octobre; pour le blé première quinzaine d'octobre; pour l'avoine et l'orge du dix mars au premier avril.

Les grains ronds sont semés dans le courant d'avril, et les fourrages artificiels quinze jours plus tard.

Les plantes signalées comme nuisibles aux récoltes sont surtout, le chardon *(cirsium arvense)* que l'on arrache ou que l'on coupe au mois de mai, la rave sauvage ou raveluche *(sinapis)* qui infeste les champs d'avoine au point d'en faire presque disparaître la plante principale, le coquelicot, la *sanve (sinapis nigra)*, la nelle *(agrostemma)*, la rougeole *(melampyrum arvense)*, l'hièble, le *murlurot (melilotus)*, la *salouche (polygonum aviculare)*,

le *sion* (*caucalis arvensis*), l'ivraie. La rouille, la carie et le blé noir ne paraissent pas aussi communs aux environs de *Compiègne* que dans d'autres parties du département : cependant le blé noir se développe quelquefois sous l'influence d'une température trop long-tems humide, et couvre alors des champs entiers. On pratique le chaulage par immersion ; on doit à la société d'agriculture la substitution à la chaux, du sulfate de soude qui est un préservatif beaucoup plus énergique.

Les animaux redoutés des cultivateurs sont le lapin dans le voisinage des forêts, le mulot, la taupe, le ver blanc, *moire* ou larve du hanneton ; le puceron à la suite des sécheresses. On ne connaît point de procédé pour se préserver des dommages causés par les insectes. Quant aux mulots et aux taupes on essaie d'en diminuer le nombre au moyen de piéges et d'alimens empoisonnés.

La première coupe des prairies artificielles a lieu vers le milieu de juin ; celle des prairies naturelles et la récolte des menus grains sont effectuées dans le cours du même mois. La moisson commence pour le seigle du dix au quinze juillet, pour le blé au commencement d'août, pour l'avoine et l'orge dans la seconde quinzaine du même mois.

Les moissonneurs sont payés à raison de trente francs par hectare de blé ou de seigle, de dix-huit francs pour l'avoine, et de neuf francs pour les fourrages.

Lorsque l'on fauche les avoines à la volée, ce qui demande moins de soin, le salaire n'est que de six francs par hectare, et les faucheurs sont tenus de ramasser et de lier la récolte.

Dans les lieux qui touchent aux forêts, le travail de la moisson est payé en nature. On donne par hectare de blé ou seigle, cent soixante à cent quatre-vingts litres composés d'un tiers seigle et deux tiers de méteil, et pour les fourrages quatre-vingts litres dans les mêmes proportions. Le fauchage de l'avoine est toujours rétribué en argent à raison de seize francs.

Les moissonneurs qui sont tous du pays, ne reçoivent ni boisson, ni nourriture.

Il n'y a point d'usage spécial pour le glanage. Dans la plupart des communes le droit en est réservé aux seuls indigens désignés par le conseil municipal.

Grains. Les terres labourables comprennent environ quatre mille deux cent quatre-vingts hectares, occupant seulement un peu plus du cinquième de la superficie totale.

La culture des céréales s'étend sur trois mille deux cents et quelques hectares formant les trois-quarts des terres labourables.

Le froment couvre environ neuf cent cinquante hectares, ce qui l'établit dans le rapport de 1 : 3 $^{3}/_{10}$ avec l'ensemble des céréales, dans celui de 1 : 4 $^{1}/_{2}$ avec la superficie des terres labourables, et dans celui de 1 : 21 avec la contenance générale. Ce canton est celui de tous dans lequel la production du blé est la plus restreinte ; elle est d'ailleurs fort inégalement répartie entre les communes, car elle comprend les deux tiers des terres labourables à *Janville*, la moitié à *Blainville*, un tiers à *Margny*, un quart environ à *Choisy*, un cinquième à *Margny, Venette*, un septième à *Compiègne*, et il n'y en a pas du tout sur le territoire de *Vieuxmoulin*.

On cultive de préférence la variété rouge du blé d'automne, dont on renouvelle la semence dans le pays de Santerre ; on a remarqué que ce grain se décolore après trois ou quatre reproductions ; il y a aussi quelques parcelles de blé barbu. On sème, terme moyen, deux hectolitres et demi par hectare, et l'on obtient de six à sept pour un. Les meilleures terres sont sur le petit territoire de *Janville*, et ensuite sur le plateau de *Margny*.

Le poids moyen de l'hectolitre peut être évalué à soixante-dix-huit hectolitres.

Le méteil est composé, en général, de trois parties de blé contre une de seigle. Cependant à *La Croix-Saint-Ouen* et à *Saint Sauveur*, la proportion est fort différente, puisqu'il y a seulement un neuvième de seigle. Ce mélange occupe environ sept cent vingt-trois hectares. On en trouve très-peu sur les territoires de *Bienville, Choisy, Janville*, tandis qu'à *Compiègne* et à *Jaux* ; il dépasse le double de la contenance du blé.

La quantité moyenne de la semence peut être évaluée à deux hectolitres et demi comme pour le froment ; elle est un peu plus forte sur les territoires de *Compiègne* et de *Vieuxmoulin*, et un peu moindre à droite de l'Oise. La reproduction est de près de sept pour un.

Le poids moyen de l'hectolitre paraît être de soixante-seize kilogrammes.

La culture du seigle est moindre de près d'un tiers de celle du méteil, et de près de moitié de celle du blé ; elle comprend cinq cent cinquante-neuf hectares, dont les quatre-cinquièmes appartiennent aux territoires de *Choisy, Compiègne, Jaux* et *La Croix-Saint-Ouen*.

On ne récolte que du seigle d'automne. La quantité de la semence paraît être de deux hectolitres, ce qui est le taux commun de tout le département; la reproduction varie entre neuf et onze pour un. Le poids moyen de l'hectolitre est évalué à soixante-quatorze kilogrammes.

L'orge occupe seulement cent quarante-deux hectares, dont quatre-vingt dix sur le territoire de *Compiègne*, dix à *Choisy*, *La Croix*, *Venette*; on n'en trouve point sur les territoires enclavées dans la forêt. Sa contenance est, avec celle du blé, comme 1 : 6 $^{6}/_{10}$; — avec celle du seigle, comme 1 : 3 $^{9}/_{10}$; — avec la superficie des terres consacrées aux céréales, comme 1 : 22 $^{3}/_{5}$; — et avec l'étendue des terres labourables, comme 1 : 30 $^{1}/_{10}$. Les espèces cultivées sont l'orge distique et l'orge d'automne à six rangs. L'ensemencement est d'un hectolitre et demi à l'hectare, et la reproduction de douze pour un. Le poids moyen de l'hectolitre varie entre soixante et soixante-cinq kilogrammes.

La contenance de l'avoine comprend huit cent trente-huit hectares, ou un neuvième en moins de l'étendue du blé; elle se trouve, avec la superficie consacrée aux céréales, dans le rapport de 1 : 3 $^{4}/_{5}$; — avec les terres labourables, dans celui de 1 : 5 $^{1}/_{5}$; — et avec la contenance générale, dans le rapport de 1 : 23 $^{4}/_{5}$.

La production de l'avoine est plus étendue que celle du blé sur les territoires de *Compiègne*, *La Croix* et *Venette*; elle est réduite à quelques parcelles dans les communes de *Janville*, de *Saint-Jean-aux-bois* et de *Vieuxmoulin*. Les espèces ou variétés cultivées sont, en première ligne l'avoine à grappe dite picarde, blanche et hâtive, ensuite les variétés blanche et noire de Brie, et l'avoine rousse de Russie qui est plus lourde; cette dernière est nouvellement introduite, et seulement sur les territoires de *Compiègne* et du Ganelon.

La quantité moyenne de la semence est de deux hectolitres, sans différence sensible entre les communes. La reproduction ne paraît pas aller au-delà de douze pour un.

L'hectolitre pèse, en terme moyen, quarante-cinq kilogrammes.

Ainsi, selon l'étendue de la culture, le froment tient le premier rang, ensuite l'avoine, le méteil, le seigle et l'orge.

Le battage des grains s'effectue à la main et au fléau; néanmoins on voit depuis quelque tems une machine à battre chez

M. *Délahaye* à *Bienville*. Le tarare et le crible ordinaire sont employés au nettoyage.

Le tableau qui suit fait connaître, par commune, le produit annuel moyen de chaque espèce de céréale.

COMMUNES.	NOMBRE D'HECTOLITRES.					
	BLE.	MÉTEIL.	SEIGLE.	ORGE.	AVOINE.	TOTAL.
Bienville......	2300h	330h	220h	20h	1000h	3870h
Choisy-au-bac...	2880	300	3640	160	2430	9410
Clairoix........	900	917	360	160	720	3057
Compiègne......	1944	4520	2070	1440	2124	12098
Janville........	270	120	36	16	36	478
Jaux	1980	4800	1980	36	360	9156
La Croix-S.-Ouen	1250	320	800	100	2450	4920
Margny-lès-Compiègne	2890	1000	432	96	2160	6578
S.-Jean-aux-bois.	60	40	100	»	36	236
Saint-Sauveur...	1175	260	324	30	630	2419
Venette........	2340	180	1020	180	3200	6920
Vieuxmoulin ...	»	100	107	»	54	261
TOTAUX....	17,989	12,887	11,089	2,238	15,200	59,403

La consommation des grains peut être calculée ainsi qu'il suit, en évaluant la nourriture à quatre hectolitres par tête.

1° *Blé* : semence calculée à raison de deux hectolitres et demi par hectare : pour 950 hectares.......... 2,375 hect.
Nourriture, à raison de trois hectolitres par tête. 48,222
50,597 hect.

2° *Méteil* : semence calculée à raison de deux hectolitres et demi par hectare : pour 723 hectares.......... 1,807 hect.
Nourriture, à raison de cinquante litres par tête. 8,037
9,844 hect.

3° *Seigle* : semence calculée à raison de deux hectolitres par hectare : pour 559 hectares.................. 1,118 hect.
Nourriture, à raison de cinquante litres par tête. 8,037
9,155 hect.

4° *Orge* : semence calculée à raison d'un hectolitre et demi

par hectare : pour 142 hectares .... 213 hect.

Les diverses consommations locales absorbent le reste 2,025

2,238 hect.

Comparaison

de la *Production*		à la *Consommation.*		Différence.	
Blé ...	17,989 hect.	50,597 hect.	...	32,608 hect.	en moins.
Méteil..	12,887	9,844	...	3,043	en plus.
Seigle..	11,089	9,155	...	1,934	en plus.
Orge...	2,238	2,238	...	»	
	44,203 hect.	71,834 hect.	...	27,631 hect.	en moins.

La consommation de l'avoine comprend :

1° la semence à raison de deux hectolitres par hectare : pour 838 hectares .... 1,676 hect.

2° la nourriture des chevaux, calculée à raison de soixante hectolitres par tête : pour 864 chevaux ... 51,840

53,516 hect.

La différence en moins, de la production à la consommation, est de 38,316 hectolitres.

Le produit moyen, dans tout le canton, de l'hectare de terre labourable, est de 4 hectol. 20 en blé, — 3 hect. 01 en méteil, — 2 hect. 59 en seigle, — 0 hect. 52 en orge, — 3 hect. 55 en avoine, — 13 hect. 87 en toute sorte de grains.

Menus grains. La culture des légumes secs comprend environ soixante-sept hectares, dont les cinq-septièmes appartiennent au territoire de *Janville*, un autre septième à celui de *Saint-Sauveur*, et dont le reste est disséminé entre les communes de *Bienville*, *Choisy-au-bac*, *Jaux*, *Saint-Jean* et *Venette*. Toutes ces contenances sont divisées en petites parcelles, et façonnées en partie à la bêche. Les grains les plus répandus sont les vesces d'hiver et de printems, ensuite les lentilles et la bisaille; le *jarrat* ou gesce et la féverolle sont moins communs, mais la culture de cette dernière tend à s'accroître.

On rencontre quelques parcelles de betteraves à sucre autour de *La Croix* et de *Saint-Sauveur*; on cultive aussi la *disette* ou betterave à vaches, grosse variété, propre à la nourriture des bestiaux; toutefois la production de ces racines n'a aucune importance.

Le colza, la navette, la cameline, l'œillette, sont à-peu-près inconnus dans ce canton.

On a introduit depuis quelque tems, sur le territoire de *La Croix-Saint-Ouen*, la culture de la *carotte*, comme aliment pour les bestiaux et chevaux. Les variétés préférées sont celles dites de Flandre et la carotte à collet vert. Ces plantes exigent un labour profond avant l'hiver, un autre labour avec plusieurs hersages avant l'ensemencement qui est effectué du vingt avril au premier mai, et auquel succèdent deux binages ou hersages. La récolte qui a lieu vers la fin d'octobre, donne environ vingt-trois mille kilogrammes par hectare. Cette spéculation a une tendance marquée vers un plus grand développement.

La culture du *chanvre* s'est propagée aux environs de *Compiègne*, à l'exemple de ce qui s'est pratiqué de tout tems dans les pays voisins, mais elle n'y a pas pris une extension comparable à son développement dans les cantons de Ribécourt, d'Attichy et dans la vallée d'Autonne où elle est l'objet d'un travail considérable.

Les chenevières comprennent ici environ quarante-cinq hectares, dont seize dépendent de la vallée d'Autonne vers *Saint-Sauveur*, six du vallon de Berne à *Vieuxmoulin*, une vingtaine de la vallée de l'Aisne vers *Choisy*, et le surplus de la vallée de l'Oise sur les territoires de *Clairoix*, *Compiègne*, *Janville*, *Jaux*, *Venette* et *La Croix-Saint-Ouen*. On en trouve aussi quelques parcelles dans le marais de *Bienville*, ainsi qu'à *Saint-Jean-aux-bois*.

On cultive, outre la plante ordinaire surnommée ici le petit chanvre, la variété de Tours, remarquable par sa tenacité et sa grande taille. La production du chanvre est en quelque sorte perpétuelle sur le même terrain; on ne l'interrompt que lorsqu'on manque d'engrais. On fume tous les deux ans; on donne deux ou trois labours et autant de hersages avant l'ensemencement qu'on effectue toujours par un tems pluvieux, afin d'accélérer la germination. La quantité de la semence varie entre trois et quatre hectolitres par hectare. On commence la récolte au mois d'août par les tiges mâles, que cependant on qualifie universellement de chanvre femelle. On cueille les tiges fructifiées quinze jours ou trois semaines après, attendant ainsi la maturité complète du chenevis.

Le rouissage est opéré par immersion dans l'Oise à *Janville*, *Venette* et *Jaux*, dans l'Aisne au *Francport*; quant aux chanvres

de la forêt de *Compiègne*, on les transporte, de tout tems, près de *Saint-Pierre-en-Chastres* à l'étang dit de la *Rouillie*, ainsi dénommé de son affectation spéciale à la macération de cette plante. Huit jours suffisent en tems ordinaire pour la préparation des brins mâles, tandis qu'il faut de douze à quinze jours pour les tiges femelles dont la consistance est toujours plus grande. Le rouissage est aussi plus rapide à l'étang de la Rouillie que dans les eaux courantes des rivières.

Il s'opère par immersion complète au moyen de poids mis sur les bottes, et en évitant de toucher au fond du rouissoir. Les bottes sont composées de cent poignées.

A *Jaux* on rouit non-seulement les produits du pays, mais aussi ceux apportés de Jonquières et d'autres lieux du canton d'Estrées. Cette opération est donnée en fermage.

La culture du chanvre a des mesures particulières. On estime qu'une contenance de quatre-vingts verges, formant 31 ares 55 centiares, produit cent cinquante bottes, chacune de dix-sept cents brins mâles, ce qui fait deux cent cinquante-cinq mille brins, et trois cent dix bottes de tiges fructifiées, desquelles on retire deux sacs de chenevis.

La production, à raison de six cents kilogrammes par hectare, peut être évaluée à vingt-sept mille kilogrammes. Cette quantité est achetée en entier par les fabricans de corde établis à *Compiègne* et à Soissons.

La *pomme de terre* paraît avoir été introduite dans le canton, vers le commencement du siècle, par MM. *Boulnois* et *Béjot* qui en firent les premiers essais sur le territoire de *Choisy-au-bac*. La culture s'en est répandue lentement, d'abord par les communes qui ont des sols sablonneux ou médiocres comme *Choisy*, *La Croix* et *Saint-Sauveur*. Cette racine occupe aujourd'hui une superficie de deux cent trente-six hectares sur la sole destinée autrefois à la jachère, et le mouvement de sa propagation n'est pas arrêté. Le territoire de *La Croix-Saint-Ouen* entre pour un quart dans la contenance totale, celui de *Venette* pour un sixième, ceux de *Compiègne* et de *Margny* chacun pour un neuvième.

La production des pommes de terre en plein champ ou par grandes parcelles exige deux labours profonds, un dans l'hiver et l'autre immédiatement avant la plantation qui est effectuée à la bêche. On donne ensuite trois hersages; les jeunes pousses sont sarclées et buttées à la main. La récolte moyenne par hectare peut être évaluée à cent quatre-vingts hectolitres, étant un peu plus faible à *La Croix*, *Saint-Sauveur*, *Vieuxmoulin*, et un peu

plus forte sur les territoires de *Compiègne* et de *Saint-Jean-aux-bois*.

Le produit total annuel paraît être de quarante-deux mille hectolitres.

Les jardins légumiers sont réduits à ce qu'exige la consommation locale, excepté toutefois dans le faubourg Saint-Germain de *Compiègne* dont une partie de la population est adonnée à la production en grand des artichaux. Cette spéculation qui occupe une quarantaine d'hectares, expédie la plus grande partie de ses récoltes à la halle de Paris.

Les champs d'artichaux sont couverts, pendant la saison froide, avec des feuilles mortes ramassées dans la forêt de *Compiègne*, et qu'on répand dans la proportion de quatre-vingts voitures par hectare. La culture est divisée en parcelles de six à sept mines (environ deux hectares). Une plantation dure depuis cinq à neuf ans, en raison directe de la profondeur de la terre.

Les jardiniers des environs de Noyon, pour lesquels la production des artichaux est l'objet d'un commerce assez considérable, renouvellent leurs plants à *Saint-Germain*.

Les *oseraies* ne comprennent que quelques parcelles réparties entre les marais de *Janville*, *Bienville*, *Clairoix*, ainsi qu'autour de *Compiègne*, de *Venette* et de *Jaux*, où l'on en trouve au bord de l'Oise environ quatre hectares. On cultive les variétés jaune et verte.

Vigne. La fabrication du vin formait à une époque reculée une des spéculations ordinaires de l'agriculture dans le canton. Toutes les communes avaient des vignobles ; quelques-unes même, telles que celles de *Jaux* et de *Clairoix* étaient renommées pour la bonté de leurs produits. Les buttes de *Jaux*, les alentours de *Venette*, la bordure du plateau de *Margny*, les talus du Ganelon étaient couverts de vignes. On en trouvait aussi, en notable quantité, près *Choisy-au-bac* ; enfin, l'espace vide entre les fortifications de *Compiègne* et la forêt était, au seizième siècle, consacré à la production du vin : on a vu que lorsque le couvent de *Sainte-Périne* fut transféré près de *Saint-Germain*, le nouvel établissement reçut le nom de *Saint-Jean-des-Vignes*.

Le tems a fait disparaître successivement la plupart des vignobles. On attribue leur destruction graduelle à l'infériorité progressive des produits, à l'incertitude de la récolte dont les gelées blanches du printems emportent presque toujours une partie, et

aux difficultés de la culture, la plupart des ceps périssant avec rapidité sous l'influence des grands froids.

Le vigne occupait encore en 1789 près de quatre cents hectares. Sa contenance est réduite aujourd'hui à trois cent douze, tous dans la section du canton à droite de l'Oise. Quatre-vingts hectares sont assis sur les pentes du Ganelon au-dessus de *Janville*, de *Bienville* et de *Clairoix*. Cent six appartiennent aux collines de *Jaux*. Le reste couvre les expositions au sud, des communes de *Venette* et de *Margny-les-Compiègne*.

On sait combien en général la culture exige de soins. Aux environs de *Compiègne* il faut procéder à dix opérations pour atteindre les vendanges. On commence par *saquer*, c'est-à-dire par retirer les échalas, lesquels sont exclusivement de saule ou de chêne; on taille, on ramasse et on enlève les sarmens. On donne ensuite une façon à la bêche ou avec le hoyau, après laquelle on *fiche*, c'est-à-dire on remet les échalas et on lie les branches. On procède ensuite soit à un sarclage, soit à une nouvelle façon avec le hoyau. Vient après l'ébourgeonnement qui consiste à réduire le nombre des pousses, et une nouvelle attache des branches devenues plus longues, ce qui s'appelle *reloyer*. Enfin on sarcle une dernière fois, avant le moment où les fruits commencent à mûrir.

On renouvelle les vignes tous les dix à douze ans. On tirait autrefois les provins des environs de Glaignes dans le canton de Crépy; on les fait venir actuellement de Dammartin (Seine-et-Marne).

Il y a sur le territoire de *Clairoix* quelques parcelles dont le peuplement remonte, dit-on, aux premières années du dix-septième siècle; on le maintient par le procédé du couchage.

Les vignobles exigent trente-cinq voitures de fumier par hectare. Les meilleurs, ou pour mieux dire, ceux dont la récolte est moins incertaine, occupent les parties moyennes des pentes des coteaux; les vignes des hauteurs avortent au moment de la fleuraison sous l'action des vents; celles placées au pied des collines sont presque toujours frappées par la gelée.

On cultive autour du Ganelon les variétés suivantes : 1° le *blot* ou *gouet*, ou *gouis*, dont le vin est mauvais; 2° le *noir franc* et le *noir-gris*, dont le mélange donne la meilleure qualité; 3° le *moussy*; 4° le *coquart* ou *blanc d'Orléans*, nommé par corruption *blanc d'Orient*, qui donne le premier cru en vin blanc; c'est cette race qui a fourni le vignoble si ancien de *Clairoix*; 5° le *maillé*, *meillier* ou *miellé*, ou encore *meunier*, donnant la deuxième qualité de vin blanc; 6° le *gamet* qui donne un gros vin et qui produit

beaucoup dans les années médiocres, il est originaire de Brie; 7° le *blanc-vert fruleux*, ou *frineux* de Dammartin.

Il faut ajouter le raisin dit de *teinte* parce qu'il sert à colorer le vin. Le jus est couleur de lie; la feuille est facile à reconnaître à sa nuance rougeâtre.

A *Jaux* dont le vignoble était autrefois très-considérable, puisqu'il occupait, dit-on, plus de trois cents hectares, l'espèce la plus répandue est le *gouet* qui produit un vin presque acre, surtout à cause du défaut de maturité suffisante; on y mêle beaucoup de raisin de *teinte* et l'on supplée quelquefois, dit-on, à celui-ci par du bois de sureau. On cultive aussi dans les mêmes lieux le *blanc d'Orléans*, le *coquart*, le *meunier*, le *meillé-vert*, le *noir-gris*.

A *Margny* et à *Venette* les races les plus communes sont encore le *gouet* et le raisin de *teinte*, le *moussy* ou *mouchy*, le *blanc d'Orléans*, le *frineux* et le *miellé*.

Le *raisin gris* est celui qui donne le meilleur vin à *Margny*, et le *blanc d'Orléans* à *Jaux*.

Les meilleurs crus de tous sont les vins rouges de *Bienville* et de *Clairoix*.

Les vignobles sont répartis entre huit cents et quelques propriétaires, ce qui attribuerait à chacun une contenance moyenne de 0 h. 36 c. Cette culture est en effet très-morcellée.

La production moyenne annuelle est évaluée à dix mille huit cents hectolitres.

La production moyenne par hectare est de soixante hectolitres autour du Ganelon, et de vingt sept à vingt-neuf seulement à *Margny, Venette* et *Jaux*. La différence dépend surtout de l'exposition et de la nature du sol sablonneux et découvert vers le sud, autour de *Bienville* et de *Clairoix*, tandis qu'il est argileux ou mêlé d'argile, et tourné plus ou moins vers l'est sur les bords de l'Oise.

Les trois-cinquièmes environ de la production sont consommés dans la ville de *Compiègne*, dans les autres villages du canton qui ne produisent point de vin, ainsi que dans les cantons d'Estrées, Ressons, Lassigny, Ribécourt, Saint-Just, Montdidier (Somme). On expédie même des vins de *Jaux* sur Paris, par Pont-Sainte-Maxence.

Les habitans de *Jaux* fabriquent, avec le résidu de la vendange, un liquide nommé *buvette*, qui leur permet de livrer au commerce la plus grande partie des produits de leur vignoble.

La consommation générale du canton en vin paraît être de treize mille hectolitres, dont les trois-quarts au moins dans la

ville de *Compiègne*. Les crus importés viennent surtout de la Champagne, de la Basse-Bourgogne et de l'Orléanais.

On a remarqué que la plupart des terrains retirés à la culture de la vigne, est plantée en pommes de terre.

Arbres fruitiers. La production du cidre est dépourvue d'importance aux environs de *Compiègne*, comme dans tous les pays où la culture de la vigne est ancienne.

Il n'y a point de pommiers sur la partie du territoire située à gauche de l'Oise. On en trouve quelques-uns autour de *Choisy*.

Les territoires de *Jaux* et de *Venette*, qui tiennent à la région crayeuse de Picardie, montrent des arbres à fruit en alignement sur le bord des chemins et dans quelques prairies. Il y en a aussi sur les talus inférieurs du Ganelon, et ils y sont quelquefois mélangés avec la vigne.

On en a planté un certain nombre, vers 1805, autour des *Bonshommes*.

Les variétés cultivées sont des pommes douces appartenant aux races dites *normande-verte*, *rougette* et *normande à longue queue*. Elles fleurissent au commencement de juin.

Les poiriers sont plus rares que les pommiers. On en voit quelques-uns très-vieux qu'on désigne sous le nom commun de *poires de voirie*.

La plupart des fruits sont vendus à des fermiers des cantons de Ribécourt Ressons, Lassigny, qui fabriquent de grandes quantités de cidre.

Dans quelques villages qui ne vendent pas leurs pommes, on mêle à celles-ci des *fourdraines*, c'est-à-dire des fruits de prunier sauvage, qui rehaussent la qualité de la liqueur et lui donnent une coloration plus foncée. Ce procédé, inconnu en Picardie, est évidemment imité de la fabrication du vin.

La consommation générale du cidre est à-peu-près inappréciable. Cette boisson n'est pas connue dans les régions forestières. Elle varie dans les autres lieux, en raison inverse de la production du vin. L'usage n'en est pas très-répandu, mais il y a une tendance sensible vers l'accroissement.

Les cidres consommés à *Compiègne* et dans les environs viennent, en majeure partie, des cantons de Lassigny, de Ressons et d'Estrées-Saint-Denis.

Bois. La contenance totale du sol forestier est d'environ treize mille huit cent trente hectares, ce qui équivaut à plus des deux

tiers de la superficie générale. On a déjà dit que la plus grande partie des forêts appartenait à la section méridionale et à celle comprise entre Aisne et Oise.

La forêt de *Compiègne* couvre presqu'entièrement la division du canton placée au sud de l'Aisne et à l'est de l'Oise.

Cette forêt célèbre est un reste de celle de Cuise qui elle-même était un démembrement de l'antique forêt de Servais. Elle comprenait à l'origine les forêts de Laigue, d'Ourscamp, de Halatte, de Chantilly, d'Hérivaux, les bois d'Ageux; elle s'avançait dans le Valois au-delà de l'Autonne, touchait à la forêt de Retz, etc. Les groupes qui entouraient la maison royale de *St.-Jean* étaient comme le centre de cette immense étendue; ils reçurent le nom de Cuise qui était alors celui du château (1) et que l'usage rendit commun à tout l'ensemble de cette région forestière.

La forêt dont il s'agit est dénommée *sylva cotia* dans les titres du huitième siècle; on la trouve successivement désignée sous les noms de *Cuisia*, *Coysia*, *Cusia*, *Cuisa*, *Quisia*, *Cuisia*, et dans les titres français à partir du treizieme siècle, sous ceux de *Coize, Quise*, *Cuisse* et *Cuise*.

Le nom de forêt de *Compiègne* a sa source dans l'institution des maîtrises par l'ordonnance du vingt-neuf mai 1346, et dans la création de quatre de ces siéges pour le pays de Valois, l'un desquels fut fixé dans la ville de *Compiègne* (2). Cependant l'appellation de Cuise fut encore conservée par l'usage pendant plusieurs siècles. Sous Louis XIV la plupart des actes disent forêt de *Cuise-les-Compiègne*, et des imprimés du dix-huitième siècle réunissent aussi les deux noms (3). Celui de *Compiègne* est seul employé, depuis la reconstruction du château sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI.

La forêt s'étend, comme on sait, sur les cantons d'Attichy, de Crépy-en-Valois et de *Compiègne*. La section de ce canton comprend près des quatre-cinquièmes de la superficie totale. Elle est répartie ainsi qu'il suit entre les territoires de *Compiègne*, *La Croix-Saint-Ouen*, *Saint-Jean-aux-bois*, *Saint-Sauveur* et *Vieux-moulin*.

---

(1) Cuise, *Cotia*, château ou demeure entourée de bois.

(2) Les autres siéges furent la maîtrise de Laigue ayant pour chef-lieu *Choisy*, celle de Retz avec chef-lieu à Villers-Cotterets, et celle de Halatte.

(3) Etat de la forêt de Cuise, dite de Compiègne; Paris, 1764, in-12°.

CANTONS.	NUMÉROS des enceintes.	Contenance.	Nature.	Contenance par canton.	AGE.
		Compiègne : 4,254 hect. 05.			
Grand-Parc	69	0 21,90			
	73,74	1 22,75			
	79	1 59,95			
	81-84	0 57,25			
	88	2 90,55			
	95	4 87,45			
	96	0 57,40			
	98	2 55,55			
	102	8 75,40			
	105	5 56,65			
	108	1 89,25			
	110	0 28,85	plantation.	71h 78,85	taillis de 18 ans. plantations de 1774 à 1789.
	113-115	1 42,40			
	119	2 16,05			
	125-126	0 45,75			
	128	5 82,00			
	134	1 08,50			
	137	5 55,00			
	141,142	10 72,95			
	148	12 72,25			
	153	2 88,05			
	157	0 77,85			
Guet-du-Nid	162	5 55,10	plantation.		
	164	0 15,00	*idem*		
	166	0 91,90	*idem*		
	168,169	2 87,55	*idem*		
	171	4 67,00	*idem*		
	174,175	5 29,40	*idem*		
	176	1 87,60	*idem*		
	178-180	5 77,50	*idem*		
	183-185	2 95,05	*idem*		gaulis de 20 ans.
	187,188	5 69,85	*idem*		plantations de
	190,191	1 09,50	*idem*		1787 à 1790.
	193,194	5 10,50	*idem*	158h 55,50	plantations de
	195-200	50 55,20	taillis		1824 à 1832.
	201	5 85,55	plantation.		futaie de 148 ans.
	204	4 55,85	*idem*		
	205	0 50,75	futaie		
	206,207	25 25,20	taillis		
	208-211	54 15,95	plantation.		
	212-214	6 51,85	taillis		
	215	7 44,70	plantation.		
	216	8 09,95	taillis		
	217-219	8 15,15	futaie		

CANTONS.	NUMÉROS des enceintes.	Contenance.	Nature.	Contenance par canton.	AGE.
		Compiègne (suite).			
La Croix-du-Saint-Signe.	220	1 58,45	futaie....	264^h 55,25	tirés de 20 ans. recrus de 55 ans. futaie de 150 ans.
	221,222	5 66,40	taillis....		
	223,224	9 58,60	futaie....		
	225-228	15 00,15	taillis....		
	229,230	15 11,20	futaie....		
	231	1 33,70	taillis....		
	232-236	55 29,15	futaie....		
	241-243	22 15,55	taillis....		
	244,245	1 44,80	bois......		
	246,247	5 04,20	taillis....		
	249,250	5 72,65	bois......		
	251,252	10 28,80	taillis....		
	257-259	15 47,90	*idem*.....		
	262	16 64,65	*idem*.....		
	264	0 66,70	*idem*.....		
	267	18 99,65	*idem*.....		
	268-274	42 82,55	futaie....		
	276-280	51 98,55	*idem*.....		
Les Vineux......	281-287	55 28,45	futaie....	186^h 27,25	plantations de 1813 à 1816. plantations de 1775 à 1776. futaie de 150 ans.
	289	2 82,80	*idem*.....		
	290	8 24,60	plantation.		
	292,293	10 98,95	futaie....		
	294,295	28 95,50	plantation.		
	297	0 89,20	*idem*.....		
	299,300	19 26,10	*idem*.....		
	302-305	59 58,40	*idem*.....		
	306	2 45,25	taillis....		
Le Buissonnet....	307	1 09,00	taillis....	63^h 59,20	tirés de 20 ans. plantations de 1815 à 1816. plantations de 1775 à 1776.
	308	16 05,90	plantation.		
	309	6 98,45	taillis....		
	312-314	10 42,90	*idem*.....		
	317	2 71,60	*idem*.....		
	318-321	26 55,55	plantation.		
Le Mont-du-Tremble..	322-332	116 10,80	plantation.	185^h 42,50	plantations de 1834. plantations de 1775 à 1781. futaie de 148 ans.
	334,335	5 58,60	*idem*.....		
	336	0 16,95	futaie....		
	337	0 14,15	plantation.		
	339-341	0 70,75	*idem*.....		
	343	0 08,10	*idem*.....		
	345-356	47 97,05	*idem*.....		
	357-359	7 89,45	futaie....		
	360	6 76,65	plantation.		

CANTONS.	NUMÉROS des enceintes.	Contenance.	Nature.	Contenance par canton.	AGE.
		Compiègne (suite).			
La forte-Haie.....	361	5 59,70	plantation.		
	362-375	37 60,50	futaie		
	376,377	6 20,05	plantation.		
	378	0 16,25	futaie		
	379	3 71,70	plantation.		
	380-383	28 11,50	futaie	105h 44,25	plantations de 1854. futaie de 155 ans.
	384	0 92,15	plantation.		
	385-387	12 74,10	futaie		
	388	1 99,80	plantation.		
	389	8 58,70	futaie		
La Faisanderie...	390-401	62 55,65	plantation.		
	405	1 08,15	futaie		
	406-413	85 59,95	plantation.		plantations de 1824 à 1854.
	458-462	96 46,25	*idem*.....	265h 05,90	plantations de 1779 à 1785.
	463	5 55,10	futaie		
	464	15 54,05	plantation.		
	467	0 46,75	*idem*.....		
Les Clavières.....	468-471	26 48,65	plantation.		
	472,473	4 75,90	taillis		
	474,475	5 89,15	plantation.		
	476	1 96,65	taillis		
	477-479	26 57,55	plantation.		
	480,481	11 98,00	futaie		
	483,484	6 28,50	plantation.		plantations de 1812 à 1825.
	485-492	105 45,10	futaie		
	493,494	6 17,75	taillis	507h 20,10	plantations de 1774.
	495	2 52,90	futaie		
	496,497	2 79,60	taillis		futaie de 165 ans.
	498-501	16 56,20	futaie		
	502,503	5 57,20	taillis		
	504	9 95,50	futaie		
	505	5 11,40	taillis		
	506,507	16 55,40	futaie		
	508-515	55 58,65	plantation.		plantations de 1810 à 1825.
Les Mares-Saint-Louis..	627-651	54 14,05	plantation.		
	652-654	22 45,80	futaie	89h 60,15	plantations de 1778 à 1779.
	655,656	12 99,60	plantation.		
La Mare-aux-Canes ..	806-812	55 66,25	plantation.		futaie de 150 ans.
	813	0 44,60	futaie		
	814	0 51,70	plantation.		plantations de 1814 à 1821.
	815	5 25,60	futaie	109h 96,00	
	817	10 58,00	plantation.		plantations de 1775 à 1785.
	819-825	40 96,65	*idem*.....		
	826	0 75,20	futaie		futaie de 158 ans.

CANTONS.	NUMÉROS des enceintes.	Contenance.	Nature.	Contenance par canton.	AGE.
		Compiègne (suite).			
Les Beaux-Monts. .	827-830	19 57,40	plantation.	594h50,40	plantations de 1810 à 1840. plantations de 1775 à 1782. futaie de 160 ans.
	831-834	55 66,25	futaie		
	836	4 96,65	plantation.		
	838-841	66 50,45	futaie		
	842-847	29 18,80	plantation.		
	848	7 68,25	futaie		
	849-862	25 60,55	plantation.		
	863, 864	15 58,25	futaie		
	865-871	6 53,50	plantation.		
	872, 873	25 42,90	taillis . . .		
	874	11 51,55	plantation.		
	875	21 56,25	taillis		
	876-879	66 98,10	plantation.		
	885-887	42 52,00	*idem*. . . .		
Le Carendeau	888, 889	25 83,50	plantation.	92h87,00	plantations de 1815 à 1816. plantations de 1780 à 1785.
	891-897	26 06,85	*idem*. . . .		
	898	5 15,15	taillis		
	900	8 99,25	plantation.		
	902-906	16 86,45	*idem*. . . .		
	908, 909	11 96,00	*idem*. . . .		
Le Berne	910	6 60,85	taillis	199h64,95	Plantations de 1780 à 1785. taillis de un à 28 ans.
	915-916	16 59,65	*idem*. . . .		
	918-920	13 71,70	*idem*. . . .		
	922-932	34 57,80	*idem*. . . .		
	934-940	41 47,65	*idem*. . . .		
	941-943	5 92,05	futaie . . .		
	945-951	39 65,65	taillis . . .		
	954-956	10 71,50	*idem*. . . .		
	959-962	26 20,90	*idem*. . . .		
	964	6 37,20	*idem*		
Vivier-frère-Robert	969-971	1 72,90	taillis	174h74,55	plantations de 1775 à 1783.
	972-998	173 01,65	plantation.		
La Bouverie.	2459-2464	57 29,70	futaie	75h21,55	futaie de 153 ans.
	2466-2468	14 87,95	*idem*. . . .		
	2470-2473	2 62,25	*idem*. . . .		
	2475	20 41,65	*idem*. . . .		
Le Vivier-Corax . .	2476-2478	53 41,65	plantation.	192h52,20	plantations de 1807 à 1830. futaie de 153 ans.
	2485-2491	121 95,70	*idem*. . . .		
	2492-2494	57 14,85	futaie . . .		

CANTONS.	NUMÉROS des enceintes.	Contenance.	Nature.	Contenance par canton.	AGE.
			Compiègne (suite).		
Fond-de-Pernaut..	2550	10 84,15	plantation.		
	2551,2552	25 51,75	futaie		recrus de 55 ans.
	2554	15 21,00	plantation.		plantations de
	2541-2544	18 87,50	*idem*....		1850.
	2547	25 66,15	futaie	120h 00,55	plantations de
	2548	1 97,90	taillis		1791 à 1795.
	2549-2551	15 62,50	futaie		futaie de 148 ans.
	2556-2559	5 48,25	taillis		
	2561	2 81,55	*idem*.....		
Royalieu	2562-2564	2 67,20	plantation.		
	2565,2566	25 75,05	taillis		
	2567	18 99,70	plantation.		
	2568	5 55,90	taillis		
	2569-2572	17 78,15	futaie		plantations de
	2575-2575	26 55,55	taillis		1827 à 1854.
	2576-2585	25 56,15	plantation.		plantations de
	2587	4 59,25	*idem*.....	185h 20,45	1787 à 1790.
	2589-2596	7 62,50	*idem*.....		recrus de 50 à 56
	2599-2602	9 29,75	*idem*.....		ans.
	2604-2607	4 70,75	*idem*.....		
	2609-2614	9 12,25	*idem*.....		
	2616-2621	7 56,45	*idem*.....		
	2625-2626	19 61,80	*idem*.....		
La Justice......	2627,2628	10 41,80	plantation.		
	2650-2642	26 76,00	*idem*		plantations de
	2646	8 50,50	*idem*.....		1856 à 1859.
	2651-2654	22 98,85	*idem*.....		plantations de
	2655	10 71,80	taillis	140h 56,40	1787 à 1790.
	2656-2659	50 92,00	plantation.		recrus de 50 à 56
	2660,2661	10 45,45	taillis		ans.
Marché-Dupuis..	2662-2664	29 57,00	futaie		
	5665-2667	7 97,00	taillis		
	2668-2670	28 01,00	futaie		
	2671, 2672	9 16 65	taillis		plantations de
	2675	5 45,90	futaie		1815.
	2674	8 76,45	taillis	162h 88,10	recrues de 58 ans.
	2675-2677	40 15,50	futaie		futaie de 170 ans.
	2678	1 47,00	plantation.		
	2679,2680	27 11,45	futaie		
	2681,2682	7 24,15	plantation.		

CANTONS.	NUMÉROS des enceintes	Contenance.	Nature.	Contenance par canton.	AGE.
			Compiègne (suite).		
Les Rossignols...	2683, 2684	12 25,65	plantation.	182h 95,20	plantations de 1828 à 1840. futaie de 170 ans.
	2685-2688	54 79,50	futaie		
	2689	8 08,15	taillis		
	2690	50 89,85	plantation.		
	2691-2697	75 57,75	futaie		
	2698	5 54,50	plantation.		
Le Centre........	2699, 2700	27 95,00	plantation.	254h 85,50	plantations de 1775 à 1789.
	2702, 2705	42 55,50	*idem*....		
	2706-2710	58 25,00	*idem*....		
	2712-2719	126 56,00	*idem*....		
				5979 15,20	
plus, pour l'emplacement des lieux habités (château et parc compris), chemins, friches, etc.........				271 87,80	
				4251h 05,00	
		La Croix-Saint-Ouen : 1,611 hect. 71.			
Saint-Sauveur...	2002-2004	29 71,55	futaie	42h 61,50	futaie de 140 ans.
	2006, 2007	12 90,15	*idem*....		
Les Molineaux....	2042	15 70,40	futaie	50h 84,60	futaie de 140 ans.
	2045, 2046	15 14,20	*idem*....		
La Croix........	2047	17 94,85	futaie	177h 96,95	recrus de 8 à 15 ans. futaie de 140 ans.
	2049-2052	50 64,85	*idem*....		
	2054-2065	45 28,40	taillis		
	2064-2071	84 08,45	futaie		
La Haute-Queue..	2074-2077	19 25,95	futaie	46h 94,00	plantations de 1817 à 1822. futaie de 140 ans.
	2078-2081	25 26,45	taillis		
	2085, 2084	4 41,60	*idem*....		
La Basse-Queue...	2105-2110	2 29,75	taillis	205h 61,65	recrus de 8 à 30 ans. plantations de 1780.
	2112-2122	19 91,60	*idem*....		
	2125, 2126	9 57,55	*idem*....		
	2128-2156	58 02,55	*idem*....		
	2158-2154	42 65,45	*idem*....		
	2158-2160	5 42,95	*idem*....		
	2160, 2161	10 70,90	plantation.		
	2162	2 27,00	taillis		
	2165-2174	45 60,25	*idem*....		
	2175-2178	16 84,00	*idem*....		
	2181-2184	12 51,85	*idem*....		

CANTONS.	NUMÉROS des enceintes.	Contenance.	Nature.	Contenance par canton.	AGE.

La Croix-Saint-Ouen (suite).

CANTONS.	NUMÉROS des enceintes.	Contenance.	Nature.	Contenance par canton.	AGE.
La Malmaire	2188	16 07,10	taillis		taillis de 10 à 20 ans.
	2193	1 57,15	futaie		plantations de 1808 à 1809.
	2195, 2196	51 57,85	plantation.	61^h 69,95	futaie de 110 ans.
	2197, 2198	4 57,75	futaie		
	2199-2202	8 10,10	*idem*.....		
Le Boquet-gras...	2203, 2204	14 65,00	futaie		
	2206-2224	85 75,55	*idem*.....		
	2226-2230	8 20,90	*idem*.....		
	2232-2235	9 01,55	*idem*.....		
	2238-2243	31 55,65	*idem*.....	314^h 75,40	futaie de 160 ans.
	2248-2259	68 94,70	*idem*.....		
	2262-2264	5 29,20	plantation.		
	2265-2271	91 57,05	futaie		
La Bouverie......	2397-2401	59 29,40	futaie		
	2403-2406	26 87,05	*idem*.....		
	2408-2414	36 83,05	*idem*.....		
	2416-2424	89 20,75	*idem*.....		
	2425	4 67,55	plantation.		plantations de 1825 à 1827.
	2431-2436	19 71,40	futaie	519^h 71,15	futaie de 145 ans.
	2441, 2442	29 59,40	*idem*.....		
	2443, 2444	5 08,70	plantation.		
	2445-2452	54 12,95	futaie		
	2454-2458	14 50,90	*idem*.....		
Le Carnois.......	2495	16 77,50	plantation.		
	2497-2500	66 93,15	*idem*.....		
	2501	2 21,85	futaie		recrus de 12 à 20 ans.
	2502	1 23,65	plantation.		
	2508-2510	24 10,40	taillis	185^h 99,40	plantations de 1830.
	2513-2515	19 51,80	*idem*.....		
	2516, 2517	18 84,60	plantation.		plantations de 1791-1795.
	2518	7 64,95	taillis		
	2520, 2521	28 89,70	plantation.		
Fond de Pernaut..	2527	11 80,05	plantation.	11^h 80,05	plantations de 1791-1795.
Le Centre........	2720-2751	158 11,80	plantation.	158^h 11,80	plantations de 1775-1789.
				1556 06,45	
plus, pour l'emplacement des lieux habités, chemins, friches, etc...........................				75 64,55	
				1611^h 71,00	

Saint-Jean-aux-bois : 2,457 hect. 52.

CANTONS.	NUMÉROS des enceintes.	Contenance.	Nature.	Contenance par canton.	AGE.
La Bréviaire	514, 515	24 95,60	plantation.		
	516	6 11,40	taillis		
	517	7 49,55	plantation.		
	518-522	14 50,00	taillis		
	523-525	42 51,70	plantation.		
	527-532	57 55,50	*idem*. ...		
	533	5 97,05	taillis		
	534	1 43,10	plantation.		
	535-538	4 70,10	futaie		
	540	1 68,25	*idem*. ...		
	542-547	23 28,85	*idem*		
	554, 555	9 28,70	taillis		
	556-559	16 85,50	futaie		
	560-565	20 53,50	plantation.		
	566, 567	1 09,90	futaie		
	568-570	14 84,50	plantation.		
	571-575	21 62,25	taillis		
	576, 577	18 56,00	plantation.		
	578	7 46,50	taillis	515h 54,55	plantations de 1807 à 1859. plantations de 1790. futaie de 100 à 170 ans.
	579, 580	8 17,95	futaie		
	581-586	24 51,50	plantation.		
	587, 588	2 52,25	futaie		
	589-591	21 24,75	plantation.		
	592	6 52,80	taillis		
	594-597	27 97,10	*idem*....		
	599	10 07,85	*idem*....		
	600, 601	28 32,45	plantation.		
	602-605	26 41,35	taillis		
	606	4 66,50	plantation.		
	608-610	15 10,55	*idem*....		
	612	2 00,45	*idem*....		
	615	1 21,50	*idem*....		
	617	1 08,10	*idem*....		
	619	0 87,55	*idem*		
	621	7 67,60	*idem*....		
	625, 626	29 47,55	*idem*....		
La Muette	686, 687	23 64,65	plantation.		
	689	0 79,55	*idem*....		
	691	14 87,80	*idem*....		
	694	7 65,40	futaie		
	700, 701	12 79,60	*idem*....		
	705-711	55 32,30	*idem*....		
	712, 713	5 12,40	taillis		
	714, 715	8 44,85	futaie		

P

CANTONS.	NUMÉROS des enceintes.	Contenance.	Nature.	Contenance par canton.	AGE.
		Saint-Jean-aux-bois (suite).			
La Muette *(suite)*..	716	7 90,05	taillis	255h 12,25	
	717-719	7 47,90	futaie		plantations de 1839 à 1841.
	720-722	12 50,40	taillis		
	723	2 98,25	futaie		plantations de 1776 à 1777.
	724, 725	2 09,90	plantation.		
	726	7 22,50	futaie		futaie de 150 ans.
	728	0 55,65	*idem*		
	729	0 44,60	plantation		
	731-734	7 70,40	*idem*		
	736	5 41,20	*idem*		
	738-741	22 57,55	*idem*		
	743-749	16 47,20	*idem*		
	750	5 27,55	taillis		
	751-755	28 44,10	plantation.		
	759	1 60,65	*idem*		
Le Fort-Poirier...	1368-1371	18 11,10	plantation.	27h 02,20	plantations de 1786 à 1790.
	1372	8 91,10	futaie		futaie de 140 ans.
Le Vivier-Payen ..	1417-1419	43 70,45	futaie	47h 71,05	futaie de 140 ans.
	1421	4 00,60	*idem*		
Saint-Jean......	1480, 1481	39 15,80	futaie	521h 17,70	
	1482-1487	37 25,10	plantation.		
	1488, 1489	27 28,95	futaie		
	1493-1496	42 71,80	*idem*		
	1534, 1535	5 07,70	*idem*		
	1536, 1537	4 05,55	plantation.		plantations de 1811 à 1815.
	1538-1546	51 14,80	futaie		
	1548-1553	6 62,05	*idem*		futaie de 130 ans.
	1555	11 56,60	*idem*		
	1557-1560	21 69,75	*idem*		
	1562-1564	8 97,50	*idem*		
	1566-1568	14 70,40	*idem*		
	1570-1574	11 72,60	*idem*		
	1578-1581	41 45,10	*idem*		
La Lande-Blin....	1582-1589	18 61,25	futaie	159h 48,90	
	1590	18 71,40	plantation.		
	1592, 1593	11 66,15	futaie		
	1594, 1595	25 70,25	plantation.		
	1596	0 60,75	futaie		plantations de 1792 à 1793.
	1597-1599	18 59,55	plantation.		
	1600	9 65,65	taillis		futaie de 110 ans.
	1601-1603	12 53,10	plantation.		
	1612, 1613	29 84,55	taillis		
	1614, 1615	0 78,40	futaie		
	1798	12 78,05	taillis		

CANTONS.	NUMÉROS des enceintes.	Contenance.	Nature.	Contenance par canton.	AGE.
		Saint-Jean-aux-bois (suite).			
La Héronnière...	1617, 1618	9 08,90	futaie	80^{h} 43,90	plantations de 1811 à 1815. futaie de 90 ans.
	1619, 1620	24 56,75	plantation.		
	1622-1624	46 78,25	*idem*.....		
Garenne du Roi...	1638	30 56,60	taillis	55^{h} 99,85	plantations de 1825. futaie de 110 ans.
	1639	10 01,50	futaie		
	1640, 1641	2 03,35	taillis		
	1642-1644	13 58,60	futaie		
Les Grands-Monts.	1799	8 47,70	taillis	179^{h} 40,10	plantations de 1813 à 1831. futaie de 110 ans.
	1800-1802	3 88,65	plantation.		
	1803-1806	11 81,40	taillis		
	1807-1811	19 11,25	futaie		
	1812, 1813	13 57,75	plantation.		
	1814, 1815	7 45,50	futaie		
	1816, 1817	13 99,85	taillis		
	1818, 1819	22 57,15	futaie		
	1820-1823	32 61,75	taillis		
	1824-1829	44 29,50	futaie		
La Michelette	2304-2312	56 40,50	futaie	506^{h} 53,20	recrus de 10 à 15 ans. futaie de 150 à 160 ans.
	2313	2 62,00	taillis		
	2314	7 78,10	futaie		
	2315, 2316	1 33,50	taillis		
	2317, 2318	3 85,90	futaie		
	2319, 2320	1 38,30	taillis		
	2321-2325	13 85,10	futaie		
	2326	4 35,00	taillis		
	2327-2358	192 85,30	futaie		
	2359-2372	113 18,05	*idem*.....		
	2374-2385	56 49,55	*idem*.....		
	2386-2389	36 46,05	*idem*.....		
	2392	17 97,50	*idem*.....		
	2395, 2396	17 82,15	*idem*.....		
Le Centre........	2732-2741	134 21,80	plantation.	134^{h} 21,80	plantations de 1773 à 1789.
				2280 47,50	
plus, pour l'emplacement des lieux habités, eaux, chemins, friches, etc.........				156 84,70	
				2437^{h} 32,00	

CANTONS.	NUMÉROS des enceintes.	Contenance.	Nature.	Contenance par canton.	AGE.
		***Saint-Sauveur* : 1,565 hect. 47.**			
Les Grueries	1885	17 50,40	plantation.	68^{h} 77,55	plantations de 1821.
	1887	0 98,65	futaie		
	1888–1895	46 09,60	plantation.		plantations de 1791, 1792.
	1896	4 18,90	futaie ...		futaie de 90 ans.
Pré du Rozoir	1897–1904	55 84,20	plantation.	124^{h} 09,90	plantations de 1818.
	1905, 1906	2 25,75	futaie		
	1907–1909	45 94,50	taillis		plantations de 1791, 1792.
	1910, 1911	22 04,95	futaie		futaie de 130 ans.
Béthizy	1912–1922	101 73,60	futaie	288^{h} 66,60	
	1923	10 50,60	taillis		
	1924, 1925	51 20,60	plantation.		
	1928, 1929	13 51,15	*idem*....		
	1930, 1931	19 62,00	futaie		
	1933–1937	53 93,50	plantation.		plantations de 1832.
	1938	1 48,50	taillis ...		
	1939	2 14,70	plantation.		plantations de 1790.
	1940–1942	1 57,45	taillis		futaie de 150 ans.
	1943	6 57,80	plantation.		
	1944	5 65,95	futaie		
	1945	1 92,25	plantation.		
	1946	1 15,65	futaie		
	1947, 1948	18 98,25	plantation.		
	1949	17 44,80	futaie		
Le Prévôté......	1950–1953	45 47,55	futaie	88^{h} 58,65	recrus de 15 à 25 ans.
	1955, 1956	7 57,70	taillis		
	1957–1961	55 83,40	futaie		futaie de 85 ans.
Saint-Sauveur....	1962	7 85,40	futaie	225^{h} 92,75	
	1963–1965	15 07,80	plantation.		
	1966	2 56,95	futaie		
	1967	11 41,50	plantation.		plantations de 1823.
	1969	7 88,85	*idem*.....		
	1973	12 71,60	futaie		plantations de 1793.
	1975, 1976	2 75,70	*idem*.....		
	1978–1986	92 48,80	*idem*.....		futaie de 140 ans.
	1987–1989	50 10,75	plantation.		
	1990, 1991	9 55,70	futaie		
	1993–1995	1 04,80	bois......		
	1997–2001	52 47,10	futaie		

CANTONS.	NUMÉROS des enceintes.	Contenance.	Nature.	Contenance par canton.	AGE.
		Saint-Sauveur (suite).			
Les Molineaux....	2008	2 15,25	taillis	110h 48,00	plantations de 1808 à 1832. recrus de 18 à 25 ans.
	2009-2012	44 59,15	plantation.		
	2015-2019	10 77,70	taillis		
	2021	18 44,40	plantation.		
	2022-2054	15 87,50	taillis		
	2055	7 02,55	plantation.		
	2056-2041	15 85,85	taillis		
La Haute-Queue..	2085	2 71,05	taillis	161h 79,54	recrus de 12 ans. plantations de 1808 à 1822. futaie de 140 ans.
	2087, 2088	15 65,80	*idem*.....		
	2089-2094	60 29,01	plantation.		
	2095, 2096	11 54,95	taillis		
	2097, 2098	56 61,25	plantation.		
	2099-2102	50 10,70	taillis		
	2104	6 86,75	*idem*.....		
Le Boquet-gras...	2272-2294	198 60 00	futaie	265h 51,60	plantations de 1815 à 1832. futaie de 160 ans.
	2296, 2297	50 46,95	plantation.		
	2298-2500	11 81,45	futaie		
	2501	17 15,10	plantation.		
	2502	5 44,10	taillis		
	2503	2 06,00	futaie		
				1271 64,06	
plus, pour l'emplacement des lieux habités, chemins, friches, etc........				295 52,94	
				1565h 17,00	
		Vieuxmoulin : 1,656 hect. 86.			
Les Mares-St-Louis.	637-645	95 90,10	plantation.	500h 57,20	plantations de 1825. plantations de 1778, 1779. recrus de 35 ans.
	646, 647	5 54,05	taillis .. .		
	648-650	25 88,90	plantation.		
	652-666	84 14,85	*idem*.....		
	667	6 46,05	taillis		
	668, 669	4 17,80	futaie		
	670, 671	7 29,45	taillis		
	672	5 25,05	plantation.		
	675	2 38,55	taillis		
	674-677	12 17,55	plantation.		
	679	8 95,15	*idem*.....		
	680, 681	18 11,55	taillis		
	685, 684	26 12,55	plantation.		

CANTONS.	NUMÉROS des enceintes.	Contenance.	Nature.	Contenance par canton.	AGE.
		Vieuxmoulin (suite).			
La Belle-Image ...	760-762	26 67,55	plantation.	145h 15,55	plantations de 1817.
	763, 764	32 89,90	futaie		
	765, 766	16 58,50	taillis		plantations de 1776, 1777.
	767-769	30 56,85	futaie		
	771-774	36 60,75	*idem*.....		futaie de 155 ans.
Le Puits-d'Antin..	775	6 64,00	futaie	183h 52,55	
	778-783	62 16,65	*idem*.....		
	785	0 22,75	*idem*.....		
	789	11 51,55	*idem*.....		
	790-792	22 54,65	plantation.		plantations de 1775 à 1783.
	793, 794	4 95,85	futaie		
	795-797	19 50,10	plantation.		futaie de 155 ans.
	798, 799	33 98,00	futaie		
	800	15 01,50	plantation.		
	803	0 52,90	*idem*.....		
	805	6 86,80	*idem*.....		
Vivier-frère-Robert	999-1006	53 15,55	plantation.	68h 15,45	plantations de 1775-1783.
	1007-1010	13 96,20	futaie		
	1017, 1018	1 01,70	*idem*.....		
Le Fossé-coulant..	1019-1024	21 07,80	futaie	192h 27,20	
	1025-1027	20 44,55	plantation.		
	1030, 1031	9 66,55	futaie		
	1033-1040	48 78,75	*idem*.....		futaie de 150 ans.
	1042, 1043	12 46,20	*idem*.....		plantations de 1775-1783.
	1046-1048	3 78,00	*idem*.....		
	1050, 1051	17 88,25	*idem*.....		
	1055-1058	22 54,25	*idem*.....		
	1061-1064	35 82,85	*idem*.....		
Le Mont-St-Marc..	1065, 1066	4 69,90	futaie	214h 23,45	
	1067-1069	12 91,05	plantation.		
	1070	4 94,20	taillis		
	1071, 1072	1 79,10	futaie		recrus de 50 ans.
	1075-1085	52 69,75	plantation.		plantations de 1810 à 1836.
	1087-1090	35 94,45	*idem*.....		
	1092-1098	48 74,90	*idem*.....		futaie de 90 ans.
	1099-1104	13 25,00	futaie		
	1107-1110	9 31,75	plantation.		
	1111-1128	51 93,55	futaie		

CANTONS.	NUMÉROS des enceintes.	Contenance.	Nature.	Contenance par canton.	AGE.
		Vieuxmoulin (suite).			
Les Etangs de St-Pierre.	1196	11 14,05	plantation.		recrus de 5 à 15 ans.
	1197	7 81,50	taillis	96h 08,95	
	1200–1205	68 60,15	plantation.		plantations de 1825.
	1216	8 53,25	*idem*.....		plantations de 1795.
Saint-Pierre......	1277,1278	3 79,75	futaie		
	1282	15 97,80	*idem*.....		
	1292	22 10,90	*idem*.....		
	1293–1295	16 70,50	taillis		futaie de 170 ans.
	1296–1299	11 65,45	futaie		plantations de 1825.
	1303,1304	12 81,70	plantation.	250h 32,95	
	1306–1308	56 15,15	futaie		plantations de 1795.
	1323–1332	66 09,65	*idem*.....		
	1336	21 84,80	*idem*.....		
	1339–1343	10 00,80	*idem*.....		
	1346–1348	13 18,45	*idem*.....		
La Pommeraie....	1349	16 07,95	futaie		
	1352–1354	28 22,10	*idem*.....	106h 03,35	futaie de 155 ans.
	1358–1360	34 69,10	*idem*.....		
	1362–1367	27 04,20	*idem*.....		
				1534 12,45	
plus, pour l'emplacement des lieux habités, chemins, eaux, friches....................................				122 73,55	
				1656h 86,00	

D'après ces détails, la contenance de la forêt ou plutôt du domaine de *Compiègne* (1) dans le canton, est de 11,522 hectares 49.

(1) La contenance entière de la forêt et du domaine, selon les vérifications exécutées à la suite de l'établissement de la liste civile, après 1830, comprenait les articles ci-après :

Bois.................................	**13,974hect.**	**55,15**
Terres...............................	**152**	**89.20**
Prés et pâturages....................	**53**	**52,00**
Maisons et cours.....................	**8**	**41,85**
Jardins..............................	**12**	**56,70**
Eaux.................................	**25**	**88,35**
Friches..............................	**212**	**63,85**
Oseraies et îles.....................	**0**	**44,80**
Avenues, routes, chemins..........	**173**	**98.40**
Total..................	**14,614hect.**	**90,30**

La contenance du sol boisé proprement dit est seulement de 10,601 h. 45,46.

Le peuplement est en hêtre pour un tiers, en chêne pour un quart, en charme pour un autre quart, et le reste en orme, frêne, bouleau, tremble, marceau.

Le chêne pédonculé, surnommé chêne blanc, est de beaucoup, le plus commun. Le rouvre n'existe que dans quelques triages.

Le hêtre et le chêne sont presque toujours mélangés, et quelqueefois le charme avec eux. Le hètre est plus commun sur les hauteurs, aux Grands-Monts et à la Tête-Saint-Jean par exemple. Le chêne est au contraire plus abondant dans les parties sablonneuses de la basse-forêt ainsi que sur les pentes des coteaux.

Il y a un massif de chêne pur dans le canton du grand Parc, et une futaie pure d'ormes au Boquet-gras près de *La Croix-Saint-Ouen.*

On estime que la forêt contient un septième en futaie de deux cents ans et au-dessus; — un cinquième en futaie de cent à deux cents ans; — un onzième en gaulis de quarante à cent ans; — un trentième en taillis au-dessous de vingt ans; — un septième en recrues de futaie; — et un quart en plantations.

Indépendamment des essences naturelles, on rencontre maintenant des massifs de pin sylvestre qui occupent, avec succès, des terrains trop sablonneux ou graveleux peu propres aux arbres feuillus. L'introduction de cet arbre date d'environ cinquante années. On en voit de belles plantations dans le petit parc, ainsi qu'aux cantons du Guet-du-nid, du Buissonnet, de la Mare-aux-canes, près de *Vieuxmoulin*, de *la Lande-Blin*, de *Royalieu*, etc.

On a introduit le pin maritime dont on voit des semis près du Carendeau, le *Planera crenata* qui a été greffé sur l'orme au canton de la Justice, le *Quercus rubra* au même lieu et au Guet-du-nid.

On rencontre d'ailleurs des pieds assez nombreux de sycomores, d'acacias, de noyers, d'*aylanthus*, de *cupressus disticha*, de *laricio*, d'*abies picea*.

Il existe sur les pentes orientales des Beaux-Monts un carré appelé le *bois Michaux* en mémoire du voyageur-naturaliste de ce nom, dans lequel on fait des essais pour la naturalisation des arbres exotiques. On y cultive entr'autres essences, les *Fraxinus amerciana*, *alba*, *nigra*, *cinerea*; *Acer rubrum*, *saccharinum*, *eriocarpum*; *Juglans nigra*, *cinerea*, *fraxinifolia*; *Liquidambar styraciflua*, *imberbe*; *Ulmus americana*, *fulva*; *Celtis australis*, *Tournefortii*; *Betula lenta*, *papyrifera*; *Carpinus ameriana*, *orien-*

talis, virginiana; Quercus phellos, tinctoria, Banisteri, palustris, rubra, macrocarpa, ferruginea, falcata, coccinea, prinos.

Les historiens rapportent au règne de François Ier le premier percement régulier de la forêt. Ce monarque fit ouvrir les huit chemins qui partant du carrefour du puits du Roi (1), se rendent en ligne droite jusqu'en dehors du terrain boisé. On les connait encore aujourd'hui sous les noms de routes de *Royalieu*, du Carnois, du Pont-la-Reine (dont le tracé est brisé depuis qu'on a abandonné la direction primitive vers *Saint-Sauveur*), de Champlieu, de Morienval, de la Mariolle, de *Berne* et du Moulin.

Trois polygones sont tracés autour du puits du Roi, 1° l'intérieur nommé octogonet, ayant ses angles aux carrefours du Relancé, du Pélican, du Faune, Hippolyte, de Bray, du Vol, Atalante et de Jupiter; 2° l'intermédiaire ou petit octogone, dont les angles sont aux carrefours de Bourgogne, Actéon, des Plaideurs, de l'Embrassade, du Marché Dupuis, du Moulin, des Artillières et des Princes; 3° le grand octogone, ouvert sous Louis XIV, ayant ses angles aux carrefours Bourbon, des Princesses, d'Orbois, du Carnois, de *Royalieu*, des Bordages, du puits de Berne et d'Aumale. Toutes ces lignes appartiennent au canton de *Compiègne*.

D'autres percées ont été pratiquées successivement en vertu d'arrêts du dix-huit décembre 1683, — seize juillet 1726; — six juillet 1728, — dix-neuf septembre 1730, — vingt-six août 1732, — huit septembre 1733, — 9 juillet 1737, — treize septembre 1739, — vingt-cinq octobre 1740, — vingt-quatre octobre 1748, — dix août 1752, — seize mars 1763, — trois février 1772, — dix-neuf décembre 1773, — huit juin 1774, — vingt-un décembre 1785.

Les communications, trop nombreuses aujourd'hui, n'ont pas été ouvertes sur un plan constant d'ensemble; elles se croisent ou se réunissent sans ordre régulier. Les principales dans le canton de *Compiègne* sont les suivantes :

entre la route de Champlieu et celle du Carnois : 1° route des Grueries (2), 2° de la Sente-aux-Poireaux; 3° du Boquet-Gras; 4° du Hazoy; 5° de Béthizy; 6° de la Malmaire; 7° Cavalière royale;

---

(1) Ce carrefour a été planté en 1780.

(2) Les bois des Grueries formaient une enclave qui appartenait en 1730 à Thomas Duguey, seigneur du Fay-sous-Clermont en Beauvoisis, ils comprenaient quatre-vingt-quatre arpens qui furent réunis à la forêt dans l'année 1733.

8° du Daim; 9° de la Plaine de Verberie; 10° de la Bouverie; 11° de la Mabonnerie; 12° de la Haute-Queue; 13° de la Prévôté; 14° de Soupiseau; 15° du Bac; 16° de Saint-Sauveur; 17° de Saintines; 18° de Tillaru; 19° de La Croix; 20° chemin de Béthisy; 20° route d'Oise; 21° Bertin; 22° des Nœuds; 23° Solitaire; 24° de Bussa; 25° du Pélican; 26° du puits Féron; 27° de Picardie; 28° des Molineaux; 29° Pannelier; 30° de La Hideuse; 31° Geoffroy;

entre la route du Carnois et celle du *Berne* : 32° route des Languignons; 33° des Lorrains; 34° du marché Dupuis; 35° du Bray; 36° d'Anjou; 37° de la Justice; 38° Godot; 39° des Rossignols; 40° de Choisy; 41° de la Forte-Haye; 42 du Carendeau; 43° des Ventes de Saint-Corneille; 44° des petites Planchettes; 45° du Vivier-Corax; 46° de Mercière; 47° du fond Pernaut; 48° de la Reine; 49° des Dames; 50° de Bretagne; 51° du Merle; 52° de Tilloye; 53° du Gué-du-Nid; 54° Gobets; 55° Rivié; 56° d'Humières; 57° Royale; 58° de la Faisanderie; 59° de la Mare-aux-Canes; 60° Gabriel; 61° de Saint-Corneille; 62° de Mail; 63° de la Croix du Saint-Signe; 64° du Mont-du-Tremble; 65° Bellicart; 66° du Buissonnet; 67° d'Aumont; 68° du Putois; 69° de l'Ortille; 70° du Francport;

entre la route du *Berne* et celle de la Mariolle, continuation des routes Rivié et d'Humières, de la Mare-aux-Canes, de l'Ortille; les routes : 71° des Beaux-Monts; 72° Marie; 73° des Nymphes; 74° de Morpigny; 75° du Pont-de-Berne; 76° des Arzillières; 77° de la Belle-Image; 78° des Secquenaux; 79° du Parquet du bois; 80° des Larris-Mathieu; 81° de Vieuxmoulin; 82° des sept morts; 83° du Jet-de-Barre; 84° du Vivier-Frère-Robert; 85° du Volerbeau; 86° des étangs Varin; 87° des Moines; 88° des étangs de Saint-Pierre; 89° de Notre-Dame-Adam; 90° des Amazones; 91° des Clavières; 92° Dormois; 93° d'Aquitaine; 94° du Blanc-hureau; 95° de la Muette; 96° de Saint-Pierre; 97° du Tréan; 98° du Saut-du Cerf; 99° d'Epernon; 100° de la Valette; 101° du Fossé-coulant; 102° de la Biche; 103° du Port-des-Etapes; 104° du Pré-des-Citernes; 105° de le Motte-Blin; 106° du Terrier-à-Renard; 107° du Pont-Caborne 108° de Courcelles; 109° de la pierre qui tourne; 110° des Corneilles; 111° des Bridleurs; 112° du Chevreuil; 113° du Sanglier; 114° de la Pommeraye; 115° tournante sous Saint-Pierre;

entre la route de la Mariolle et celle de Champlieu, les routes : 116° des Bruyers; 117° du Meslier; 118° des grandes Bruyères; 119° de Jupiter; 120° du grand-Marais; 121° du grand-Veneur; 122° des Brigands; 123° du Marais; 124° du pont de Palesne;

125° de Sainte-Périne; 126° des Eluats; 127° des Princesses; 128° du Contrôleur; 129° des Prés de la Bréviaire; 130° 131° de la Fontaine haute; 132° du Longpont; 133° du marais de Champlieu; 134° de Normandie; 135° du marais de l'Echelle; 136° du Cheval noir; 137° de l'Etang de Saint-Jean; 138° de Saint-Jean; 139° de la Michelette; 140° des Prés de Saint-Jean; 141° de Malassise; 142° des Mares; 143° de l'Ecureuil; 144° de l'Oiseau; 145° de l'Embuscade; 146° de l'affut; 147° de Beauval; 148° de la Ruine; 149° du Capitaine; 150° du grand Bail; 151° des Sablons; 152° du bois des Moines; 153° de la Garenne du Roi; 154° du Hêtre; 155° de la Tête-Saint-Jean; 156° de la Flèche, 157° des Gardes; 158° de la Folie; 159° de Toutvent; 160° du Parquet de la Lande-Blin.

Cette multiplicité de routes a fait supprimer les anciennes communications; cependant il en reste encore plusieurs, reconnaissables à leur tracé sinueux. Le principal est le chemin des Plaideurs qui traverse toute la forêt, de *La Croix-Saint-Ouen* à Pierrefonds par *La Bréviaire* et *Saint-Jean*; 2° ensuite, le chemin de *Saint-Sauveur* à *Saint-Jean*; 3° de *Mercière* à *Royalieu*; 4° des prés de *l'Ortille*; 5° tournant sous le mont Saint-Marc; 6° de *Vieuxmoulin* à Chelle; 7° de *Vieuxmoulin* à *Saint-Pierre*; 8° de *Saint-Pierre* aux prés de la Ville; 9° de Palesne; 10° de l'Hermite; 11° du Pont-Cardon; 12° tournant sous la Tête-Saint-Jean.

Il faut ajouter à cette nomenclature les cinq routes cavalières concentriques autour de *Compiègne* ouvertes en 1816.

Les carrefours limitrophes sont : sur la limite du canton d'Attichy, ceux de l'Etang de la Rouillie; de la Gorge de Han; des Prés de la Ville; du Vivier-Payen; du Fort-Poirier; du grand Maréchal; de la Héronnière; des Biches; des Dryades; des bois de Damart; du Débuché et de la Garenne du Roi;

Sur la limite du canton de Crépy, les carrefours du bel Orme; du Change; de La Lande-Blin; de Vaudrempont; d'Héloïse; de Diane; des Eluats; de Calisto; de Champlieu.

Les carrefours intérieurs sont : 1° sur la route de Paris à Saint-Quentin, ceux de Verberie; du Pont-la-Reine; Brocard; de La Croix; du Veneur; de Laval; de l'Abbaye;

2° sur la route de Soissons, les carrefours Bellicart; d'Aumont; du Terrier-à-Renard; des Loups; Cerbère;

3° sur la route de Crépy, ceux du Blaireau; du Lièvre; des Clavières; de la Barrière; de Flore; de l'Oiseau; de Crépy; de Saint-Jean;

4° sur le chemin de Pierrefonds, ceux de Pierrefonds; de

Tilloye; de la Faisanderie; de Morpigny; du Parquet du bois; Anonyme; de la Mare rouge; de Beaurevoir;

5° entre l'Aisne et la route de Soissons, les carrefours du Francport et des Taillis du Berne;

6° entre la route de Paris et l'Oise, ceux du Carnois; de la basse Queue; du Daim et le carrefour Irrégulier;

7° sur la grande ligne de la Mariolle et du Carnois, ceux du Carnois et du Veneur déjà cités; des Lorrains; Narcisse; Julie; de l'Embrassade; Hippolyte; Jupiter; des Princes; de la Barrière déjà cité; d'Aquitaine; d'Ormoy; d'Aumale; de la Muette;

8° sur la ligne du Pont-la-Reine au Berne; le carrefour du Pont-la-Reine déjà cité; d'Orbais; de la vieille Meute; des Nœuds; Joinville; Cyclope; des Plaideurs; du Faune; Atalante; des Armillières; du Lièvre; du Puits-de-Berne; de la Faisanderie; du Mail; du Tréan; des Beaux-Monts; de Lucifer; ceux du Terrier à Renard et du Francport déjà cités;

9° sur la ligne de Champlieu et du Moulin, les carrefours des Princesses; du Maupas; Antoinette; du puits de l'Ange; Actéon; Pélican; du Vol; du Moulin; de la petite Patte-d'Oie; des Bordages;

10° sur la ligne de Morienval à *Royalieu*, les carrefours de Bourbon; des Amoureux; de Bourgogne; du Relancé; de Bray; du Marché Dupuis; des Dames; du puits de Royalieu;

11° entre la route de Royalieu et celle du Moulin, le carrefour de Provence; de Bretagne;

12° entre la route du Moulin et celle du Berne, les carrefours de Méléagre; des Rossignols; de la Forte-Haye; Godot; du Guet-du-Nid; Royal, établi en 1818; du Rond-Royal; Gabriel; d'Adélaïde; des Vineux; du Chêne vert (1); de Victoire; du Polygone; du Point du jour; du puits des Vineux; du Renard; de la Croix du Saint-Signe; d'Élisabeth; du Buissonnet; du Putois; Villequier; du Mont du Tremble;

13° entre la route du Berne et celle de la Mariolle, les carrefours de l'Ortille; du puits-Caborne; de Bourdelotte; du Précipice; de l'Épervier; de Saint-Corneille; du Gouverneur; des Jeux; de l'Épinette; des Hamadryades; des Nymphes; des Faisans; du puits des Chasseurs; de Secqueuaux; du Chevreuil; de Normandie; de Montmorency; du Saut du Cerf; des Larris; du mont Saint-Marc; des Carrières; de Courcelles; de la Descente;

(1) Ainsi nommé parce qu'on y avait semé en 1776 des glands de chêne vert. Les plants étaient hauts de dix mètres, lorsque l'hiver de 1784 les fit périr.

de la fontaine Jean Delime; des sept-morts (1); des Marais; du Cerf; Aurore; d'Antin; du fossé-Coulant, de la belle-Image; des Amis; du Chasseur; du Sanglier; de Pommeraie; des Mares Saint-Louis; d'Humières; du Blanc-hureau; du Jet de Pierre; du Mont-Grésin; d'Epernon; de Vautrai; de la Mare-rouge; de Notre-Dame-Adam;

14° entre la route de la Mariolle et celle de Morienval, les carrefours de l'Aigle; du Connétable; du Buisson; du Diable; de Saint-Hubert; du grand-Ecuyer; du Bout de Voix; des Gardes; de Saint-Nicolas; de Saint-Jean; de l'Intendant; du hêtre; des Sablons; du Grand-Maître; du Héron; du Capitaine; de la Lice; du Bocage; de la Fauconnerie; de Saint-Jean; du Bout-Collin; de la Ruine; de Beauval; de l'Ecureuil; du Cheval noir; du Contrôleur; des six Chiens; du grand-Bail; des Mares de Jaux; des Brigands; d'Adonis; des Naïades; de Malassise; d'Apollon; de la Bréviaire; du Nid de Grue; de la Pépinière; du Grand-Marais;

15° entre la route de Morienval et celle de Champlieu, les carrefours du Grand-Pont; de l'Hermite; du marais de Champlieu; de la Michelette (2); du Bois recouvré; de Sainte-Périne; du marais de l'Echelle; de la Place aux Veaux; de la Fontaine-huet; du Palis-drouet; d'Hébé; du Dragon;

16° entre la route de Champlieu et celle du Pont-la-Reine, les carrefours des Prés du Rozoir; de la Sente aux Poireaux; de la Hideuse; du Hourvari; des Molineaux; de Picardie; de la Fontaine-Saint-Jean; Pannelier; du Tonnerre; du Soupiseau; du Boquet-gras; Solitaire; de Saint-Ouen; de Mars; de Volière; des Satyres; du Hibou; du puits-Féron; des Chats-sauvages; de la Patte d'Oie; de la Réunion (3);

17° entre la route du Pont-la-Reine et celle du Carnois, les carrefours de la Bouverie; du Poulinet; du Bout de Jaux; des Bruyères; de La Croix;

18° enfin, entre les routes du Carnois et de *Royalieu*, les carrefours du Vivier-Corax; des Chambres du Vivier; de Mercière.

Les coupes ordinaires furent réglées par arrêt du conseil

(1) Ainsi appelé d'un récit suivant lequel un voyageur ayant été attaqué sur ce point, par sept voleurs, son chien les étrangla tous les sept. On y mit une grande croix de pierre.

(2) Il est entouré d'un octogone de charmille, planté vers 1733.

(3) Il fut ouvert sous Louis XIV, en souvenir de la réunion effectuée, par lettres-patentes du neuf août 1691, des bois de *La Croix Saint-Ouen* à la forêt de *Compiègne*. On y avait élevé une belle croix dite de la *Réunion-de-Louis-le-Grand*, qu'on transféra dans l'année 1759 sur la nouvelle route de Paris, alors en construction. Ce monument fut abattu en 1792.

d'Etat du vingt-cinq septembre 1674. La forêt comprenait alors vingt-quatre mille douze arpens, plus trois mille deux cent vingt-cinq arpens en prés, étangs, hameaux et terres. On ordonna qu'à partir de 1685, les coupes annuelles seraient, en bois de futaie, de cent arpens, en bois blanc et aunois, de cinquante-trois arpens, et quatre-vingts arpens en taillis. Ce réglement fut suivi, quant aux futaies et aunois, jusqu'en 1726, et quant aux taillis, jusqu'à l'année 1716, à partir de laquelle la coupe de ceux-ci fut réduite à trente-six arpens.

L'exploitation a lieu depuis quelques années par éclaircies.

Le produit annuel dans le canton de *Compiègne* peut être ainsi évulué :

bois de service et d'industrie...............	14,800 st.
bois de chauffage de toute espèce...........	64,000
fagots, 160 mille équivalant à...............	1,200
TOTAL.......	80,000 stèr.

La récolte des faines peut donner jusqu'à cinq mille hectolitres dans une bonne année. Les usages dont la forêt était surchargée depuis des siècles, se bornent aujourd'hui au pâturage et à la faculté de ramasser le bois mort, exercés par les habitans des lieux riverains ou enclavés.

La ville de *Compiègne* comptait douze cent seize maisons usagères, aux termes d'une charte de Philippe-le-long du mois de septembre 1319, confirmée par sept actes royaux dont le dernier était daté du mois de septembre 1717.

Le faubourg *Saint-Germain* en avait cent cinquante-sept autres, suivant un octroi de Saint-Louis confirmé par François Ier, par Henri IV, et par Louis XIII au mois de février 1612. Ces nombres paraissent bien considérables, surtout si l'on remarque que la commune de *Compiègne* tout entière, ne comprend pas aujourd'hui plus de douze cent soixante-treize maisons.

Jaux avait aussi des droits applicables à deux cent quatre-vingt-quatre maisons, pour lesquels chaque usager devait un pain valant deux deniers parisis, et une poule avec deux deniers pour la sauce. Il devait en outre quatre deniers par bête à cornes et deux deniers par veau. On fit remise de ces redevances lors de la réformation effectuée en 1664, et l'on supprima l'usage parce que le village était au-delà de la rivière.

La commune de *Saint-Sauveur* exerçait des droits de pâturage et de ramassage qui lui avaient été concédés en 1179 par Louis-le-jeune, avec confirmation par Henri IV en 1603, et par Louis XIII en 1612. Cent vingt maisons en profitaient.

Les habitans de *La Croix-Saint-Ouen* et de *Mercière* faisaient remonter leurs titres au règne de Dagobert, fondateur de l'abbaye.

Ils payaient une maille parisis par tête d'habitant, plus deux deniers pour chaque pourceau ; la moitié de cette redevance appartenait au prieur de *La Croix*.

Tout le canton était compris dans les limites de la capitainerie.

La section de la forêt de Laigue appartenant au canton de *Compiègne* forme une contenance de sept cents hectares, appartenant tout entière au territoire de *Choisy-au-bac*, équivalant à la vingtième partie environ du sol boisé.

Elle est ainsi répartie :

CANTONS.	ENCEINTES.	CONTENANCES DES Enceintes.	CONTENANCES DES Cantons.	AGE DES BOIS.
La Queue-d'Hirondelle (1)....	8	21h 90	58h02	13 à 28 ans.
	16	36 12		13 à 27.
La Queue-du-Bois..........	41	28 15	122 32	37 à 49 ans.
	42	49 44		25 à 37.
	43	44 73		25 à 36.
Le Camp-de-Senlis (2).......	44	32 50	32 50	25 à 37 ans.
Les Plates-Noues (3).........	45	16 92	16 92	24 à 38 ans.
Les Rûs-des-Lois (4)..........	87	7 40	19 50	18 à 20 ans.
	88	5 70		18 ans.
	89	6 40		18 ans.
La Trouée-des-Bons-hommes (5)	83	12 04	12 04	18 à 26 ans.
Le Mont-Renard...........	38	39 10	101 44	26 à 45 ans.
	90	16 24		26 à 40.
	91	46 10		27 à 41.
Le Fau-Chandellier..........	39	48 85	100 25	17 à 23 ans.
	40	51 40		17 à 23.
Le Châtelet................	94	17 14	132 21	30 à 34 ans.
	95	24 50		30 à 34.
	96	31 57		16 à 30.
	97	59 00		14 à 37.
Le Mont-Moyen.............	92	41 00	103 05	30 à 41 ans.
	93	25 20		30 à 38.
	98	36 85		14 à 18.
Le Banc-du-Val.............	.....	3 77	3 77	21 ans.
			702h02	

(1) Le reste du canton dépend de Rethondes (canton d'Attichy).

(2 et 3) Le reste de ces cantons dépend du Plessis-Brion (canton de Ribécourt).

(4 et 5) Le reste de ces cantons dépend de Rethondes.

Le canton de la Queue d'hirondelle appartient à la garderie du centre; les cantons de la Queue du Bois, du Camp de Senlis, des Plates-Noues, sont compris dans la garderie du Plessis-Brion. Ceux des Rus des Lois et de la Trouée des Bonshommes dépendent de la garderie du *Francport*. Le Mont-Renard, le Fau-Chandellier, le Châtelet et le Mont-Moyen composent la garderie de *Choisy*. Le Banc du Val appartient à la garderie de Saint-Crépin.

Les cantons du Mont-Moyen, du Mont-Renard et du Châtelet sont assis sur les plateaux et les pentes sablonneuses des buttes dont ils portent le nom; le reste est en plaine sur un sol mélangé d'argile et de sable par bandes.

Les parties en collines sont peuplées d'un quart hêtre, bouleau et tremble, un quart charme, et moitié chêne. La plaine est couverte un quart par le chêne, un quart par le charme et le frêne, moitié par l'aune, le tremble et le bouleau. Presque tous les baliveaux sont en chêne.

Les routes comprises dans le canton de *Compiègne* sont : 1° la route royale actuellement chemin de grande communication de *Compiègne* à Cuts, formant la limite avec le canton de Ribécourt depuis le puits d'Orléans jusqu'au carrefour des Plates-Noues; 2° la route du Clos-Martin continuant cette limite jusqu'au carrefour de l'Oise; 3° la route des *Bonshommes*, formant limite avec le canton d'Attichy, depuis le puits d'Orléans jusqu'aux approches du carrefour des *Bonshommes*; 4° les routes formées par l'un des côtés de l'octogonet, du petit octogone et du grand octogone.

Les routes secondaires ou intérieures comprennent celles dites : 1° de Royaumont; 2° du Pont du Francport; — 3° de l'Oise; — 4° de l'Aisne; — 5° de la Queue du Bois; — 6° du Camp de Senlis; — 7° du fond Grosse-Boudine; — 8° du Mont-Renard.

Les anciens chemins sont principalement : 1° celui du Plessis-Brion au *Francport*; — 2° le vieux chemin de *Compiègne* à Tracy; 3° le vieux chemin de *Choisy* au *Francport*; — 4° le chemin du *Francport* à Saint-Léger-aux-bois.

La route royale, les trois octogones, les routes des *Bonshommes*, de l'Aisne, du Camp de Senlis, de l'Oise, du fond Grosse-Boudine, du Francport, ont été ouvertes sous le gouvernement impérial, de 1810 à 1813.

Les carrefours de cette section sont ceux de l'Oise, du Camp de Senlis, des Plates-Noues, de la Plaine à biches, des Quatre-gardes, placés sur la limite du canton de Ribécourt; — ceux du Puits d'Orléans, de la Queue d'hirondelle et de la Trouée des *Bonshommes*, sur la limite du canton d'Attichy; — les carrefours des limites extérieures au sud et à l'ouest, dits du Pont de *Francport*,

de l'Aisne, de l'Oise; — et les carrefours intérieurs du Châtelet, du fond Grosse-Boudine, du Mont-Renard et des *Bonshommes*.

On peut évaluer à quatre mille cinq cents stères environ, le produit annuel des coupes de la section appartenant au canton de *Compiègne*. Presque tout est en bois de chauffage.

La commune de *Choisy* a conservé ses droits d'usage (1).

Les autres agglomérations sont, dans l'ordre décroissant de leur contenance :

Le bois de *Plaisance*, comprenant cinquante-sept hectares sur les territoires de *Jaux* et de *Venette*; il appartient en partie aux hospices de *Compiègne*. Il a été aménagé, par arrêt de 1731, en vingt coupes âgées de vingt ans. Son peuplement est en chêne, charme et châtaignier.

Le bois de *Clairoix*, comprenant vingt-sept hectares;

celui de *Bienville* formé de vingt-deux hectares sur les pentes du Ganelon;

le bois de l'*Isle*, commune de *Saint-Sauveur*, ayant dix-neuf hectares;

le bois du *fond-Gogner* à *Janville*, de seize hectares;

le bois de *Bellicart*, ainsi nommé du forestier qui le planta vers 1780 sur le plateau du Ganelon, territoire de *Clairoix*; il comprend quatorze hectares;

le parc de Saintines, comprenant douze hectares sur le territoire de *Saint-Sauveur*;

le bois dit la *Queue du bois*, à *Choisy*, ayant dix hectares;

le bois du *Champart* à *Choisy*, et celui des *Ozerois* à *Janville*, ayant chacun de huit à neuf hectares;

les bois de l'*Ecureuil*, de *Lépine* et du *Valancheur*, tous trois commune de *Choisy*, de six hectares chacun;

Sur le même territoire le bois de la *Pelle à four*, comprenant quatre hectares.

La forêt de *Compiègne* est depuis quatre-vingt ans le théâtre de plantations nombreuses et régulières. Aucune autre opération du même genre n'a été entreprise dans le canton, où d'ailleurs, il n'existe presque pas de terrains inoccupés.

Les prés marécageux de *Choisy*, d'une contenance de dix hectares, pourraient être améliorées au moyen de fossés d'assèchement.

(1) Voir pour le reste de la forêt, les Précis des cantons d'Attichy et de Ribécourt.

Prairies et pâturages. Les prairies ont une contenance de quatre cent vingt hectares, équivalant à la quarante-septième partie environ de la superficie générale, au dixième des terres labourables, et au trentième du sol boisé.

Le quart de cette étendue appartient au territoire de *Choisy*, un sixième à celui de *Vieuxmoulin*, un huitième à chacun des territoires de *Saint-Jean* et de *Saint-Sauveur*.

La plupart de ces terrains sont situés sur des sols marécageux, abondans en plantes qui altèrent la qualité des foins. Les meilleurs viennent des communes de *Choisy-au-bac* et de *La Croix-Saint-Ouen*. Quelques parcelles du territoire de *Saint-Jean* situées vers Saint-Nicolas de Courson, produisent une herbe très-fine.

Le rendement de l'hectare est évalué, en terme moyen, à trois mille kilogrammes. Il est un peu plus fort à *Margny* et semble un peu moindre dans la vallée d'Aronde. Le produit total peut être, année commune, de douze cent soixante mille kilogrammes.

L'introduction des prairies artificielles remonte à l'année 1803, et le premier exemple de cette heureuse innovation paraît dû à M. *Charlot*, cultivateur de *Choisy-au-bac*. Ce n'est guère qu'à dater de 1818 que la culture des fourrages est entrée régulièrement dans la rotation des opérations agricoles. Elle occupe aujourd'hui une superficie de sept cent quarante hectares équivalant à la sixième partie des terres labourables, et se trouvant dans le rapport de 1 : 4 $^{3}/_{10}$ avec la contenance affectée à la production des céréales.

Les territoires de *Venette* et de *Margny* où domine la grande culture, présentent le plus grand développement dans la production des fourrages artificiels, car ceux-ci prennent les trois-cinquièmes de la contenance consacrée aux céréales. Les communes de *Saint-Jean* et de *Vieuxmoulin* enclavées dans la forêt, et n'ayant qu'une très-faible superficie de terres labourables, montrent à peine quelques parcelles de prairies artificielles. A *Jaux*, dont le territoire est très divisé, le rapport de la contenance des terres labourables aux fourrages est seulement d'un dixième; il paraît être d'un huitième autour de *Compiegne*; il est d'un douzième à *Blainville* et à *Janville* dont les terres sont presque réduites à la petite culture.

Dans leur état actuel, les prairies artificielles ont diminué, des deux tiers, l'étendue des jachères et renversé l'uniformité de l'assolement triennal.

Le trèfle rouge est le fourrage le plus répandu ; on le nomme trèfle de Flandre parce que les semences sont renouvelées dans cette contrée ; c'est par cette plante que la culture des prairies artificielles a commencé.

On sème en bien moins grande quantité le trèfle incarnat et la minette qu'on appèle *trèfle jaune*. Cette dernière est mangée en vert, soit sur place, soit dans les bergeries.

La luzerne tient le second rang quant à la superficie qui lui est consacrée ; elle est cultivée surtout dans la région à droite de l'Oise. Elle donne une première coupe entre le vingt-cinq mai et le quinze juin, une deuxième fin de juillet, et quelquefois une coupe de regain à la fin d'août ou au commencement de septembre.

Le sainfoin n'occupe pas une moitié de l'ensemencement en luzerne, les sols calcaires étant rares dans le canton. La variété à deux coupes est la plus commune.

Le produit de l'hectare paraît être de quatre mille hectolitres à *La Croix-Saint-Ouen* et dans les lieux sablonneux. Il s'élève à six mille sur le plateau de *Margny*. L'ensemble de la récolte annuelle peut être évalué de trois millions à trois millions six cent mille kilogrammes, en y comprenant la consommation effectuée en vert dans les champs.

Animaux ruraux. Les *chevaux* employés aux travaux agricoles n'appartiennent pas exclusivement à une race ; il y en a environ moitié du Boulonnais, et le reste picard ou normand. On trouve chez quelques propriétaires des bêtes anglo-normandes et de demi-sang anglais, servant au trait et à la selle.

On fait quelques élèves dans les communes de *Vieuxmoulin* et de *Saint-Sauveur* ; ces produits paraissent faibles parce qu'en général les mères sont médiocres, et qu'on les fait couvrir par des étalons ambulans, sans aucun souci de l'âge ni de la race.

La plupart des chevaux sont achetés sur les foires de la Fère et de Chauny, à *Compiègne* même, au franc-marché de Beauvais, et jusqu'à Bernay (Eure).

On les nourrit avec la première coupe des prairies artificielles, de la vesce d'hiver battue ou non, et trois rations d'avoine ; on leur donne aussi des pailles de froment et du foin ; toutefois l'abondance de la nourriture décroit avec l'aisance du propriétaire ; les chevaux des cultures morcellées sont peu soignés, mal tenus, affaiblis par l'insuffisance des alimens.

Les maladies habituelles proviennent de l'excès de fatigue et de l'irrégularité de l'alimentation ; les affections pulmonaires, les

inflammations de la gorge sont très-fréquentes ; la fluxion périodique assez rare ailleurs, semble endémique dans le canton.

Il y a, comme par exception, deux sortes de chevaux, spéciales quant à leur destination habituelle. Ceux employés au halage sont de grosses et vigoureuses bêtes d'origine percheronne dont la principale nourriture est l'avoine ; ils en consomment jusqu'à quarante-cinq litres par jour. Les seconds servent avec les mulets au transport à dos, vers la vallée de l'Aisne, des bois de la forêt ; ceux-ci sont des individus de petite taille, nés la plupart dans le pays, assez mal soignés et trouvant une alimentation insuffisante dans la pâture à laquelle on les livre pendant leurs momens de repos.

Le nombre des chevaux, qui était seulement de cinq cent quatre-vingts au commencement du siècle, comprend aujourd'hui six cent soixante-seize mâles et cent quatre-vingt-huit femelles : en tout huit cent soixante-quatre.

Les *mulets* sont au nombre de cent cinquante, proportion remarquable eu égard au contingent des cantons voisins. Un tiers au moins de ces animaux appartient au territoire de *Vaux*, qui est partagé entre la petite culture et les vignobles ; un autre tiers se trouve dans les communes forestières et est consacré, par les *brioleurs* ou débardeurs de la forêt, à transporter les bois de chauffage vers les ports de la vallée de l'Aisne.

Ils appartiennent aux races d'Auvergne et de Poitou, et sont amenés en bandes par des marchands ambulans qui, chaque année, parcourent le pays à plusieurs reprises. On en vend aussi à l'âge d'un an ou dix-huit mois sur le marché de *Compiègne* et dans les foires voisines. Ils ne sont pas mieux nourris que les chevaux des *brioleurs* ; cependant ils servent mieux, durent plus long-tems et tombent rarement malades.

Le nombre connu des *baudets* est de quatre cent vingt ; ce contingent assez considérable, s'élevait plus haut vers la fin du dernier siècle, alors que les brioleurs n'employaient presque point de mulets.

Les trois-quarts de ces animaux existent sur les territoires de *Choisy*, de *Vaux* et de *Venette*, où ils sont d'une grande utilité dans la culture des vignobles. Une soixantaine est répartie entre les villages de *La Croix-Saint-Ouen*, *Mercière*, *Saint-Sauveur*. Ils sont normands, poitevins, ou croisés de ces deux races dans le pays. Quelques-uns servent au transport des menus bois de la forêt.

Le relevé des bêtes de race bovine comprend quatorze taureaux, treize cent quatre-vingt-quinze vaches, trois cent quatre-vingt-quatre veaux, en tout dix sept cent quatre-vingt-treize têtes, à quoi il faut ajouter environ sept cents bœufs et deux mille veaux détruits par la consommation locale.

Le nombre total était de deux mille environ en 1800; la diminution d'environ deux cents doit être attribuée aux restrictions apportées dans les usages des forêts.

Les vaches sont généralement des élèves des races flamande et normande, faites par les fermiers et les détenteurs des propriétés moyennes. On rencontre aussi, mais en très-petit nombre, quelques bêtes d'origine suisse.

On achète des mères sur les marchés de *Compiègne*, Méru, Blérancourt (Aisne), de marchands qui les amènent de Landrecies et du Cateau-Cambraisis.

Chaque village a quelques génisses pour la production des veaux. On les conserve de six à douze années, et on les revend pleines aux nourrisseurs des environs de Paris, ou bien on les engraisse pour le commerce de la boucherie.

Très-peu de veaux sont exportés, leur nombre n'étant pas assez considérable pour que la consommation locale laisse un excédant. On les livre au boucher dès qu'ils ont atteint trois semaines ou un mois.

La nourriture des vaches se compose, en été, de fourrages artificiels coupés en vert. On les met quelquefois pâturer en automne sur les regains de luzerne. On leur donne pendant l'hiver du trèfle sec, des repousses de luzerne, de la paille d'avoine et de blé, du foin, des provendes formées de navettes, carottes, pommes de terre et betteraves mélangées avec du son.

Les laitières qui approvisionnent la ville de *Compiègne* reçoivent quelquefois des rations de *drêche*, composées avec des résidus fermentés de fécule.

La pommelière ou phthisie pulmonaire est une des affections les plus communes de cette race; on voit aussi en été des météorisations provenant de nourriture verte prise avec excès, et des inflammations de l'appareil digestif.

Les bêtes à corne sont généralement bien soignées; les pratiques de l'empirisme se sont partout affaiblies, et la médecine vétérinaire est exercée avec intelligence et succès.

On estime que la nourriture du pays absorbe chaque année sept cents bœufs, neuf cent quatre-vingts vaches, mille quatre cents veaux : en tout quatre mille quatre-vingts têtes d'animaux. Cette quantité est très-considérable, mais on doit remarquer que

la ville de *Compiègne* est une place de garnison permanente.

La consommation de cette ville comprend presque tous les bœufs, huit cents vaches, deux mille deux cents veaux : en tout trois mille sept cents têtes, ou près des neuf-dixièmes du contingent général. Le poids total de la viande consommée est de quatre cent dix-sept mille kilogrammes, ce qui donne quarante-deux kilogrammes soixante-douze centigrammes par tête d'habitant.

La consommation de la viande dans les autres communes est évaluée à trente-cinq mille six cents kilogrammes, ou quatre kilogrammes soixante-dix-sept centigrammes par tête.

La différence énorme entre les deux consommations vient d'abord, comme on l'a dit, de la présence permanente d'une garnison dans la ville, des habitudes urbaines, de celles de la population marine, et de l'usage de conserver comme laitières presque toutes les vaches des communes forestières.

Il n'y a pas de bêtes à laine de race pure dans l'étendue du pays. Les moutons communs ou picards ne s'y montrent pas en grand nombre. Les troupeaux sont peuplés d'une race croisée intermédiaire entre les deuxième et troisième métis. Ce sont des animaux robustes, à toison épaisse et bien fournie, donnant d'ailleurs beaucoup de viande, avantage qui a fait expulser peu à peu, l'ancienne population picarde et flamande.

On renouvelle les troupeaux sur le marché de Blérancourt (Aisne).

On comptait, en 1800, cinq mille moutons ou brebis. Le nombre actuel est de cinq mille sept cent trente; l'accroissement est très-faible si on le compare à celui constaté dans quelques cantons voisins. Un cinquième appartient au seul territoire de *Choisy*, près d'un quart aux territoires de *Venette* et de *Margny*, un septième à *Compiègne*, un autre septième à *La Croix-Saint-Ouen*. Il n'y a point de bêtes ovines dans les communes forestières de *Saint-Jean-aux-bois* et de *Vieuxmoulin*, ni à *Janville*.

On trouve dans le contingent actuel trente-quatre béliers, mille brebis, et le reste en moutons, sauf neuf cents agneaux dont le nombre se renouvelle.

Les troupeaux sont nourris, en hiver, avec de la paille de blé, de la paille d'avoine nouvellement battue, des regains de luzerne, du trèfle et des provendes de petite paille de blé. On les conduit au pâturage dans la belle saison, en leur laissant manger en vert du seigle, de la minette, du trèfle incarnat, de la vesce.

Les bergeries sont, la plupart, des constructions neuves, bien aérées, dans des conditions satisfaisantes de salubrité.

Le piétin ou ulcère de la fourche et les éruptions herpétiques se manifestent de tems à autre, mais la diminution dans le nombre des cas de ces affections est très-sensible, depuis qu'on a renouvelé les bergeries. L'usage trop fréquent des fourrages verts, notamment des regains de luzerne, détermine fréquemment des météorisations.

On ne cite pas, depuis longues années, d'épizooties caractérisées.

Le poids moyen des toisons varie entre quatre et cinq kilogrammes.

Le nombre des têtes par troupeau est en général de quatre cents. Il est plus faible dans les communes dont la population est peu nombreuse.

On évalue à trois mille huit cent soixante-dix, la quantité de moutons et agneaux absorbés chaque année par la nourriture locale.

La ville de *Compiègne* entre dans ce contingent pour trois mille cinq cents bêtes qui donnent en viande soixante-dix mille kilogrammes, ce qui revient à sept kilogrammes dix-sept centigrammes par tête d'habitant.

Les fermiers et propriétaires ruraux élèvent quelques *porcs* dont la plus grande partie est consacrée à la nourriture locale; le surplus est vendu au commerce de la boucherie. Ces animaux qui appartiennent aux races picarde et normande, sont achetés de marchands ambulans, sur le marché de *Compiègne* et aux foires voisines. Ils consomment, comme dans toutes les campagnes, les reliquats du ménage, eaux grasses, restes de laitage, débris de légumes; on leur donne aussi, pour hâter leur engraissement, du son et des pommes de terre.

Le nombre présent est évalué à près de mille, mais il se renouvelle plusieurs fois, car on estime que la nourriture du pays en consomme chaque année deux mille neuf cents. Dans cette quantité, deux mille environ sont achetés et revendus par les charcutiers de *Compiègne*. Le tout représente un poids en viande de deux cent vingt mille kilogrammes.

La consommation totale de la viande peut être évaluée comme il suit :

	Compiègne.	Communes rurales.	Total.
Bœuf, vache et veau	417,000$^{kil.}$	35,600$^{kil.}$	452,600$^{kil.}$
Mouton et agneau	70,000	6,000	76,000
Porc	150,000	67,000	217,000
	637,000$^{kil.}$	108,600$^{kil.}$	745,600$^{kil.}$
et par tête d'habitant	65$^{kil.}$ $\frac{1}{5}$	14$^{kil.}$ $\frac{1}{2}$	43$^{kil.}$ $\frac{3}{10}$

Il y a, dans tout le pays, à-peu-près quatre-vingts boucs, chèvres et chevreaux, dont cinquante appartiennent au territoire de *Jaux*, trois à celui de *Saint-Sauveur*, et le reste à la ville de *Compiègne*. Ce sont des animaux de fantaisie.

On fait cependant à *Jaux* quelques fromages de chèvres.

On élève partout des volailles en assez grand nombre, pour approvisionner le chef-lieu du canton et en vendre une partie considérable à des pourvoyeurs de la halle de Paris.

On en peut dire autant des pigeons.

L'éducation des abeilles est à-peu-près nulle.

§. 5. *Industrie.*

Le canton de *Compiègne* ne contient aucun établissement industriel considérable. Plusieurs historiens affirment qu'anciennement la ville eut des manufactures de toiles et de linons. Cambry (1) ajoute qu'elles tombèrent en 1735, et il attribue leur chute à la suppression du droit de chauffage, dont les habitans jouissaient dans la forêt; jusqu'à l'ordonnance de réformation de 1669, et à l'émigration assez nombreuse parmi les ouvriers, qui en fut la suite. Cependant on ne trouve aucune mention certaine de ces entreprises; il est probable qu'il s'agissait plutôt du commerce du chanvre produit par les vallées de l'Oise, de l'Aisne et de l'Autonne, et de celui des toiles qui étaient fabriquées dans les cantons de Ribécourt et d'Attichy, industrie importante autrefois et dont la ville de *Compiègne* était l'entrepôt.

On voit dans le Mémoire sur la Généralité de Paris, rédigé en 1700, qu'un sieur Jaquin avait entrepris d'établir à *Margny* une manufacture de draps, camelots et pluches, et qu'il y employait vingt ouvriers. L'emplacement de cette usine est même indiqué sur quelques cartes des environs de *Compiègne* publiées pendant le dix-huitième siècle. Il n'en reste aujourd'hui aucune trace, ni même aucun souvenir dans la tradition locale.

Les établissemens industriels comprennent, actuellemetn, plusieurs carrières et quelques extractions d'autres matières minérales, des fabriques de terres cuites, des usines hydrauliques. On peut y assimiler les travaux divers auxquels donnent lieu

(1) Tom. 1, pag. 335.

l'exploitation de la grande forêt, et la mise en œuvre de quelques-uns de ses produits.

Carrières. Les plus nombreux de ces ateliers sont pratiqués dans la craie dure et jaunâtre qui couronne le coteau de *Margny*. Leur origine paraît remonter vers le milieu du dernier siècle, mais c'est surtout à partir de 1780 que les travaux reçurent de l'extension, à cause des constructions multipliées qui s'élevaient alors dans la ville de *Compiègne*.

Le nombre des ateliers qui a subi quelques variations est aujourd'hui de cinq. Le plus ancien, appartenant à M. *Boucher (Louis-François)*, avait interrompu son activité vers 1824, mais il l'a reprise et une grande partie de ses produits a été convertie en chaux hydraulique pour l'établissement du chemin de fer de Paris à Saint-Quentin. Le même propriétaire a établi, vers 1816, une deuxième extraction plus considérable. M.[e] *Nogarède* en possède deux autres dont le plus ancien date de 1830, et M. *Bardoux* en a fait pratiquer tout récemment un cinquième.

Ces carrières sont tenues à ciel ouvert, exploitent la même matière et suivent les mêmes procédés.

La première couche, qualifiée de *banc de volée*, consiste en roche assez tendre, fragmentaire, blanchâtre, qui fournit des moellons pour les constructions moyennes, et qui est très-propre à la confection de la chaux hydraulique. La deuxième couche ou *gros banc*, donne une roche dure, jaune, se débitant en belle pierre d'appareil. On la travaille depuis quelque tems à la scie, par les conseils de M. *Vivenel*, et malgré les silex, assez rares d'ailleurs, dont elle est parsemée. Ce gros banc est divisé en plusieurs assises dont la puissance totale varie depuis sept jusqu'à quinze mètres.

On estime à un hectare et demi la superficie occupée par les carrières.

L'extraction moyenne annuelle paraît comprendre trois mille deux cent trente mètres cubes de pierre à chaux, huit mille mètres de moellons de construction, huit cents mètres de pierre d'appareil.

Le poids du mètre cube peut être évalué à deux mille cent soixante kilogrammes.

Le nombre des ouvriers est de quinze, y compris deux femmes et deux enfans.

Les salaires, supérieurs à ceux des travaux agricoles, sont fixés à deux francs pour les hommes, moitié pour les femmes, soixante-quinze centimes pour les enfans.

La pierre d'appareil de *Margny* est employée avec avantage dans les soubassemens de grosse maçonnerie; contre l'ordinaire des roches crayeuses, elle résiste à la gelée, ce qui dépend de sa composition spéciale.

Il y a près de *Royalieu* une ancienne carrière pratiquée dans la craie de laquelle on extrait, à l'occasion, de la roche fragmentaire ou brisée en moellons.

Le calcaire grossier inférieur du Mont-Ganelon est exploité depuis le commencement du dix-septième siècle, et a fourni des matériaux pour la construction du palais de *Compiègne*, du pont de cette ville et d'autres édifices considérables. Cette pierre, dont la carrière est située vis-à-vis *Bienville*, mais sur le territoire de *Clairoix*, forme au-dessous d'un décomble de trente-cinq centimètres, une seule couche dite *banc-franc*, dont la puissance est uniformément de quarante centimètres. C'est une roche blanchâtre, très-dure, contenant des polypiers, correspondant au niveau de la glauconie grossière, identique aux produits de la carrière de Saint-Éloy de Verberie, et employée, avec le même succès que celle-ci, dans les constructions hydrauliques.

Les travaux, continus, occupent de quinze à vingt ouvriers pour un salaire journalier de deux francs cinquante centimes.

On extrait annuellement huit cents mètres cubes de pierre d'appareil et à-peu-près autant de moellons, tant du banc-franc que du banc de volée.

Cette matière est fort recherchée pour les travaux dans lesquels les maçonneries sont en contact avec l'eau, pour les écluses, les moulins, les aqueducs, etc., on en a fait emploi dans l'établissement des barrages éclusés de l'Oise; la carrière fournit alors des masses d'une grande dimension.

Selon Rondelet (1), la pierre du Ganelon pèse de deux mille soixante-dix-huit à deux mille quatre-vingt-douze le mètre cube.

Il y a sur le même coteau, et toujours sur le territoire de *Clairoix*, une autre carrière d'un calcaire un peu plus tendre quoique compacte, dont les produits sont employés à l'amendement des routes et chemins vicinaux. Trois ouvriers en tirent annuellement cinquante mètres réduits en fragmens de petite dimension. On en fait usage, notamment sur la route départementale de *Compiègne* à Roye.

---

(1) Traité de l'art de bâtir, tom. 1, p. 217.

La section du Mont-Saint-Marc, qui dépend du territoire de *Vieuxmoulin*, est couverte, comme celle du canton d'Attichy, de débris de carrières qui ont été fouillées en tous sens à la profondeur de huit ou dix mètres. Leur exploitation remonte à une époque fort ancienne, car une partie des églises de Saint-Jacques et de Saint-Antoine à *Compiègne* a été construite avec leurs produits, ainsi que l'hôtel-de-ville. Le hameau de *l'Ortille* et le *Vivier-Frère-Robert* sont aussi bâtis en pierres de la même origine.

On connaît une charte de Philippe-le-bel datée de Crépy-en-Valois, au mois de novembre 1293, portant donation à l'église de Noyon, c'est-à-dire au chapitre de la cathédrale, d'une carrière sise au Mont Saint-Marc dans la forêt de Cuise.

Ces carrières ont quatre bancs d'une roche blanchâtre, tendre, pleine, solide, facile à tailler et supportant cependant la sculpture; le portail de Saint-Corneille, reconstruit au seizième siècle avec une riche ornementation, en était composé presqu'exclusivement. Plusieurs colonnes du péristyle du château de *Compiègne* en ont été tirées.

L'extraction est à-peu-près abandonnée maintenant. On ne prend guère au Mont-Saint-Marc que des matériaux d'entretien pour les routes.

Le dépôt de cailloux roulés qui existe dans le canton du Buissonnet, forêt de *Compiègne*, a été exploité avec activité depuis le mois de décembre 1828. Les galets mêlés au calcaire fragmentaire du Mont Saint-Marc, forment d'excellens empierremens sur les grandes routes.

Il existe d'autres dépôts de grève entre les coteaux de *Margny* et la route de Paris à Saint-Quentin; mais on n'en tire guère que du gros sable, les cailloux étant trop bas.

Des dépôts analogues règnent sur le bord gauche de l'Oise depuis *Compiègne* jusqu'à la hauteur de *Choisy* et au-delà; ils forment comme une ceinture de la forêt, entre le terrain boisé et l'alluvion marécageuse de l'Aisne.

On retire aussi du sable graveleux de l'Oise à *Compiègne* même, comme dans la plupart des villes situées au bord de grandes rivières; il est employé sur les places publiques, dans les allées des jardins et dans le parc du château.

La butte du Chatelet près *Choisy* et les collines de *Jaux* fournissent des rognons calcaires et des plaquettes dont on fait un emploi habituel sur les chemins vicinaux.

Il y a plusieurs sablonnières dans les mêmes lieux, ainsi que sur les pentes du Ganelon.

Cendrières. Deux extractions de lignite pyriteux sont en activité dans le canton.

L'une a été ouverte dans l'année 1800 près du hameau de *Bouquy*, commune de *Jaux*; elle occupe une superficie d'un hectare et demi, et emploie, pendant trois mois seulement, quatre ouvriers au prix moyen d'un franc cinquante centimes. Elle est située sur un tertre au pied du mont du Hêtre, près de l'ancienne route de Clermont à *Compiègne*. On exploite à ciel ouvert, dans une profondeur de cinq mètres, deux couches superposées séparées par de l'argile. M. *Bruyant*, propriétaire actuel, en tire annuellement six cents hectolitres de cendre rouge ou noire, qui sont enlevées pour les besoins de l'agriculture locale.

Une autre cendrière qui existait à côté de celle-ci, a cessé depuis long-tems ses opérations à cause de l'épuisement de la matière première.

La deuxième minière est située dans la vallée d'Autonne sur le territoire de *Saint Sauveur*, par conséquent sur les pentes à droite de la rivière.

L'exploitation actuelle date de l'année 1783; mais il paraît que la matière avait déjà été reconnue et mise en œuvre à une époque dont il ne reste aucune tradition. On rencontra, en 1820, au lieu dit la *Calluette*, dans la cendrière même, un puits profond de six mètres enceint d'une muraille de pierres brutes, au fond duquel on recueillit un vase de terre, un seau dont les cercles de fer étaient convertis en oxide, et dont le bois était noir et endurci au point de sembler pétrifié; il y avait aussi des tuiles romaines brisées, une tête de chien et quelques autres objets : ce puits était arrêté dans la couche de cendre, comme s'il eût servi à l'extraction.

Le travail à ciel ouvert fut commencé par MM. *Lereau* père et fils, auxquels succédèrent MM. *Boudin* et *Perier*, puis M. *Baillon* qui céda vers 1834 l'entreprise à MM. *Demarque* et *Choron*, entre les mains desquels elle a continué de prospérer.

L'entaille montre à deux mètres de profondeur, une première couche de lignite épaisse d'un mètre un tiers, à l'exploitation de laquelle on s'était d'abord limité; mais on est ensuite descendu plus bas, et après avoir traversé un banc d'argile puissant de trois mètres, on est arrivé à une deuxième couche de cendre épaisse de trois mètres aussi, d'une qualité supérieure, car elle s'enflamme en moins de quatre jours.

Cette entreprise, considérable parmi celles de même sorte, emploie pendant trois mois une centaine d'ouvriers aux déblais et mouvemens considérables de terrain, nécessités par la re-

cherche de la matière et l'écoulement des eaux. Six ouvriers suffisent ensuite dans le reste de l'année, au complément des opérations.

On est obligé d'épuiser au moyen de pompes foulantes à jet continu.

Le prix uniforme de journée est d'un franc trente centimes.

On estime l'extraction actuelle à trente mille hectolitres par année. Elle s'est accrue constamment depuis l'origine.

Les cendres de *Saint-Sauveur* sont employées dans les cantons de Pont-Sainte-Maxence, de Senlis, de Crépy, de Nanteuil, jusqu'aux environs de Dammartin et de Villers-Cotterets. Leur qualité est considérée comme supérieure. La cendrière est d'ailleurs la plus méridionale de celles de l'arrondissement de *Compiègne*, et la plus voisine, par conséquent, des grandes plaines agricoles du Valois.

Il y a des indices de cendres vitrioliques autour de *Saint Jean-aux-bois*, de *Vieuxmoulin*, de *La Bréviaire* forêt de *Compiègne*, et en plusieurs points des collines de *Jaux*; mais elles n'ont encore donné lieu à aucune recherche.

Fours à chaux. On compte trois usines de cette sorte dans l'étendue du pays.

La plus ancienne existe à *Venette* depuis l'année 1830; elle prépare environ deux cent cinquante hectolitres de chaux qui sont absorbés par la consommation locale. Son importance a décru de moitié depuis six années; elle fonctionne pendant six mois seulement.

Les deux autres fours sont établis près des carrières de *Margny-les-Compiègne*, dont les déchets fournissent la matière première. Ils n'ont qu'une activité temporaire. M. *Boucher* qui a construit l'un d'eux vers 1830, fabrique par an deux cents hectolitres; M. *Nogarède*, propriétaire depuis 1840 du deuxième, livre au commerce six cents hectolitres. Ce sont des produits accessoires des carrières appartenant aux mêmes personnes.

Fours à plâtre. Il y a une douzaine de fours à plâtre dans le canton. Les plus anciens ont été créés vers le milieu du dernier siècle à l'occasion des grandes constructions qui s'élevaient alors dans la ville de *Compiègne*.

Le tableau suivant fait connaître le lieu de situation de chacun, la date de sa fondation, le nom du propriétaire, le nombre des ouvriers et la quantité des produits annuels.

COMMUNES.	DATE de la CRÉATION.	PROPRIÉTAIRES.	Nombre d'ouvriers.	PRODUIT ANNUEL.
Clairoix	1821	Bouchard	2	4,000 hectol.
Compiègne	1760	Meresse	5	8,000
Idem	1784	Lion	7	12,000
Idem	1790	Croisy	3	2.000
Idem	1720	Blangy	3	2,000
Idem	1742	Langlet	3	3,000
La Croix-Saint-Ouen	1803	Boyenval	2	240
Margny	1789	Delahaye	2	450
Idem	1744	Lequin	4	3,600
Idem	1745	Benoit	2	750
Venette	1830	Chéron	1	500
Idem	1844	Blangy	2	750
		12	36	57,290

Les matières premières sont apportées, par la rivière, des environs de La Frette et d'Herblay (Seine-et-Oise).

Les fours à plâtre étaient plus nombreux autrefois; il existait à *La Croix-Saint-Ouen* notamment, une usine assez considérable qui a été supprimée en 1840. Les petits ateliers tendent vers la diminution plutôt que vers l'accroissement de leur activité.

Les grands fours appartiennent, la plupart, à des entrepreneurs de bâtimens qui font un emploi direct des produits. Les petits préparent surtout des plâtres destinés aux amendemens agricoles.

Tuileries. Elles sont actuellement au nombre de quatre.

La plus ancienne existe sur le territoire de *Compiègne* depuis l'année 1744. C'était à l'origine une poterie située rue des Petites-Ecuries. *Jean Julien*, chef de cette usine, avait une telle réputation que Louis XIII, dans l'un de ses voyages, voulut le voir travailler. Le roi en fut tellement satisfait qu'il lui accorda, par lettres expresses dérogeant aux réglemens forestiers, le droit pour lui et ses successeurs d'extraire de la terre glaise dans la forêt de *Compiègne*, aux environs de *La Bréviaire* et de *Sainte-Périne*. Louis XIV, lors de sa première venue au château, ratifia ce privilége.

L'argile plastique a été en effet exploitée près du carrefour de *La Bréviaire*, par puits et galeries, sur un point tenant à la

route de Morienval, où l'on trouve encore de nombreuses excavations; le dépôt a près de huit mètres de puissance.

La tuilerie qui a succédé à l'établissement de Julien, a été gérée depuis 1744 par la famille *Guibout*, dont l'un des descendans, M. *Véron-Guibout*, la possède encore. Elle a été transférée au *Petit-Margny*. Elle emploie des argiles du Trou-Vassel près de *Bienville*, et une autre matière dite *terre grise*, qu'on extrait à *Margny* au bord de l'Oise. Cette usine qui occupe une douzaine d'ouvriers, fabrique annuellement cent mille tuiles, cent cinquante mille carreaux, quatre-vingt mille briques.

Il y a près de *Bouquy*, à côté de la cendrière, une autre tuilerie fondée vers l'année 1800 par M. *Cotelle* et dirigée aujourd'hui par M. *Amédée Claude*. Cet établissement, conforme en tout aux usines ordinaires, trouve à pied-d'œuvre ses matériaux et prépare dans une campagne annuelle de six mois cent cinquante mille tuiles, cinquante mille carreaux, deux cent mille briques. Le nombre des ouvriers est de cinq.

Les deux autres ateliers appartiennent au territoire de *Clairoix*.

Le plus ancien date de la fin du seizième siècle; il était situé d'abord au lieu dit la Croix-de-Bienville, d'où il a conservé la dénomination de tuilerie de *Bienville*, quoique dépendant de la commune de *Clairoix*. Il est exploité, depuis sa fondation, par la famille *Delarche*. Il y a deux fours et cinq ouvriers. Les terres à tuiles sont prises au bord de l'Oise, dans des couches d'argile plastique remaniées à l'époque diluvienne; on emploie pour les briques le limon diluvien du plateau de *Margny*.

Quant au sable, il est de deux origines, du sable blanc des environs de Verberie qui donne aux produits une teinte claire, et du sable jaune du Ganelon, imprimant aux tuiles un ton rougeâtre. On fait aussi usage de cendre dont le résultat est une coloration mixte.

Les produits de l'usine Delarche comprennent actuellement quatre-vingt-dix mille tuiles, vingt mille carreaux, trois cent mille briques.

La deuxième tuilerie de *Clairoix* a été créée en 1834 par M. *Dutemple* qui, depuis, en a fait cession à M. *Naflux*. Ses lieux d'approvisionnement sont les mêmes que ceux de l'usine de Bienville. Le nombre des ouvriers est de quatre; la production annuelle se compose de cent mille carreaux et de cent mille tuiles; on n'y fait pas de briques.

Le salaire journalier moyen des ouvriers tuiliers peut être évalué d'un franc cinquante centimes à deux francs.

En résumé, les tuileries du canton occupent, y compris les maîtres, trente personnes, et confectionnent cinq cent quatre-vingt mille briques, quatre cent quarante mille tuiles, trois cent vingt mille carreaux. Ces produits sont consommés dans l'intérieur du pays.

Mouture des grains. Il y a neuf moulins à vent dans l'étendue du pays : 1° le moulin du Chatelet au-dessus de *Choisy-au-bac* ; il a été reconstruit en 1773 ;

2° le moulin de la Charité, au bout de la rue des Vaches, à *Compiègne*. Rebâti en 1718, il fut renversé le neuf mars 1812 par un ouragan. L'empereur donna le bois nécessaire à sa réédification ;

3° le moulin de la Justice aussi appelé de Gouel, du nom du constructeur qui l'établit en 1808. Il est très voisin de l'emplacement des anciens piliers de justice.

Les archives font mention d'autres usines de même genre placées dans la ville même ou sur les fortifications. Il y avait sur la porte de Pierrefonds un moulin qui fut démoli en 1544 On en trouvait un en 1579 sur la plateforme des Cordeliers; — un sur la terrasse de la porte-Chapelle ; — un près du jardin de l'Arquebuse ; — un autre sur le cavalier qui défendait l'entrée du vieux pont du côté de *Margny* ; — un autre appelé moulin des Sablons était près de l'ancienne ferme de la fosse-moyenne ; il fut démoli en 1762 ;

4° un à *La Croix-Saint-Ouen* ;

5° un à *Clairoix* sur le Ganelon ;

6° deux à *Margny-les-Compiègne* ;

7° deux autres sur le territoire de *Jaux*, l'un desquels nommé des *Cayeux* ou des *Cailloux* est dans la plaine du côté de *Venette*. Il fut brûlé au mois de juin 1813 et reconstruit en bois.

Ces neuf usines occupent douze personnes, et manutentionnent par année six mille hectolitres de grains.

Le nombre des moulins hydrauliques est de neuf, savoir :

sur l'Aronde : un à *Bienville*, cinq à *Clairoix* ;

sur le rû de Berne : un à *Vieuxmoulin*, un autre à l'*Ortille* dépendance de Compiègne ;

sur le rû des Planchettes : un à *Saint-Jean-aux-bois*.

Le moulin de *Bienville*, dépendant depuis plusieurs siècles de la seigneurie de ce lieu et appartenant aujourd'hui à M. *Delahaye*, a reçu en 1830 de nombreuses améliorations sous la direction de M. *Antin*, ingénieur-mécanicien à Paris. Cette usine qui peut marcher continuellement, jouit d'une chute d'un mètre un tiers. La roue, à aubes, a un diamètre de quatre mètres sur trois de largeur. Elle met en mouvement quatre paires de meules

ayant quatre-vingts centimètres de rayon. Le montage des grains est fait à l'aide de mécaniques. La manipulation annuelle comprend huit mille sept cent soixante hectolitres de blé ou de seigle.

Les cinq moulins appartenant au territoire de *Clairoix* sont d'anciennes usines dont quelques-unes ont reçu des modifications rationnelles.

Celle dite des *Avenelles*, appartenant aujourd'hui à M. *Lesguillon*, avait été reconstruite en 1763. Elle a été considérablement améliorée en 1840 par les soins de M. *Liénard*, mécanicien de Soissons. Elle a deux prises d'eau, l'une desquelles met en mouvement une roue ayant douze mètres de circonférence et deux mètres deux tiers de largeur, l'autre une roue dans les anciennes dimensions. Les deux sont à aubes et meuvent quatre paires de petites meules, dont deux marchent constamment. L'usine possède des conducteurs, élévateurs, émoteurs, rafraîchisseurs, distributeurs et autres agens connus dans l'art de la mouture; ainsi qu'un indicateur servant à régulariser la vitesse. Elle manutentionne chaque année environ neuf mille hectolitres de blé, et deux mille de seigle.

La moitié des produits est employée dans une boulangerie mécanique annexée au moulin.

L'usine appelée le *moulin-Bacot* est également annexée à celle-ci, et appartient depuis 1846 au même propriétaire; elle a, comme la précédente, deux roues à aubes, mais d'anciennes dimensions, et deux paires de meules qui marchent ensemble pendant six mois seulement. Le travail embrasse six mille hectolitres de grains, dont un sixième en seigle; les produits sont réunis à ceux des Avenelles.

Le moulin *Rumigny*, appartenant à M. *Pluchart*, est resté dans l'ancien système; il est pourvu de deux paires de meules qui fonctionnent alternativement. Il mout environ dix-huit hectolitres par jour, en mouture bise, à la petite mesure.

Le moulin de *Fauselle* ou *Foiselle*, très ancien établissement, qui était compris dans la seigneurie de *Bienville*, aujourd'hui possédé par M. de *Pommery*, a été tout récemment perfectionné dans quelques-uns de ses mouvemens, par MM. *Degros, Duchemin* et *David*, de *Clairoix*. Sa chute est seulement de soixante-dix centimètres. La roue, à palettes, met en jeu une paire de meules ayant quatre mètres de circonférence. Cet établissement manutentionne par an cinq mille hectolitres de blé avec trois cents hectolitres de seigle.

Le cinquième appartenant comme le *moulin-Rumigny* à M. *Plu-*

chute, est connu sous le nom de *Moulin-à-tan*, à cause de son ancienne destination. Il est situé au confluent de l'Aronde et de l'Oise, en sorte que son activité est forcément arrêtée dans les grandes crues. Il a été disposé en 1844 selon le nouveau système, sous la direction de M. *Riquebourg*. Cette belle usine comprend une chute d'un mètre à un mètre vingt centimètres, une roue à aubes de cinq mètres de diamètre sur quatre de largeur, quatre paires de meules, dont trois d'un mètre vingt centimètres et une d'un mètre cinquante centimètres, avec tous les agens accessoires introduits dans les mécaniques de la moûture. Deux paires de meules marchant constamment, manutentionnent environ dix mille hectolitres de blé et six cents hectolitres de seigle.

L'usine de *Vieux-moulin*, située au *Vivier-Frère-Robert*, est une vieille propriété du monastère de *Saint-Pierre-en-Chastres*, demeurée dans son état primitif; elle peut travailler seize heures par jour en éclusant deux heures, et huit mois seulement par année. Son activité se borne à la moûture au petit sac, à raison de dix-huit cents hectolitres pour l'année, dont un tiers en seigle.

Le moulin de l'*Ortille* qui dépendait du domaine royal de *Compiègne*, fut construit vers l'année 1780. Demeuré dans l'ancien système avec une roue à pots, il ne peut marcher que cinq à six mois par an, et quatre à six heures par jour. Il ne travaille qu'au petit sac et dans une faible proportion.

Il y avait, sur le territoire de *Compiègne*, une autre usine nommée le moulin de *Coquerel*, bâtie sur pilotis au bord de l'Oise, à un kilomètre au-dessous de la ville. Il datait, assure-t-on, de l'année 1100. Il fut vendu et démoli en 1812, à la suite de contestations entre les propriétaires. Les meules sont employées dans le moulin du Meux, canton d'Estrées.

Le moulin de *Saint-Jean-aux-bois* est aussi ancien que le premier monastère de ce lieu; il remonte par conséquent au douzième siècle. L'étang lui sert de réservoir, et, avec cette ressource, il ne peut guère fonctionner que six heures par jour. La chute a près de cinq mètres; la roue, à pots, a quatre mètres et demi de diamètre, et les meules près de deux mètres. Il y a une chaîne de godets pour transporter la farine dans la bulleterie.

Cette chétive usine qui travaille seulement au petit sac, peut moudre, comme celle de l'*Ortille*, environ dix-huit cents hectolitres par an.

On y a joint, au moyen d'un engrenage, un petit moulin à huile qui néanmoins ne peut pas marcher sans que la moûture du blé soit arrêtée. Il fonctionne seulement dans les années où la faîne est abondante, et uniquement pour les particuliers.

Les moulins hydrauliques emploient ensemble environ quarante personnes et manutentionnent à-peu-près cinquante-cinq mille hectolitres, dont six mille quatre cents en seigle.

Ils absorbent les grains produits par le canton, et s'approvisionnent au marché de *Compiègne*, ainsi que dans les cantons d'Estrées-Saint-Denis, de Ressons, de Ribécourt, et même d'Attichy.

Les grandes usines fabriquent les moutures dites blanche et à l'anglaise.

Elles vendent une partie de leurs produits sur le marché de *Compiègne*, une autre part dans le canton même. Il se fait aussi des envois à la halle de Paris, et quelquefois dans le département du Nord.

Une petite partie des grains récoltés dans le canton est portée aux usines de la vallée d'Autonne et à Verberie.

Pressoirs. Le nombre de ces établissemens est de soixante-deux, tant pour le cidre que pour le vin, selon la nature des produits locaux; quelques-uns même servent à un double usage. On en indique vingt-un à *Jaux*, quinze à *Vieuxmoulin*, neuf à *Venette*, huit à *Bienville*, quatre dans chacun des villages de *Clairoix* et de *Margny*, un à *Choisy*.

Exploitation des bois. L'abattage et le façonnage des futaies occupent la presque totalité des populations enclavées dans la forêt de *Compiègne* ou placées sur ses bords. On peut estimer de six à sept cents le nombre total des bûcherons et ouvriers de toute sorte, qui trouvent dans ces opérations un travail régulier et lucratif. Les communes de *Vieuxmoulin* et de *Saint-Jean* fournissent, comme on le peut bien penser, la plus forte partie de ce contingent.

Les ouvriers forestiers se distinguent, en général, par de bonnes mœurs; ils se nourrissent de bon pain, sont mieux logés et mieux vêtus que les autres habitans des lieux ruraux; ils ont en quelque sorte un mode distinct d'existence. Les villages qu'ils habitent entrent pour un minimum dans le recensement des contraventions et délits (1).

Un ouvrage récent résume ainsi l'aspect général des ateliers forestiers (2).

« C'est dans le silence et comme à huis-clos, c'est en présence
» des chênes séculaires qui peuplent la forêt de Compiègne, que
» s'exécutent ces travaux modestes et si utiles en même tems,

---

(1) Voir ci-dessus, pag. 89.
(2) Compiègne historique et monumental, 2, pag. 36.

» auxquels donne lieu le débit des bois tant de chauffage que » d'industrie. Là se confectionnent, après le calcul que doit faire » le garde-vente intelligent sur un corps d'arbre, pour en tirer » le parti le plus avantageux, ces sciages qui vont chez le me- » nuisier et l'ébéniste, et qui en sortent métamorphosés en » meubles élégans. C'est au milieu de ces vastes solitudes qu'est » réunie souvent sur un point, dans une vente, toute une popu- » lation entière. Vous approchez; vous n'entendez d'abord que » le bruit de la cognée, et quelques cris de rappel; vous entrez » dans la vente; le soleil levant éclaire la scène. Alors, sous vos » yeux se déroule la ligne des ateliers; là sont rangés les équar- » risseurs; les uns prennent des mesures, les autres font retentir » l'air sous les coups redoublés de leurs haches; ici on fend les » arbres, là on les découpe pour en faire des bois de chauffage; » d'autres enfin débitent le bois de sciage. »

« Le souvenir des travaux un peu importans auxquels les ou- » vriers prennent part, devient pour eux, à la réunion du di- » manche, le sujet d'entretiens animés où chacun raconte ses ef- » forts d'intelligence et d'adresse, se faisant gloire d'avoir attaché » son nom à quelque opération difficile. On est charmé de la naïve » simplicité que mettent dans leur récit ces hommes qui, à tous » égards, méritent bienveillance et protection. Et en défini- » tive, le bûcheron qui procède à l'abattage de ces arbres, con- » nait l'histoire, la véritable histoire de la forêt, car c'est à cette » opération qu'elle vient aboutir. »

Les bûcherons célèbrent, de tout tems, une fête qu'ils appellent la Saint-Sabot.

On assure que les équarisseurs viennent presque tous des environs de Guiscard.

Les bois débités dans la forêt se distinguent en seize sortes.

1° d'abord ceux en grume;

2° *bois de charpente;* toujours de chêne, équarri au minimum de seize centimètres;

3° *bois à brûler*, qui comprend plusieurs des catégories suivantes;

4° *grand bois;* bois de chauffage ayant un mètre quatorze centimètres de longueur, et au moins soixante centimètres de tour par le plus petit bout; on le distingue en *grand bois dur*, comprenant le chêne, le hêtre et le charme, et en *bois blanc*, composé de tremble, bouleau et marseau.

5° *bois de bureau;* bois de chauffage long de quatre-vingt-huit centimètres, avec quatre-vingts centimètres de tour. Il sert à la consommation locale. On en distingue cinq qualités selon les essences qui le composent;

6° *bois de rebut;* c'est le bois de bureau dont les bûches sont

sciées d'un côté et rompues de l'autre; la longueur qui varie en raison de cette rupture est, en terme moyen, de quatre-vingt-huit centimètres, comme pour le bureau;

7° *billonnettes* : ce sont les menues branches des futaies, coupées à une longueur de quatre-vingt-huit centimètres, avec un diamètre de dix centimètres;

8° *billons :* ce sont les mêmes bois de branches ou de taillis dont la bûche a soixante-six centimètres de longueur, et vingt-cinq centimètres de tour. On les distingue en billon dur et billon blanc;

9° *cotrets* : on nomme ainsi les billons fendus et liés pour être transportés sur les ports et expédiés à Paris. Les cotrets ainsi liés doivent avoir cinquante-quatre centimètres de tour. Ils se vendent au cent, et le millier se compose de onze cent quarante-quatre;

10° *fagots de rivière* ou *fagots picards;* liés au hardier, ils doivent avoir un mètre quatorze centimètres de longueur, et cinquante-quatre centimètres de tour. Ils se vendent comme les cotrets. Chaque fagot doit contenir quatre paremens longs de quatre-vingt-quinze centimètres, sur dix de tour;

11° *faguettes*, composées de menues branches et servant au chauffage local; elles doivent avoir un mètre quinze centimètres de longueur moyenne, et un mètre vingt-cinq centimètres de tour;

12° *bourrées;* mêmes dimensions que les faguettes, mais uniquement composées d'épines;

13° *pavillons de copeaux;* ils ont un mètre soixante-cinq centimètres de hauteur, et un mètre trente-cinq centimètres de côté; ils sont couronnés par une pyramide quadrangulaire haute de quatre-vingts centimètres;

14° *pavillons de bois rompus;* ils ont les mêmes dimensions que les pavillons de copeaux d'équarrissage;

15° *pavillons de souches*, encore avec les mêmes dimensions, mais ils sont composés des souches et racines des arbres arrachés;

16° *racines;* lorsqu'elles sont vendues séparément, elles sont censées avoir les mêmes dimensions que les bois de bureau et de rebut.

Les bois dits de fente sont convertis en lattes à ardoise, merains de bateaux, treillages d'espalier, grandes lattes, échalas, parquets, paillets ou petites lattes, bois à seau, à cuvier et à tonneau. Ce genre de travail, usité notamment du côté de *La Croix-Saint-Ouen*, occupe dans ce seul village trente-deux chefs de famille.

La forêt fournit d'ailleurs la matière première de plusieurs autres spéculations.

Construction de bateaux. Les meilleurs chênes sont réservés pour la construction des bateaux qui, depuis plusieurs siècles, est une industrie spéciale au port de *Compiègne*. Les bâtimens qui naviguent sur l'Oise, l'Aisne, la Marne, la Basse-Seine, viennent presque tous des chantiers de cette ville. On y fabrique notamment les espèces connues sous les noms de *besogne*, *marnois*, *longuette*, *margotta*, *toue*, *flette*, *bachot normand* et *picara*, *bachicorne*, *nacelle*, *cabotière*, *flute*, à quoi l'on peut ajouter des bacs et des porte-moulins.

La charpenterie de bateaux, placée de tout tems sous l'invocation de saint Nicolas, constitue cinq ateliers qui occupent de soixante à quatre-vingts ouvriers.

On construit annuellement, terme moyen, treize grands bateaux, neuf moyens ou chaloupes, trente petits ou bachots (1).

Cadres à miroirs. Cette petite fabrication, dont les ouvriers portent le nom de *borduriers*, s'exerce par ateliers de deux à quatre personnes. Elle est propre aux communes de *Saint-Sauveur*, de *Vieuxmoulin*, et aux faubourgs de *Compiègne*. Elle n'emploie pas aujourd'hui plus de quarante personnes, la plupart habitant *Saint-Sauveur*. La production comprend trois mille grosses de cadres plaqués en hêtre, dix-huit cents grosses de cadres profilés en bois blanc, à quoi il faut ajouter quatre mille tringles et huit mille bâtons. Tous ces articles sont livrés au commerce de Paris.

Bois de brosse. La confection des bois de brosse qui embrasse sous cette dénomination quelques autres articles, est une entreprise spéciale à la commune de *Saint-Sauveur*. Ce lieu est au nombre des deux seules localités de France où ce genre de travail soit pratiqué, l'autre étant près de Verdun (Meuse). La *brosserie*, selon l'expression impropre du pays, a commencé dans *Saint-Sauveur* vers 1765. Elle n'occupa pendant long-tems qu'une vingtaine d'ouvriers. Elle en compte aujourd'hui près de cent, hommes, femmes et enfans. Les familles *Harmand*, *Bombart* et *Lefèvre* y sont spécialement adonnées. On emploie chaque année quatre cent quatre-vingts stères de bois de hêtre, avec lesquels on fabrique des produits fort diversifiés, tels que brosses à frot-

(1) Le travail paraît réduit ou même suspendu depuis quelque tems.

-ter, à cire, de cavalerie, de chapelier, de tisserand, de troupe, décrotoires, spatules, dragonnes, bois à deux faces, bois de comète, de chien, de comptoir, bois à balais, etc. Le nombre de ces articles peut être porté à quatre cent cinquante mille douzaines, que deux voitures transportent chaque semaine à Paris.

Le salaire commun des bortluriers est d'un franc vingt-cinq centimes.

Boissellerie. La confection de vases en bois à laquelle se réunit celle d'autres objets nombreux, peut occuper deux cents personnes, tant à *Compiègne* qu'aux environs. Chaque sorte d'article constitue un travail spécial qui n'est exercé ni en fabrique, ni sous la direction d'un maître, mais par des individus isolés ou assistés d'apprentis. On emploie exclusivement du bois de hêtre. La liste suivante des produits montrera combien le travail du bois est varié :

Tamis longs d'un mètre trente centimètres, hauts de quatre centimètres;

Sère ou *Sarois* pour faire des rayes, longueur deux mètres, largeur quatre centimètres;

Ecclisses simples;

Chaserets longs de soixante centimètres sur sept de hauteur.

Bottes longues d'un mètre dix centimètres, larges de quinze cent., — sont envoyées aux layettiers de Paris;

Bottes de même longueur, mais larges seulement de dix centimètres;

Fourreaux de mêmes longueur et largeur, servant au placage des cadres à miroirs;

Petits fourreaux de même longueur, hauts de huit centimètres, servant au placage des soufflets;

Bois de soufflet, ayant quarante centimètres de long et seize de large. On les distingue en soufflet bâtard, — de pièce, — de servante et de trois pièces;

Pelles à four pour l'usage de Paris, — longueur sept mètres un tiers, palette carrée de quarante centimètres de côté;

Pelles à long pain, — longueur quatre mètres;

Pellerons, longs d'un mètre sur soixante centimètres de large;

Pelle à boucs, pour Paris, longue d'un mètre et un tiers;

Pelleron à bouc, long de trente-huit centimètres;

Pelle à blé, longue d'un mètre un tiers;

Pelleron, long de trente-huit centimètres sur vingt-quatre de large;

Pelle à main ou *d'écurie*, longue d'un mètre seize centimètres;

Pelleron d'écurie, long de trente-trois centimètres sur vingt-huit de large;

Pellot pour l'usage des cours, long d'un mètre dix centimètres, sur vingt-deux centimètres de large;

Cribles et thourets;

Echouage ou Echange à éplucher le chanvre;

Mâchoire pour broyer le chanvre;

Battoirs employés dans le lavage du linge;

Palots ou petites pelles employées dans la culture du chardon-drappier;

bois d'Attèle;

Lames de jalousies, longues d'un mètre dix centimètres, larges de dix à seize centimètres. Elles se vendent par bottes de douze feuilles;

des articles d'*Arcollerie*, c'est-à-dire des colliers de chevaux, des bâts, selles et sellettes;

des *fourches* pour les selles à la hussarde;

des *tires-bottes*;

des *embauchoirs* à bottes;

des *bobines* et *bobinots* pour les tourneurs.

Les produits divers de la boissellerie et de l'arcollerie fournissent à la consommation locale et à celle d'une partie de la Picardie. Un tiers environ est expédié sur Paris.

Layetterie. La fabrication de boîtes et coffres en bois de hêtre, constituant l'art de la layetterie, a été introduite en 1784 dans la commune de *La Croix-Saint-Ouen* par M. *Dupin (Honoré)*, simple ouvrier, devenu maître et protecteur pendant cinquante années d'une vie honorable, de cette industrie qui fait vivre maintenant une partie de la population. M. *Dupin* a commencé seul; il a pris ensuite quelques élèves, et maintenant il y a sept fabriques ou ateliers distincts sous la direction de son gendre M. *Crinon*, et de MM. *Boitel*, *Dupin-Bléfort*, *Dupain (Esther)*, *Delacroix*, *Dupin* (*Félix*) et *David*.

Le nombre des ouvriers est aujourd'hui de trente-trois. Le salaire journalier, qui fut pendant long-tems d'un franc cinquante centimes, s'est élevé jusqu'à deux francs dix centimes par la multiplicité des ateliers et l'effet de la concurrence. On évalue à dix-sept mille francs la valeur du bois mis en œuvre.

On estime que la fabrication actuelle livre par année au commerce de Paris, environ cent trente mille coffres ou boîtes de toutes dimensions, depuis cinq centimètres jusqu'à un mètre et demi. On les vend en paquets de douze boîtes qui rentrent les

unes dans les autres, et qui doivent avoir ensemble trente livres d'*écalinage*, c'est-à-dire peser quinze kilogrammes. D'autres paquets sont composés de neuf pièces seulement, les plus petites étant retranchées.

Les fabricans désignent sous le nom d'*Ecrital* les pièces de dix-huit à vingt pouces de longueur sur un pied de largeur, et douze à treize pouces de hauteur;

de *Catolicon*, celles de quinze pouces sur douze, et même hauteur;

de *Carcan*, celles qui forment des paquets dont la plus grande dimension est d'un pied. Le carcan ne comprend que trois pièces.

On distingue encore les *boîtes plates* comprenant deux pièces au paquet; on les divise en hautes et basses;

les *chaperons* de quatre boîtes par paquet, divisés aussi en *hauts* et en *plats*;

les boîtes à montres, à seringue, à tabatière, à eau de Cologne, etc.

Les ouvriers layettiers, comme la plupart de ceux adonnés à l'industrie du bois, sont remarquables par la régularité de leur conduite; tous placent le produit de leurs économies dans les caisses d'épargne.

Amadou. Quelques habitans de *La Croix-Saint-Ouen* convertissent en amadou, les bolets subéreux qui croissent sur le tronc des chênes et des vieux hêtres. Ils en font la récolte vers le mois de mai. Ils les laissent ensuite *mûrir*, c'est-à-dire sécher, en les enveloppant pendant quinze jours dans de la *fauchette* ou fougère *(Pteris)*. Lorsque le champignon a perdu sa première humidité on enlève l'écorce ou partie extérieure trop ligneuse; on le taille en tranches minces qu'on bat sur un corps dur avec un marteau de bois, afin de ramollir et en même tems d'allonger la matière, et l'on termine en faisant tremper pendant huit jours les tranches ainsi préparées, dans de l'eau saturée de salpêtre.

On distingue l'amadou en rouge qui est fabriqué avec le gros bolet presque ligneux *(Boletus ignarius)*, et en jaune dont la matière est donnée par le véritable amadouvier (*Boletus fomentarius*).

Cette petite industrie est assez lucrative et ses produits assez abondans, toutefois sans qu'il soit possible d'en évaluer, même approximativement, la quantité.

Corderie. La confection des cordes de marine, conséquence de la construction des bateaux, était aussi ancienne que celle-ci sur

le port de *Compiègne*. Il y avait encore, vers 1840, quatre maîtres principaux qui occupaient ensemble une soixantaine d'ouvriers, et qui fabriquaient par an cent quarante mille kilogrammes de différentes grosseurs.

Le travail paraît éteint ou suspendu, et il ne reste en ce moment qu'une simple corderie travaillant pour la consommation locale.

Brasserie. Il n'existe plus à *Compiègne* qu'une seule fabrique de bière; c'est celle créée en 1750 par M. *Guy*, et dirigée aujourd'hui par M. *Ancel*. Elle occupe quatre ouvriers pour préparer annuellement deux mille hectolitres, tant en bière forte qu'en petite bière. Le prix de journée peut être de deux francs.

Les houblons sont tirés de Belgique; l'orge est récoltée dans le canton même.

La consommation locale absorbe, et au-delà, les produits de cette brasserie dont la tendance est vers l'accroissement.

Féculerie. Cet établissement qui date dans la ville de *Compiègne* de l'année 1827, a été fondé par M. *Raux*, des mains duquel il est passé à M. *Ancel*, propriétaire de la brasserie. Après avoir reçu quelque extension, il a vu diminuer son activité, à cause des affections morbides qui se sont développées dans ces derniers tems sur les pommes de terre.

La fabrique occupe encore dix hommes et prépare, tant en fécule blanche qu'en bise, cinquante mille kilogrammes par an. La plus grande partie de ce produit est expédiée sur la capitale.

Les salaires sont les mêmes que pour la brasserie.

Toiles de chanvre. Le tissage des toiles de chanvre a occupé, dans tous les tems, une partie de la population du village de *La Croix-Saint-Ouen*, sans y avoir été jamais exercé en fabrique ou manufacture. Les ouvriers travaillent isolément, soit pour leur compte, soit à la tâche pour des particuliers qui leur fournissent le fil avec lequel ils confectionnent des toiles de ménage. Le salaire dépend de la largeur et de la qualité du tissu; il peut être évalué en terme moyen à un franc par jour.

Cette industrie a une tendance marquée vers la diminution. Le nombre des tisserands, qui était encore de trente-deux vers 1840, est réduit aujourd'hui à douze, et l'ensemble de leur travail annuel peut être évalué à quinze mille mètres.

La ville de *Compiègne* était autrefois le centre du commerce des toiles confectionnées, tant à *La Croix-Saint-Ouen*, que dans

les cantons de Crépy, d'Attichy et de Ribécourt. Un arrêt du conseil du vingt-six juillet 1786 y avait institué un bureau où devaient être apportées toutes les pièces pour y être revêtues, examen préalablement fait de leur fabrication réglée ou arbitraire, des marques prescrites par lettres-patentes des cinq mai 1779 et vingt-huit juin 1780.

Bonneterie. Il y a dans la ville de *Compiègne* deux fabriques de bonneterie dont la plus ancienne a été fondée vers 1790 par M. *Blanvin.* La deuxième appartenant aujourd'hui à M. *Aconin*, date de 1817; ces deux entreprises qui ne paraissent pas douées d'une grande activité, emploient ensemble une quinzaine d'ouvriers à confectionner par an environ vingt-quatre mille paires de bas, tant en coton qu'en laine, six mille chaussons, six mille bonnets.

Les salaires des ouvriers varient d'un franc soixante-quinze centimes à deux francs. La consommation locale absorbe les produits.

Il y a quelques autres badestamiers en coton dans la commune de *Vieuxmoulin.*

Peaux. Les tanneries, autrefois nombreuses dans la ville de *Compiègne*, ne sont représentées aujourd'hui que par deux établissemens dont le plus ancien, appartenant à M. *Landier,* compte cent ans d'existence; le deuxième est géré maintenant par M. *Huron,* successeur de M. *Desmonceaux.* Ces usines occupent ensemble dix-huit personnes, prennent leurs écorces dans le pays, et apprêtent chaque année, en tannerie seize cents peaux, en corroyerie trois cents chevaux et huit cents veaux. Presque tous ces articles sont débités par le commerce local, une très petite partie seulement étant expédiée à Paris.

Les salaires s'élèvent jusqu'à deux francs vingt-cinq centimes.

Ganterie. La couture à l'aiguille des gants de peaux a été introduite depuis 1838, dans la population industrieuse de *La Croix-Saint-Ouen*, par M. *Choron* qui a été long-tems le chef unique de cette spéculation, mais qui a trouvé depuis 1848 un imitateur dans M. *Fourquier.*

Le travail est exercé à domicile par des femmes ou de jeunes filles à commencer de l'âge de douze ans. Les gants en agneau ou chevreau sont envoyés tout taillés de Paris et cousus sur un métier dont chaque ouvrière doit être pourvue. Quatre-vingts cou-

seuses préparent, par année, environ deux mille trois cents douzaines qui sont réexpédiées aux fournisseurs. Ce genre d'ouvrage qui peut se concilier avec les soins domestiques et qui ne laisse pas de momens inoccupés, répand à-peu-près vingt mille francs en salaires, contribuant ainsi à l'aisance locale.

Imprimerie. On complétera l'énumération des établissemens industriels par la mention des deux imprimeries qui existent dans la ville de *Compiègne* et qui occupent ensemble vingt-quatre ouvriers.

Commerce. A l'exception du bois qui est exporté en quantité, le canton reçoit plus d'importations qu'il ne peut expédier de produits à l'extérieur. Cependant il livre aux pays voisins des matériaux de construction, de la chaux et du plâtre cuit, des légumes pour Paris, des vins, des bestiaux engraissés, des cendres pyriteuses, une multitude d'objets fabriqués en bois.

On y importe des grains en quantité considérable, des chevaux, des bestiaux, des pierres à plâtre, des pierres à bâtir, des vins et cidres, etc., etc.

Les charbons de Flandre et de Belgique sont entreposés sur le port de *Compiègne* depuis la suppression de l'entrepôt de Chauny (Aisne), à la suite de l'achèvement du canal latéral à l'Oise. On estimait autrefois à quarante mille hectolitres par mois, la quantité de houille déposée ou transbordée dans le port, non compris les chargemens qui ne s'arrêtaient pas. L'établissement récent de la voie de fer apportera probablement des modifications dans le mouvement du commerce de *Compiègne,* comme il en a déjà apporté dans les moyens de relation de cette ville avec les lieux voisins.

La ville a eu, depuis le onzième siècle, des établissemens de foires et de marchés dont l'importance, la durée et les époques ont subi de nombreuses variations.

Le titre le plus ancien paraît être une charte de 1092, par laquelle Philippe I, à l'occasion de la translation du saint-suaire, institue une foire de trois jours, commençant le dimanche de la mi-carême. Le lieu de réunion était vis-à-vis *Venette* dans un pré appartenant à l'abbaye Saint-Corneille, qui prélevait un droit de place ou *tonnelle*, et qui exerçait toute justice.

Par lettres de Philippe-Auguste, données en 1185, la durée de cette foire fut portée à quinze jonrs.

Les guerres du quatorzième et du quinzième siècles jetèrent

un grand désordre dans toutes les institutions locales. Cependant la foire du saint-suaire ne fut pas détruite. On connaît au contraire une charte d'Henri se disant roi de France et d'Angleterre, du mois d'octobre 1425, portant confirmation de cette réunion et d'une autre qui tenait le lundi.

Autres lettres du même prince, au mois de février 1427, confirmant la franchise des foires.

François I[er] étant à Abbeville, y donna, au mois de décembre 15[illegible]0, de nouvelles lettres d'érection de la foire de quinze jours, portant affranchissement d'impôts pour les marchands et marchandises, à l'exception du huitième sur le vin vendu en détail.

On trouve au mois d'août 1590 des lettres-patentes d'Henri III étant au camp de Saint-Denis, qui instituent à *Compiègne* quatre foires perpétuelles durant les trois premiers jours ouvrables de chaque quartier de l'année, avec exemption d'impôt pour les marchands et marchandises, sous condition toutefois qu'il n'y ait à quatre lieues à la ronde aucun marché-franc les mêmes jours.

Lettres de relief ou confirmation, accordées le dix-huit octobre 1603, par Henri IV étant à Fontainebleau, vérifiées en la cour des aydes le vingt décembre suivant.

Le six décembre 1604 les foires franches furent réduites à deux et fixées l'une aux trois premiers jours ouvrables de janvier, l'autre aux mêmes époques de juillet, à compter de l'année 1605. Mais il paraît que la réduction ne fut pas acceptée ou maintenue, car il existe un édit du mois d'août 1645 qui confirme les quatre foires, et en 1717, un autre édit portant nouvelle confirmation, sous condition que ces réunions ne se rencontrassent jamais avec celles de Noyon, Roye et Montdidier.

Il n'y a plus aujourd'hui qu'une foire tenant seulement le quinzième jour de chaque mois. C'est plutôt un marché-franc qu'une foire véritable, et la réunion est presque nulle à l'époque de la moisson. Cependant elle est fréquentée par les populations des cantons d'Attichy, Estrées, Ressons, Ribécourt, etc. On y vient aussi des environs de Noyon, Montdidier, Clermont, Pont-Sainte-Maxence, Soissons.

Les objets principaux mis en vente consistent surtout en bestiaux et en chevaux; on y trouve aussi les marchandises ordinaires des marchés.

Il y avait, dès le quinzième siècle, un marché qui tenait les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine. La réunion du samedi

était considérable pour la vente des bois et pour celle des grains à l'égard desquels la ville de *Compiègne* était, par sa position, un intermédiaire entre le Soissonnais et la capitale. Les troubles de la ligue détruisirent presque le commerce du blé, pour en transporter l'importance sur le marché de Pont-Sainte-Maxence.

Le commerce par entrepôt des toiles de chanvre et de la bonneterie, autrefois très-étendu, s'est trouvé supprimé par la réduction de ces deux genres d'industrie.

Le marché actuel tient le samedi.

On y vend des blés et grains pour la consommation locale, du chanvre, du fil, des bestiaux, des moutons, des porcs, des articles de mérinos, etc.

On y vient de toutes les communes du canton et de celles d'Attichy, Berneuil-sur-Aisne, Chelle, Couloisy, Courtieux, Croutoy, Cuise-Lamotte, Hautefontaine, Jaulzy, Pierrefonds, Rethondes, Saint-Crépin-au-bois, Saint-Etienne, Tracy-le-Mont, Troisly-Breuil, canton d'Attichy; — de toutes celles du canton d'Estrées-Saint-Denis; — d'Antheuil, Baugy, Belloy, Braisnes, Coudun, Cuvilly, Giraumont, Gournay-sur-Arondes, Hainvillers, Lataule, Marquéglise, Monchy-Humières, Mortemer, Reufvy, Ressons-sur-Matz, Vignemont, Villers-sous-Coudun, du canton de Ressons; — de tout le canton de Ribécourt; — de Béthizy-Saint-Pierre, Béthizy-Saint-Martin, Gilocourt, Morienval, Orrouy, Saintines, du canton de Crépy-en-Valois; — Rhuis, Saint-Vaast-de-Longmont, Verberie, du canton de Pont-Sainte-Maxence; — Elincourt-Sainte-Marguerite, Roy-sur-Matz, du canton de Lassigny; — Moyenneville, Rouvillers, canton de Saint-Just-en-Chaussée.

Les autres marchés fréquentés par la population sont, selon la proximité des lieux, ceux d'Attichy, Pierrefonds, Ribécourt, Verberie.

Voici le tableau des poids et mesures qui étaient usités anciennement dans l'étendue du canton, avec leur rapport aux mesures du système décimal :

MESURES AGRAIRES.

Anciennes mesures.		*Nouvelles mesures.*
Mine de 80 verges, divisée en deux mancauts, mancaut de 2 quartiers, verge de 19 pieds 4 pouces. ***(Mesure de Compiègne.)***	**En usage à *Bienville, Clairoix, Compiègne, Janville, Jaux, La Croix-Saint-Ouen, Margny-lès-Compiègne, Venette, Vieuxmoulin.***	**51 ares 55,30 la mine.** **15 77,65 le mancaut.** **7 88,85 le quartier.** **0 59,44 la verge.**

Anciennes mesures.		*Nouvelles mesures.*
Arpent forestier de 100 perches, divisé en 2 mines et 4 quartiers, perche de 22 pieds.	En usage à *Bienville, Janville, Saint-Jean-aux-bois, Venette, Vieux-moulin.*	51 ares 07,20 l'arpent. 25 55,60 la mine. 12 76,60 le quartier. 0 51,07 la perche.
Mine de 66 verges, divisée en 2 mancauts, verge de 19 pieds 4 pouces.	En usage à *Choisy-au-bac.*	26 ares 03,12 la mine. 13 01,56 le mancaut. 0 59,44 la verge.
Arpent de 100 verges, divisé en 2 mancauts et 4 quartiers, verge de 19 pieds 4 pouces.	En usage à *Clairoix.*	39 ares 44 13 l'arpent. 19 72,06 le mancaut. 9 86,03 le quartier.
Mine de pré de 75 verges, verge de 19 pieds 4 pouces.	En usage à *Jaux, La Croix-Saint-Ouen.*	29 ares 58,09.
Arpent de 120 perches, Essein de 60 perches, divisé en 2 pichets, perche de 18 pieds. *(Mesure de Valois.)*	En usage à *Saint-Sauveur.*	41 ares 02,64 l'arpent. 20 51,32 l'essein. 10 25,66 le pichet. 0 34,19 la perche.

MESURES POUR LE BOIS.

Corde de 8 pieds sur 5, bois de 2 pieds 8 pouces.	En usage à *Bienville, Clairoix, Janville, Venette.*	3 stères 65,62.
Corde de 8 pieds sur 5, bois de 3 pieds 6 pouces. *(Mesure de Compiègne.)*	En usage à *Bienville, Clairoix, Compiègne, Janville, Jaux, La Croix-Saint-Ouen, Margny-les-Compiègne, Saint-Jean-aux-bois, Saint-Sauveur, Venette, Vieuxmoulin.*	4 stères 79,88.
Corde de 16 pieds sur 2 pieds 3 pouces, bois de 3 pieds 6 pouces.	En usage à *Choisy-au-bac.*	4 stères 31,89.

MESURES POUR LES LIQUIDES.

Muid de 300 pintes, pinte de Paris. *(Mesure de Compiègne.)*	En usage à *Bienville, Choisy-au-bac, Clairoix, Compiègne, Jaux, La Croix-Saint-Ouen, Margny-lès-Compiègne, St.-Sauveur, Venette.*	2 hect. 79,40.

Anciennes mesures.		*Nouvelles mesures.*
Velte de 8 pintes, divisée en 4 pots.	En usage à *Bienville, Claíroix, Compiègne, Janville, Jaux, La Croix-Saint-Ouen, Margny-les-Compiègne, Saint-Sauveur, Venette.*	0hect. 7,45,05 la velte. 0 1,86,26 le pot.
Pot de Compiègne de 1 pinte ½, divisée en Tiers de Compiègne.	En usage à *Bienville, Claíroix, Compiègne, Jaux, La Croix-Saint-Ouen, Margny-les-Compiègne, Saint-Sauveur, Venette.*	0hect. 1,59,70 le pot. 0 0,46,57 le tiers.
Velte de 9 pintes, divisée en 3 pots. *(Mesure de Rethondes.)*	En usage à *Choisy-au-bac.*	0hect. 8,38,19 la velte. 0 2,79,40 le pot.
Demi-queue de Champagne de 192 pintes.	En usage à *Janville.*	1hect. 78,81.
Pinte d'Attichy, divisée en Tiers d'Annel.	En usage à *Janville.*	0hect. 1,24,18 la pinte. 0 0,41,39 le tiers.
Muid de 232 pintes. *(Mesure de Pierrefonds.)*	En usage à *Saint-Jean-aux-bois, Vieuxmoulin.*	2hect. 16,07.
Velte de 7 pintes ½. *(Mesure d'Estrées-St-Denis)*	En usage à *Saint-Jean-aux-bois, Vieuxmoulin.*	0hect. 6,98,49.

MESURES POUR LES GRAINS.

1° POUR LE BLÉ.

Muid de 4 setiers, setier de 3 mines, mine de 2 mancauts divisés en 2 quartiers, mancaut de 25 pintes 7/16 de Paris. *(Mesure de Compiègne.)*	En usage dans tout le canton.	5hect. 68,57 le muid. 1 42,14 le setier. 0 47,38 la mine. 0 23,69 le mancaut. 0 11,85 le quartier.

2° POUR L'ORGE.

Setier de 3 mines, mine de 2 mancauts, mancaut de 35 pintes 5/8. *(Mesure de Compiègne.)*	En usage dans tout le canton.	1hect. 99,07 le setier. 0 66,36 la mine. 0 33,18 le mancaut.

3° POUR L'AVOINE.

Setier de 3 mines, mine de 2 mancauts, mancaut de 40 pintes ½ de Paris, quartier de 4 boisseaux. *(Mesure de Compiègne.)*	En usage dans tout le canton.	2hect. 26,31 le setier. 0 75,44 la mine. 0 37,72 le mancaut. 0 18,86 le quartier.

Anciennes mesures.		*Nouvelles mesures.*
Velte de 8 pintes, divisée en 4 pots.	En usage à *Bienville*, *Clairoix*, *Compiègne*, *Janville*, *Jaux*, *La Croix-Saint-Ouen*, *Margny-les-Compiègne*, *Saint-Sauveur*, *Venette.*	0 hect. 7,45,05 la velte. 0 1,86,26 le pot.
Pot de Compiègne de 1 pinte ¹/₂, divisée en Tiers de Compiègne.	En usage à *Bienville*, *Clairoix*, *Compiègne*, *Jaux*, *La Croix-Saint-Ouen*, *Margny-les-Compiègne*, *Saint-Sauveur*, *Venette.*	0 hect. 1,39,70 le pot. 0 0,46,57 le tiers.
Velte de 9 pintes, divisée en 3 pots. *(Mesure de Rethondes.)*	En usage à *Choisy-au-bac.*	0 hect. 8,38,19 la velte. 0 2,79,40 le pot.
Demi-queue de Champagne de 192 pintes.	En usage à *Janville.*	1 hect. 78,81.
Pinte d'Attichy, divisée en Tiers d'Annel.	En usage à *Janville.*	0 hect. 1,24,18 la pinte. 0 0,41,39 le tiers.
Muid de 232 pintes. *(Mesure de Pierrefonds.)*	En usage à *Saint-Jean-aux-bois*, *Vieuxmoulin.*	2 hect. 16,07.
Velte de 7 pintes ¹/₂. *(Mesure d'Estrées-St-Denis)*	En usage à *Saint-Jean-aux-bois*, *Vieuxmoulin.*	0 hect. 6,98,49.

MESURES POUR LES GRAINS.

1° POUR LE BLÉ.

Muid de 4 setiers, setier de 3 mines, mine de 2 mancauts divisés en 2 quartiers, mancaut de 25 pintes ⁷/₁₆ de Paris. *(Mesure de Compiègne.)*	En usage dans tout le canton.	5 hect. 68,57 le muid. 1 42,14 le setier. 0 47,38 la mine. 0 23,69 le mancaut. 0 11,85 le quartier.

2° POUR L'ORGE.

Setier de 3 mines, mine de 2 mancauts, mancaut de 35 pintes ⁵/₈. *(Mesure de Compiègne.)*	En usage dans tout le canton.	1 hect. 99,07 le setier. 0 66,36 la mine. 0 33,18 le mancaut.

3° POUR L'AVOINE.

Setier de 3 mines, mine de 2 mancauts, mancaut de 40 pintes ¹/₂ de Paris, quartier de 4 boisseaux. *(Mesure de Compiègne.)*	En usage dans tout le canton.	2 hect. 26,31 le setier. 0 75,44 la mine. 0 37,72 le mancaut. 0 18,86 le quartier.

Anciennes mesures.		*Nouvelles mesures.*
Velte de 8 pintes, divisée en 4 pots.	En usage à *Bienville, Claíroix, Compiègne, Janville, Jaux, La Croix-Saint-Ouen, Margny-les-Compiègne, Saint-Sauveur, Venette.*	0hect. 7,45,05 la velte. 0 1,86,26 le pot.
Pot de Compiègne de 1 pinte ½, divisée en Tiers de Compiègne.	En usage à *Bienville, Clairoix, Compiègne, Jaux, La Croix-Saint-Ouen, Margny-les-Compiègne, Saint-Sauveur, Venette.*	0hect. 1,39,70 le pot. 0 0,46,57 le tiers.
Velte de 9 pintes, divisée en 3 pots. *(Mesure de Rethondes.)*	En usage à *Choisy-au-bac.*	0hect. 8,38,19 la velte. 0 2,79,40 le pot.
Demi-queue de Champagne de 192 pintes.	En usage à *Janville.*	1hect. 78,81.
Pinte d'Attichy, divisée en Tiers d'Annel.	En usage à *Janville.*	0hect. 1,24,18 la pinte. 0 0,41,39 le tiers.
Muid de 232 pintes. *(Mesure de Pierrefonds.)*	En usage à *Saint-Jean-aux-bois, Vieuxmoulin.*	2hect. 16,07.
Velte de 7 pintes ½. *(Mesure d'Estrées-St-Denis)*	En usage à *Saint-Jean-aux-bois, Vieuxmoulin.*	0hect. 6,98,49.

MESURES POUR LES GRAINS.

1° POUR LE BLÉ.

Muid de 4 setiers, setier de 3 mines, mine de 2 mancauts divisés en 2 quartiers, mancaut de 25 pintes 7/16 de Paris. *(Mesure de Compiègne.)*	En usage dans tout le canton.	5hect. 68,57 le muid. 1 42,14 le setier. 0 47,38 la mine. 0 23,69 le mancaut. 0 11,85 le quartier.

2° POUR L'ORGE.

Setier de 3 mines, mine de 2 mancauts, mancaut de 35 pintes 5/8. *(Mesure de Compiègne.)*	En usage dans tout le canton.	1hect. 99,07 le setier. 0 66,36 la mine. 0 33,18 le mancaut.

3° POUR L'AVOINE.

Setier de 3 mines, mine de 2 mancauts, mancaut de 40 pintes ½ de Paris, quartier de 4 boisseaux. *(Mesure de Compiègne.)*	En usage dans tout le canton.	2hect. 26,31 le setier. 0 75,44 la mine. 0 37,72 le mancaut. 0 18,86 le quartier.